

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Présentation du rapport annuel 2025 de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA)
Rapporteur :	Monsieur Patrick NOGIER

Conformément aux dispositions de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les communes de plus de 5 000 habitants doivent créer une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

Cette commission a notamment pour mission d'établir un état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des établissements recevant du public, de formuler toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ainsi que d'établir un rapport annuel présenté au Conseil municipal.

Le rapport annuel 2025 de la Commission Communale d'Accessibilité de la Ville de Saint-Avertin présente les actions menées au cours de l'année en matière d'accessibilité, notamment :

- les travaux réalisés sur la voirie et les espaces publics ;
- les actions engagées dans les établissements recevant du public communal ;
- le suivi des démarches de mise en accessibilité ;
- les projets et perspectives pour l'année 2026.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte du rapport annuel 2025 de la Commission Communale d'Accessibilité.

* * * * *

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales relatif à la création des commissions communales pour l'accessibilité dans les communes de plus de 5000 habitants ;

Vu la délibération municipale N° 2024/52 en date du 29 mai 2024 relative à la création de la Commission Communale d'Accessibilité ;

Considérant que la Commission Communale d'accessibilité s'est réunie le 1^{er} avril 2025 et le 30 septembre 2025 ;

Considérant que la Commission Communale d'Accessibilité doit présenter chaque année un rapport au Conseil municipal ;

Après présentation de ce rapport en Commission Urbanisme, Grands projets, Transition énergétique, Patrimoine communal, Espace public, Environnement et Mobilité en date du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De prendre acte** du rapport annuel 2025 de la Commission Communale d'Accessibilité de la Ville de Saint-Avertin annexé à la présente délibération ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260629-DELIB-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,
Le 25/06/2025

Le Maire,

Laurent RAYMOND 

Signé électroniquement

Ville de Saint-Avertin

Commission Communale d'Accessibilité (CCA)

Rapport annuel 2025

- 1. Le cadre législatif**
- 2. La composition de la Commission Communale d'Accessibilité**
- 3. Les réunions de la CCA en 2025**
- 4. Les actions réalisées sur la voirie et les espaces publics**
- 5. Les Établissements Recevant du Public (ERP) communaux**
- 6. Perspectives et projets 2026**
- 7. Bilan**
- 8. Annexes : synthèse / photos 2025**

1. Le cadre législatif

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées réaffirme le principe général de l'accessibilité pour toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit le type de handicap (physique, sensoriel, mental, psychique ou cognitif).

Cette loi impose aux communes de plus de 5 000 habitants la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA). Cette commission associe notamment :

- des représentants de la collectivité,
- des représentants d'associations d'utilisateurs,
- des représentants d'associations de personnes handicapées,
- des acteurs du territoire concernés par les questions d'accessibilité.

La Commission Communale pour l'Accessibilité a pour principales missions :

- d'établir un état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- de formuler des propositions d'amélioration de l'accessibilité ;
- de suivre les démarches de mise en accessibilité des ERP ;
- d'établir un rapport annuel présenté au Conseil Municipal.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 relative aux Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a renforcé le rôle des commissions communales en leur confiant également une mission de suivi et d'observation locale de l'accessibilité.

2. La composition de la Commission Communale d'Accessibilité

La Commission Communale d'Accessibilité est mise en place lors du Conseil Municipal du 29 mai 2024 (délibération N°2024/52).

L'arrêté 24.10.17/1287 précise la nomination des membres de la Commission

M. le Maire préside la Commission, en son absence il désigne Madame Patricia BENAGLIA, Conseillère Municipale, pour le représenter.

Les représentants de la commission sont les suivants :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Madame Patricia BENAGLIA	Monsieur Jean GRARD
Monsieur Anséric LEON	Monsieur Jean-Michel PERCHERON
Monsieur Thierry PERIN	Monsieur Antonio MARTINS
Madame Brigitte LIZE-BRUN	Madame Véronique LACROIX

Article 3 : Les représentants des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des usagers, des acteurs économiques et des associations au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité sont :

Pour les Conseils de quartiers :

Cangé : Rémi RONDELET

Onze Arpents : Malayen LIMON-TILLOUS

Bellerie : Odile MAURICE

Les Aubuis : Laure TERTRAIN

Centre-Ville : Eric VILLOTEAU

Château-Fraisier : Emmanuel DEVRET

Grands Champs : Ivan ROUBY

Pour l'Association des Paralysés de France :

Monsieur Gérard CHABERT -Titulaire

Monsieur Larbi BOUKHDIMI – Suppléant

Pour l'Association SEPENVIE :

Madame Amélie CHAPELOT

Pour l'Association PUSA :

Monsieur Bruno CARRARO

3. Les réunions de la CCA en 2025

La Commission Communale d'Accessibilité s'est réunie à deux reprises au cours de l'année 2025 afin d'étudier les projets municipaux et les problématiques d'accessibilité du territoire.

La Commission a notamment travaillé sur les thématiques suivantes :

- l'amélioration des cheminements piétons,
- les aménagements de voirie,
- l'accessibilité des bâtiments publics,
- les stationnements PMR,
- les projets urbains structurants,
- les demandes formulées par les habitants et les conseils de quartier.

4. Les actions réalisées sur la voirie et les espaces publics

La Ville de Saint-Avertin poursuit une politique d'amélioration progressive de l'accessibilité sur l'ensemble du territoire communal, en intégrant les enjeux liés aux déplacements, à la sécurité et à l'autonomie des usagers.

Travaux réalisés en 2025 :

- **Voirie**
 1. Rue des Héraults : 10 abaissements de trottoirs pour une continuité de cheminement
 2. Traversée rue de Larçay / Caves à goûter : mise aux normes du passage piéton
 3. Accès rue du Carroi : mise aux normes du passage piéton
 4. Place du Maréchal Leclerc : Grand projet d'aménagement de la place suite à la construction de la Poste
 5. Nouvel Atrium : réfection de l'accès (dalle gravillonnées)
 6. Entrée de la rue de Rochepinard : réfection du carrefour suite aux travaux de bâtiment
 7. Secteur de la Crèche : 1^{ère} phase de travaux rue du Lieutenant Maurice Henrion: réfection de trottoirs dégradés et abaissement des traversées piétonnes (600 m² environ)
 8. Allée des Champs de l'Ormeau : réfection complète de la voirie, trottoirs et éclairage public suite aux travaux de renouvellement des réseaux souterrains.
 - **Espaces publics**
 1. Guinguette : aménagement des agrès pour les seniors (proposition Conseil des Aînés)
 2. Place de la Marne : Grand projet : construction d'une halle et de ses abords (fin des travaux en juillet 2026)
-

5. Les ERP communaux

Conformément aux dispositions réglementaires relatives aux Établissements Recevant du Public (ERP), la Ville finalise la mise en accessibilité de son patrimoine communal.

Les interventions réalisées en 2025 ont permis de poursuivre l'amélioration de l'accessibilité des équipements municipaux et de renforcer la qualité d'accueil des usagers.

Actions réalisées en 2025 :

- **Bâtiments administratifs**

Amélioration des accès principaux.

Mise en conformité des sanitaires accessibles.

Installation de signalétique adaptée.

Modernisation des dispositifs d'accueil.

- **Équipements scolaires**

Adaptation des accès et circulations.

Sécurisation des cheminements extérieurs.

Travaux sur les portes et rampes d'accès.

- **Équipements culturels et sportifs**

Amélioration de l'accueil des publics.

Mise en conformité des accès spectateurs.

Optimisation des circulations intérieures.

- **Suivi des Ad'AP**

La collectivité finalise les actions relatives à son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et planifie les opérations de mise en conformité des bâtiments communaux jusqu'à fin 2026.

Les travaux réalisés dans le cadre des Ad'AP en 2025 ont été les suivants :

➤ **ERP 1- HÔTEL DE VILLE**

Fourniture et mise en place de 2 banques d'accueil adaptées à l'utilisation d'une personne handicapée.

Fourniture d'une boucle magnétique, un système d'aide à l'écoute pour les malentendants porteurs d'un appareil auditif.

Accessibilité des WC RDC et étage.

- Reste à réaliser en 2026 : Flash lumineux

➤ **ERP 4 -CTM**

Déplacement de la boîte aux lettres et pose d'une barre de seuil.

➤ ERP 5 – DPE

Déplacement de la boîte aux lettres et chanfreinage des ressauts de marche.

Pose d'une tablette rabattable

Pose de tapis adaptés et de vitrophanie

➤ ERP 14 Espace Simone Veil

Chanfreinage des ressauts de marche, remplacement d'un caillebotis

Pose de vitrophanie

Pose de laves main adaptés dans les sanitaires et installation de flashs lumineux

➤ ERP 16 Salle de sport des Aubuis

Suppression du ressaut de marche

Création du vestiaire et WC PMR, abaissement d'urinoir dans les vestiaires RDJ

➤ ERP 29 Salle des fêtes :

Sanitaires installation de flashs lumineux

➤ ERP 33 Nouvel Atrium :

Création d'un WC PMR, installation de flashs lumineux

Pose de tapis adaptés

➤ ERP 36 Salle d'exposition l'annexe

Prolongement de la rampe d'accès

Sécurisation de l'escalier

Accessibilité des WC

➤ ERP 41 Salle informatique :

Pose d'une tablette rabattable

Accessibilité des WC

➤ ERP 44 Maternelle Grands Champs :

Pose d'une tablette rabattable

- Reste à réaliser : pose de l'interphonie (chantier clôture de cet été)

➤ ERP 45 Elémentaire Grands Champs :

Pose de tapis adaptés et d'une tablette rabattable

Accessibilité des WC

- Reste à réaliser : pose de l'interphonie remplacement d'une porte (en commande)

➤ ERP 47-49 Maternelle et Cantine H.Adam :

Pose de tapis adaptés et d'une tablette rabattable

Création de 2 WC PMR

➤ ERP 48 Elémentaire H.Adam :

Pose de tapis adaptés et d'une tablette rabattable

Elargissement et remplacement d'une porte, remplacement des sonnettes

Création de 1 WC PMR

Création de rampes salle Dolto, RASED et cantine

➤ ERP 50 maternelle Brulon :

Pose d'une tablette rabattable

Remplacement de grilles avaloir

➤ ERP 51 Elémentaire Plantin :

Pose d'une tablette rabattable

Mise en accessibilité des WC avec Création d'une rampe cour du haut

- Reste à réaliser : déplacement de l'interphonie et gros œuvre (chantier prévu été 2026)

➤ ERP 54 Cimetière :

Accessibilité des WC

Remplacement des grilles avaloir

6. Perspectives et projets 2026

Dans la continuité des actions engagées en 2025, la Ville de Saint-Avertin souhaite poursuivre une démarche globale d'accessibilité universelle en lien avec les habitants, les associations et les partenaires institutionnels.

Pour l'année 2026, la Ville poursuivra sa politique d'amélioration de l'accessibilité sur l'ensemble du territoire communal.

Axes prioritaires :

- Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments publics.
- Amélioration continue des cheminements piétons dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement.
- Développement des dispositifs de guidage et de signalétique.
- Renforcement de la concertation avec les associations / conseils de Quartiers
- Intégration systématique des enjeux d'accessibilité dans les nouveaux projets urbains.

7. Bilan

L'année 2025 confirme l'engagement de la Ville de Saint-Avertin en faveur d'une accessibilité renforcée et d'une amélioration continue du cadre de vie pour tous.

Les actions engagées sur la voirie, les espaces publics et les bâtiments communaux traduisent la volonté municipale de garantir l'autonomie, la sécurité et le confort des usagers.

La démarche de concertation menée au sein de la Commission Communale d'Accessibilité permet également de mieux identifier les besoins du territoire et de construire des réponses adaptées, en lien avec les associations et les habitants.

La Ville poursuivra cette dynamique en 2026 à travers de nouveaux projets et une vigilance constante portée à l'accessibilité.

8. Annexes : synthèse / photos 2025



Synthèse rapport annuel 2025

Commune SAINT-AVERTIN

15 950 habitants

Diagnostic Bâtiments

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Commission communale d'accessibilité
ou Groupe Technique

☒ oui ☐ non
créé le : 27/02/2007

Diagnostic réalisé par :
Qualiconsult

	Nombre recensés	Bâtiments diagnostiqués	Taux d'accessibilité		
				Evolution	
♦ Bâtiment cat. 1	0	0	100 %	21 bâtiments	+11
♦ Bâtiment cat. 2	1	1	99-70 %	4 bâtiments	-6
♦ Bâtiment cat. 3	12	12	70-50 %	0 bâtiments	-2
♦ Bâtiment cat. 4	10	10	50-10 %	10 bâtiments	-4
♦ Bâtiment cat. 5	20	20	0-10 %	8 bâtiments	+1
	43	43			

Tableau récapitulatifs des bâtiments publics communaux

													Taux d'accessibilité								
Bâtiments administratifs																					
Hotel de ville								1	1				1								
CCAS/banque alimentaire										1	1		1								
Centre technique communal										1	1		1								
Domaine de la petite enfance										1	1		1								
Espace Simone VEIL										1	1		1								
La Poste										1	1		1								
Police Municipale										1	1		1								
Bâtiments Culturels et Loisirs																					
Domaine de Cangé						5	5									5					
Médiathèque										1	1		1								
Salle des fêtes						1	1						1								
Nouvel Atrium				1	1								1								
Mini Club										1	1		1								
Théâtre de l'éphémère										1	1					1					
Maison des jeunes																					
Maison des Rives (sanitaire public) + Annexe										1	1		1								
Bâtiments scolaires																					
Groupe scolaire Henri Adam									3	3						3					
Groupe scolaire des Grands Champs									3	3						3					
Elémentaire et cantine Christophe Plantin						2	2									2					
Bâtiment Coubertin											1	1				1					
Maternelle Léon Brulon									1	1			1								
Bâtiments sportifs																					
Gymnase Château Fraisier						1	1							1							
Dojo											1	1		1							
Gymnase Grands Champs						2	2							2							
Buvette stade Grands Champs											1	1		1							
Club house											1	1				1					
Vestiaires stade Grands Champs											1	1		1							
Gymnase Léon Brulon											1	1		1							
Les Aubuis						1	1							1							
Pôle sportif de la Bellerie (vestiaires / club house)											1	1			1						
Tir à l'arc									1	1				1							
Piscine									1	1				1							
Bâtiments associatifs, divers																					
Bureau Municipal 17b rue de Larcay											1	1				1					
Maison des associations											1	1		1							
Bâtiments culturels																					
Eglise, Presbytère											1	1				1					
Total	43					0	0	1	1	12	12	10	10	20	20		21	4	0	10	8

* D : bâtiments Diagnostiqués; R : Recensés sur la commune

Finalisation de l'AD'AP : début des travaux sept 2025 sur 17 sites, fin prévue pour sept 2026 .

Photos de réalisations des travaux

Ad'AP :

Nouvel Atrium :

Sanitaires :



Ecole Plantin

Rampe d'accès aux sanitaires :



Gymnase Les Aubuis

Sanitaires / douche :



L'Annexe

Rampe accès et escalier



Ecole Maternelle Henri Adam

Rampe d'accès



Aménagements espaces publics :

Agrès seniors Guinguette :



Entrée de ville rue de Rochepinard : continuité piétonne, accessibilité



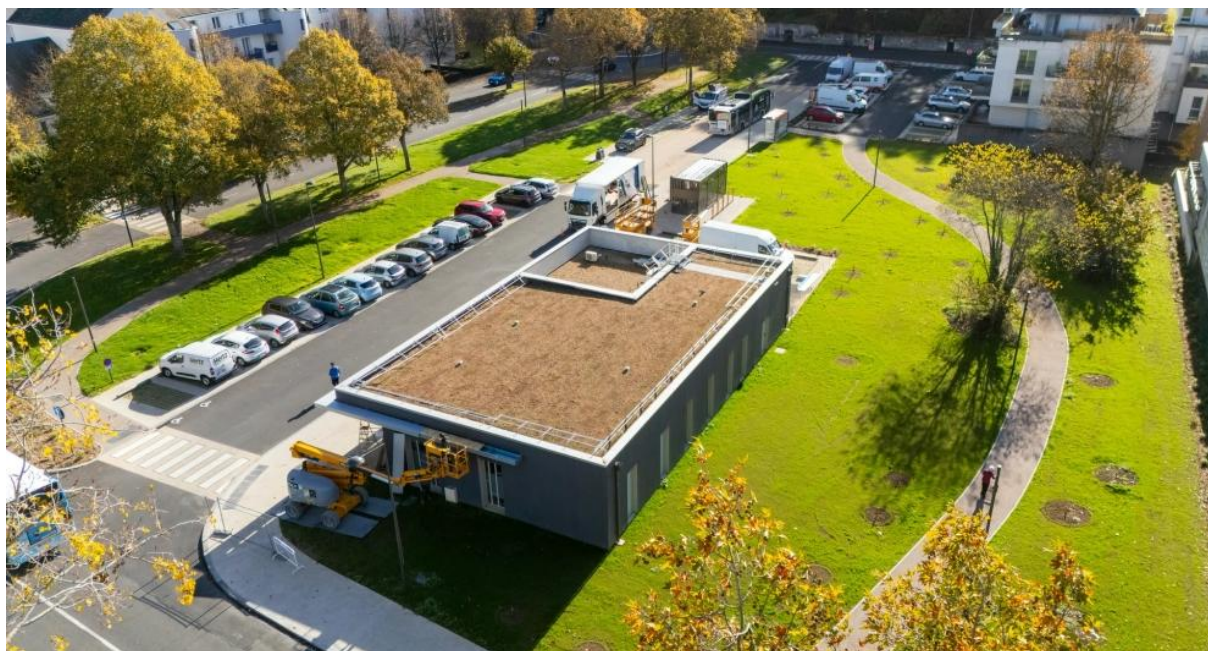
Quartier de la Crèche : réfection trottoirs et continuité PMR :



Espace fitness – Site de Château Fraisier , accessibilité PMR



Aménagement de la Place du Maréchal Leclerc : continuité piétonne, mise en place de bancs



Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Convention de sécurisation du réseau de transport en commun Fil Bleu
Rapporteur :	Monsieur Thierry PERIN

La responsabilité de la sécurisation des transports publics repose sur l'action commune et concertée des pouvoirs publics et des entreprises de transport. La coopération et le développement de partenariats locaux entre ces acteurs, permettant à chacun d'agir avec détermination dans son champ de compétences, est un axe essentiel d'efficacité dans la lutte contre l'insécurité.

Ainsi, afin de consolider et faciliter les liens existants entre la Police Municipale de Saint-Avertin et la société KEOLIS Tours, notamment en termes d'échanges d'informations, d'améliorer la coordination opérationnelle et de professionnaliser les pratiques et compétences des acteurs de la sécurité dans les transports urbains, il est proposé de formaliser un partenariat adapté aux besoins locaux de sécurité sous forme de convention.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de sécurisation du réseau de transports en commun avec la société KEOLIS et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment l'article L. 511-1 ;

Vu le projet de convention de sécurisation du réseau de transport en commun Fil Bleu ;

Considérant l'intérêt de consolider et faciliter les liens entre la Police Municipale de Saint-Avertin et la société KEOLIS Tours, afin de sécuriser le réseau de transports en commun sur la commune ;

Après avis de la Commission Vie locale, Culture, Démocratie participative, Sécurité, Relations internationales & Vie économique en date du 18 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'approuver** la convention de sécurisation du réseau de transports en commun avec la société KEOLIS telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous actes y afférents.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260629-DELIB-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,

Le 25/06/2026,

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Convention de sécurisation du réseau de transport en commun Fil Bleu

Préambule

La sûreté des transports publics constitue une composante essentielle de la sécurité publique en général et du sentiment de sécurité de nos concitoyens.

La responsabilité de la sécurisation des transports publics repose sur l'action commune et concertée des pouvoirs publics et des entreprises de transport. La coopération et le développement de partenariats locaux entre ces acteurs, permettant à chacun d'agir avec détermination dans son champ de compétences, est un axe essentiel d'efficacité dans la lutte contre l'insécurité.

Article 1 : Objet de la convention

La Police Municipale de SAINT AVERTIN et la société Keolis Tours concluent une convention pour formaliser un partenariat adapté aux besoins locaux de sécurité ayant pour but de consolider et faciliter les liens existants en termes d'échanges d'informations, d'améliorer la coordination opérationnelle et de professionnaliser les pratiques et compétences des acteurs de la sécurité dans les transports urbains.

Cela exposé, les parties sont convenues de ce qui suit :

Article 2 : Modalités de la coordination entre les parties - Échanges d'informations

2.1. Réunions de coordination en zone de compétence Police Municipale

Les responsables de la Police Municipale de SAINT AVERTIN et de Keolis TOURS ou leurs représentants se réunissent dans le cadre des réunions de Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO) ou Contrat Local de Sécurité Prévention de la Délinquance (CLSPD) pour échanger toutes informations utiles à la sécurité et à la tranquillité publique des différents modes de transport du réseau Fil Bleu, sur la circonscription de la ville de SAINT AVERTIN.

2.2. Documents échangés

La responsable sûreté Keolis Tours transmet une fois par trimestre le relevé « incidents Fil Bleu ». Un rapport annuel est également établi, il met en évidence les incidents relevés et en cumul, ainsi qu'une comparaison avec l'année précédente. Il s'agit d'un véritable moyen d'évaluation concernant la tendance des incivilités sur le réseau.

Tous les ans, ce bilan annuel sur la sécurité du réseau Fil Bleu est transmis puis commenté aux responsables. Il permet un état des lieux de l'insécurité sur le réseau, tant en terme quantitatif que qualitatif. Il met en évidence les difficultés rencontrées et l'ensemble des actions entreprises pour y remédier.

La Police Municipale, quant à elle, fournira une fois par trimestre les statistiques des incidents sur le réseau Fil Bleu.

2.3. Échanges ponctuels

En fonction de l'actualité, les responsables respectifs de la Police Municipale et de Keolis Tours échangent des informations, par messagerie, téléphone ou de vive voix.

Article 3 : Découverte des métiers

Keolis Tours et les forces de l'ordre mettent en place un partenariat pour que les stagiaires policiers municipaux puissent venir découvrir les métiers de Keolis TOURS dans le cadre d'un stage découverte terrain. Les conditions de stage sont prévues avant l'arrivée du stagiaire et une convention du CNFPT sera envoyée au pôle Sûreté Contrôle de Voyageurs Médiation.

Article 4 : Coordination opérationnelle

4.1. Actions conjointes

La présence de policiers municipaux lors d'opérations renforcées de contrôle de titres, crédibilise et conforte l'activité des agents de contrôle du réseau Fil Bleu et rassure la clientèle. Cette présence optimise aussi la lutte contre la fraude et restreint les incivilités.

Un planning prévisionnel d'opérations renforcées, partielles ou totales, de contrôle de titres est transmis à la Police Municipale tous les mois. En fonction des moyens et des besoins, leurs effectifs se positionnent en appui des agents Keolis Tours. Les policiers et militaires présents peuvent être amenés à relever et à contrôler immédiatement l'identité des contrevenants.

Lors de la réunion annuelle, un point sera fait sur les modalités de contrôle et sur leur fréquence.

4.2. Actions spécifiques

Lors des réunions partenariales, des fiches Action peuvent être rédigées pour répondre à des problématiques spécifiques de délinquance dans les transports.

4.3. Actions de prévention

Dans le cadre d'actions de prévention sur les mobilités, Keolis Tours s'engage à s'associer avec la ville de SAINT AVERTIN pour organiser des ateliers angles morts sur le bus. Keolis Tours mettra à disposition un bus et le personnel pour animer ces ateliers.

Article 5 : Données « billettiques »

Les données issues de la billettique permettent aux services de l'État de rechercher et de poursuivre des auteurs d'actes d'incivilité, d'agression ou d'identifier des témoins porteurs d'un titre de transport Fil Bleu.

Keolis Tours s'engage à répondre, via son prestataire, dans les meilleurs délais, aux sollicitations des forces de l'ordre en mettant à disposition, dans le cadre de réquisitions, les données billettiques archivées quelques jours, et ce dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en particulier les directives de la CNIL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Article 6 : Communication

037-213102007-20200629-DELIB-43-DE

Accusé certifié exécutoire

En termes de communication, la Police Municipale et Keolis Tours s'engagent à mettre en valeur les différentes actions de partenariat. Ainsi, certains événements pourront faire l'objet de publications sur les réseaux sociaux.

Reception par le préfet - 29/06/2020

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2031. Elle peut être interrompue ou révisée, à tout moment, par l'une ou l'autre des parties, et dénoncée après un préavis de 2 mois.

Fait à Tours, le

En deux exemplaires originaux, un pour chacune des parties.

Les signataires :

Le Maire de Saint-Avertin

Le Directeur Keolis Tours

Laurent RAYMOND

Eric PATOUX

Date de convocation : 18//06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Révision de la charte de fonctionnement des conseils de quartiers
Rapporteur :	Madame Elisabeth MILLEY

Les conseils de quartiers ont souhaité réviser leur charte de fonctionnement afin d'en simplifier la présentation et mettre à jour certaines informations.

Les modifications portent sur :

- Le changement de dénomination de la charte : la charte déontologique des conseils de quartier devient la charte de fonctionnement des conseils de quartier
- Mise à jour de l'agent référent
- Réorganisation et simplification du texte
- Mise à jour de l'annexe découpage des quartiers

Le projet a été présenté à la commission Vie locale, Culture, Démocratie participative, Sécurité, Relations internationales & Vie économique 18 juin 2026.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter la charte de fonctionnement des conseils de quartier telle qu'annexée à la présente délibération.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2143-1 ;

Vu la délibération n°2023-42 du 31 mai 2023 portant sur la révision de la charte déontologique des conseils de quartier

Vu le projet de charte de fonctionnement des conseils de quartier ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le périmètre de chacun de ces quartiers ainsi que la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement des conseils de quartiers ;

Après avis de la Commission Vie locale, Culture, Démocratie participative, Sécurité, Relations internationales & Vie économique du 18 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'adopter** la charte de fonctionnement des conseils de quartier ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute mesure utile et tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260629-DELIB-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,

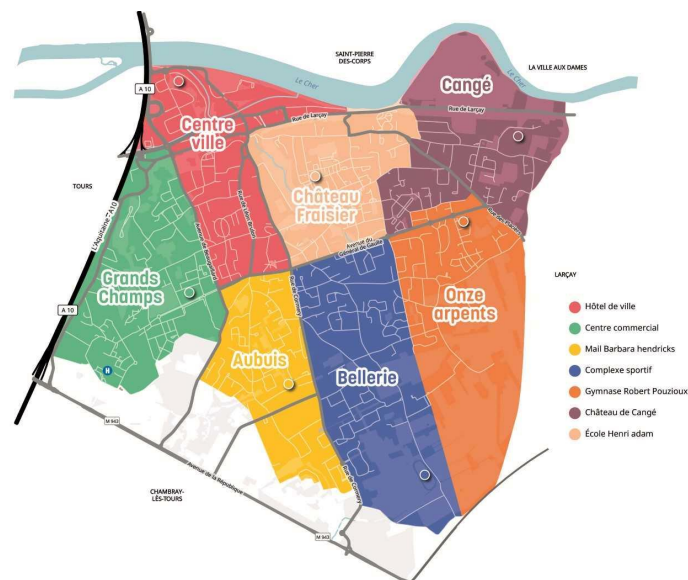
Le 25/06/2026

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER



Sommaire

Préambule	p3
1. Rôle et mission	p4
2. Création et périmètre	p4
3. Composition, renouvellement, participation	p4
3.1 Composition	p4
3.2 Renouvellement	p5
3.3 Participation	p6
3.4 Fin de mandat des citoyens volontaires	p6
4. Qualité des débats	p6
5. Fonctionnement interne du conseil de quartier	p7
5.1 Réunions	p7
5.2 Moyens	p7
6. Animation des conseils de quartier par la Mairie	p7
6.1 Le comité de pilotage (COPIL)	p7
6.2 L'assemblée plénière des conseils de quartier	p8
6.3 Réunions publiques	p8
7. Révision de la charte	p8
Annexe : Découpage des conseils de quartier	p9

PRÉAMBULE

L'objectif de cette charte est de définir le cadre d'action et les principales règles de fonctionnement des conseils de quartier, conformément aux lois existantes en la matière, notamment la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et l'article L.2143-1 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la création des conseils de quartier est obligatoire pour les communes de plus de 80 000 habitants et facultative pour les communes de plus de 20 000 habitants. Pour autant, ces dispositions ne font pas obstacle à la création de conseils de quartier par les communes de moins de 20 000 habitants, comme Saint-Avertin. Les conseils de quartier sont créés volontairement pour enrichir la réflexion municipale en maintenant une étroite relation avec les habitants. Le conseil de quartier est un outil de démocratie participative créé à Saint-Avertin par délibération du conseil municipal en 2019 (délibération n°2019/33).

L'action des conseils de quartier s'inscrit dans le respect de la légitimité démocratique que détient le conseil municipal, élu au suffrage universel et chargé de conduire le projet de développement de la commune au service de l'ensemble de la population.

Les conseils de quartier, instances consultatives de démocratie participative, permettent aux habitants de soumettre des propositions et des projets. Ils éclairent la Ville de l'expertise d'usage de ses habitants et renforcent la démocratie locale en associant l'ensemble des citoyens.

Le rôle des conseils de quartier n'est pas exclusif de toute autre procédure de concertation que la Ville pourrait conduire sur tout sujet ou toute question.

1. Rôle et missions

Les conseils de quartier ont vocation à animer la vie locale et à améliorer le bien-vivre dans leur quartier dans un esprit d'impartialité.

Le rôle des conseils de quartier est de favoriser la participation citoyenne, l'amélioration du cadre de vie, la conduite de projets locaux par les habitants, le développement d'une citoyenneté active et de renforcer le lien social.

Force de propositions, ils peuvent soumettre dans l'intérêt général des Saint-Avertinois, leurs suggestions et propositions aux élus. L'opportunité et la faisabilité de ses projets seront étudiées au regard de l'intérêt collectif.

Dans l'intérêt général des habitants, les conseils de quartier :

- Initient ou participent à la réalisation de projets au bénéfice du quartier contribuant à renforcer le lien social, la solidarité et la convivialité
- Sont un lieu d'échange, d'information et d'expression
- Concourent à l'amélioration du cadre de vie
- Assurent un lien de proximité

Les conseils de quartier sont des relais de la municipalité auprès des Saint-Avertinois, notamment pour les dossiers en cours, intéressant les habitants des quartiers et de la Ville. Ils peuvent être consultés par le maire et peuvent faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville. Il ne s'agit pas de régler des problèmes personnels, quelle qu'en soit la légitimité, mais de conduire une dynamique de projets collectifs.

2. Création et périmètre

Le découpage des conseils de quartier a été fixé par le conseil municipal. Sept conseils ont été créés par la délibération n°2019/33, ils sont répartis de la manière suivante :

- Grands Champs
- Centre-Ville
- Cangé
- Château-Fraisier
- Aubuis
- Onze Arpents
- Bellerie

Des réajustements concernant les rues limitrophes à un conseil de quartier peuvent être effectués. Ils devront être approuvés par les deux conseils concernés.

3. Composition, renouvellement, participation

3.1 Composition

Chaque conseil de quartier est composé de 20 membres comme suit :

- Un élu municipal dont le mandat coïncide avec les échéances municipales ;
- Un élu de l'opposition ;
- Un co-référent, élu par les membres du conseil du quartier parmi les citoyens volontaires ;
- Au maximum trois représentants d'associations présentes sur le quartier ;
- Quinze à dix-huit citoyens volontaires.

Les citoyens volontaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgé(e) de plus de 18 ans,
- Être domicilié dans le quartier
- Un seul membre par foyer,
- Ne pas faire partie d'une autre instance consultative de Saint-Avertin (conseil des Aînés, comité des usagers...).

Elu référent

Chaque conseil de quartier est accompagné par un élu référent désigné par le Maire. L'élu référent assure le suivi du conseil de quartier dont il est référent. Il se charge de transmettre les informations concernant des dossiers en cours gérés par la Mairie et concernant la vie du quartier. Il assure un lien de proximité avec les habitants du quartier.

Citoyen référent (co-référent)

Parmi ses membres, chaque conseil de quartier élit un citoyen référent chargé d'animer les activités du conseil de quartier et de le représenter lors des comités de pilotage. Il est élu tous les ans par les membres du conseil de son quartier, en même temps que le renouvellement par tiers des citoyens volontaires. Il ne peut pas faire plus de trois mandats (trois ans maximum). En cas de vacance du poste entre deux élections, le conseil de quartier procède à l'élection d'un nouveau co-référent parmi les citoyens volontaires du quartier.

Les personnes morales sont représentées par une seule personne.

Une personne ne peut être membre que d'un seul conseil de quartier.

3.2 Renouvellement

Les mandats des citoyens volontaires sont de 3 ans avec renouvellement par tiers tous les ans. Lors des renouvellements, il sera fait appel à candidature auprès des habitants du quartier concerné. Il n'y a pas de limite de mandats successifs.

Il conviendra de s'efforcer à ce que tout le quartier soit représenté (par exemple, en évitant d'admettre plusieurs candidats d'un même immeuble).

Les habitants désirant être membres d'un conseil de quartier adressent leur candidature au service vie locale. L'agent en charge du suivi des conseils de quartier, centralise les inscriptions et chaque conseil de quartier organise annuellement le renouvellement de ses membres.

Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de places, les titulaires sont désignés par tirage au sort et les autres candidats sont positionnés sur une liste complémentaire. Ils pourront être amenés à siéger en cas de départ ou de démission d'un membre.

3.3 Participation

La fonction de membre du conseil de quartier suppose l'assiduité aux réunions et activités organisées sous peine de remplacement par décision collégiale des membres du conseil de quartier.

3.4 Fin de mandat des citoyens volontaires

La qualité de membre du conseil de quartier se perd en cas :

- D'absence sans motif légitime à plus de trois séances consécutives,
- De démission,
- De déménagement hors du quartier,
- De décès,
- De non-respect des règles de fonctionnement énoncées dans la présente charte.

En cas de manquements aux dispositions de la présente charte, le Maire pourra exclure le membre du conseil de quartier concerné sur proposition approuvée par plus de 50% des membres de ce conseil de quartier.

En cas de départ d'un membre de conseil de quartier, celui-ci sera remplacé par l'un des citoyens de la liste complémentaire désignés lors du tirage au sort. Lorsque cette liste sera épuisée et que le nombre des membres du conseil sera inférieur à 18, il sera fait appel à candidatures auprès des habitants du quartier concerné pour la désignation de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

4. Qualité des débats

Les membres des conseils de quartier agissent dans l'intérêt général de la population, dans une dynamique de projet collectif.

Les conseils de quartier sont des lieux d'échange, de dialogue et de concertation qui doivent permettre à chaque membre d'exprimer librement et en toute sérénité son point de vue. La recherche de positions consensuelles ou majoritaires, en s'appuyant sur l'intelligence collective, ne doit pas empêcher l'expression de divergences, de points de désaccords, tant que les débats ont lieu dans le respect des personnes et des points de vue. Afin d'intégrer la diversité des opinions et des propositions, les membres pratiquent une écoute mutuelle et active.

Les Conseils de quartier agissent en respectant une totale neutralité politique et religieuse (confessionnelle - philosophique) dans le cadre des valeurs de la République. Ils ne traitent pas d'affaires privées ou personnelles. Les intervenants en conseils de quartier doivent intervenir en leur nom propre et en tant qu'habitant ou représentant associatif ou professionnel du quartier concerné, et non se faire l'écho des prises de positions de partis politiques. L'animation des débats favorise une prise de parole la plus large possible, sans monopole dans

la prise de parole, en veillant à ce que les personnes moins à l'aise dans l'expression puissent elles aussi participer. Les conseils de quartier capitalisent sur ces échanges à travers l'élaboration de comptes rendus qui sont accessibles à tous les habitants sur le site internet de la Ville.

5. Fonctionnement interne du conseil de quartier

5.1 Réunions

Les membres d'un même conseil de quartier se réunissent au moins trois fois par an à la demande de l' élu référent ou d'une majorité des membres des conseils de quartier. L' élu référent et le citoyen référent préparent l'ordre du jour de chaque séance.

Chaque réunion donne lieu à un compte rendu, celui-ci est validé par l' élu référent et le co-référent puis transmis à l'agent chargé du suivi des conseils de quartier. Il est ensuite mis en ligne sur le site internet de la Ville.

En fonction du planning d'occupation, la Ville met à disposition des membres des conseils de quartier des salles municipales pour la tenue des réunions.

5.1 Groupes de travail et commissions thématiques

Les membres des conseils de quartier peuvent constituer des groupes de travail (permanents ou temporaires) ou des commissions thématiques, sur les sujets intéressant la vie du quartier et l'intérêt général de la Ville. Un responsable est désigné pour chaque groupe de travail ou commission thématique, tant pour l'animation que pour la présentation des travaux du groupe et le suivi dans le temps. A l'issue de chaque rencontre, un compte rendu est rédigé. Tous les membres peuvent en prendre connaissance. Les groupes de travail sont coordonnés par le référent.

5.2 Moyens

Le suivi et l'accompagnement des conseils de quartier est assuré par l'agent référent vie locale.

Chaque année, le conseil municipal dote les conseils de quartier d'un budget pour la réalisation de leurs actions.

Une adresse de messagerie électronique est créée pour chaque conseil de quartier permettant aux habitants de prendre contact avec les membres du conseil de quartier.

6. Animation des conseils de quartier par la Mairie

6.1 Le comité de pilotage (COPIL)

Le COPIL est composé des référents et co-référents des conseils de quartiers, du Maire et de l'agent référent vie locale.

Ses missions sont :

- Echanger sur le fonctionnement des conseils de quartiers et notamment faire part des expériences et des réussites du quartier afin que les autres puissent en bénéficier ;
- Homogénéiser les fonctionnements ;

- Débattre des problématiques communes pour faire des propositions ;
- Organiser l'assemblée plénière des conseils de quartiers.

Suivant les thématiques, les animateurs des groupes de travail concernés sont conviés. Un compte rendu est diffusé à tous les quartiers.

6.2 L'assemblée plénière des conseils de quartier

Au moins une fois par an, le Maire réunit l'ensemble des membres des conseils de quartier pour permettre de renforcer l'interaction et l'interconnaissance entre les membres des conseils de quartier, partager le bilan des activités conduites, aborder un projet ou une thématique spécifique.

6.3 Réunions publiques

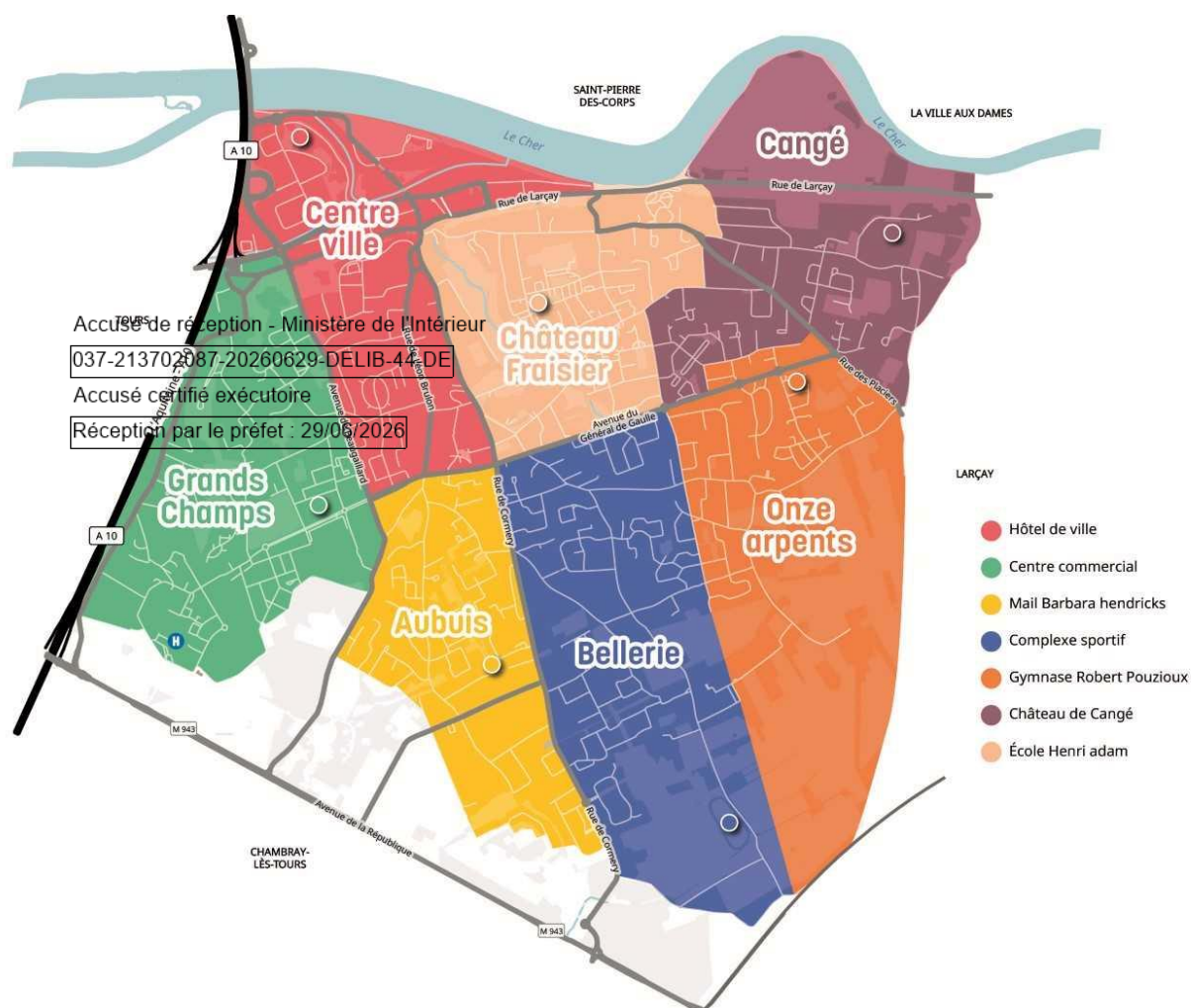
Des réunions publiques peuvent être organisées par quartier. Elles sont ouvertes à tous les habitants du quartier. L'ordre du jour pourra concerner le bilan des actions du conseil de quartier ou encore la présentation de projets spécifiques.

7. Révision de la charte

La présente charte est commune aux sept conseils de quartier. Elle peut faire l'objet de modifications par le conseil municipal, à la demande et sur proposition des conseils de quartier.

Annexe : Découpage des conseils de quartier

Annexe : Découpage des conseils de quartier au 24/06/26



Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAÏH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Mandat spécial – Remboursement des frais exposés dans le cadre du déplacement de M. le Maire à Baienfurt.
Rapporteur :	Madame Catherine GAULTIER

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de son souhait de participer à la fête annuelle « Marktplatzfest 2026 » de la ville de Baienfurt, située en Allemagne, qui se déroulera du 17 au 19 juillet 2026.

Cette invitation émane de Monsieur Günter BINDER, Maire de la ville de Baienfurt, et s'inscrit dans le cadre des relations internationales unissant les villes de Baienfurt et de Saint-Avertin depuis 2019.

La participation à cet évènement permettra d'accompagner le comité de jumelage, présent chaque année au travers d'un stand dédié aux produits régionaux, et surtout d'assurer la représentation officielle de la commune de Saint-Avertin.

Le mandat spécial ouvre droit au remboursement des frais exposés attendant à ce déplacement (frais de transports, d'hébergement et de restauration), sur les bases et les taux prévus par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat.

Il est entendu que le remboursement de ces frais de mission s'effectuera sur présentation de justificatifs.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur le Maire Laurent RAYMOND afin de participer à l'évènement « Marktplatzfest 2026 » à Baienfurt du 17 au 19 juillet 2026, et de décider de la prise en charge de l'intégralité des frais de mission occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État ;

Considérant la nécessité d'octroyer un mandat spécial à Monsieur le Maire Laurent RAYMOND pour assister à l'évènement « Marktplatzfest 2026 » à Baienfurt (Allemagne), afin d'y représenter la commune de Saint-Avertin, dans le cadre des relations de jumelage unissant ces deux villes ;

Considérant que le mandat spécial ouvre droit au remboursement des frais exposés attendant à ce déplacement ;

Après avis de la Commission Vie locale, Culture, Démocratie participative, Sécurité, Relations internationales & Vie économique en date du 18 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De valider** l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur le Maire Laurent RAYMOND afin de participer à l'évènement « Marktplatzfest 2026 » à Baienfurt du 17 au 19 juillet 2026 ;
- **De décider** de la prise en charge de l'intégralité des frais de mission occasionnés par ce déplacement, sur la base des dépenses réelles effectuées ;
- **De dire** que cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260629-DELIB-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,
Le 25/06/2026

Le Maire,


Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAÏH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Programmation et tarification - Saison culturelle 2026/2027
Rapporteur :	Monsieur Laurent RAYMOND

La programmation prévisionnelle 2026/2027 de l'événementiel, de L'Annexe, de L'Orangerie et du Nouvel Atrium avec la tarification des spectacles a été présentée lors de la commission Vie locale, Culture, Démocratie participative, Sécurité, Relations internationales & Vie économique du 18 juin 2026.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la programmation prévisionnelle ainsi que la tarification des spectacles et des festivals, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux modifications qui se révéleraient nécessaires et de l'autoriser à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la saison culturelle.

* * * * *

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Après avis de la Commission Vie locale, Culture, Démocratie participative, Sécurité, Relations internationales & Vie économique en date du 18 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De fixer** 3 tarifs pour chaque spectacle (hors jeune public, gratuit et tarif unique) : un plein tarif, un tarif réduit et un tarif Passeport Culturel Etudiant (PCE) ;

Les bénéficiaires du tarif réduit sont (sur présentation d'un justificatif) :

- Les jeunes de moins de 18 ans,
- Les étudiants,
- Les demandeurs d'emploi,
- Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA),

- Les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé,
- Les familles nombreuses (à partir de 3 enfants),
- Les volontaires du service civique,
- Les groupes à partir de 10 personnes ou comités d'entreprise ou adhérents Fnac.

Le tarif PCE est appliqué aux étudiants de l'enseignement supérieur, adhérents au Passeport Culturel Etudiant (sur présentation d'un justificatif).

Un dispositif d'abonnement est prévu pour 3 spectacles au choix. L'abonnement est nominatif et est donc valable pour une seule personne :

- « Pass Saison » : 54 €
- « Pass Saison - tarif réduit » : 42 €
- « Pass Saison - PCE » : 30 €

- **D'approuver** la programmation culturelle et d'adopter la tarification des spectacles et de l'événementiel culturel comme suit :

EVENEMENTIEL ET NOUVEL ATRIUM

- JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Visite des sources du Limançon animée par le Spéléo club

Samedi 19 septembre

Gratuit

- « OFF » DU FESTIVAL JAZZ EN TOURAINE : LEILA DUCLOS QUARTET

Jazz

Dimanche 20 septembre / 17h00

Domaine de Cangé

Gratuit

- SEMAINE CULTURELLE « TAHITI »

Spectacles / Gastronomie / Exposition / Ateliers

Du lundi 16 au samedi 21 novembre

Organisée en partenariat avec le Comité de jumelage

Gratuit

- SPECTACLE DU NOUVEL AN / CENTRE DE DANSE DAUPHINE (Les dimanches de l'Atrium)

Danse

Dimanche 3 janvier / 16h00

Nouvel Atrium

Tarif unique : 8€ ; Gratuit -12 ans

- WEEK-END DES ARTS

En partenariat avec Atmusica

Musique classique / Exposition

Samedi 9 et dimanche 10 janvier

Domaine de Cangé

- L'INTIME FESTIVAL

Nouvel Atrium

Vendredi 22 & Samedi 23 janvier

> LA ZARRA + Kiona en 1^{ère} partie

Chanson

Concert assis

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Vendredi 22 janvier / 20h30

Plein tarif : 17 € ; Tarif réduit : 13 € ; Tarif PCE : 10 €

>TALISCO + Æo + Groupe Télescope

Pop rock

Concert debout/assis

Samedi 23 janvier / 20h00

Plein tarif : 18€ ; Tarif réduit : 14€ ; Tarif PCE : 11€

- COMPAGNIE FOUXFEUXRIEUX « Et après !?» (Jeune Public)

Objets/Musique

Mercredi 3 février / 17h00

Nouvel Atrium

Tarif adulte : 5 € ; Tarif enfant : 3 €

- THEATRE DE L'EPHEMERE «13 à table » (Les dimanches de l'Atrium)

Théâtre Humour

Dimanche 7 février / 16h00

Nouvel Atrium

Tarif unique : 8 €

- COMPAGNIE ÉLÉGIE « Apollinaire éclats d'amour »

Théâtre classique

Jeudi 18 février / 20h30

Nouvel Atrium

Tarif unique : 12 €

- CARNAVAL

10-13-14 Mars

>Film jeune public

Mercredi 10 mars

Nouvel Atrium

Gratuit

>Déambulation nocturne

Samedi 13 mars

Cœur de ville & Jardin Les Rives

Gratuit

>Spectacle (Théâtre éphémère, SAS Danse, EMM, structures culturelles)

Dimanche 14 mars

Nouvel Atrium

Gratuit

- Date en cours de programmation

20h30

Nouvel Atrium

- Programme BEETHOVEN Charles-Xavier Catta (Les dimanches de l'Atrium)

Musique classique

Dimanche 4 avril / 16h00

Nouvel Atrium /

Tarif unique : 8 €

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

- COMPAGNIE GENERALE DES MÔMES « Le temps d'un café » (Jeune Public)

Théâtre marionnettes

Mercredi 12 mai / 17h00

Nouvel Atrium

Tarif adulte : 5 € ; Tarif enfant : 3 €

- ARIANE BRODIER

Humour

Jeudi 20 mai / 20h30

Nouvel Atrium

Plein tarif : 24 € ; Tarif réduit : 20 € ; Tarif PCE : 16 €

- FÊTE DE LA MUSIQUE

Musique

Lundi 21 juin

Gratuit

- FESTIVAL DES HORIZONS

Festival musiques du Monde

Samedi 26 et dimanche 27 juin

Domaine de Cangé

Gratuit

- L'ORCHESTRE DE L'OPÉRA DE TOURS

Musique classique - Venise

Juillet / 20h30

Gratuit

- LES AFTERWORKS

Animations musicales

Mai à septembre

Différents lieux de la ville

Gratuit

- PORT-AVERTIN : GUINGUETTE DE SAINT-AVERTIN

Les Rives du Cher

Juin à septembre

Gratuit

L'ANNEXE

FESTIVAL AR(t)CHIPEL

ELVIRA VOYNAROVSKA (arts plastiques)

Du vendredi 16 octobre au dimanche 6 décembre

Vernissage le jeudi 15 octobre

SHEELINDA RABATÉ (sculpture)

Du samedi 16 janvier au dimanche 14 février

Vernissage le vendredi 15 janvier

YVES MINSSART (dessin)

Du samedi 20 mars au dimanche 18 avril

Vernissage le vendredi 19 mars

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

LAURENCE DREANO (sculpture)

Du samedi 22 mai au dimanche 20 juin

Vernissage le vendredi 21 mai

EXPOSITION D'ÉTÉ

Du samedi 3 juillet au dimanche 29 août

Vernissage le vendredi 2 juillet

L'ORANGERIE

GÉRARD PIGNIER (peinture)

Du samedi 12 septembre au dimanche 4 octobre

FRANCINE GENTILETTI (peinture)

Du samedi 17 octobre au dimanche 8 novembre

EXPOSITION SEMAINE CULTURELLE

Du lundi 16 au dimanche 22 novembre

Marie Christine TÈRE / Blandine ROSSA-DESTOUCHES / Pascale DOUILLARD (sculpture)

Du samedi 28 novembre au dimanche 20 décembre

VIRGINIE TROTIGNON AUBERT (peinture)

Du samedi 30 janvier au dimanche 21 février

JEAN-YVES GRALL (sculpture)

Du samedi 6 mars au dimanche 28 mars

JEAN-PIERRE DUQUAIRE (peinture)

Du samedi 10 avril au dimanche 2 mai

EXPOSITION COLLECTIVE

Du samedi 22 mai dimanche 13 juin

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder aux modifications qui se révéleraient nécessaires ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la saison culturelle.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Fait à Saint-Avertin,

Le 25/06/2026,

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260629-DELIB-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026



Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAIH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Participation aux frais de scolarisation – année scolaire 2025-2026
Rapporteur :	Madame Brigitte LE BRET

Chaque année, plusieurs communes sollicitent le versement d'une participation financière pour les enfants de Saint-Avertin scolarisés, par dérogation, dans leurs écoles maternelles et élémentaires.

Plusieurs établissements privés sous contrat d'association avec l'État demandent également une aide financière à la commune quant à la scolarisation des enfants de Saint-Avertin.

Enfin, les écoles de Saint-Avertin accueillent chaque année un certain nombre d'élèves dont les familles sont domiciliées dans d'autres communes.

La Commune est tenue de financer la scolarisation des élèves du 1er degré des écoles privées sous contrat d'association avec l'État. Cette participation revêt un caractère obligatoire lorsque la commune de résidence ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève concerné dans ses écoles publiques ou lorsque l'élève rencontre des contraintes particulières.

La commune de résidence peut également participer aux frais de fonctionnement de l'établissement même si ce n'est pas obligatoire.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de fixer la participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles de Saint-Avertin et la participation à la scolarisation des enfants de Saint-Avertin dans les écoles sous contrat comme présenté dans les tableaux ci-dessous, et de valider le principe de la participation de la Commune à la scolarisation des enfants de Saint-Avertin dans les écoles publiques extérieures à la Commune.

Participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles de Saint-Avertin		
Ecoles	2024-2025 (pour rappel)	2025-2026
Elémentaires	572 €	572 €
Maternelles	959 €	959 €

Participation à la scolarisation des enfants de Saint-Avertin dans les écoles privées sous contrat		
Ecoles	2024-2025 (pour rappel)	2025-2026
Elémentaires	465 €	465 €
Maternelles	592 €	592 €

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L.212-8 et L.442-5-1 ;

Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat ;

Après avis de la commission Petite Enfance, Education, Parentalité, Animation, Jeunesse, Sports et Solidarité en date du 10 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De fixer** la participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles de Saint-Avertin comme présenté dans le tableau ci-dessous ;

Ecoles	2024-2025 (pour rappel)	2025-2026
Elémentaires	572 €	572 €
Maternelles	959 €	959 €

- **De fixer** la participation à la scolarisation des enfants de Saint-Avertin dans les écoles privées sous contrat comme présenté ci-dessous ;

Ecoles	2024-2025 (pour rappel)	2025-2026
Elémentaires	465 €	465 €
Maternelles	592 €	592 €

- **De valider** le principe de la participation de la Commune à la scolarisation des enfants de Saint-Avertin dans les écoles publiques extérieures à la Commune, après délibération du Conseil municipal de la Commune d'accueil fixant le montant de la participation ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes quel que soit le cas de figure.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260629-DELIB-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,

Le 25/06/2026,

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Signé électroniquement

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAIH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Attribution d'une subvention au collège Jules Romains
Rapporteur :	Madame Pascale TAFFET

Dans le cadre de ses compétences, la Commune peut, à titre exceptionnel, apporter son soutien financier au collège situé sur son territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général, et contribuer ainsi à la réalisation de ses projets et actions.

Les représentants du collège Jules Romains souhaitent organiser une rentrée 2026 différente des années précédentes pour les 150 futurs élèves de sixième. Ils souhaitent leur consacrer une journée entière afin de favoriser la cohésion des classes et le sentiment d'appartenance au collège.

Dans ce cadre, il est notamment prévu d'offrir à chaque élève un tee-shirt avec le logo de l'établissement. Ce logo a été créé par l'ensemble des usagers au cours de l'année scolaire 2025/2026.

Afin de réaliser ce projet, la direction du collège sollicite l'attribution d'une aide financière à hauteur de 655,50€. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes ».

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer au collège Jules Romains une subvention d'un montant de 655,50€, permettant d'offrir un tee-shirt avec le logo de l'établissement aux élèves de sixième à l'occasion de la rentrée scolaire 2026.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1611-4 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L. 242-2 2° ;

Vu la demande déposée par le Collège Jules Romains ;

Considérant l'intérêt que représente ce projet en termes de cohésion de groupe, et d'appartenance à un collectif,

Après avis de la Commission Finances, ressources humaines, affaires générales, innovation et communication en date du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De verser** une subvention d'un montant de 655,50€ au collège Jules Romains, permettant d'offrir aux élèves de sixième un tee-shirt avec le logo de l'établissement, à l'occasion de la rentrée scolaire 2026.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260629-DELIB-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,
Le 25/06/2026,

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAÏH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Demande de fonds de concours de droit commun 2026 auprès de Tours Métropole Val de Loire
Rapporteur :	Monsieur Eric VILLEMAGNE

Par délibération en date du 08 décembre 2025, le Conseil Métropolitain a adopté un nouveau règlement général des fonds de concours à destination des communes membres à compter du 1er janvier 2026, en remplacement de celui adopté le 12 décembre 2022.

Ce nouveau règlement a pour objectif de mettre en conformité les modalités d'attribution ainsi que le périmètre d'intervention des fonds de concours, conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Tours Métropole Val de Loire attribue des fonds de concours aux communes membres pour soutenir les projets relevant des compétences communales, en cohérence avec les priorités définies par la Métropole. Ces fonds ont vocation à participer au financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement.

À la suite de la notification du montant du fonds de concours, fixé à 222 992 €, il est proposé d'affecter cette enveloppe :

- D'une part, au financement des dépenses de fonctionnement des équipements sportifs communaux suivants : le complexe sportif des Grands Champs, les gymnases des Aubuis et de Château fraisier. Ces dépenses couvrent les charges nécessaires à l'exploitation et à l'entretien de ces équipements et infrastructures, à l'exclusion de celles directement rattachées à l'exercice du service public ;
- D'autre part, aux projets d'investissement suivants :
 - Réhabilitation d'un ponton et d'une cale de mise à l'eau au lieudit Port des Gravieres
 - Travaux de climatisation multi sites
 - Réaménagement du 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de solliciter auprès de Tours Métropole Val de Loire l'attribution du fonds de concours de droit commun 2026, conformément aux plans de financement prévisionnels présentés ci-après.

❖ Complexe sportif des Grands Champs

PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE EN FONCTIONNEMENT

Année 2026

Objet du fonds de concours : Frais de fonctionnement Complexe sportif des Grands Champs

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses inhérentes au fonctionnement de l'équipement	Coût total du Projet en € TTC (sauf si activité gérée HT)	Co-financeurs	Montant sollicité en €
Consommations de fluides		DETR(2)	
Eau	9 000	DSIL(3)	
Electricité	25 000	Autre subvention Etat (à préciser) (4)	
Gaz	25 000	Fonds européens (5)	
Maintenance de l'équipement (à détailler)		Conseil départemental (6)	
Redevances P0 P2 P3	6 000,00	Conseil régional (7)	
Maintenance portes et portails	300,00	Autres (à préciser) (8)	
Vérifications électriques/gaz	600,00	Total subventions (9=2+3+4+5+6+7+8)	-
Maintenance du matériel Chrono	492,00	Reste à charge commune avant FDC métropolitain (10)=(1)-(9)	86 392,00
Entretien de l'équipement (à détailler)		FDC TMVL de droit commun 2026	38 000,00
-		FDC TMVL (indiquer le nom du FDC)	
-		Total FDC TMVL (11)	38 000,00
Rémunérations des personnels dédiés aux missions de maintenance et d'entretien (à détailler)		Reste à charge communal (12=10-11)	48 392,00
-Personnel d'entretien 4 agents équipe dédiée- 840 heures x coût horaire	20 000,00		
-Autres personnels (à détailler)			
TOTAL DEPENSES DE L'EQUIPEMENT (1)	86 392,00	TOTAL RECETTES DE L'EQUIPEMENT (13=1)	86 392,00

% FDC TMVL dans le reste à charge du bloc communal = (11)/(10)	44%
Ne doit pas dépasser 50%	Vrai

%Autofinancement commune =(12)/(1)	56%
Doit être supérieur ou égal à 20%	Vrai

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE EN FONCTIONNEMENT

Année 2026

Objet du fonds de concours : Frais de fonctionnement Gymnase Château Fraisier

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses inhérentes au fonctionnement de l'équipement	Coût total du Projet en € TTC (sauf si activité gérée HT)	Co-financeurs	Montant sollicité en €
Consommations de fluides		DETR(2)	
Eau	800	DSIL(3)	
Electricité	9 000	Autre subvention Etat (à préciser) (4)	
Gaz	20 000	Fonds européens (5)	
		Conseil départemental (6)	
		Conseil régional (7)	
		Autres (à préciser) (8)	
Maintenance de l'équipement (à détailler)		Total subventions (9=2+3+4+5+6+7+8)	-
Redevances P0 P2 P3	5 000,00	Reste à charge commune avant FDC métropolitain (10) = (1)-(9)	55 700,00
Maintenance équipements	300,00	FDC TMVL de droit commun 2026	24 000,00
Vérifications électriques/gaz	600,00	Total FDC TMVL (11)	24 000,00
Entretien de l'équipement (à détailler)		Reste à charge communal (12=10-11)	31 700,00
-			
-			
Rémunérations des personnels dédiés aux missions de maintenance et d'entretien (à détailler)			
-Personnel d'entretien 4 agents équipe dédiée- 840 heures x coût horaire	20 000,00		
-Autres personnels (à détailler)			
TOTAL DEPENSES DE L'EQUIPEMENT (1)	55 700,00	TOTAL RECETTES DE L'EQUIPEMENT (13=1)	55 700,00

% FDC TMVL dans le reste à charge du bloc communal = (11) / (10)
Ne doit pas dépasser 50%

43%

Vrai

%Autofinancement commune = (12) / (1)
Doit être supérieur ou égal à 20%

57%

Vrai

❖ Gymnase Les Aubuis**PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE EN FONCTIONNEMENT**

Année 2026

Objet du fonds de concours : Frais de fonctionnement Gymnase Les Aubuis

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses inhérentes au fonctionnement de l'équipement	Coût total du Projet en € TTC (sauf si activité gérée HT)	Co-financeurs	Montant sollicité en €
Consommations de fluides		DETR(2)	
Eau	700	DSIL(3)	
Electricité	18 000	Autre subvention Etat (à préciser) (4)	
Gaz	18 000	Fonds européens (5)	
Maintenance de l'équipement (à détailler)		Conseil départemental (6)	
Redevances P0 P2 P3	6 500,00	Conseil régional (7)	
Vérifications électriques/gaz	600,00	Autres (à préciser) (8)	
Entretien de l'équipement (à détailler)		Total subventions (9=2+3+4+5+6+7+8)	-
-		<i>Reste à charge commune avant FDC métropolitain (10)=(1)-(9)</i>	63 800,00
-		FDC TMVL de droit commun 2026	27 932,00
Rémunérations des personnels dédiés aux missions de maintenance et d'entretien (à détailler)		FDC TMVL (indiquer le nom du FDC)	
-Personnel d'entretien 4 agents équipe dédiée- 840 heures x coût horaire	20 000,00	Total FDC TMVL (11)	27 932,00
-Autres personnels (à détailler)		Reste à charge communal (12=10-11)	35 868,00
TOTAL DEPENSES DE L'EQUIPEMENT (1)	63 800,00	TOTAL RECETTES DE L'EQUIPEMENT (13=1)	63 800,00

% FDC TMVL dans le reste à charge du bloc communal = (11)/(10)
Ne doit pas dépasser 50%

44%

Vrai

%Autofinancement commune =(12)/(1)
Doit être supérieur ou égal à 20%

56%

Vrai

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

❖ Réhabilitation d'un ponton et d'une cale de mise à l'eau au lieudit Port des Gravieres

Les objectifs de cet aménagement sont de permettre un accès aux berges, de faciliter l'accès des piétons et d'aménager une zone d'accostage pour des petits bateaux / canoés.

PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE INVESTISSEMENT – Réhabilitation d'un ponton et d'une cale de mise à l'eau au lieudit Port des Gravieres

DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Coût total du Projet en € HT	Nature de subvention	en €
Etudes préalables	1 500,00	DETR(2)	
Maîtrise d'œuvre	9 739,20	DSIL(3)	
Travaux	87 500,00	Autre subvention Etat (à préciser) (4)	
Dépose des installations existantes		Fonds européens (5)	
Création d'un ponton d'accostage/amarrage béton fondé sur pieux vissés		Conseil départemental (6)	
Création d'une rampe de mise à l'eau béton fondée sur pieux vissés		Conseil régional (7)	
Création d'un escalier béton en lieu et place de l'existant		Autres (à préciser) (8)	
Protection des berges		Total subventions (9=2+3+4+5+6+7+8)	-
Réalisation de plantations et le réaménagement de surface en haut de berge		Reste à charge commune avant FDC métropolitains (10) =(1)-(9)	98 739,20
		FDC TMVL droit commun 2026	49 300,00
		Total FDC (11)	49 300,00
		Reste à charge communal (12=10-11)	49 439,20
TOTAL DEPENSES OPERATION (1)	98 739,20	TOTAL RECETTES OPERATION (13) = (1)	98 739,20

% FDC TMVL dans le reste à charge du bloc communal = (11)/(10)	50%
Ne doit pas dépasser 50%	Vrai

%Autofinancement commune =(12)/(1)	50%
Doit être supérieur ou égal à 20%	Vrai

❖ Travaux de climatisation multi sites

L'objet des présents travaux est d'assurer la fourniture, l'installation et la mise en service de systèmes de climatisation sur quatre sites distincts appartenant à la Ville de Saint-Avertin. Les prestations à réaliser comprennent : les études d'exécution, la fourniture des équipements, la dépose de l'existant (suivant le site), la pose et les raccordements (électriques et frigorifiques), la mise en service, les réglages et essais, la formation des utilisateurs, et la fourniture du DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés).

PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE INVESTISSEMENT
Travaux de climatisation Restaurant scolaire Henri ADAM

DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Coût total du Projet en € HT	Nature de subvention	en €
Fourniture, l'installation, la mise en service de systèmes de climatisation	22 080,00		
		Total subventions (9=2+3+4+5+6+7+8)	-
		<i>Reste à charge commune avant FDC métropolitains (10) = (1)-(9)</i>	22 080,00
		FDC TMVL droit commun 2026	11 040,00
		Total FDC (11)	11 040,00
		Reste à charge communal (12=10-11)	11 040,00
TOTAL DEPENSES OPERATION (1)	22 080,00	TOTAL RECETTES OPERATION (13) = (1)	22 080,00

% FDC TMVL dans le reste à charge du bloc communal = (11) / (10)	50%
Ne doit pas dépasser 50%	Vrai

%Autofinancement commune = (12) / (1)	50%
Doit être supérieur ou égal à 20%	Vrai

PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE INVESTISSEMENT
Travaux de climatisation Restaurant scolaire Christophe Plantin

DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Coût total du Projet en € HT	Nature de subvention	en €
Fourniture, l'installation, la mise en service de systèmes de climatisation	24 760,00		
		Total subventions	-
		<i>Reste à charge commune avant FDC métropolitains (10) = (1)-(9)</i>	24 760,00
		FDC TMVL droit commun 2026 FDC TMVL	12 380,00
		Total FDC (11)	12 380,00
		Reste à charge communal (12=10-11)	12 380,00
TOTAL DEPENSES OPERATION (1)	24 760,00	TOTAL RECETTES OPERATION (13) = (1)	24 760,00

% FDC TMVL dans le reste à charge du bloc communal = (11) / (10)	50%
Ne doit pas dépasser 50%	Vrai

%Autofinancement commune = (12) / (1)	50%
Doit être supérieur ou égal à 20%	Vrai

PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE INVESTISSEMENT
Travaux de climatisation Centre Technique Municipal

DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Coût total du Projet en € HT	Nature de subvention	en €
Fourniture, l'installation, la mise en service de systèmes de climatisation	13 840,00		
		Total subventions (9=2+3+4+5+6+7+8)	-
		<i>Reste à charge commune avant FDC métropolitains (10)=(1)-(9)</i>	13 840,00
		FDC TMVL droit commun 2026 FDC TMVL	6 920,00
		Total FDC (11)	6 920,00
		Reste à charge communal (12=10-11)	6 920,00
TOTAL DEPENSES OPERATION (1)	13 840,00	TOTAL RECETTES OPERATION (13) = (1)	13 840,00

% FDC TMVL dans le reste à charge du bloc communal = (11) / (10)	50%
Ne doit pas dépasser 50%	Vrai

%Autofinancement commune =(12)/(1)	50%
Doit être supérieur ou égal à 20%	Vrai

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE INVESTISSEMENT
Travaux de climatisation Service informatique

DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Coût total du Projet en € HT	Nature de subvention	en €
Fourniture, l'installation, la mise en service de systèmes de climatisation	4 960,00		
		Total subventions (9=2+3+4+5+6+7+8)	-
		<i>Reste à charge commune avant FDC métropolitains (10) =(1)-(9)</i>	4 960,00
		FDC TMVL droit commun 2026	2 480,00
		Total FDC (11)	2 480,00
		Reste à charge communal (12=10-11)	2 480,00
TOTAL DEPENSES OPERATION (1)	4 960,00	TOTAL RECETTES OPERATION (13)= (1)	4 960,00

% FDC TMVL dans le reste à charge du bloc communal = (11)/(10)	50%
Ne doit pas dépasser 50%	Vrai

%Autofinancement commune =(12)/(1)	50%
Doit être supérieur ou égal à 20%	Vrai

❖ Réaménagement du 1er étage de l'Hôtel de Ville

L'opération consiste à transformer un open-space existant afin de créer plusieurs bureaux fermés ainsi qu'une salle de réunion, et à transformer un bureau simple en bureau double.

**PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE INVESTISSEMENT
AMENAGEMENT DES BUREAUX R+1 - HOTEL DE VILLE**

DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Coût total du Projet en € HT	Nature de subvention	en €
Etudes préalables		DETR(2)	
Acquisitions préalables nécessaires		DSIL(3)	
Mobilier : bureaux, fauteuils, chaises et tables	12 448,03	Autre subvention Etat (à préciser) (4)	
Travaux		Fonds européens (5)	
Electricité	5 998,00	Conseil départemental (6)	
Faux plafond	14 668,50	Conseil régional (7)	
Cloisons, plâtrerie	17 426,36	Autres (à préciser) (8)	
Menuiseries intérieures	5 938,43		
Fourniture, l'installation, la mise en service d'un système de climatisation	35 893,00	Total subventions (9=2+3+4+5+6+7+8)	-
Revêtement sol	4 104,92	Reste à charge commune avant FDC métropolitains (10)=(1)-(9)	101 889,90
Peinture	5 412,66	FDC TMVL droit commun 2026	50 940,00
		FDC TMVL	
		Total FDC (11)	50 940,00
		Reste à charge communal (12=10-11)	50 949,90
TOTAL DEPENSES OPERATION (1)	101 889,90	TOTAL RECETTES OPERATION (13) = (1)	101 889,90

% FDC TMVL dans le reste à charge du bloc communal = (11) /(10)	50%
Ne doit pas dépasser 50%	Vrai

%Autofinancement commune = (12)/(1)	50%
Doit être supérieur ou égal à 20%	Vrai

Récapitulatif

	Dépenses	Fonds de concours	Reste à charge Commune	% FDC TMVL	% reste à charge commune
Fonctionnement	TTC				
Complexe sportif des Grands Champs	86 392,00 €	38 000,00 €	48 392,00 €	44%	56%
Gymnase Château Fraisier	55 700,00 €	24 000,00 €	31 700,00 €	43%	57%
Gymnase les Aubuis	63 800,00 €	27 932,00 €	35 868,00 €	44%	56%
Investissement	HT				
Réhabilitation d'un ponton et d'une cale de mise à l'eau au lieu-dit Port des Gravieres	98 739,20 €	49 300 €	49 439,20 €	50%	50%
Travaux de climatisation multi sites					
<i>Restaurant scolaire Henri Adam</i>	22 080,00 €	11 040 €	11 040,00 €	50%	50%
<i>Restaurant scolaire Christophe Plantin</i>	24 760,00 €	12 380 €	12 380,00 €	50%	50%
<i>Centre Technique municipal</i>	13 840,00 €	6 920 €	6 920,00 €	50%	50%
<i>Service informatique</i>	4 960,00 €	2 480 €	2 480,00 €	50%	50%
Réaménagement du 1er étage de l'Hôtel de Ville	101 889,90 €	50 940 €	50 949,90 €	50%	50%
	472 161,10 €	222 992,00 €	249 169,10 €	47%	53%

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5215-26 ;

Vu l'article 186 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération du 08 décembre 2025 de Tours Métropole Val de Loire adoptant le règlement général des fonds de concours en faveur des communes membres ;

Considérant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine (et par extension la Métropole) et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain) et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

Après avis de la Commission Finances, ressources humaines, affaires générales, innovation et communication en date du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- De solliciter auprès de Tours Métropole Val de Loire, l'attribution du fonds de concours de droit commun 2026, destiné au financement des opérations présentées dans le tableau récapitulatif suivant :

	Dépenses	Fonds de concours	Reste à charge Commune	% FDC TMVL	% reste à charge commune
Fonctionnement	TTC				
Complexe sportif des Grands Champs	86 392,00 €	38 000,00 €	48 392,00 €	44%	56%
Gymnase Château Fraisier	55 700,00 €	24 000,00 €	31 700,00 €	43%	57%
Gymnase les Aubuis	63 800,00 €	27 932,00 €	35 868,00 €	44%	56%
Investissement	HT				
Réhabilitation d'un ponton et d'une cale de mise à l'eau au lieudit Port des Gravieres	98 739,20 €	49 300 €	49 439,20 €	50%	50%
Travaux de climatisation multi sites					
<i>Restaurant scolaire Henri Adam</i>	22 080,00 €	11 040 €	11 040,00 €	50%	50%
<i>Restaurant scolaire Christophe Plantin</i>	24 760,00 €	12 380 €	12 380,00 €	50%	50%
<i>Centre Technique municipal</i>	13 840,00 €	6 920 €	6 920,00 €	50%	50%
<i>Service informatique</i>	4 960,00 €	2 480 €	2 480,00 €	50%	50%
Réaménagement du 1er étage de l'Hôtel de Ville	101 889,90 €	50 940 €	50 949,90 €	50%	50%
	472 161,10 €	222 992,00 €	249 169,10 €	47%	53%

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260629-DELIB-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,
Le 25/06/2026

Le Maire,



Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAIH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Actualisation des tarifs municipaux 2026/2027 et l'année civile 2027
Rapporteur :	Monsieur Eric VILLEMAGNE

Le Conseil municipal est compétent pour instaurer et fixer les tarifs des services publics locaux.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les tarifs municipaux applicables pour l'année scolaire 2026/2027 et les tarifs municipaux pour l'année civile 2027, tels que présentés en annexe de la présente délibération.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2121-29 ;

Considérant que le Conseil municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales ;

Considérant qu'il convient de réviser les tarifs municipaux pour l'année scolaire 2026-2027 et l'année civile 2027 ;

Après avis de la Commission Finances, ressources humaines, affaires générales, innovation et communication en date du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **De fixer** les tarifs municipaux applicables pour l'année scolaire 2026/2027 et les tarifs municipaux pour l'année civile 2027, tels que présentés en annexe de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260629-DELIB-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,
Le 25/06/2026,

Le Maire,

Laurent RAYMOND



Signé électroniquement

TARIFS MUNICIPAUX

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

TS1 – Médiathèque	page 02
TS2 – Piscine	page 03
TS3 – Location des équipements et terrains sportifs	page 07
TS4 – Tarifs Enfance – Animation – Jeunesse	page 08
TS5 – Accueil Libres ADOS	page 09
TS6 – Concessions et columbarium	page 09

ANNÉE CIVILE 2027

TA1 – Location des salles municipales – Salle des Fêtes, Espaces Simone Veil et Yvonne Dupont-Franklin	page 10
TA2 – Location du Nouvel Atrium	page 11
TA3 – Location des salles Domaine de Cangé	page 12
TA4 – Insertions publicitaires dans le magazine municipal	page 14
TA5 – Redevance d’occupation du domaine public	page 14
TA6 – Travaux en régie	page 15
TA7 – Tarifs divers	page 15

TARIFS MUNICIPAUX - ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

TS1 -TARIFS MÉDIATHÈQUE 2026-2027 - applicables à partir 1er septembre 2026

		Saint- avertinois	Hors commune
Adulte [plein tarif]	Abonnement annuel	15,30 €	25,50 €
Adulte [tarif réduit demandeurs d'emploi, étudiants, lycéens, apprentis de 16 à 25 ans, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées et de l'allocation aux adultes handicapés] sur présentation d'un justificatif	Abonnement annuel	9,70 €	17,70 €
Enfant jusqu'à 16 ans	Abonnement annuel	Gratuit	12,20 €
Remplacement de carte de lecteur	Par carte	2,00 €	
Perte ou casse de DVD	Par DVD	45,00 €	

TS2 - TARIFS PISCINE ET ACTIVITÉS AQUATIQUES - applicables à partir du 1er Septembre 2026

LES ENTRÉES	Adultes	Enfants (3-15 ans)	Lycéens, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif)	Observations
Le ticket d'entrée	3,70 €	2,60 €	3,10 €	Valable 1 fois uniquement le jour de l'achat
10 entrées	31,50 €	22,10 €	26,30 €	Valable 12 mois de date à date, avec obligation d'achat de la carte individuelle au premier passage (2,60 €)
1 Entrée piscine et sauna	4,80 €		4,30 €	Valable 1 fois uniquement le jour de l'achat Sauna réservé aux personnes de 18 ans et + Caution (clé, carte d'identité) pour le bracelet
10 Entrée piscine et sauna	42,30 €		36,70 €	Valable 12 mois de date à date, sauna réservé aux personnes de 18 ans et + avec obligation d'achat du bracelet - badge (2,60 €) au premier passage

Groupes (10 personnes et +)

Le ticket d'entrée	3,00 €	1,90 €	2,40 €	
Centres de loisirs				
Le ticket d'entrée par enfant		2,30 €	ACM /ALSH selon réglementation et encadrement en vigueur, sur réservation (2 groupes maximum dans le bassin pendant les heures d'ouverture au public) Accompagnateur(s) gratuit (s)	
Le ticket d'entrée par enfant hors métropole		2,40 €		

Accès illimité à la piscine	Abonnement annuel	215,00 €	Valable 12 mois de date à date
Accès illimité à la piscine et au sauna	Abonnement annuel	260,20 €	Valable 12 mois de date à date Sauna réservé aux personnes de 18 ans et +

ACTIVITÉS		Tarifs métropolitains	Tarifs Hors Métropole	Observations
ECOLE DE L'EAU (hors vacances scolaires)	Pour 1 enfant de septembre à juin 1 cours par semaine	165,30 €	179,50 €	Possibilité de paiement en 2 fois : Métropole : 82,65 € * 2 septembre et octobre Hors métropole : 89,75 * 2 septembre, et octobre Abonnement nominatif donnant accès au bassin uniquement dans le cadre de l'activité au jour et horaire choisi lors de l'inscription.
AQUABIKE Hors vacances scolaire L'abonnement Aquabike ne donne pas accès à l'aquagym / training et inversement	La séance	10,50 €	11,30 €	Réservation sur place et paiement à l'avance des séances ou sur Saint' Av en ligne
	Au trimestre de date à date	89,90 €	97,30 €	A raison d'une séance par semaine. De date à date. Possibilité de paiement comme suit : Paiement à la première séance de chaque mois et pour chaque trimestre : Métropole : 49,45 € * 2 - (1er mois et 2è mois du trimestre) Hors métropole : 48,65 € * 2 (1er mois et 2è mois du trimestre) Abonnement nominatif donnant accès au bassin uniquement dans le cadre de l'activité au jour et horaire choisi le jour de l'inscription.
	L'année de date à date septembre à juin	267,90 €	288,80 €	A raison d'une séance par semaine. De date à date. Possibilité de paiement comme suit : Métropole : 133,95 € * 2 (septembre et octobre) Hors métropole : 144,40 € * 2 (septembre et octobre) Abonnement nominatif donnant accès au bassin uniquement dans le cadre de l'activité au jour et horaire choisi le jour de l'inscription.
AQUAGYM / TRAINING Hors vacances scolaire L'abonnement aquagym / training ne donne pas accès à l'Aquabike et inversement	La séance	10,50 €	11,30 €	Réservation sur place et paiement à l'avance des séances ou sur Saint' Av en ligne
	Au trimestre de date à date	89,90 €	97,30 €	A raison d'une séance par semaine. De date à date. Possibilité de paiement comme suit : Paiement à la première séance de chaque mois et pour chaque trimestre : Métropole : 49,45 € * 2 - (1er mois et 2è mois du trimestre) Hors Métropole : 48,65 € * 2 (1er mois et 2è mois du trimestre) Abonnement nominatif donnant accès au bassin uniquement dans le cadre de l'activité au jour et horaire choisi le jour de l'inscription.
	L'année de date à date septembre à juin	267,90 €	288,80 €	A raison d'une séance par semaine. De date à date. Possibilité de paiement comme suit : Métropole : 133,95 € * 2 (septembre et octobre) - Hors Métropole : 144,40 € * 2 (septembre et octobre) Abonnement nominatif donnant accès au bassin uniquement dans le cadre de l'activité au jour et horaire choisi le jour de l'inscription.

AQUA FAMILLE 2 adultes + 1 enfant	La séance	10,70 €	11,60 €	<i>Enfant ou adulte supplémentaire tarif normal</i>
	Le trimestre	90,50 €	97,80 €	<i>Trimestre : septembre octobre novembre et avril mai juin Interruption de décembre à mars</i>
	Les 2 trimestres	135,90 €	146,90 €	<i>Abonnement de date à date nominatif donnant accès au bassin pour 1 enfant et 2 adultes maximum</i>
	Enfant supplémentaire à l'unité	2,60 €	2,70 €	
	Enfant supplémentaire au trimestre (Carte 10 entrées)	20,00 €	20,50 €	
Leçons de natation	La leçon	17,00 €	18,00 €	<i>Pour 30 minutes, 3 personnes maximum, entrée comprise</i>
	Forfait de 5 leçons	80,00 €	85,00 €	

	Location par une société, une association et le collège de la commune	Location par une société, une association, les collèges et lycées hors commune	
L'heure - toutes les lignes d'eau avec MNS	98,50 €	106,40 €	<i>Tarif fractionnable entre deux associations pour une utilisation conjointe et limitée <u>aux heures de fermeture au public.</u> Sur réservation</i>
L'heure - par ligne d'eau avec MNS	38,50 €	41,50 €	<i>Location limitée à deux lignes d'eau au maximum et <u>aux heures d'ouverture au public.</u> Sur réservation</i>
L'heure - toutes les lignes d'eau sans MNS	68,80 €	74,40 €	<i>Sur présentation du diplôme du maitre-nageur sauveteur qui intervient</i>
L'heure - par ligne d'eau sans MNS	16,60 €	18,00 €	

Ecoles élémentaires hors commune		
Forfait pour 20 enfants	47,60 €	<i>Gratuité pour les accompagnateurs</i>
1 forfait minimum par classe puis tarif unitaire à partir du 21ème enfant	2,50 €	

Divers		
Carte individuelle	2,60 €	<i>La carte est obligatoire sauf pour l'achat d'un billet d'entrée</i>
Perte carte/bracelet/clef	10,50 €	
Bracelet-badge abonnement sauna	2,60 €	<i>Le bracelet badge est obligatoire sauf pour l'achat d'une entrée le jour même</i>
Perte du bracelet - badge Sauna	21,00 €	
Occupation abusive d'un casier	5,30 €	<i>Par jour d'occupation</i>
Entrée à thème	5,50 €	

TS3 - TARIFS DES ÉQUIPEMENTS et TERRAINS SPORTIFS *applicables à partir du 1er septembre 2026*

	CARACTERISTIQUES	UNITE	Associations - Etablissements publics et privés commune	Associations - Etablissements publics et privés hors commune	Collège Jules Romains	Collèges - Lycées et écoles élémentaires hors commune
Equipements sportifs	Gymnases et salles spécialisées	Heure	16,30 €	17,25 €	15,80 €	17,25 €
	Salle de sport	Heure	6,20 €	6,55 €	6,00 €	6,55 €
	Plateau sportif	Heure	5,70 €	6,10 €	5,55 €	6,10 €
	Piste d'athlétisme	Heure	12,70 €	13,45 €	12,35 €	13,45 €
Terrains de plein air	Terrain d'honneur - Grands champs	Heure	26,10 €	27,70 €		
	Terrain en gazon synthétique - Grands Champs - Diurne	Heure	30,75 €	32,60 €	23,80 €	30,00 €
	Terrain en gazon synthétique - Grands Champs - Nocturne	Heure	35,50 €	37,60 €		
	Possibilité de terrain à 7 - Diurne	Heure	17,80 €	18,85 €	17,30 €	18,85 €
	Possibilité de terrain à 7 - Nocturne	Heure	20,20 €	21,35 €		
	Autres terrains	Heure	26,10 €	27,65 €		
Ouverture ou fermeture de site	Equipements sportifs/ Terrains de plein air (terrain synthétique et site BMX)	1/2 heure	27,65 €	29,30 €		

Quel que soit le nombre d'utilisateurs, gratuité des équipements sportifs et terrains de plein air pour les écoles publiques de Saint - Avertin ainsi que SAS et ses sections dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs

TS4 -TARIFS RESTAURATION - ENFANCE - ANIMATION - JEUNESSE applicables pour l'année scolaire 2026/2027

Activité/Unité	Tarif plancher	QF de 0 € à 620 €	QF de 621 € à 850€	QF de 851 € à 970€	QF de 971 € à 1220 €	QF de 1221€ à 2 020 €	QF > 2 021 €	Tarif plafond
Restauration scolaire								
<i>Repas enfant</i>		3,11 €	3,36 €	3,73 €	4,00 €	4,26 €	4,53 €	
<i>Repas enfant PAI alimentaire fourni par la famille</i>		2,12 €						
<i>Repas adulte</i>		5,97 €						

Activité/Unité	Tarif plancher	QF de 0 € à 620 €	QF de 621 € à 850€	QF de 851 € à 970€	QF de 971 € à 1 220 €	QF > 1 220 €	Tarif plafond
Accueils périscolaires matin et soir - 7 h30/8h30 et 16h30/18h45							
<i>Taux d'effort en % du QF tarif par heure</i>	0,50 €	0,0954%	0,1081%	0,1556%	0,1907%	0,1929%	2,39 €

Etude de 16h30 à 17h30 - au-delà de 17h30, application des tarifs des accueils périscolaires							
<i>1 heure y compris goûter</i>		2,48 €	3,36 €	3,91 €			

Accueil collectif de mineurs - Mercredis accueil à la journée ou la demi-journée / amplitude 7h30-18h30 (1/2j. sans repas = 5h ; 1/2 j. avec repas = 6h ; journée = 10h)							
<i>Taux d'effort en % du QF tarif par heure</i>	0,36 €	0,0685%	0,1000%	0,1541%	0,1664%	0,1708%	2,06 €

Accueil collectif de mineurs - Petits et grands séjours à la journée/ amplitude 8h-18h30 (facturation 10h)							
<u>Saint-Avertinois</u>							
<i>Taux d'effort en % du QF tarif par heure</i>	0,36 €	0,0685%	0,1000%	0,1541%	0,1664%	0,1708%	2,06 €
<u>Hors commune</u>							
<i>Taux d'effort en % du QF tarif par heure</i>	0,36 €	0,0685%	0,1000%	0,2698%			2,81 €

TS5 - Accueil LIBRES ADOS
tarifs applicables pour l'année scolaire 2026/2027

<i>Caractéristiques</i>	<i>Tarifs</i>
Droit d'inscription annuel	30 €
Participation pour toute activité organisée par la commune	
0 € < prix réel de l'activité < 3 €	Gratuité
Prix réel de l'activité > 3 €	80 % du coût réel
Participation pour tout séjour organisé par la commune	
Par séjour	80 % du coût réel

TS6 – CIMETIÈRE « Le Marteau »
TARIFS CONCESSIONS ET COLUMBARIUM
applicables au 1er septembre 2026

Caractéristiques	Durée	Tarifs
Terrain	Concession 15 ans	312,00 €
	Concession 30 ans	623,00 €
Case au columbarium	Concession 15 ans	566,00 €
	Concession 30 ans	1 020,00 €
	Plaque colombarium	63,00 €
Cavurne	Concession 15 ans	285,00 €
	Concession 30 ans	566,00 €
Caveau provisoire	De 1 à 14 jours	35,00 €
	De 15 jours à 6 mois	58,00 €
Dispersion des cendres		Gratuit

Pour un renouvellement, le tarif appliqué est le tarif en vigueur à la date de renouvellement et non à la date de demande.

TARIFS MUNICIPAUX - ANNÉE 2027

TA1 - TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES - Applicables à compter du 02 janvier 2027

Prestation assujettie à la TVA

<u>Caution de 500 € obligatoire</u>	Associations ou organismes à but non lucratif de la commune		Résidents de Saint-Avertin		Entreprises et extérieurs à Saint-Avertin	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
SALLE DES FÊTES - Avec équipements son et vidéoprojecteur						
Journée	157,50 €	189,00 €	289,17 €	347,00 €	524,17 €	629,00 €
Matinée ou après-midi (forfait de 4h)	73,33 €	88,00 €	184,17 €	221,00 €	265,00 €	318,00 €
SALLE DES FÊTES - Sous-sol						
Matinée ou après-midi (forfait de 4h)	Gratuité				91,67 €	110,00 €
ESPACE SIMONE VEIL						
Journée	110,83 €	133,00 €	141,67 €	170,00 €	308,33 €	370,00 €
Matinée ou après-midi (forfait de 4h)	55,00 €	66,00 €	73,33 €	88,00 €	151,67 €	182,00 €
<i>En raison de son intérêt local certain et en tant qu'association de quartier, L'Amicale des Grands Champs dispose d'une mise à disposition gratuite de l'espace Simone Veil.</i>						
ESPACE YVONNE DUPONT FRANKLIN						
Journée	184,17 €	221,00 €	210,00 €	252,00 €	378,33 €	454,00 €
Matinée ou après-midi (forfait de 4h)	100,00 €	120,00 €	110,83 €	133,00 €	195,00 €	234,00 €
<i>En raison de son intérêt local certain et en tant qu'association de quartier, l'association Château-Fraisier : Un quartier pas comme les autres, dispose d'une mise à disposition gratuite de l'espace Yvonne Dupont-Franklin.</i>						

Des salles pourront être gratuitement mises à disposition des écoles publiques de la Commune.

Sous réserve de l'autorisation du Maire, gratuité pour les associations à but non lucratif dont le siège social est à Saint-Avertin.

Réduction de 10 % aux entreprises Saint-Avertinoises

TA2 - TARIFS DE LOCATION DU NOUVEL ATRIUM applicables à compter du 02 Janvier 2027

Prestation assujettie à la TVA

<u>Caution de 1 000 € obligatoire</u>	FORFAIT 4 H				FORFAIT 10 H			
	Entreprises		Associations à but non lucratif		Entreprises		Associations à but non lucratif	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Hall	389,00 €	466,80 €	193,00 €	231,60 €	894,00 €	1 072,80 €	442,50 €	531,00 €
Salle + Hall (y compris 1 technicien)	649,00 €	778,80 €	321,50 €	385,80 €	1 806,50 €	2 167,80 €	894,75 €	1 073,70 €
Forfait 1 technicien complémentaire	143,00 €	171,60 €	71,00 €	85,20 €	286,00 €	343,20 €	141,50 €	169,80 €
Option 2h supplémentaires								
Forfait 2 heures supplémentaires	199,00 €	238,80 €	107,00 €	128,40 €				
Forfait 2 heures supplémentaires avec 1 technicien complémentaire	270,50 €	324,60 €	142,50 €	171,00 €				

Réduction de 10 % aux entreprises Saint-Avertinoises

Sous réserve de l'autorisation du Maire, gratuité pour les associations à but non lucratif dont le siège social est à Saint-Avertin

Dans le cadre de la mise à disposition gratuite de la salle à une association, cette dernière sera redevable d'un forfait technique.

	HT	TTC
Tarif 1 jour Semaine	273,00 €	327,60 €
Tarif 1 jour Weekend (samedi/dimanche)	458,25 €	549,90 €

TA3 - TARIFS LOCATION SALLES DOMAINE DE CANGÉ applicables à compter du 02 janvier 2027

Prestation assujettie à la TVA

Tarifs hiver du 1er janvier au 30 avril et du 08 octobre au 31 décembre 2027

<u>Caution de 800 € obligatoire</u>	Associations St-Avertinoises ou organismes à but non lucratif de la commune		Résidents de Saint-Avertin		Entreprises ou Extérieurs à Saint-Avertin	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Cellier						
Journée	329,17 €	395,00 €	378,33 €	454,00 €	587,50 €	705,00 €
2 jours consécutifs	565,83 €	679,00 €	646,67 €	776,00 €	926,67 €	1 112,00 €
Chai						
Journée	509,17 €	611,00 €	594,17 €	713,00 €	989,17 €	1 187,00 €
2 jours consécutifs	967,50 €	1 161,00 €	1 119,17 €	1 343,00 €	1 540,00 €	1 848,00 €
Ensemble Cellier - Chai - Cuisine						
Journée	1 091,67 €	1 310,00 €	1 229,17 €	1 475,00 €	1 818,33 €	2 182,00 €
2 jours consécutifs	1 987,50 €	2 385,00 €	2 195,83 €	2 635,00 €	3 002,50 €	3 603,00 €
Options						
Cuisine en option avec le chai ou le cellier - tarif par jour	293,33 €	352,00 €	293,33 €	352,00 €	293,33 €	352,00 €
Prise de possession la veille (17 h- 22 h)	123,33 €	148,00 €	123,33 €	148,00 €	123,33 €	148,00 €

Tarifs été du 1er mai au 07 octobre 2027

<u>Caution de 800 € obligatoire</u>	Associations St-Avertinoises ou organismes à but non lucratif de la commune		Résidents de Saint-Avertin		Entreprises ou Extérieurs à Saint-Avertin	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Cellier						
Journée	183,33 €	220,00 €	273,33 €	328,00 €	587,50 €	705 ,00 €
2 jours consécutifs	283,33 €	340,00 €	420,00 €	504,00 €	926,67 €	1 112,00 €
Chai						
Journée	278,33 €	334,00 €	420,00 €	504,00 €	989,17 €	1 187 ,00 €
2 jours consécutifs	504,17 €	605,00 €	756,67 €	908,00 €	1 540,00 €	1 848,00 €
Ensemble Cellier - Chai - Cuisine						
Journée	719,17 €	863,00 €	968,33 €	1 162,00 €	1 818,33 €	2 182,00 €
2 jours consécutifs	1 239,17 €	1 487,00 €	1 675,00 €	2 010,00 €	3 002,50 €	3 603,00 €
Options						
Cuisine <i>en option avec le chai ou le cellier - tarif par jour</i>	293,33 €	352,00 €	293,33 €	352,00 €	293,33 €	352,00 €
Prise de possession la veille (17 h- 22 h)	123,33 €	148,00 €	123,33 €	148,00 €	123,33 €	148,00 €

**TA4 - TARIFS DES INSERTIONS
PUBLICITAIRES DANS LE MAGAZINE
MUNICIPAL
applicables au 01 janvier 2027**

	UNITE	TARIFS
Par numéro	1 page	1 576,00 €
	1/2 page	739,50 €
	1/4 page	256,50 €
	1/8ème page	131,50 €
	1/16ème page	78,00 €

**TA5 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
TARIFS applicables à compter du 01 Janvier 2027**

<i>DROITS DE PLACE - eau et électricité comprises</i>	Droit de place marchés et voirie
Le mètre linéaire par jour	1,45 €
Abonnement annuel et au mètre linéaire (banc au plus égal à 10 mètres linéaires pour un marché ou stationnement par semaine)	38,65 €
Abonnement semestriel et au mètre linéaire (banc au plus égal à 10 mètres linéaires pour un marché ou stationnement par semaine)	20,05 €

<i>DROIT DE PLACE</i>	2026
Droit annuel de stationnement pour les taxis	124,00 €
Droit d'installation d'un foodtruck – forfait journalier	15 €

**TA6 – TARIFS TRAVAUX EN REGIE applicables à compter
du 1er janvier 2027**

	Unité	Tarifs
Main d'œuvre	Heure	32,10 €
Petit matériel et outillage	Heure	4,95 €
Véhicules légers	Heure	3,20 €
Petits camions, fourgons (- 3,5 tonnes)	Heure	4,10 €
Camion de 6 tonnes	Heure	11,60 €
Camion de 14 tonnes	Heure	16,95 €
Chargeur atlas	Heure	18,40 €
Tracteur agricole	Heure	18,40 €
Balayeuse de rue aspiration	Heure	43,85 €
Microtracteur avec accessoire ou moto brouette	Heure	14,40 €

TA7 - TARIFS DIVERS applicables à compter du 1er janvier 2027

	Unité	Tarifs
Location pour déchets végétaux 7 m 3	La benne	77,25 €
Jalonnement des manifestations : enlèvement par le personnel municipal d'un jalonnement de manifestation non retiré par l'organisateur	Coût forfaitaire	500,00 €
Vente de bois aux Saint-avertinois (1 stère de bois maximum par foyer et par an)	Le stère	57,00 €

Refacturation Badge/Clé	Unité	Tarifs
Perte/détérioration ou réassort de badge pour accéder - Aux équipements - Au Domaine de la Petite Enfance Perte ou détérioration de la carte magnétique (DPE)	Par badge	34,00 €
Perte/détérioration ou réassort de clef LOCKEN	Par clé	169,00 €
Perte/détérioration ou réassort de clef BKS	Par clé	113,00 €

Reproduction de documents administratifs y compris liste électorale	Unité	Tarifs
Copie format A4 noir et blanc	La copie	0,55 €

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU) – Budget principal 2025
Rapporteur :	Monsieur Eric VILLEMAGNE

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU doit être présenté au Conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné.

Le vote au compte administratif permet l'arrêt des comptes de la collectivité.

Le CFU est devenu obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026. La ville a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ses budgets à compter du 1er janvier 2025.

Le CFU 2025 du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Totaux cumulés</i>
Recettes			
Prévisions budgétaires	14 357 539,37	21 413 824,64	35 771 364,01
Réalisations	11 184 231,86	23 373 968,94	34 558 200,80
Dépenses			
Prévisions budgétaires	14 357 539,37	21 413 824,64	35 771 364,01
Réalisations	10 811 296,42	22 184 276,49	32 995 572,91
RESULTAT de l'exercice Excédent ou Déficit	372 935,44	1 189 692,45	1 562 627,89

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL 2025

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
INVESTISSEMENT	-2 309 143,49		372 935,44	-1 936 208,05
FONCTIONNEMENT	3 338 843,01	-683 518,37	1 189 692,45	3 845 017,09
TOTAL	1 029 699,52	-683 518,37	1 562 627,89	1 908 809,04

Etat des restes à réaliser de la section d'investissement :

- En dépenses 761 951,90 €
- En recettes 1 500 000,00 €

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président, le Maire ne devant participer au vote.

Monsieur Laurent RAYMOND s'étant retiré pour le vote du CFU, Monsieur Anséric LEON préside la séance.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du CFU 2025 du budget principal de la Commune, d'approuver le CFU 2025 du budget principal de la Commune et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses (761 951,90 €) et en recettes (1 500 000 €).

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-12, L. 1612-13, L.2121-14, L. 2121-31 et R. 2121-8 ;

Vu le décret n°1578 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération n°2025/21 du Conseil municipal, en date du 26 mars 2025 relative au budget primitif 2025 du budget principal ;

Vu la délibération n°2025/94 du Conseil municipal, en date du 01 Octobre 2025 relative à la décision modificative n°1 du budget principal ;

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2026 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire ;

Considérant que lors de la séance où le compte financier unique 2025 du budget principal du Maire est débattu, l'assemblée délibérante élit son président ; le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Laurent RAYMOND s'est retiré au moment du vote, et le Conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Anséric LEON.

Après avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Affaires générales, Innovation et Communication en date du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **De prendre acte** de la présentation du compte financier unique 2025 du budget principal de la Commune ;
- **D'approuver** le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune qui se présente de la façon suivante :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Totaux cumulés</i>
Recettes			
Prévisions budgétaires	14 357 539,37	21 413 824,64	35 771 364,01
Réalisations	11 184 231,86	23 373 968,94	34 558 200,80
Dépenses			
Prévisions budgétaires	14 357 539,37	21 413 824,64	35 771 364,01
Réalisations	10 811 296,42	22 184 276,49	32 995 572,91
RESULTAT de l'exercice Excédent ou Déficit	372 935,44	1 189 692,45	1 562 627,89

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL 2025

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
INVESTISSEMENT	-2 309 143,49		372 935,44	-1 936 208,05
FONCTIONNEMENT	3 338 843,01	-683 518,37	1 189 692,45	3 845 017,09
TOTAL	1 029 699,52	-683 518,37	1 562 627,89	1 908 809,04

- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses (761 951,90 €) et en recettes (1 500 000 €).

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (Monsieur Laurent RAYMOND)

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-51-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,
Le 25/06/2026

Le Maire,


Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

SAINT-AVERTIN - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2025
REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : SAINT-AVERTIN (1)
(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21370208700015

POSTE COMPTABLE : SGC de JOUE LES TOURS

M. 57

Compte financier unique
Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL VILLE (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	12
E - Compte de résultat synthétique	13
F - Taux des contributions et produits afférents en N	15

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	16

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'investissement	17
A1.2 - Recettes d'investissement	18
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	19
A2.2 - Recettes de fonctionnement	20

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'investissement	21
B2 - Recettes d'investissement	25
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	28
D1 - Dépenses de fonctionnement	29
D2 - Recettes de fonctionnement	35

III - Etats financiers

A - Bilan	39
B - Compte de résultat	43
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	46
D - Balance des comptes	47

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	76
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	78
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	80

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	82
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	87
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	89
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	90
B3 - Etat des provisions	91
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	93
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	94
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	107
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet

B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	108
B9 - Etat du personnel	110
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	117
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	120
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	121
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	122
C2.1 - Situation des AP	124
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet

IV - Annexes**C - Etats annexés budgétaires**

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	126
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	133

IV - Etats annexés**D - Autres éléments d'information**

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	140
D2 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D3 - Actions de formation des élus	141
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D5 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet
E - État des Contrôles du Compte Financier	142

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	143

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	15418

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1261.79

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1029.33
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1216.45
3	Dépenses d'équipement brut / population	368.57
4	Encours de dette / population (2)(3)	373.25
5	DGF / population	32.61
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	66.38
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	87.27
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	15.38
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	12.73
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	30.68
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	199.47

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES				I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE				B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	14 357 539,37	18 758 500,00	33 116 039,37
	Recettes réalisées (1)	B	11 184 231,86	23 373 968,94	34 558 200,80
	Restes à réaliser	C	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	12 048 395,88	21 413 824,64	33 462 220,52
	Dépenses réalisées (1)	E	10 811 296,42	22 184 276,49	32 995 572,91
	Restes à réaliser	F	761 951,90	0,00	761 951,90
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	372 935,44	1 189 692,45	1 562 627,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 309 143,49	2 655 324,64	346 181,15
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 936 208,05	3 845 017,09	1 908 809,04
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	738 048,10	0,00	738 048,10
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 198 159,95	3 845 017,09	2 646 857,14

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-2 309 143,49	0,00	372 935,44	0,00	-1 936 208,05
Fonctionnement	3 338 843,01	683 518,37	1 189 692,45	0,00	3 845 017,09
TOTAL I	1 029 699,52	683 518,37	1 562 627,89	0,00	1 908 809,04
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	1 029 699,52	683 518,37	1 562 627,89	0,00	1 908 809,04

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
SI d Energie d Indre-et-Loire	01/09/1937	sans fiscalité propre	0,00
EPCI			
SIVU Cavités 37	30/12/1985	sans fiscalité propre	13 105,30
Tours Métropole Val de Loire	01/01/2000	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
Mission locale de Touraine	01/01/2001	Adhésion	10 793,00
Arthotèque de Touraine	01/01/2016	Adhésion	150,00
Conseil National des Villes et Villages Fleuris	01/01/2020	Adhésion	350,00
Scène O centre	01/01/2021	Adhésion	180,00
Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes	01/01/2023	Adhésion	0,00
UFOLEP	01/09/2024	Adhésion	167,00
Union départementale des Enseignements artistiques	01/06/2025	Adhésion	370,23

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES					I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS					B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS				oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 761 951,90
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	53 149,24
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	331 570,00
21	Immobilisations corporelles (3)	349 076,69
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	28 155,97
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 500 000,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	FONDS PROPRES	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Apports et subventions d'investissement	51 181,25
Subventions d'investissement versées	3 488,08	Neutralisations et régularisations	-38 622,87
Autres immobilisations incorporelles	291,43	Réserves	74 365,85
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Report à nouveau	2 655,32
Terrains	12 163,48	Résultat de l'exercice	1 189,69
Constructions	59 536,77	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	1 695,67
Réseaux et installations de voirie	8 058,97	TOTAL FONDS PROPRES (I)	92 464,92
Réseaux divers	592,74	PASSIF	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	582,08	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	63,39
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	DETTE FINANCIÈRES	0,00
Autres	1 836,64	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	3 909,70	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	5 762,97
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	5 093,21	Dettes financières et autres emprunts	0,00
Immobilisations financières (nettes)	831,96	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	5 762,97
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	96 385,05	DETTE NON FINANCIÈRES	0,00
ACTIF CIRCULANT	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	343,61
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	48,72
Créances	1 016,16	Produits constatés d'avance	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	TOTAL DETTE NON FINANCIÈRES (3)	392,32
Trésorerie	1 304,97	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	2 321,13	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	6 218,69
Comptes de régularisation (III)	0,00	Comptes de régularisation (III)	22,57
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	98 706,17	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	98 706,17

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	0,00	0,00
Dotations de l'état	522,52	551,34
Participations	1 830,84	1 806,37
Compensations, autres attributions et autres participations	80,30	87,57
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	12 535,58	12 747,61
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services	2 181,62	2 258,54
Produits des cessions d'actifs	1 002,19	21,00
Autres produits de gestion	338,71	414,21
Production stockée et immobilisée	0,00	14,83
AUTRES PRODUITS	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	37,80
Reprises du financement rattaché à un actif	26,60	22,27
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	1 074,80	1 030,79
Neutralisation des moins-values de cession	3 517,35	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	23 110,51	18 992,32
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Achats et charges externes	4 327,90	4 375,92
Charges de personnel	9 753,04	9 672,51
Indemnités des élus (et membres du CESR)	189,83	183,73
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	109,20	104,77
Impôts et taxes	360,01	395,73
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	1 791,43	1 747,33
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	4 519,54	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	0,00	21,00

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	21 050,94	16 501,00
CHARGES D'INTERVENTION	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre	779,38	1 073,52
Autres charges	13,11	12,73
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	792,48	1 086,26
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	1 267,09	1 405,06
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	77,40	75,15
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-77,40	-75,15
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	1 189,69	1 329,91

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		34,70	9 095 220,00	2,12
TFPNB		45,62	45 523,00	-1,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		12,55	89 702,00	-38,85
TOTAL			9 282 598,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires 2016/19 du 08/03/2006 (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	298 702,60	200 907,06	67,26	53 149,24
204	Subventions d'équipement versées (6)	1 816 045,00	1 484 475,00	81,74	331 570,00
21	Immobilisations corporelles	4 616 288,26	2 168 572,09	46,98	349 076,69
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 380 860,02	1 828 726,42	54,09	28 155,97
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		10 111 895,88	5 682 680,57	56,20	761 951,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	566 500,00	498 080,33	87,92	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		566 500,00	498 080,33	87,92	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		10 678 395,88	6 180 760,90	57,88	761 951,90
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 355 000,00	4 618 755,01	340,87	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	15 000,00	11 780,51	78,54	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		1 370 000,00	4 630 535,52	338,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		12 048 395,88	10 811 296,42	89,73	761 951,90
001 Solde d'exécution négatif reporté		2 309 143,49			
Total des dépenses de la section d'investissement		14 357 539,37	10 811 296,42		761 951,90

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 006 867,00	741 489,48	73,64	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 799 829,36	2 900 000,00	50,00	1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 193 518,37	1 216 826,95	101,95	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 446 500,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 446 714,73	4 858 316,43	51,43	1 500 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	2 911 259,64			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 984 565,00	6 314 134,92	318,16	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	15 000,00	11 780,51	78,54	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		4 910 824,64	6 325 915,43	128,82	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		14 357 539,37	11 184 231,86	77,90	1 500 000,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		14 357 539,37	11 184 231,86		1 500 000,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	4 252 000,00	3 747 533,42	300 533,09	4 048 066,51	95,20	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	10 866 000,00	10 530 771,86	3 280,74	10 534 052,60	96,95	0,00
014	Atténuations de produits	126 000,00	122 281,45	0,00	122 281,45	97,05	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 151 500,00	1 052 545,07	36 530,00	1 089 075,07	94,58	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 395 500,00	15 453 131,80	340 343,83	15 793 475,63	96,33	0,00
66	Charges financières	114 500,00	74 230,63	0,00	74 230,63	64,83	0,00
67	Charges spécifiques	8 000,00	2 435,31	0,00	2 435,31	30,44	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		16 518 000,00	15 529 797,74	340 343,83	15 870 141,57	96,08	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 911 259,64					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	1 984 565,00	6 314 134,92	0,00	6 314 134,92	318,16	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		4 895 824,64	6 314 134,92	0,00	6 314 134,92	128,97	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		21 413 824,64	21 843 932,66	340 343,83	22 184 276,49	103,60	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		21 413 824,64	21 843 932,66	340 343,83	22 184 276,49		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	120 000,00	141 174,72	0,00	141 174,72	117,65	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 150 000,00	1 994 888,34	186 733,16	2 181 621,50	101,47	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 759 889,00	1 760 857,84	0,00	1 760 857,84	100,06	0,00
731	Fiscalité locale	10 740 111,00	10 897 003,34	0,00	10 897 003,34	101,46	0,00
74	Dotations et participations	2 351 000,00	2 274 697,20	158 954,40	2 433 651,60	103,52	0,00
75	Autres produits de gestion courante	282 500,00	278 398,46	3 079,23	281 477,69	99,64	0,00
Total des recettes de gestion des services		17 403 500,00	17 347 019,90	348 766,79	17 695 786,69	101,68	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	1 059 427,24	0,00	1 059 427,24	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		17 403 500,00	18 406 447,14	348 766,79	18 755 213,93	107,77	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	1 355 000,00	4 618 755,01	0,00	4 618 755,01	340,87	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		1 355 000,00	4 618 755,01	0,00	4 618 755,01	340,87	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		18 758 500,00	23 025 202,15	348 766,79	23 373 968,94	124,60	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		2 655 324,64					
Total des recettes de la section de fonctionnement		21 413 824,64	23 025 202,15	348 766,79	23 373 968,94		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	94 800,00	0,00	94 800,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	6 359,30	0,00	6 359,30	0,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	99 747,76	0,00	99 747,76	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	298 702,60	200 907,06	0,00	200 907,06	97 795,54
2041512	Bâtiments et installations	0,00	684 475,00	0,00	684 475,00	0,00
2046	Attributions de compensation d'investissement	0,00	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	1 816 045,00	1 484 475,00	0,00	1 484 475,00	331 570,00
2111	Terrains nus	0,00	80,00	0,00	80,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	5 870,47	0,00	5 870,47	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	547 810,91	0,00	547 810,91	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	1 258,06	0,00	1 258,06	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	106 304,71	0,00	106 304,71	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	115 762,95	0,00	115 762,95	0,00
21316	Équipements du cimetière	0,00	37 902,00	0,00	37 902,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	162 303,36	0,00	162 303,36	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	7 749,26	0,00	7 749,26	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	44 387,63	0,00	44 387,63	0,00
21352	Bâtiments privés	0,00	19 544,48	0,00	19 544,48	0,00
2138	Autres constructions	0,00	29 003,71	0,00	29 003,71	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	100 842,47	0,00	100 842,47	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	35 031,42	0,00	35 031,42	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	205 981,39	0,00	205 981,39	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	39 948,60	0,00	39 948,60	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
215731	Matériel roulant	0,00	169 955,04	0,00	169 955,04	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	42 658,20	0,00	42 658,20	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	108 388,32	0,00	108 388,32	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	48 768,68	0,00	48 768,68	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	8 980,80	0,00	8 980,80	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	48 669,06	0,00	48 669,06	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	5 976,74	0,00	5 976,74	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	23 471,47	0,00	23 471,47	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	20 022,49	0,00	20 022,49	0,00
2188	Autres	0,00	230 699,87	0,00	230 699,87	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	4 616 288,26	2 168 572,09	0,00	2 168 572,09	2 447 716,17
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	1 763 547,71	0,00	1 763 547,71	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	65 178,71	0,00	65 178,71	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 380 860,02	1 828 726,42	0,00	1 828 726,42	1 552 133,60
Total des dépenses d'équipement		10 111 895,88	5 682 680,57	0,00	5 682 680,57	4 429 215,31
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	491 680,33	0,00	491 680,33	0,00
16818	Autres prêteurs	0,00	6 400,00	0,00	6 400,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	566 500,00	498 080,33	0,00	498 080,33	68 419,67
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		566 500,00	498 080,33	0,00	498 080,33	68 419,67
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		10 678 395,88	6 180 760,90	0,00	6 180 760,90	4 497 634,98
13911	État et établissements nationaux	0,00	5 250,00	0,00	5 250,00	0,00
13913	Départements	0,00	2 923,75	0,00	2 923,75	0,00
139151	GFP de rattachement	0,00	14 930,00	0,00	14 930,00	0,00
139158	Autres groupements	0,00	3 500,00	0,00	3 500,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	3 517 349,42	0,00	3 517 349,42	0,00
198	Neutralisation des amortissements	0,00	1 074 801,84	0,00	1 074 801,84	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 872 349,42	4 618 755,01	0,00	4 618 755,01	253 594,41
21318	Autres bâtiments publics	0,00	108,00	0,00	108,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	972,00	0,00	972,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	2 877,60	0,00	2 877,60	0,00
2313	Constructions	0,00	7 822,91	0,00	7 822,91	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	15 000,00	11 780,51	0,00	11 780,51	3 219,49
Total des dépenses d'ordre en investissement		4 887 349,42	4 630 535,52	0,00	4 630 535,52	256 813,90
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		15 565 745,30	10 811 296,42	0,00	10 811 296,42	4 754 448,88
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 309 143,49	0,00	0,00	0,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses de la section d'investissement		17 874 888,79	10 811 296,42	0,00	10 811 296,42	7 063 592,37

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Régions	0,00	29 656,00	0,00	29 656,00	0,00
1313	Départements	0,00	11 520,00	0,00	11 520,00	0,00
13151	GFP de rattachement	0,00	738 000,00	410 000,00	328 000,00	0,00
13158	Autres groupements	0,00	3 500,00	0,00	3 500,00	0,00
1318	Autres	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
1321	État et établissements nationaux	0,00	16 950,00	0,00	16 950,00	0,00
1323	Départements	0,00	135 936,00	0,00	135 936,00	0,00
13251	GFP de rattachement	0,00	169 331,23	0,00	169 331,23	0,00
1328	Autres	0,00	25 012,00	0,00	25 012,00	0,00
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	11 584,25	0,00	11 584,25	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	1 006 867,00	1 151 489,48	410 000,00	741 489,48	265 377,52
1641	Emprunts en euros	0,00	2 900 000,00	0,00	2 900 000,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	5 799 829,36	2 900 000,00	0,00	2 900 000,00	2 899 829,36
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	610,26	610,26	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	610,26	610,26	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	428 450,19	0,00	428 450,19	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	104 858,39	0,00	104 858,39	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	683 518,37	0,00	683 518,37	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 193 518,37	1 216 826,95	0,00	1 216 826,95	-23 308,58

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	444 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		8 444 524,73	5 268 926,69	410 610,26	4 858 316,43	3 586 208,30
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	2 911 259,64	0,00	0,00	0,00	0,00
15722	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions (budgétaires)	0,00	3 164,72	0,00	3 164,72	0,00
2111	Terrains nus	0,00	29 697,23	0,00	29 697,23	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	4 489 842,19	0,00	4 489 842,19	0,00
28031	Frais d'études	0,00	30 548,20	0,00	30 548,20	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00	156,00	0,00	156,00	0,00
28041512	Bâtiments et installations	0,00	547 865,84	0,00	547 865,84	0,00
280422	Bâtiments et installations	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
28046	Attributions de compensation d'investissement	0,00	572 666,00	0,00	572 666,00	0,00
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0,00	40 688,11	0,00	40 688,11	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	9 523,84	0,00	9 523,84	0,00
281321	Immeubles de rapport	0,00	27 115,36	0,00	27 115,36	0,00
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00	3 839,76	0,00	3 839,76	0,00
281578	Autre matériel technique	0,00	5 437,00	0,00	5 437,00	0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	117 019,71	0,00	117 019,71	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	79 579,14	0,00	79 579,14	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	4 699,00	0,00	4 699,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	55 317,42	0,00	55 317,42	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	22 339,03	0,00	22 339,03	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	34 710,27	0,00	34 710,27	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00	3 350,00	0,00	3 350,00	0,00
28188	Autres	0,00	227 214,67	0,00	227 214,67	0,00
4912	Dépréciations des comptes de redevables (budgétaires)	0,00	4 307,70	0,00	4 307,70	0,00
4962	Dépréciations des comptes de débiteurs divers (budgétaires)	0,00	53,73	0,00	53,73	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 504 104,42	6 314 134,92	0,00	6 314 134,92	189 969,50
2031	Frais d'études	0,00	2 877,60	0,00	2 877,60	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	1 080,00	0,00	1 080,00	0,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	7 822,91	0,00	7 822,91	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	15 000,00	11 780,51	0,00	11 780,51	3 219,49
Total des recettes d'ordre en investissement		9 430 364,06	6 325 915,43	0,00	6 325 915,43	3 104 448,63
Total des recettes d'investissement de l'exercice		17 874 888,79	11 594 842,12	410 610,26	11 184 231,86	6 690 656,93
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		17 874 888,79	11 594 842,12	410 610,26	11 184 231,86	6 690 656,93

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00	150 174,01	3 790,36	146 383,65	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	129 634,39	25 407,46	104 226,93	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	1 008 799,81	184 181,18	824 618,63	0,00
60621	Combustibles	0,00	13 530,21	1 200,00	12 330,21	0,00
60622	Carburants	0,00	27 595,40	493,15	27 102,25	0,00
60623	Alimentation	0,00	361 675,67	1 919,23	359 756,44	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	1 715,55	0,00	1 715,55	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	3 907,33	0,00	3 907,33	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	52 794,14	0,00	52 794,14	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	112 348,58	1 086,54	111 262,04	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	3 301,19	0,00	3 301,19	0,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	17 612,67	1 634,63	15 978,04	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	11 755,74	0,00	11 755,74	0,00
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	0,00	33 214,47	0,00	33 214,47	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	55 074,47	4 296,08	50 778,39	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	66 571,36	7 080,06	59 491,30	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	220 403,37	24 621,73	195 781,64	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	5 000,00	2 500,00	2 500,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	3 530,40	0,00	3 530,40	0,00
61358	Autres	0,00	148 711,43	244,80	148 466,63	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	1 600,64	112,57	1 488,07	0,00
61521	Terrains	0,00	159 918,07	3 535,20	156 382,87	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	71 385,35	2 743,78	68 641,57	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
615228	Autres bâtiments	0,00	2 904,89	394,56	2 510,33	0,00
615231	Voiries	0,00	17 034,65	696,60	16 338,05	0,00
615232	Réseaux	0,00	53 236,59	1 861,12	51 375,47	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	50 338,04	3 703,27	46 634,77	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	51 947,16	6 063,72	45 883,44	0,00
6156	Maintenance	0,00	314 642,80	31 468,72	283 174,08	0,00
6161	Multirisques	0,00	131 572,27	0,00	131 572,27	0,00
6168	Autres	0,00	1 509,22	0,00	1 509,22	0,00
617	Études et recherches	0,00	13 039,60	0,00	13 039,60	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	20 469,26	1 864,33	18 604,93	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	32 787,00	1 530,00	31 257,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	38 768,57	959,12	37 809,45	0,00
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	34 310,07	11 929,55	22 380,52	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	27 482,44	20 894,08	6 588,36	0,00
6228	Divers	0,00	620,62	0,00	620,62	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	15 369,25	60,00	15 309,25	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	110 786,68	4 244,04	106 542,64	0,00
6234	Réceptions	0,00	33 400,42	518,65	32 881,77	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	61 943,76	7 407,60	54 536,16	0,00
6237	Publications	0,00	1 482,00	355,20	1 126,80	0,00
6238	Divers	0,00	2 160,72	0,00	2 160,72	0,00
6241	Transports de biens	0,00	153,00	0,00	153,00	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	628,00	0,00	628,00	0,00
6248	Divers	0,00	48 815,13	321,53	48 493,60	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	11 205,58	0,00	11 205,58	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6255	Frais de déménagement	0,00	1 242,72	0,00	1 242,72	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	24 205,65	1 668,21	22 537,44	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	25 490,05	1 943,50	23 546,55	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	9 300,82	1 902,97	7 397,85	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	21 391,09	0,00	21 391,09	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	984,96	984,96	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	71 013,62	602,00	70 411,62	0,00
62876	Au GFP de rattachement	0,00	34 592,76	0,00	34 592,76	0,00
62878	A des tiers	0,00	34 629,57	0,00	34 629,57	0,00
6288	Autres	0,00	383 300,74	17 771,35	365 529,39	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	60 346,00	0,00	60 346,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	24,00	0,00	24,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	126,88	0,00	126,88	0,00
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	28 958,60	411,07	28 547,53	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	4 252 000,00	4 432 469,43	384 402,92	4 048 066,51	203 933,49
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	0,00	352 077,84	0,00	352 077,84	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	26 403,72	9 605,00	16 798,72	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	118 179,00	0,00	118 179,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	18 911,00	0,00	18 911,00	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	0,00	133 871,26	0,00	133 871,26	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	3 820 538,84	262,00	3 820 276,84	0,00
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	48 535,39	0,00	48 535,39	0,00
64113	NBI	0,00	41 348,72	0,00	41 348,72	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	892 312,05	0,00	892 312,05	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
64121	Rémunération principale	0,00	56 949,50	0,00	56 949,50	0,00
64123	Indemnités d'attente	0,00	1 670,66	0,00	1 670,66	0,00
64131	Rémunérations	0,00	1 679 269,69	0,00	1 679 269,69	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	377 874,38	0,00	377 874,38	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	9 510,08	0,00	9 510,08	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	15 085,56	0,00	15 085,56	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	1 229 082,00	0,00	1 229 082,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	1 433 589,71	4 842,48	1 428 747,23	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	82 672,00	0,00	82 672,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	177 212,99	0,00	177 212,99	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	8 661,00	8 661,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	0,00	14 876,74	0,00	14 876,74	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	9 306,75	26,50	9 280,25	0,00
6488	Autres	0,00	9 510,70	0,00	9 510,70	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	10 866 000,00	10 557 449,58	23 396,98	10 534 052,60	331 947,40
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0,00	51 667,00	0,00	51 667,00	0,00
739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	0,00	54 561,45	0,00	54 561,45	0,00
739218	Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales	0,00	3 737,00	0,00	3 737,00	0,00
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	0,00	12 316,00	0,00	12 316,00	0,00
total chapitre 014	Atténuations de produits	126 000,00	122 281,45	0,00	122 281,45	3 718,55
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65133	Secours d'urgence	0,00	1 278,00	1 278,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	158 515,42	0,00	158 515,42	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	3 963,66	0,00	3 963,66	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	14 047,34	0,00	14 047,34	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	11 570,00	0,00	11 570,00	0,00
65315	Formation	0,00	1 508,18	95,00	1 413,18	0,00
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	0,00	317,91	0,00	317,91	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	914,13	17,40	896,73	0,00
65568	Autres contributions	0,00	13 105,30	0,00	13 105,30	0,00
657341	Communes membres du GFP	0,00	3 941,00	0,00	3 941,00	0,00
657363	CCAS/CIAS	0,00	294 000,00	0,00	294 000,00	0,00
65741	Ménages	0,00	58 400,93	200,00	58 200,93	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	423 234,00	0,00	423 234,00	0,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	0,00	24 540,30	0,00	24 540,30	0,00
65818	Autres	0,00	46 961,21	1 764,00	45 197,21	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	5,00	0,00	5,00	0,00
65888	Autres	0,00	36 127,09	0,00	36 127,09	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 151 500,00	1 092 429,47	3 354,40	1 089 075,07	62 424,93
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 395 500,00	16 204 629,93	411 154,30	15 793 475,63	602 024,37
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	70 417,03	0,00	70 417,03	0,00
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	0,00	8 254,41	4 440,81	3 813,60	0,00
total chapitre 66	Charges financières	114 500,00	78 671,44	4 440,81	74 230,63	40 269,37
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	2 435,31	0,00	2 435,31	0,00
total chapitre 67	Charges spécifiques	8 000,00	2 435,31	0,00	2 435,31	5 564,69
total chapitre 68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses réelles et mixtes		16 518 000,00	16 285 736,68	415 595,11	15 870 141,57	647 858,43
<i>total chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>2 911 259,64</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	4 519 539,42	0,00	4 519 539,42	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	1 787 069,35	0,00	1 787 069,35	0,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	4 361,43	0,00	4 361,43	0,00
6865	Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	0,00	3 164,72	0,00	3 164,72	0,00
<i>total chapitre 042</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>6 504 104,42</i>	<i>6 314 134,92</i>	<i>0,00</i>	<i>6 314 134,92</i>	<i>189 969,50</i>
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 415 364,06	6 314 134,92	0,00	6 314 134,92	3 101 229,14
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		25 933 364,06	22 599 871,60	415 595,11	22 184 276,49	3 749 087,57
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section de fonctionnement		25 933 364,06	22 599 871,60	415 595,11	22 184 276,49	3 749 087,57

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	149 781,23	8 606,51	141 174,72	0,00
total chapitre 013	Atténuations de charges	120 000,00	149 781,23	8 606,51	141 174,72	-21 174,72
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	0,00	54 286,00	1 132,00	53 154,00	0,00
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	0,00	343,95	0,00	343,95	0,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	0,00	59 147,47	6 250,20	52 897,27	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	60 885,24	47 000,00	13 885,24	0,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00	192 940,32	20 433,40	172 506,92	0,00
70632	A caractère de loisirs	0,00	168 763,40	13 745,40	155 018,00	0,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	0,00	981 019,77	60 150,33	920 869,44	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00	554 657,74	45 959,55	508 698,19	0,00
706888	Autres	0,00	2 519,00	0,00	2 519,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	7 501,00	0,00	7 501,00	0,00
70843	au CCAS/CIAS	0,00	119 704,43	0,00	119 704,43	0,00
70846	au GFP de rattachement	0,00	53 682,25	0,00	53 682,25	0,00
70873	par le CCAS/CIAS	0,00	34 164,88	14 162,82	20 002,06	0,00
70878	par des tiers	0,00	82 260,05	0,00	82 260,05	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	0,00	18 579,70	0,00	18 579,70	0,00
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 150 000,00	2 390 455,20	208 833,70	2 181 621,50	-31 621,50
73211	Attribution de compensation	0,00	1 429 305,83	9 999,99	1 419 305,84	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	341 552,00	0,00	341 552,00	0,00
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 759 889,00	1 770 857,83	9 999,99	1 760 857,84	-968,84
73111	Impôts directs locaux	0,00	9 852 920,00	0,00	9 852 920,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	2 811,00	0,00	2 811,00	0,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	0,00	787 892,00	0,00	787 892,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	0,00	19 383,00	0,00	19 383,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	0,00	183 717,23	0,00	183 717,23	0,00
73154	Droits de place	0,00	3 974,88	0,00	3 974,88	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	48 370,71	2 065,48	46 305,23	0,00
total chapitre 731	Fiscalité locale	10 740 111,00	10 899 068,82	2 065,48	10 897 003,34	-156 892,34
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	502 831,00	0,00	502 831,00	0,00
744	FCTVA	0,00	19 688,26	0,00	19 688,26	0,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	4 797,94	0,00	4 797,94	0,00
74718	Autres	0,00	23 873,13	0,00	23 873,13	0,00
7472	Régions	0,00	21 910,00	0,00	21 910,00	0,00
7473	Départements	0,00	22 860,00	0,00	22 860,00	0,00
74741	Communes membres du GFP	0,00	21 387,00	4 580,00	16 807,00	0,00
74748	Autres communes	0,00	7 583,00	2 620,00	4 963,00	0,00
74751	GFP de rattachement	0,00	799 039,11	312 188,80	486 850,31	0,00
747888	Autres	0,00	1 248 773,99	0,00	1 248 773,99	0,00
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	0,00	952,00	0,00	952,00	0,00
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	0,00	38 513,00	0,00	38 513,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
74836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	0,00	10 792,47	0,00	10 792,47	0,00
748388	Autres	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	3 510,50	0,00	3 510,50	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	26 329,00	0,00	26 329,00	0,00
total chapitre 74	Dotations et participations	2 351 000,00	2 753 040,40	319 388,80	2 433 651,60	-82 651,60
752	Revenus des immeubles	0,00	252 249,13	21 403,32	230 845,81	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,53	0,00	0,53	0,00
75888	Autres	0,00	52 131,35	1 800,00	50 331,35	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	282 500,00	304 681,01	23 203,32	281 477,69	1 022,31
Total des recettes de gestion des services		17 403 500,00	18 267 884,49	572 097,80	17 695 786,69	-292 286,69
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00	57 237,24	0,00	57 237,24	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 002 190,00	0,00	1 002 190,00	0,00
total chapitre 77	Produits spécifiques	1 002 190,00	1 059 427,24	0,00	1 059 427,24	-57 237,24
total chapitre 78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		18 405 690,00	19 327 311,73	572 097,80	18 755 213,93	-349 523,93
7761	<i>Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat</i>	0,00	3 517 349,42	0,00	3 517 349,42	0,00
77681	<i>Neutralisation des amortissements</i>	0,00	1 074 801,84	0,00	1 074 801,84	0,00
777	<i>Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>	0,00	26 603,75	0,00	26 603,75	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 872 349,42	4 618 755,01	0,00	4 618 755,01	253 594,41

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		4 872 349,42	4 618 755,01	0,00	4 618 755,01	253 594,41
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		23 278 039,42	23 946 066,74	572 097,80	23 373 968,94	-95 929,52
002 Résultat de fonctionnement reporté		2 655 324,64	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section de fonctionnement		25 933 364,06	23 946 066,74	572 097,80	23 373 968,94	2 559 395,12

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		5 407 954,51	1 919 877,70	3 488 076,81	3 129 133,65
Autres immobilisations incorporelles		842 016,84	550 584,17	291 432,67	165 875,52
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		12 391 991,76	228 514,89	12 163 476,87	11 697 552,77
Constructions		59 858 915,81	322 144,34	59 536 771,47	63 610 716,42
Réseaux et installations de voirie		8 058 965,55	0,00	8 058 965,55	7 923 091,66
Réseaux divers		595 071,57	2 334,00	592 737,57	347 921,21
Installations techniques, agencements et matériel		2 826 264,20	2 244 186,24	582 077,96	384 495,27
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		8 968 527,91	7 131 891,87	1 836 636,04	1 876 056,46
Immobilisations corporelles en cours		3 909 702,72	0,00	3 909 702,72	2 080 976,30
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		5 093 207,68	0,00	5 093 207,68	5 093 207,68
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		831 963,00	0,00	831 963,00	831 963,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		108 784 581,55	12 399 533,21	96 385 048,34	97 140 989,94
ACTIF CIRCULANT		0,00	0,00	0,00	0,00
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		514 212,46	0,00	514 212,46	262 569,83
Créances sur les redevables et comptes rattachés		494 022,76	10 781,70	483 241,06	376 304,24
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur budgets annexes		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs		18 757,14	53,73	18 703,41	83 829,43

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		1 026 992,36	10 835,43	1 016 156,93	722 703,50
TRÉSORERIE		0,00	0,00	0,00	0,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		1 304 969,55	0,00	1 304 969,55	892 768,40
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (III)		1 304 969,55	0,00	1 304 969,55	892 768,40
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		0,00	0,00	0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		111 116 543,46	12 410 368,64	98 706 174,82	98 756 461,84

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		0,00	0,00
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		138 991,20	110 025,89
Fonds globalisés		22 604 488,59	22 071 180,01
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		457 189,75	101 117,50
Rattachées à un actif non amortissable		27 980 580,79	27 621 767,31
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-38 622 866,48	-33 869 736,51
RÉSERVES		74 365 846,34	73 682 327,97
REPORT A NOUVEAU		2 655 324,64	2 008 934,64
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 189 692,45	1 329 908,37
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		1 695 668,15	1 695 668,15
TOTAL FONDS PROPRES (I)		92 464 915,43	94 751 193,33
PASSIF		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES		63 388,18	60 223,46
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		63 388,18	60 223,46
DETTES FINANCIÈRES		0,00	0,00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		5 762 972,75	3 350 839,48
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		0,00	6 400,00
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		5 762 972,75	3 357 239,48
DETTES NON FINANCIÈRES		0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		343 606,69	484 374,17
Dettes fiscales et sociales		5 810,74	6 604,55
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		780,00	1 240,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		0,00	0,00
Dettes sur budgets annexes		0,00	0,00
Autres dettes non financières		42 127,26	91 857,88
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		392 324,69	584 076,60
TRÉSORERIE		0,00	0,00
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		0,00	0,00
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		6 218 685,62	4 001 539,54
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		22 573,77	3 728,97
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		98 706 174,82	98 756 461,84

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		0,00	0,00	0,00
Dotations de l'état		522 519,26	551 336,01	-28 816,75
Participations		1 830 835,37	1 806 369,38	24 465,99
Compensations, autres attributions et autres participations		80 296,97	87 566,35	-7 269,38
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		12 535 579,73	12 747 609,78	-212 030,05
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		0,00	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services		2 181 621,50	2 258 543,78	-76 922,28
Produits des cessions d'actifs		1 002 190,00	21 002,00	981 188,00
Autres produits de gestion		338 714,93	414 208,23	-75 493,30
Production stockée et immobilisée		0,00	14 827,17	-14 827,17
AUTRES PRODUITS		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,00	37 798,13	-37 798,13
Reprises du financement rattaché à un actif		26 603,75	22 268,75	4 335,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		1 074 801,84	1 030 790,21	44 011,63
Neutralisation des moins-values de cession		3 517 349,42	0,00	3 517 349,42
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		23 110 512,77	18 992 319,79	4 118 192,98
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
Achats et charges externes		4 327 898,66	4 375 923,79	-48 025,13
Charges de personnel		9 753 040,06	9 672 507,22	80 532,84
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>6 811 168,85</i>	<i>6 877 298,02</i>	<i>-66 129,17</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>2 941 871,21</i>	<i>2 795 209,20</i>	<i>146 662,01</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		189 827,51	183 732,46	6 095,05
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		109 201,64	104 766,20	4 435,44
Impôts et taxes		360 005,67	395 734,73	-35 729,06
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		1 791 430,78	1 747 334,91	44 095,87
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		4 519 539,42	0,00	4 519 539,42

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession		0,00	21 002,00	-21 002,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		21 050 943,74	16 501 001,31	4 549 942,43
CHARGES D'INTERVENTION		0,00	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre		779 375,93	1 073 524,65	-294 148,72
<i>Dont ménages</i>		58 200,93	2 727,75	55 473,18
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		423 234,00	417 723,90	5 510,10
<i>Dont collectivités territoriales</i>		3 941,00	9 564,00	-5 623,00
<i>Dont autres organismes publics</i>		294 000,00	643 509,00	-349 509,00
<i>Dont établissements d'enseignement</i>		0,00	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		13 105,30	12 732,20	373,10
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		792 481,23	1 086 256,85	-293 775,62
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		1 267 087,80	1 405 061,63	-137 973,83
PRODUITS FINANCIERS		0,00	0,00	0,00
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		0,00	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
Charges d'intérêts		74 230,63	72 165,21	2 065,42
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		3 164,72	2 988,05	176,67
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		77 395,35	75 153,26	2 242,09
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-77 395,35	-75 153,26	-2 242,09

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		1 189 692,45	1 329 908,37	-140 215,92

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations	0,00	0,00	0,00	28 965,31	0,00	0,00	0,00	28 965,31	0,00	28 965,31
10222	F.C.T.V.A.	0,00	16 837 028,62	0,00	0,00	0,00	428 450,19	0,00	17 265 478,81	0,00	17 265 478,81
10226	Taxe d'aménagement	0,00	451 461,62	0,00	0,00	0,00	104 858,39	0,00	556 320,01	0,00	556 320,01
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	4 782 689,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 782 689,77	0,00	4 782 689,77
	Sous Total compte 1022	0,00	22 071 180,01	0,00	0,00	0,00	533 308,58	0,00	22 604 488,59	0,00	22 604 488,59
10251	Dons et legs en capital	0,00	110 025,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 025,89	0,00	110 025,89
	Sous Total compte 1025	0,00	110 025,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 025,89	0,00	110 025,89
	Sous Total compte 102	0,00	22 181 205,90	0,00	28 965,31	0,00	533 308,58	0,00	22 743 479,79	0,00	22 743 479,79
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	73 682 327,97	0,00	0,00	0,00	683 518,37	0,00	74 365 846,34	0,00	74 365 846,34
	Sous Total compte 106	0,00	73 682 327,97	0,00	0,00	0,00	683 518,37	0,00	74 365 846,34	0,00	74 365 846,34
	Sous Total compte 10	0,00	95 863 533,87	0,00	28 965,31	0,00	1 216 826,95	0,00	97 109 326,13	0,00	97 109 326,13
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	2 008 934,64	683 518,37	1 329 908,37	0,00	0,00	683 518,37	3 338 843,01	0,00	2 655 324,64
	Sous Total compte 11	0,00	2 008 934,64	683 518,37	1 329 908,37	0,00	0,00	683 518,37	3 338 843,01	0,00	2 655 324,64
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	0,00	1 329 908,37	1 329 908,37	0,00	0,00	0,00	1 329 908,37	1 329 908,37	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	0,00	1 329 908,37	1 329 908,37	0,00	0,00	0,00	1 329 908,37	1 329 908,37	0,00	0,00
1311	État et établissements nationaux	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	21 000,00
1312	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 656,00	0,00	29 656,00	0,00	29 656,00
1313	Départements	0,00	10 930,00	1 780,00	0,00	0,00	11 520,00	1 780,00	22 450,00	0,00	20 670,00
13151	GFP de rattachement	0,00	73 900,00	3 000,00	0,00	410 000,00	738 000,00	413 000,00	811 900,00	0,00	398 900,00
13158	Autres groupements	0,00	17 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	21 000,00	0,00	21 000,00
	Sous Total compte 1315	0,00	91 400,00	3 000,00	0,00	410 000,00	741 500,00	413 000,00	832 900,00	0,00	419 900,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
	Sous Total compte 131	0,00	123 330,00	4 780,00	0,00	410 000,00	792 676,00	414 780,00	916 006,00	0,00	501 226,00
1321	État et établissements nationaux	0,00	2 467 853,39	0,00	0,00	0,00	16 950,00	0,00	2 484 803,39	0,00	2 484 803,39
1322	Régions	0,00	4 033 521,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 033 521,58	0,00	4 033 521,58
1323	Départements	0,00	5 155 779,60	0,00	0,00	0,00	135 936,00	0,00	5 291 715,60	0,00	5 291 715,60
13251	GFP de rattachement	0,00	6 956 803,21	0,00	0,00	0,00	169 331,23	0,00	7 126 134,44	0,00	7 126 134,44
13258	Autres groupements	0,00	2 312,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 312,76	0,00	2 312,76
	Sous Total compte 1325	0,00	6 959 115,97	0,00	0,00	0,00	169 331,23	0,00	7 128 447,20	0,00	7 128 447,20
1328	Autres	0,00	7 566 059,83	0,00	0,00	0,00	25 012,00	0,00	7 591 071,83	0,00	7 591 071,83
	Sous Total compte 132	0,00	26 182 330,37	0,00	0,00	0,00	347 229,23	0,00	26 529 559,60	0,00	26 529 559,60
1345	Amendes de radars automatiques et amende	0,00	298 267,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	298 267,51	0,00	298 267,51
13461	Dotation d'équipement des territoires ru	0,00	1 055 826,96	0,00	0,00	0,00	11 584,25	0,00	1 067 411,21	0,00	1 067 411,21
13462	Dotation de soutien à l'investissement I	0,00	79 442,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 442,47	0,00	79 442,47
	Sous Total compte 1346	0,00	1 135 269,43	0,00	0,00	0,00	11 584,25	0,00	1 146 853,68	0,00	1 146 853,68
	Sous Total compte 134	0,00	1 433 536,94	0,00	0,00	0,00	11 584,25	0,00	1 445 121,19	0,00	1 445 121,19
1381	État et établissements nationaux	0,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 900,00	0,00	5 900,00
	Sous Total compte 138	0,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 900,00	0,00	5 900,00
13911	État et établissements nationaux	4 500,00	0,00	0,00	0,00	5 250,00	0,00	9 750,00	0,00	9 750,00	0,00
13913	Départements	2 287,50	0,00	0,00	1 780,00	2 923,75	0,00	5 211,25	1 780,00	3 431,25	0,00
139151	GFP de rattachement	6 325,00	0,00	0,00	3 000,00	14 930,00	0,00	21 255,00	3 000,00	18 255,00	0,00
139158	Autres groupements	9 100,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	12 600,00	0,00	12 600,00	0,00
	Sous Total compte 13915	15 425,00	0,00	0,00	3 000,00	18 430,00	0,00	33 855,00	3 000,00	30 855,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III	
Balance des comptes										D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
15722	Sous Total compte 1391	22 212,50	0,00	0,00	4 780,00	26 603,75	0,00	48 816,25	4 780,00	44 036,25	0,00
	Sous Total compte 139	22 212,50	0,00	0,00	4 780,00	26 603,75	0,00	48 816,25	4 780,00	44 036,25	0,00
	Sous Total compte 13	22 212,50	27 745 097,31	4 780,00	4 780,00	436 603,75	1 151 489,48	463 596,25	28 901 366,79	0,00	28 437 770,54
	Provisions pour gros entretien ou grande	0,00	60 223,46	0,00	0,00	0,00	3 164,72	0,00	63 388,18	0,00	63 388,18
	Sous Total compte 1572	0,00	60 223,46	0,00	0,00	0,00	3 164,72	0,00	63 388,18	0,00	63 388,18
	Sous Total compte 157	0,00	60 223,46	0,00	0,00	0,00	3 164,72	0,00	63 388,18	0,00	63 388,18
	Sous Total compte 15	0,00	60 223,46	0,00	0,00	0,00	3 164,72	0,00	63 388,18	0,00	63 388,18
1641	Emprunts en euros	0,00	3 346 398,67	0,00	0,00	491 680,33	2 900 000,00	491 680,33	6 246 398,67	0,00	5 754 718,34
	Sous Total compte 164	0,00	3 346 398,67	0,00	0,00	491 680,33	2 900 000,00	491 680,33	6 246 398,67	0,00	5 754 718,34
16818	Autres prêteurs	0,00	6 400,00	0,00	0,00	6 400,00	0,00	6 400,00	6 400,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 1681	0,00	6 400,00	0,00	0,00	6 400,00	0,00	6 400,00	6 400,00	0,00	0,00
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des	0,00	4 440,81	4 440,81	8 254,41	0,00	0,00	4 440,81	12 695,22	0,00	8 254,41
	Sous Total compte 1688	0,00	4 440,81	4 440,81	8 254,41	0,00	0,00	4 440,81	12 695,22	0,00	8 254,41
	Sous Total compte 168	0,00	10 840,81	4 440,81	8 254,41	6 400,00	0,00	10 840,81	19 095,22	0,00	8 254,41
192	Sous Total compte 16	0,00	3 357 239,48	4 440,81	8 254,41	498 080,33	2 900 000,00	502 521,14	6 265 493,89	0,00	5 762 972,75
	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	0,00	3 466 629,94	0,00	0,00	3 517 349,42	0,00	3 517 349,42	3 466 629,94	50 719,48	0,00
	Autres neutralisations et régularisation	33 103 411,10	0,00	160 978,71	0,00	0,00	0,00	33 264 389,81	0,00	33 264 389,81	0,00
198	Neutralisation des amortissements	4 232 955,35	0,00	0,00	0,00	1 074 801,84	0,00	5 307 757,19	0,00	5 307 757,19	0,00
	Sous Total compte 19	37 336 366,45	3 466 629,94	160 978,71	0,00	4 592 151,26	0,00	42 089 496,42	3 466 629,94	38 622 866,48	0,00
	Total classe 1	37 358 578,95	133 831 567,07	2 183 626,26	1 371 908,09	5 526 835,34	5 271 481,15	45 069 040,55	140 474 956,31	38 666 902,73	134 072 818,49
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	62 082,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 082,84	0,00	62 082,84	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2031	Frais d'études	154 333,20	0,00	0,00	3 744,00	94 800,00	2 877,60	249 133,20	6 621,60	242 511,60	0,00
2033	Frais d'insertion	1 080,00	0,00	0,00	0,00	6 359,30	1 080,00	7 439,30	1 080,00	6 359,30	0,00
	Sous Total compte 203	155 413,20	0,00	0,00	3 744,00	101 159,30	3 957,60	256 572,50	7 701,60	248 870,90	0,00
2041512	Bâtiments et installations	2 624 009,29	0,00	0,00	913 029,78	684 475,00	0,00	3 308 484,29	913 029,78	2 395 454,51	0,00
	Sous Total compte 204151	2 624 009,29	0,00	0,00	913 029,78	684 475,00	0,00	3 308 484,29	913 029,78	2 395 454,51	0,00
	Sous Total compte 20415	2 624 009,29	0,00	0,00	913 029,78	684 475,00	0,00	3 308 484,29	913 029,78	2 395 454,51	0,00
	Sous Total compte 2041	2 624 009,29	0,00	0,00	913 029,78	684 475,00	0,00	3 308 484,29	913 029,78	2 395 454,51	0,00
20422	Bâtiments et installations	25 000,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	25 000,00	12 500,00	12 500,00	0,00
	Sous Total compte 2042	25 000,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	25 000,00	12 500,00	12 500,00	0,00
2046	Attributions de compensation d'investiss	2 750 000,00	0,00	0,00	550 000,00	800 000,00	0,00	3 550 000,00	550 000,00	3 000 000,00	0,00
	Sous Total compte 204	5 399 009,29	0,00	0,00	1 475 529,78	1 484 475,00	0,00	6 883 484,29	1 475 529,78	5 407 954,51	0,00
2051	Concessions et droits similaires	597 285,60	0,00	0,00	165 970,26	99 747,76	0,00	697 033,36	165 970,26	531 063,10	0,00
	Sous Total compte 205	597 285,60	0,00	0,00	165 970,26	99 747,76	0,00	697 033,36	165 970,26	531 063,10	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	48 113,75	0,00	0,00	48 113,75	0,00	0,00	48 113,75	48 113,75	0,00	0,00
	Sous Total compte 208	48 113,75	0,00	0,00	48 113,75	0,00	0,00	48 113,75	48 113,75	0,00	0,00
	Sous Total compte 20	6 261 904,68	0,00	0,00	1 693 357,79	1 685 382,06	3 957,60	7 947 286,74	1 697 315,39	6 249 971,35	0,00
2111	Terrains nus	2 102 731,91	0,00	28 965,31	123 626,38	80,00	29 697,23	2 131 777,22	153 323,61	1 978 453,61	0,00
2112	Terrains de voirie	3 922 454,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 922 454,84	0,00	3 922 454,84	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	1 891 257,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 891 257,00	0,00	1 891 257,00	0,00
2115	Terrains bâtis	422 273,94	0,00	46 044,86	0,00	0,00	0,00	468 318,80	0,00	468 318,80	0,00
2116	Cimetière	258 034,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 034,75	0,00	258 034,75	0,00
2117	Bois et forêts	504 283,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	504 283,04	0,00	504 283,04	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2118	Autres terrains	767 733,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	767 733,98	0,00	767 733,98	0,00
	Sous Total compte 211	9 868 769,46	0,00	75 010,17	123 626,38	80,00	29 697,23	9 943 859,63	153 323,61	9 790 536,02	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	244 485,54	0,00	0,00	0,00	5 870,47	0,00	250 356,01	0,00	250 356,01	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 803 288,82	0,00	0,00	0,00	547 810,91	0,00	2 351 099,73	0,00	2 351 099,73	0,00
	Sous Total compte 212	2 047 774,36	0,00	0,00	0,00	553 681,38	0,00	2 601 455,74	0,00	2 601 455,74	0,00
21311	Bâtiments administratifs	4 813 760,80	0,00	0,00	0,00	1 258,06	0,00	4 815 018,86	0,00	4 815 018,86	0,00
21312	Bâtiments scolaires	16 636 967,49	0,00	0,00	0,00	106 304,71	0,00	16 743 272,20	0,00	16 743 272,20	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	20 758 834,72	0,00	0,00	0,00	115 762,95	0,00	20 874 597,67	0,00	20 874 597,67	0,00
21316	Équipements du cimetière	417 054,49	0,00	0,00	0,00	37 902,00	0,00	454 956,49	0,00	454 956,49	0,00
21318	Autres bâtiments publics	11 444 787,21	0,00	0,00	79 604,93	162 411,36	0,00	11 607 198,57	79 604,93	11 527 593,64	0,00
	Sous Total compte 2131	54 071 404,71	0,00	0,00	79 604,93	423 639,08	0,00	54 495 043,79	79 604,93	54 415 438,86	0,00
21321	Immeubles de rapport	6 655 337,56	0,00	36 540,01	157 258,44	7 749,26	4 489 842,19	6 699 626,83	4 647 100,63	2 052 526,20	0,00
	Sous Total compte 2132	6 655 337,56	0,00	36 540,01	157 258,44	7 749,26	4 489 842,19	6 699 626,83	4 647 100,63	2 052 526,20	0,00
21351	Bâtiments publics	1 569 200,97	0,00	0,00	0,00	44 387,63	0,00	1 613 588,60	0,00	1 613 588,60	0,00
21352	Bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	16 431,16	19 544,48	0,00	19 544,48	16 431,16	3 113,32	0,00
	Sous Total compte 2135	1 569 200,97	0,00	0,00	16 431,16	63 932,11	0,00	1 633 133,08	16 431,16	1 616 701,92	0,00
2138	Autres constructions	1 745 245,12	0,00	0,00	0,00	29 003,71	0,00	1 774 248,83	0,00	1 774 248,83	0,00
	Sous Total compte 213	64 041 188,36	0,00	36 540,01	253 294,53	524 324,16	4 489 842,19	64 602 052,53	4 743 136,72	59 858 915,81	0,00
2151	Réseaux de voirie	5 445 995,54	0,00	0,00	0,00	100 842,47	0,00	5 546 838,01	0,00	5 546 838,01	0,00
2152	Installations de voirie	2 477 096,12	0,00	0,00	0,00	35 031,42	0,00	2 512 127,54	0,00	2 512 127,54	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	24 870,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 870,21	0,00	24 870,21	0,00
21533	Réseaux câblés	116 616,86	0,00	0,00	2 085,63	206 953,39	0,00	323 570,25	2 085,63	321 484,62	0,00
21534	Réseaux d'électrification	144 573,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 573,20	0,00	144 573,20	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21538	Autres réseaux	64 194,94	0,00	0,00	0,00	39 948,60	0,00	104 143,54	0,00	104 143,54	0,00
	Sous Total compte 2153	350 255,21	0,00	0,00	2 085,63	246 901,99	0,00	597 157,20	2 085,63	595 071,57	0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	89 474,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 474,55	0,00	89 474,55	0,00
	Sous Total compte 2156	89 474,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 474,55	0,00	89 474,55	0,00
215731	Matériel roulant	41 117,96	0,00	0,00	0,00	169 955,04	0,00	211 073,00	0,00	211 073,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	101 830,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 830,27	0,00	101 830,27	0,00
	Sous Total compte 21573	142 948,23	0,00	0,00	0,00	169 955,04	0,00	312 903,27	0,00	312 903,27	0,00
21578	Autre matériel technique	23 160,00	0,00	0,00	0,00	42 658,20	0,00	65 818,20	0,00	65 818,20	0,00
	Sous Total compte 2157	166 108,23	0,00	0,00	0,00	212 613,24	0,00	378 721,47	0,00	378 721,47	0,00
2158	Autres installations, matériel et outill	2 246 802,26	0,00	0,00	0,00	111 265,92	0,00	2 358 068,18	0,00	2 358 068,18	0,00
	Sous Total compte 215	10 775 731,91	0,00	0,00	2 085,63	706 655,04	0,00	11 482 386,95	2 085,63	11 480 301,32	0,00
21611	Biens sous-jacents	372 858,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 858,65	0,00	372 858,65	0,00
	Sous Total compte 2161	372 858,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 858,65	0,00	372 858,65	0,00
21621	Biens sous-jacents	69 288,53	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	70 488,53	0,00	70 488,53	0,00
	Sous Total compte 2162	69 288,53	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	70 488,53	0,00	70 488,53	0,00
	Sous Total compte 216	442 147,18	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	443 347,18	0,00	443 347,18	0,00
2181	Installations générales, agencements et	13 588,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 588,86	0,00	13 588,86	0,00
21828	Autres matériels de transport	1 632 081,61	0,00	0,00	15 493,02	48 768,68	0,00	1 680 850,29	15 493,02	1 665 357,27	0,00
	Sous Total compte 2182	1 632 081,61	0,00	0,00	15 493,02	48 768,68	0,00	1 680 850,29	15 493,02	1 665 357,27	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	248 718,38	0,00	0,00	29 272,41	8 980,80	0,00	257 699,18	29 272,41	228 426,77	0,00
21838	Autre matériel informatique	1 447 372,47	0,00	0,00	928 571,32	48 669,06	0,00	1 496 041,53	928 571,32	567 470,21	0,00
	Sous Total compte 2183	1 696 090,85	0,00	0,00	957 843,73	57 649,86	0,00	1 753 740,71	957 843,73	795 896,98	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	183 817,58	0,00	0,00	0,00	5 976,74	0,00	189 794,32	0,00	189 794,32	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 242 876,30	0,00	0,00	1 092,19	23 471,47	0,00	1 266 347,77	1 092,19	1 265 255,58	0,00
	Sous Total compte 2184	1 426 693,88	0,00	0,00	1 092,19	29 448,21	0,00	1 456 142,09	1 092,19	1 455 049,90	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	20 022,49	0,00	20 022,49	0,00	20 022,49	0,00
2186	Cheptel	4 910,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 910,66	0,00	4 910,66	0,00
2188	Autres	4 400 551,76	0,00	0,00	60 897,06	230 699,87	0,00	4 631 251,63	60 897,06	4 570 354,57	0,00
	Sous Total compte 218	9 173 917,62	0,00	0,00	1 035 326,00	386 589,11	0,00	9 560 506,73	1 035 326,00	8 525 180,73	0,00
	Sous Total compte 21	96 349 528,89	0,00	111 550,18	1 414 332,54	2 172 529,69	4 519 539,42	98 633 608,76	5 933 871,96	92 699 736,80	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	39 578,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 578,42	0,00	39 578,42	0,00
2313	Constructions	1 076 677,20	0,00	0,00	0,00	1 771 980,88	610,26	2 848 658,08	610,26	2 848 047,82	0,00
2315	Installations, matériel et outillage tec	956 897,77	0,00	0,00	0,00	65 178,71	0,00	1 022 076,48	0,00	1 022 076,48	0,00
	Sous Total compte 231	2 073 153,39	0,00	0,00	0,00	1 837 159,59	610,26	3 910 312,98	610,26	3 909 702,72	0,00
238	Avances versées sur commandes d'immobili	7 822,91	0,00	0,00	0,00	0,00	7 822,91	7 822,91	7 822,91	0,00	0,00
	Sous Total compte 23	2 080 976,30	0,00	0,00	0,00	1 837 159,59	8 433,17	3 918 135,89	8 433,17	3 909 702,72	0,00
2421	de la collectivité territoriale	576 312,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	576 312,79	0,00	576 312,79	0,00
2423	d'établissements publics de coopération	4 516 894,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 516 894,89	0,00	4 516 894,89	0,00
	Sous Total compte 242	5 093 207,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 093 207,68	0,00	5 093 207,68	0,00
2492	Mises à disposition dans le cadre du tra	0,00	1 695 668,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 695 668,15	0,00	1 695 668,15
	Sous Total compte 249	0,00	1 695 668,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 695 668,15	0,00	1 695 668,15
	Sous Total compte 24	5 093 207,68	1 695 668,15	0,00	0,00	0,00	0,00	5 093 207,68	1 695 668,15	3 397 539,53	0,00
266	Autres formes de participation	827 142,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	827 142,87	0,00	827 142,87	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 26	827 142,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	827 142,87	0,00	827 142,87	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	4 820,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 820,13	0,00	4 820,13	0,00
	Sous Total compte 27	4 820,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 820,13	0,00	4 820,13	0,00
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	0,00	62 082,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 082,84	0,00	62 082,84
28031	Frais d'études	0,00	23 931,80	3 744,00	0,00	0,00	30 548,20	3 744,00	54 480,00	0,00	50 736,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156,00	0,00	156,00	0,00	156,00
	Sous Total compte 2803	0,00	23 931,80	3 744,00	0,00	0,00	30 704,20	3 744,00	54 636,00	0,00	50 892,00
28041512	Bâtiments et installations	0,00	1 113 320,64	913 029,78	0,00	0,00	547 865,84	913 029,78	1 661 186,48	0,00	748 156,70
	Sous Total compte 2804151	0,00	1 113 320,64	913 029,78	0,00	0,00	547 865,84	913 029,78	1 661 186,48	0,00	748 156,70
	Sous Total compte 280415	0,00	1 113 320,64	913 029,78	0,00	0,00	547 865,84	913 029,78	1 661 186,48	0,00	748 156,70
	Sous Total compte 28041	0,00	1 113 320,64	913 029,78	0,00	0,00	547 865,84	913 029,78	1 661 186,48	0,00	748 156,70
280422	Bâtiments et installations	0,00	15 000,00	12 500,00	0,00	0,00	5 000,00	12 500,00	20 000,00	0,00	7 500,00
	Sous Total compte 28042	0,00	15 000,00	12 500,00	0,00	0,00	5 000,00	12 500,00	20 000,00	0,00	7 500,00
28046	Attributions de compensation d'investiss	0,00	1 141 555,00	550 000,00	0,00	0,00	572 666,00	550 000,00	1 714 221,00	0,00	1 164 221,00
	Sous Total compte 2804	0,00	2 269 875,64	1 475 529,78	0,00	0,00	1 125 531,84	1 475 529,78	3 395 407,48	0,00	1 919 877,70
2805	Concessions, brevets, licences, droits e	0,00	562 891,48	165 970,26	0,00	0,00	40 688,11	165 970,26	603 579,59	0,00	437 609,33
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	48 113,75	48 113,75	0,00	0,00	0,00	48 113,75	48 113,75	0,00	0,00
	Sous Total compte 2808	0,00	48 113,75	48 113,75	0,00	0,00	0,00	48 113,75	48 113,75	0,00	0,00
	Sous Total compte 280	0,00	2 966 895,51	1 693 357,79	0,00	0,00	1 196 924,15	1 693 357,79	4 163 819,66	0,00	2 470 461,87
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	218 991,05	0,00	0,00	0,00	9 523,84	0,00	228 514,89	0,00	228 514,89
	Sous Total compte 2812	0,00	218 991,05	0,00	0,00	0,00	9 523,84	0,00	228 514,89	0,00	228 514,89
281321	Immeubles de rapport	0,00	430 471,94	135 442,96	0,00	0,00	27 115,36	135 442,96	457 587,30	0,00	322 144,34

III – ÉTATS FINANCIERS										III	
Balance des comptes										D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 28132	0,00	430 471,94	135 442,96	0,00	0,00	27 115,36	135 442,96	457 587,30	0,00	322 144,34
	Sous Total compte 2813	0,00	430 471,94	135 442,96	0,00	0,00	27 115,36	135 442,96	457 587,30	0,00	322 144,34
281534	Réseaux d'électrification	0,00	2 334,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 334,00	0,00	2 334,00
	Sous Total compte 28153	0,00	2 334,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 334,00	0,00	2 334,00
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e	0,00	61 803,04	0,00	0,00	0,00	3 839,76	0,00	65 642,80	0,00	65 642,80
	Sous Total compte 28156	0,00	61 803,04	0,00	0,00	0,00	3 839,76	0,00	65 642,80	0,00	65 642,80
2815731	Matériel roulant	0,00	41 117,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 117,96	0,00	41 117,96
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	101 830,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 830,27	0,00	101 830,27
	Sous Total compte 281573	0,00	142 948,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 948,23	0,00	142 948,23
281578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 437,00	0,00	5 437,00	0,00	5 437,00
	Sous Total compte 28157	0,00	142 948,23	0,00	0,00	0,00	5 437,00	0,00	148 385,23	0,00	148 385,23
28158	Autres installations, matériel et outill	0,00	1 913 138,50	0,00	0,00	0,00	117 019,71	0,00	2 030 158,21	0,00	2 030 158,21
	Sous Total compte 2815	0,00	2 120 223,77	0,00	0,00	0,00	126 296,47	0,00	2 246 520,24	0,00	2 246 520,24
28181	Installations générales, agencements et	0,00	13 588,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 588,86	0,00	13 588,86
281828	Autres matériels de transport	0,00	1 153 920,23	15 493,02	0,00	0,00	79 579,14	15 493,02	1 233 499,37	0,00	1 218 006,35
	Sous Total compte 28182	0,00	1 153 920,23	15 493,02	0,00	0,00	79 579,14	15 493,02	1 233 499,37	0,00	1 218 006,35
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	241 124,78	29 272,41	0,00	0,00	4 699,00	29 272,41	245 823,78	0,00	216 551,37
281838	Autre matériel informatique	0,00	1 366 042,83	928 571,32	0,00	0,00	55 317,42	928 571,32	1 421 360,25	0,00	492 788,93
	Sous Total compte 28183	0,00	1 607 167,61	957 843,73	0,00	0,00	60 016,42	957 843,73	1 667 184,03	0,00	709 340,30
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	142 291,72	0,00	0,00	0,00	22 339,03	0,00	164 630,75	0,00	164 630,75
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	1 134 263,08	1 092,19	0,00	0,00	34 710,27	1 092,19	1 168 973,35	0,00	1 167 881,16

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 28184	0,00	1 276 554,80	1 092,19	0,00	0,00	57 049,30	1 092,19	1 333 604,10	0,00	1 332 511,91
28185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 350,00	0,00	3 350,00	0,00	3 350,00
28186	Cheptel	0,00	4 910,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 910,66	0,00	4 910,66
28188	Autres	0,00	3 683 866,18	60 897,06	0,00	0,00	227 214,67	60 897,06	3 911 080,85	0,00	3 850 183,79
	Sous Total compte 2818	0,00	7 740 008,34	1 035 326,00	0,00	0,00	427 209,53	1 035 326,00	8 167 217,87	0,00	7 131 891,87
	Sous Total compte 281	0,00	10 509 695,10	1 170 768,96	0,00	0,00	590 145,20	1 170 768,96	11 099 840,30	0,00	9 929 071,34
	Sous Total compte 28	0,00	13 476 590,61	2 864 126,75	0,00	0,00	1 787 069,35	2 864 126,75	15 263 659,96	0,00	12 399 533,21
	Total classe 2	110 617 580,55	15 172 258,76	2 975 676,93	3 107 690,33	5 695 071,34	6 318 999,54	119 288 328,82	24 598 948,63	108 784 581,55	14 095 201,36
4011	Fournisseurs	0,00	90 492,72	4 218 527,97	4 128 035,25	0,00	0,00	4 218 527,97	4 218 527,97	0,00	0,00
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions	0,00	0,00	32 758,44	32 758,44	0,00	0,00	32 758,44	32 758,44	0,00	0,00
	Sous Total compte 4017	0,00	0,00	32 758,44	32 758,44	0,00	0,00	32 758,44	32 758,44	0,00	0,00
	Sous Total compte 401	0,00	90 492,72	4 251 286,41	4 160 793,69	0,00	0,00	4 251 286,41	4 251 286,41	0,00	0,00
4041	Fournisseurs d'immobilisations	0,00	7 368,45	4 282 108,96	4 274 740,51	0,00	0,00	4 282 108,96	4 282 108,96	0,00	0,00
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue	0,00	44 132,99	29 077,44	29 669,04	0,00	0,00	29 077,44	73 802,03	0,00	44 724,59
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession	0,00	0,00	76 534,94	76 534,94	0,00	0,00	76 534,94	76 534,94	0,00	0,00
	Sous Total compte 4047	0,00	44 132,99	105 612,38	106 203,98	0,00	0,00	105 612,38	150 336,97	0,00	44 724,59
	Sous Total compte 404	0,00	51 501,44	4 387 721,34	4 380 944,49	0,00	0,00	4 387 721,34	4 432 445,93	0,00	44 724,59
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	342 380,01	342 380,01	298 882,10	0,00	0,00	342 380,01	641 262,11	0,00	298 882,10
	Sous Total compte 40	0,00	484 374,17	8 981 387,76	8 840 620,28	0,00	0,00	8 981 387,76	9 324 994,45	0,00	343 606,69
411	Redevables	195 461,48	0,00	2 009 536,93	1 940 432,26	0,00	0,00	2 204 998,41	1 940 432,26	264 566,15	0,00
414	Locataires-acquéreurs et locataires	17 067,89	0,00	270 571,46	249 721,25	0,00	0,00	287 639,35	249 721,25	37 918,10	0,00
4161	Créances douteuses	35 733,77	0,00	91 008,74	89 441,70	0,00	0,00	126 742,51	89 441,70	37 300,81	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III	
Balance des comptes										D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 416	35 733,77	0,00	91 008,74	89 441,70	0,00	0,00	126 742,51	89 441,70	37 300,81	0,00
4181	Redevables - Produits non encore facturé	134 515,10	0,00	154 237,70	134 515,10	0,00	0,00	288 752,80	134 515,10	154 237,70	0,00
	Sous Total compte 418	134 515,10	0,00	154 237,70	134 515,10	0,00	0,00	288 752,80	134 515,10	154 237,70	0,00
	Sous Total compte 41	382 778,24	0,00	2 525 354,83	2 414 110,31	0,00	0,00	2 908 133,07	2 414 110,31	494 022,76	0,00
421	Personnel - Rémunérations dues	0,00	0,00	5 507 467,87	5 507 467,87	0,00	0,00	5 507 467,87	5 507 467,87	0,00	0,00
427	Personnel - Oppositions	0,00	0,00	520,27	520,27	0,00	0,00	520,27	520,27	0,00	0,00
4287	Produits à recevoir	8 605,05	0,00	0,00	8 605,05	0,00	0,00	8 605,05	8 605,05	0,00	0,00
	Sous Total compte 428	8 605,05	0,00	0,00	8 605,05	0,00	0,00	8 605,05	8 605,05	0,00	0,00
	Sous Total compte 42	8 605,05	0,00	5 507 988,14	5 516 593,19	0,00	0,00	5 516 593,19	5 516 593,19	0,00	0,00
431	Sécurité sociale	0,00	0,00	2 318 763,00	2 318 763,00	0,00	0,00	2 318 763,00	2 318 763,00	0,00	0,00
437	Autres organismes sociaux	0,00	0,00	2 104 625,08	2 104 625,08	0,00	0,00	2 104 625,08	2 104 625,08	0,00	0,00
4386	Autres charges à payer	0,00	4 842,48	4 842,48	3 250,74	0,00	0,00	4 842,48	8 093,22	0,00	3 250,74
	Sous Total compte 438	0,00	4 842,48	4 842,48	3 250,74	0,00	0,00	4 842,48	8 093,22	0,00	3 250,74
	Sous Total compte 43	0,00	4 842,48	4 428 230,56	4 426 638,82	0,00	0,00	4 428 230,56	4 431 481,30	0,00	3 250,74
4411	Subventions à recevoir - Amiable	0,00	0,00	907 331,23	579 331,23	0,00	0,00	907 331,23	579 331,23	328 000,00	0,00
	Sous Total compte 441	0,00	0,00	907 331,23	579 331,23	0,00	0,00	907 331,23	579 331,23	328 000,00	0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	0,00	0,00	142 760,40	142 760,40	0,00	0,00	142 760,40	142 760,40	0,00	0,00
	Sous Total compte 442	0,00	0,00	142 760,40	142 760,40	0,00	0,00	142 760,40	142 760,40	0,00	0,00
44311	Dépenses	0,00	0,00	107 764,45	107 764,45	0,00	0,00	107 764,45	107 764,45	0,00	0,00
44312	Recettes - Amiable	0,00	0,00	1 603,00	1 603,00	0,00	0,00	1 603,00	1 603,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4431	0,00	0,00	109 367,45	109 367,45	0,00	0,00	109 367,45	109 367,45	0,00	0,00
44331	Dépenses	0,00	0,00	1 487,56	1 487,56	0,00	0,00	1 487,56	1 487,56	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III	
Balance des comptes										D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4433	0,00	0,00	1 487,56	1 487,56	0,00	0,00	1 487,56	1 487,56	0,00	0,00
44341	Dépenses	0,00	560,00	17 860,90	17 300,90	0,00	0,00	17 860,90	17 860,90	0,00	0,00
44342	Recettes - Amiable	0,00	0,00	26 110,00	19 414,00	0,00	0,00	26 110,00	19 414,00	6 696,00	0,00
44346	Recettes - Contentieux	560,00	0,00	1 704,00	1 704,00	0,00	0,00	2 264,00	1 704,00	560,00	0,00
	Sous Total compte 4434	560,00	560,00	45 674,90	38 418,90	0,00	0,00	46 234,90	38 978,90	7 256,00	0,00
44351	Dépenses	0,00	88 019,46	1 959 248,59	1 871 229,13	0,00	0,00	1 959 248,59	1 959 248,59	0,00	0,00
44352	Recettes - Amiable	26 841,12	0,00	696 626,96	723 468,08	0,00	0,00	723 468,08	723 468,08	0,00	0,00
44356	Recettes - Contentieux	0,00	0,00	26 841,12	26 841,12	0,00	0,00	26 841,12	26 841,12	0,00	0,00
	Sous Total compte 4435	26 841,12	88 019,46	2 682 716,67	2 621 538,33	0,00	0,00	2 709 557,79	2 709 557,79	0,00	0,00
44361	Dépenses	0,00	0,00	13 734,56	13 734,56	0,00	0,00	13 734,56	13 734,56	0,00	0,00
	Sous Total compte 4436	0,00	0,00	13 734,56	13 734,56	0,00	0,00	13 734,56	13 734,56	0,00	0,00
44371	Dépenses	0,00	0,00	295 022,62	295 022,62	0,00	0,00	295 022,62	295 022,62	0,00	0,00
44372	Recettes - Amiable	57 711,49	0,00	133 867,25	191 578,74	0,00	0,00	191 578,74	191 578,74	0,00	0,00
	Sous Total compte 4437	57 711,49	0,00	428 889,87	486 601,36	0,00	0,00	486 601,36	486 601,36	0,00	0,00
44381	Dépenses	0,00	0,00	2 581,91	2 581,91	0,00	0,00	2 581,91	2 581,91	0,00	0,00
	Sous Total compte 4438	0,00	0,00	2 581,91	2 581,91	0,00	0,00	2 581,91	2 581,91	0,00	0,00
	Sous Total compte 443	85 112,61	88 579,46	3 284 452,92	3 273 730,07	0,00	0,00	3 369 565,53	3 362 309,53	7 256,00	0,00
44551	T.V.A. à décaisser	0,00	1 351,00	212 569,99	213 678,99	0,00	0,00	212 569,99	215 029,99	0,00	2 460,00
	Sous Total compte 4455	0,00	1 351,00	212 569,99	213 678,99	0,00	0,00	212 569,99	215 029,99	0,00	2 460,00
44571	T.V.A. collectée	0,00	0,00	18 888,75	18 888,75	0,00	0,00	18 888,75	18 888,75	0,00	0,00
	Sous Total compte 4457	0,00	0,00	18 888,75	18 888,75	0,00	0,00	18 888,75	18 888,75	0,00	0,00
	Sous Total compte 445	0,00	1 351,00	231 458,74	232 567,74	0,00	0,00	231 458,74	233 918,74	0,00	2 460,00
447	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	57 352,99	57 352,99	0,00	0,00	57 352,99	57 352,99	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4486	Autres charges à payer	0,00	411,07	411,07	100,00	0,00	0,00	411,07	511,07	0,00	100,00
4487	Produits à recevoir	177 457,22	0,00	178 956,46	177 457,22	0,00	0,00	356 413,68	177 457,22	178 956,46	0,00
	Sous Total compte 448	177 457,22	411,07	179 367,53	177 557,22	0,00	0,00	356 824,75	177 968,29	178 856,46	0,00
	Sous Total compte 44	262 569,83	90 341,53	4 802 723,81	4 463 299,65	0,00	0,00	5 065 293,64	4 553 641,18	511 652,46	0,00
4621	Créances sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 002 190,00	1 002 190,00	0,00	0,00	1 002 190,00	1 002 190,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 462	0,00	0,00	1 002 190,00	1 002 190,00	0,00	0,00	1 002 190,00	1 002 190,00	0,00	0,00
4643	Vacations encaissées à reverser	0,00	1 240,00	3 385,00	2 925,00	0,00	0,00	3 385,00	4 165,00	0,00	780,00
	Sous Total compte 464	0,00	1 240,00	3 385,00	2 925,00	0,00	0,00	3 385,00	4 165,00	0,00	780,00
466	Excédents de versement	0,00	1 266,30	15 901,87	18 651,84	0,00	0,00	15 901,87	19 918,14	0,00	4 016,27
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	2 012,12	623 055,44	621 043,32	0,00	0,00	623 055,44	623 055,44	0,00	0,00
	Sous Total compte 4671	0,00	2 012,12	623 055,44	621 043,32	0,00	0,00	623 055,44	623 055,44	0,00	0,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	2 682,17	0,00	266 660,36	267 868,25	0,00	0,00	269 342,53	267 868,25	1 474,28	0,00
46726	Débiteurs divers - Contentieux	158,25	0,00	2 430,80	878,82	0,00	0,00	2 589,05	878,82	1 710,23	0,00
	Sous Total compte 4672	2 840,42	0,00	269 091,16	268 747,07	0,00	0,00	271 931,58	268 747,07	3 184,51	0,00
4678	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00	5,00	5,00	0,00	0,00	5,00	5,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 467	2 840,42	2 012,12	892 151,60	889 795,39	0,00	0,00	894 992,02	891 807,51	3 184,51	0,00
4686	Charges à payer	0,00	0,00	0,00	38 110,99	0,00	0,00	0,00	38 110,99	0,00	38 110,99
4687	Produits à recevoir	72 383,96	0,00	15 572,63	72 383,96	0,00	0,00	87 956,59	72 383,96	15 572,63	0,00
	Sous Total compte 468	72 383,96	0,00	15 572,63	110 494,95	0,00	0,00	87 956,59	110 494,95	0,00	22 538,36
	Sous Total compte 46	75 224,38	4 518,42	1 929 201,10	2 024 057,18	0,00	0,00	2 004 425,48	2 028 575,60	0,00	24 150,12
4711	Versements des régisseurs	0,00	0,00	651 561,40	651 561,40	0,00	0,00	651 561,40	651 561,40	0,00	0,00
4712	Virements réimputés	0,00	0,00	6 955,87	6 955,87	0,00	0,00	6 955,87	6 955,87	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47131	Versements sur contributions directes	0,00	0,00	9 759 516,55	9 759 516,55	0,00	0,00	9 759 516,55	9 759 516,55	0,00	0,00
47132	Versements sur dotation globale de fonct	0,00	0,00	515 577,00	515 577,00	0,00	0,00	515 577,00	515 577,00	0,00	0,00
47133	Fonds d'emprunt	0,00	0,00	3 900 000,00	3 900 000,00	0,00	0,00	3 900 000,00	3 900 000,00	0,00	0,00
47138	Autres	0,00	0,00	6 066 319,72	6 086 554,48	0,00	0,00	6 066 319,72	6 086 554,48	0,00	20 234,76
	Sous Total compte 4713	0,00	0,00	20 241 413,27	20 261 648,03	0,00	0,00	20 241 413,27	20 261 648,03	0,00	20 234,76
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu	0,00	2 038,24	18 509,29	17 285,95	0,00	0,00	18 509,29	19 324,19	0,00	814,90
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales	0,00	1 492,89	16 989,33	17 020,55	0,00	0,00	16 989,33	18 513,44	0,00	1 524,11
	Sous Total compte 47141	0,00	3 531,13	35 498,62	34 306,50	0,00	0,00	35 498,62	37 837,63	0,00	2 339,01
47143	Flux d'encaissements à réimputer	0,00	0,00	6 018,11	6 018,11	0,00	0,00	6 018,11	6 018,11	0,00	0,00
	Sous Total compte 4714	0,00	3 531,13	41 516,73	40 324,61	0,00	0,00	41 516,73	43 855,74	0,00	2 339,01
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	197,84	1 155 862,99	1 155 665,15	0,00	0,00	1 155 862,99	1 155 862,99	0,00	0,00
	Sous Total compte 471	0,00	3 728,97	22 097 310,26	22 116 155,06	0,00	0,00	22 097 310,26	22 119 884,03	0,00	22 573,77
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt	0,00	0,00	566 497,36	566 497,36	0,00	0,00	566 497,36	566 497,36	0,00	0,00
47218	Autres dépenses	0,00	0,00	233 486,59	233 486,59	0,00	0,00	233 486,59	233 486,59	0,00	0,00
	Sous Total compte 4721	0,00	0,00	799 983,95	799 983,95	0,00	0,00	799 983,95	799 983,95	0,00	0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man	0,00	0,00	3 207,54	3 207,54	0,00	0,00	3 207,54	3 207,54	0,00	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	0,00	0,00	37 561,25	37 561,25	0,00	0,00	37 561,25	37 561,25	0,00	0,00
	Sous Total compte 472	0,00	0,00	840 752,74	840 752,74	0,00	0,00	840 752,74	840 752,74	0,00	0,00
4751	Redevables sur rôle	0,00	0,00	1 287 930,35	1 287 930,35	0,00	0,00	1 287 930,35	1 287 930,35	0,00	0,00
4757	Produits sur rôle	0,00	0,00	1 225 721,96	1 225 721,96	0,00	0,00	1 225 721,96	1 225 721,96	0,00	0,00
	Sous Total compte 475	0,00	0,00	2 513 652,31	2 513 652,31	0,00	0,00	2 513 652,31	2 513 652,31	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III	
Balance des comptes										D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 478	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 47	0,00	3 728,97	25 451 717,31	25 470 562,11	0,00	0,00	25 451 717,31	25 474 291,08	0,00	22 573,77
4912	Dépréciations des comptes de redevables	0,00	6 474,00	0,00	0,00	0,00	4 307,70	0,00	10 781,70	0,00	10 781,70
	Sous Total compte 491	0,00	6 474,00	0,00	0,00	0,00	4 307,70	0,00	10 781,70	0,00	10 781,70
4962	Dépréciations des comptes de débiteurs d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53,73	0,00	53,73	0,00	53,73
	Sous Total compte 496	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53,73	0,00	53,73	0,00	53,73
	Sous Total compte 49	0,00	6 474,00	0,00	0,00	0,00	4 361,43	0,00	10 835,43	0,00	10 835,43
	Total classe 4	729 177,50	594 279,57	53 626 603,51	53 155 881,54	0,00	4 361,43	54 355 781,01	53 754 522,54	1 026 992,36	425 733,89
5113	Titres spéciaux de paiement	2 773,50	0,00	18 175,94	18 573,12	0,00	0,00	20 949,44	18 573,12	2 376,32	0,00
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	0,00	0,00	666 114,44	666 114,44	0,00	0,00	666 114,44	666 114,44	0,00	0,00
51172	Chèques impayés	0,00	0,00	1 132,00	1 132,00	0,00	0,00	1 132,00	1 132,00	0,00	0,00
51178	Autres valeurs impayées	0,00	0,00	4 324,30	4 324,30	0,00	0,00	4 324,30	4 324,30	0,00	0,00
	Sous Total compte 5117	0,00	0,00	5 456,30	5 456,30	0,00	0,00	5 456,30	5 456,30	0,00	0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	0,00	0,00	289 055,82	289 055,82	0,00	0,00	289 055,82	289 055,82	0,00	0,00
	Sous Total compte 511	2 773,50	0,00	978 802,50	979 199,68	0,00	0,00	981 576,00	979 199,68	2 376,32	0,00
515	Compte au Trésor	887 134,90	0,00	22 645 726,17	22 233 127,84	0,00	0,00	23 532 861,07	22 233 127,84	1 299 733,23	0,00
	Sous Total compte 51	889 908,40	0,00	23 624 528,67	23 212 327,52	0,00	0,00	24 514 437,07	23 212 327,52	1 302 109,55	0,00
5411	Régisseurs d'avances (avances)	2 500,00	0,00	7 358,75	7 358,75	0,00	0,00	9 858,75	7 358,75	2 500,00	0,00
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00	0,00	360,00	0,00
	Sous Total compte 541	2 860,00	0,00	7 358,75	7 358,75	0,00	0,00	10 218,75	7 358,75	2 860,00	0,00
	Sous Total compte 54	2 860,00	0,00	7 358,75	7 358,75	0,00	0,00	10 218,75	7 358,75	2 860,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	10 944 670,44	10 944 670,44	0,00	0,00	10 944 670,44	10 944 670,44	0,00	0,00
584	Encaissement par lecture optique	0,00	0,00	110 494,09	110 494,09	0,00	0,00	110 494,09	110 494,09	0,00	0,00
586	Opérations financières entre le budget p	0,00	0,00	85,35	85,35	0,00	0,00	85,35	85,35	0,00	0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e	0,00	0,00	914,13	914,13	0,00	0,00	914,13	914,13	0,00	0,00
	Sous Total compte 587	0,00	0,00	914,13	914,13	0,00	0,00	914,13	914,13	0,00	0,00
588	Autres virements internes	0,00	0,00	2 003,89	2 003,89	0,00	0,00	2 003,89	2 003,89	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	11 058 167,90	11 058 167,90	0,00	0,00	11 058 167,90	11 058 167,90	0,00	0,00
	Total classe 5	892 768,40	0,00	34 690 055,32	34 277 854,17	0,00	0,00	35 582 823,72	34 277 854,17	1 304 969,55	0,00
6042	Achats de prestations de services (autre	0,00	0,00	0,00	0,00	150 174,01	3 790,36	150 174,01	3 790,36	146 383,65	0,00
	Sous Total compte 604	0,00	0,00	0,00	0,00	150 174,01	3 790,36	150 174,01	3 790,36	146 383,65	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	129 634,39	25 407,46	129 634,39	25 407,46	104 226,93	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	1 008 799,81	184 181,18	1 008 799,81	184 181,18	824 618,63	0,00
	Sous Total compte 6061	0,00	0,00	0,00	0,00	1 138 434,20	209 588,64	1 138 434,20	209 588,64	928 845,56	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	13 530,21	1 200,00	13 530,21	1 200,00	12 330,21	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	27 595,40	493,15	27 595,40	493,15	27 102,25	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	361 675,67	1 919,23	361 675,67	1 919,23	359 756,44	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 715,55	0,00	1 715,55	0,00	1 715,55	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	3 907,33	0,00	3 907,33	0,00	3 907,33	0,00
	Sous Total compte 6062	0,00	0,00	0,00	0,00	408 424,16	3 612,38	408 424,16	3 612,38	404 811,78	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	52 794,14	0,00	52 794,14	0,00	52 794,14	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	112 348,58	1 086,54	112 348,58	1 086,54	111 262,04	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	3 301,19	0,00	3 301,19	0,00	3 301,19	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	17 612,67	1 634,63	17 612,67	1 634,63	15 978,04	0,00
	Sous Total compte 6063	0,00	0,00	0,00	0,00	186 056,58	2 721,17	186 056,58	2 721,17	183 335,41	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	11 755,74	0,00	11 755,74	0,00	11 755,74	0,00
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth	0,00	0,00	0,00	0,00	33 214,47	0,00	33 214,47	0,00	33 214,47	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	55 074,47	4 296,08	55 074,47	4 296,08	50 778,39	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	0,00	0,00	0,00	66 571,36	7 080,06	66 571,36	7 080,06	59 491,30	0,00
	Sous Total compte 606	0,00	0,00	0,00	0,00	1 899 530,98	227 298,33	1 899 530,98	227 298,33	1 672 232,65	0,00
	Sous Total compte 60	0,00	0,00	0,00	0,00	2 049 704,99	231 088,69	2 049 704,99	231 088,69	1 818 616,30	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	220 403,37	24 621,73	220 403,37	24 621,73	195 781,64	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	2 500,00	5 000,00	2 500,00	2 500,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	3 530,40	0,00	3 530,40	0,00	3 530,40	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	148 711,43	244,80	148 711,43	244,80	148 466,63	0,00
	Sous Total compte 6135	0,00	0,00	0,00	0,00	152 241,83	244,80	152 241,83	244,80	151 997,03	0,00
	Sous Total compte 613	0,00	0,00	0,00	0,00	157 241,83	2 744,80	157 241,83	2 744,80	154 497,03	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,64	112,57	1 600,64	112,57	1 488,07	0,00
61521	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	159 918,07	3 535,20	159 918,07	3 535,20	156 382,87	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	71 385,35	2 743,78	71 385,35	2 743,78	68 641,57	0,00
615228	Autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	2 904,89	394,56	2 904,89	394,56	2 510,33	0,00
	Sous Total compte 61522	0,00	0,00	0,00	0,00	74 290,24	3 138,34	74 290,24	3 138,34	71 151,90	0,00
615231	Voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	17 034,65	696,60	17 034,65	696,60	16 338,05	0,00
615232	Réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	53 236,59	1 861,12	53 236,59	1 861,12	51 375,47	0,00
	Sous Total compte 61523	0,00	0,00	0,00	0,00	70 271,24	2 557,72	70 271,24	2 557,72	67 713,52	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6152	0,00	0,00	0,00	0,00	304 479,55	9 231,26	304 479,55	9 231,26	295 248,29	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	50 338,04	3 703,27	50 338,04	3 703,27	46 634,77	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	51 947,16	6 063,72	51 947,16	6 063,72	45 883,44	0,00
	Sous Total compte 6155	0,00	0,00	0,00	0,00	102 285,20	9 766,99	102 285,20	9 766,99	92 518,21	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	314 642,80	31 468,72	314 642,80	31 468,72	283 174,08	0,00
	Sous Total compte 615	0,00	0,00	0,00	0,00	721 407,55	50 466,97	721 407,55	50 466,97	670 940,58	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	131 572,27	0,00	131 572,27	0,00	131 572,27	0,00
6168	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 509,22	0,00	1 509,22	0,00	1 509,22	0,00
	Sous Total compte 616	0,00	0,00	0,00	0,00	133 081,49	0,00	133 081,49	0,00	133 081,49	0,00
617	Études et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	13 039,60	0,00	13 039,60	0,00	13 039,60	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	20 469,26	1 864,33	20 469,26	1 864,33	18 604,93	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	32 787,00	1 530,00	32 787,00	1 530,00	31 257,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	38 768,57	959,12	38 768,57	959,12	37 809,45	0,00
	Sous Total compte 618	0,00	0,00	0,00	0,00	92 024,83	4 353,45	92 024,83	4 353,45	87 671,38	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	1 338 799,31	82 299,52	1 338 799,31	82 299,52	1 256 499,79	0,00
6216	Personnel affecté par le GFP de rattaché	0,00	0,00	0,00	0,00	352 077,84	0,00	352 077,84	0,00	352 077,84	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	26 403,72	9 605,00	26 403,72	9 605,00	16 798,72	0,00
	Sous Total compte 621	0,00	0,00	0,00	0,00	378 481,56	9 605,00	378 481,56	9 605,00	368 876,56	0,00
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	0,00	0,00	0,00	34 310,07	11 929,55	34 310,07	11 929,55	22 380,52	0,00
	Sous Total compte 6226	0,00	0,00	0,00	0,00	34 310,07	11 929,55	34 310,07	11 929,55	22 380,52	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	27 482,44	20 894,08	27 482,44	20 894,08	6 588,36	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	620,62	0,00	620,62	0,00	620,62	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 622	0,00	0,00	0,00	0,00	62 413,13	32 823,63	62 413,13	32 823,63	29 589,50	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	15 369,25	60,00	15 369,25	60,00	15 309,25	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	110 786,68	4 244,04	110 786,68	4 244,04	106 542,64	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	33 400,42	518,65	33 400,42	518,65	32 881,77	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	61 943,76	7 407,60	61 943,76	7 407,60	54 536,16	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	1 482,00	355,20	1 482,00	355,20	1 126,80	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 160,72	0,00	2 160,72	0,00	2 160,72	0,00
	Sous Total compte 623	0,00	0,00	0,00	0,00	225 142,83	12 585,49	225 142,83	12 585,49	212 557,34	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	153,00	0,00	153,00	0,00	153,00	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	628,00	0,00	628,00	0,00	628,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	48 815,13	321,53	48 815,13	321,53	48 493,60	0,00
	Sous Total compte 624	0,00	0,00	0,00	0,00	49 596,13	321,53	49 596,13	321,53	49 274,60	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	11 205,58	0,00	11 205,58	0,00	11 205,58	0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 242,72	0,00	1 242,72	0,00	1 242,72	0,00
	Sous Total compte 625	0,00	0,00	0,00	0,00	12 448,30	0,00	12 448,30	0,00	12 448,30	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	24 205,65	1 668,21	24 205,65	1 668,21	22 537,44	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	25 490,05	1 943,50	25 490,05	1 943,50	23 546,55	0,00
	Sous Total compte 626	0,00	0,00	0,00	0,00	49 695,70	3 611,71	49 695,70	3 611,71	46 083,99	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	0,00	0,00	0,00	9 300,82	1 902,97	9 300,82	1 902,97	7 397,85	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	21 391,09	0,00	21 391,09	0,00	21 391,09	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	984,96	984,96	984,96	984,96	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	71 013,62	602,00	71 013,62	602,00	70 411,62	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62876	Au GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	34 592,76	0,00	34 592,76	0,00	34 592,76	0,00
62878	A des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	34 629,57	0,00	34 629,57	0,00	34 629,57	0,00
	Sous Total compte 6287	0,00	0,00	0,00	0,00	69 222,33	0,00	69 222,33	0,00	69 222,33	0,00
6288	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	383 300,74	17 771,35	383 300,74	17 771,35	365 529,39	0,00
	Sous Total compte 628	0,00	0,00	0,00	0,00	545 912,74	19 358,31	545 912,74	19 358,31	526 554,43	0,00
	Sous Total compte 62	0,00	0,00	0,00	0,00	1 332 991,21	80 208,64	1 332 991,21	80 208,64	1 252 782,57	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	118 179,00	0,00	118 179,00	0,00	118 179,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	18 911,00	0,00	18 911,00	0,00	18 911,00	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges	0,00	0,00	0,00	0,00	133 871,26	0,00	133 871,26	0,00	133 871,26	0,00
	Sous Total compte 633	0,00	0,00	0,00	0,00	270 961,26	0,00	270 961,26	0,00	270 961,26	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	60 346,00	0,00	60 346,00	0,00	60 346,00	0,00
	Sous Total compte 6351	0,00	0,00	0,00	0,00	60 346,00	0,00	60 346,00	0,00	60 346,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	0,00	24,00	0,00	24,00	0,00	24,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	126,88	0,00	126,88	0,00	126,88	0,00
	Sous Total compte 635	0,00	0,00	0,00	0,00	60 496,88	0,00	60 496,88	0,00	60 496,88	0,00
6378	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	0,00	0,00	28 958,60	411,07	28 958,60	411,07	28 547,53	0,00
	Sous Total compte 637	0,00	0,00	0,00	0,00	28 958,60	411,07	28 958,60	411,07	28 547,53	0,00
	Sous Total compte 63	0,00	0,00	0,00	0,00	360 416,74	411,07	360 416,74	411,07	360 005,67	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	3 820 538,84	262,00	3 820 538,84	262,00	3 820 276,84	0,00
64112	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	48 535,39	0,00	48 535,39	0,00	48 535,39	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	41 348,72	0,00	41 348,72	0,00	41 348,72	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	0,00	0,00	0,00	892 312,05	0,00	892 312,05	0,00	892 312,05	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6411	0,00	0,00	0,00	0,00	4 802 735,00	262,00	4 802 735,00	262,00	4 802 473,00	0,00
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	56 949,50	0,00	56 949,50	0,00	56 949,50	0,00
64123	Indemnités d'attente	0,00	0,00	0,00	0,00	1 670,66	0,00	1 670,66	0,00	1 670,66	0,00
	Sous Total compte 6412	0,00	0,00	0,00	0,00	58 620,16	0,00	58 620,16	0,00	58 620,16	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 679 269,69	0,00	1 679 269,69	0,00	1 679 269,69	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	377 874,38	0,00	377 874,38	0,00	377 874,38	0,00
	Sous Total compte 6413	0,00	0,00	0,00	0,00	2 057 144,07	0,00	2 057 144,07	0,00	2 057 144,07	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	9 510,08	0,00	9 510,08	0,00	9 510,08	0,00
	Sous Total compte 6416	0,00	0,00	0,00	0,00	9 510,08	0,00	9 510,08	0,00	9 510,08	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	15 085,56	0,00	15 085,56	0,00	15 085,56	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	0,00	0,00	0,00	0,00	8 606,51	149 781,23	8 606,51	149 781,23	0,00	141 174,72
	Sous Total compte 641	0,00	0,00	0,00	0,00	6 951 701,38	150 043,23	6 951 701,38	150 043,23	6 801 658,15	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 229 082,00	0,00	1 229 082,00	0,00	1 229 082,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	1 433 589,71	4 842,48	1 433 589,71	4 842,48	1 428 747,23	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	0,00	0,00	0,00	82 672,00	0,00	82 672,00	0,00	82 672,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	177 212,99	0,00	177 212,99	0,00	177 212,99	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familia	0,00	0,00	0,00	0,00	8 661,00	8 661,00	8 661,00	8 661,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	14 876,74	0,00	14 876,74	0,00	14 876,74	0,00
	Sous Total compte 645	0,00	0,00	0,00	0,00	2 946 094,44	13 503,48	2 946 094,44	13 503,48	2 932 590,96	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	9 306,75	26,50	9 306,75	26,50	9 280,25	0,00
	Sous Total compte 647	0,00	0,00	0,00	0,00	9 306,75	26,50	9 306,75	26,50	9 280,25	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	9 510,70	0,00	9 510,70	0,00	9 510,70	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 648	0,00	0,00	0,00	0,00	9 510,70	0,00	9 510,70	0,00	9 510,70	0,00
	Sous Total compte 64	0,00	0,00	0,00	0,00	9 916 613,27	163 573,21	9 916 613,27	163 573,21	9 753 040,06	0,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	1 278,00	1 278,00	1 278,00	1 278,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 6513	0,00	0,00	0,00	0,00	1 278,00	1 278,00	1 278,00	1 278,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 651	0,00	0,00	0,00	0,00	1 278,00	1 278,00	1 278,00	1 278,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	158 515,42	0,00	158 515,42	0,00	158 515,42	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 963,66	0,00	3 963,66	0,00	3 963,66	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	14 047,34	0,00	14 047,34	0,00	14 047,34	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p	0,00	0,00	0,00	0,00	11 570,00	0,00	11 570,00	0,00	11 570,00	0,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 508,18	95,00	1 508,18	95,00	1 413,18	0,00
653172	Cotisations au fonds de financement de l	0,00	0,00	0,00	0,00	317,91	0,00	317,91	0,00	317,91	0,00
	Sous Total compte 65317	0,00	0,00	0,00	0,00	317,91	0,00	317,91	0,00	317,91	0,00
	Sous Total compte 6531	0,00	0,00	0,00	0,00	189 922,51	95,00	189 922,51	95,00	189 827,51	0,00
	Sous Total compte 653	0,00	0,00	0,00	0,00	189 922,51	95,00	189 922,51	95,00	189 827,51	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	914,13	17,40	914,13	17,40	896,73	0,00
	Sous Total compte 654	0,00	0,00	0,00	0,00	914,13	17,40	914,13	17,40	896,73	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	13 105,30	0,00	13 105,30	0,00	13 105,30	0,00
	Sous Total compte 6556	0,00	0,00	0,00	0,00	13 105,30	0,00	13 105,30	0,00	13 105,30	0,00
	Sous Total compte 655	0,00	0,00	0,00	0,00	13 105,30	0,00	13 105,30	0,00	13 105,30	0,00
657341	Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	3 941,00	0,00	3 941,00	0,00	3 941,00	0,00
	Sous Total compte 65734	0,00	0,00	0,00	0,00	3 941,00	0,00	3 941,00	0,00	3 941,00	0,00
657363	CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	294 000,00	0,00	294 000,00	0,00	294 000,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 65736	0,00	0,00	0,00	0,00	294 000,00	0,00	294 000,00	0,00	294 000,00	0,00
	Sous Total compte 6573	0,00	0,00	0,00	0,00	297 941,00	0,00	297 941,00	0,00	297 941,00	0,00
65741	Ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	58 400,93	200,00	58 400,93	200,00	58 200,93	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	423 234,00	0,00	423 234,00	0,00	423 234,00	0,00
	Sous Total compte 6574	0,00	0,00	0,00	0,00	481 634,93	200,00	481 634,93	200,00	481 434,93	0,00
	Sous Total compte 657	0,00	0,00	0,00	0,00	779 575,93	200,00	779 575,93	200,00	779 375,93	0,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en n	0,00	0,00	0,00	0,00	24 540,30	0,00	24 540,30	0,00	24 540,30	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	46 961,21	1 764,00	46 961,21	1 764,00	45 197,21	0,00
	Sous Total compte 6581	0,00	0,00	0,00	0,00	71 501,51	1 764,00	71 501,51	1 764,00	69 737,51	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	36 127,09	0,00	36 127,09	0,00	36 127,09	0,00
	Sous Total compte 6588	0,00	0,00	0,00	0,00	36 132,09	0,00	36 132,09	0,00	36 132,09	0,00
	Sous Total compte 658	0,00	0,00	0,00	0,00	107 633,60	1 764,00	107 633,60	1 764,00	105 869,60	0,00
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	1 092 429,47	3 354,40	1 092 429,47	3 354,40	1 089 075,07	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	70 417,03	0,00	70 417,03	0,00	70 417,03	0,00
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	8 254,41	4 440,81	8 254,41	4 440,81	3 813,60	0,00
	Sous Total compte 6611	0,00	0,00	0,00	0,00	78 671,44	4 440,81	78 671,44	4 440,81	74 230,63	0,00
	Sous Total compte 661	0,00	0,00	0,00	0,00	78 671,44	4 440,81	78 671,44	4 440,81	74 230,63	0,00
	Sous Total compte 66	0,00	0,00	0,00	0,00	78 671,44	4 440,81	78 671,44	4 440,81	74 230,63	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	2 435,31	0,00	2 435,31	0,00	2 435,31	0,00
675	Valeurs comptables des immobilisations c	0,00	0,00	0,00	0,00	4 519 539,42	0,00	4 519 539,42	0,00	4 519 539,42	0,00
	Sous Total compte 67	0,00	0,00	0,00	0,00	4 521 974,73	0,00	4 521 974,73	0,00	4 521 974,73	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6811	Dotations aux amortissements des immobil	0,00	0,00	0,00	0,00	1 787 069,35	0,00	1 787 069,35	0,00	1 787 069,35	0,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c	0,00	0,00	0,00	0,00	4 361,43	0,00	4 361,43	0,00	4 361,43	0,00
	Sous Total compte 681	0,00	0,00	0,00	0,00	1 791 430,78	0,00	1 791 430,78	0,00	1 791 430,78	0,00
6865	Dotations aux provisions pour risques et	0,00	0,00	0,00	0,00	3 164,72	0,00	3 164,72	0,00	3 164,72	0,00
	Sous Total compte 686	0,00	0,00	0,00	0,00	3 164,72	0,00	3 164,72	0,00	3 164,72	0,00
	Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	1 794 595,50	0,00	1 794 595,50	0,00	1 794 595,50	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	22 486 196,66	565 376,34	22 486 196,66	565 376,34	22 061 995,04	141 174,72
70311	Concession dans les cimetières (produit	0,00	0,00	0,00	0,00	1 132,00	54 286,00	1 132,00	54 286,00	0,00	53 154,00
	Sous Total compte 7031	0,00	0,00	0,00	0,00	1 132,00	54 286,00	1 132,00	54 286,00	0,00	53 154,00
70321	Droits de stationnement et de location s	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	343,95	0,00	343,95	0,00	343,95
70323	Redevance d'occupation du domaine public	0,00	0,00	0,00	0,00	6 250,20	59 147,47	6 250,20	59 147,47	0,00	52 897,27
	Sous Total compte 7032	0,00	0,00	0,00	0,00	6 250,20	59 491,42	6 250,20	59 491,42	0,00	53 241,22
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00	60 885,24	47 000,00	60 885,24	0,00	13 885,24
	Sous Total compte 7038	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00	60 885,24	47 000,00	60 885,24	0,00	13 885,24
	Sous Total compte 703	0,00	0,00	0,00	0,00	54 382,20	174 662,66	54 382,20	174 662,66	0,00	120 280,46
7062	Redevances et droits des services à cara	0,00	0,00	0,00	0,00	20 433,40	192 940,32	20 433,40	192 940,32	0,00	172 506,92
70632	A caractère de loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	13 745,40	168 763,40	13 745,40	168 763,40	0,00	155 018,00
	Sous Total compte 7063	0,00	0,00	0,00	0,00	13 745,40	168 763,40	13 745,40	168 763,40	0,00	155 018,00
7066	Redevances et droits des services à cara	0,00	0,00	0,00	0,00	60 150,33	981 019,77	60 150,33	981 019,77	0,00	920 869,44
7067	Redevances et droits des services péris	0,00	0,00	0,00	0,00	45 959,55	554 657,74	45 959,55	554 657,74	0,00	508 698,19
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 519,00	0,00	2 519,00	0,00	2 519,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 70688	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 519,00	0,00	2 519,00	0,00	2 519,00
	Sous Total compte 7068	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 519,00	0,00	2 519,00	0,00	2 519,00
	Sous Total compte 706	0,00	0,00	0,00	0,00	140 288,68	1 899 900,23	140 288,68	1 899 900,23	0,00	1 759 611,55
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 501,00	0,00	7 501,00	0,00	7 501,00
70843	au CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 704,43	0,00	119 704,43	0,00	119 704,43
70846	au GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 682,25	0,00	53 682,25	0,00	53 682,25
	Sous Total compte 7084	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 386,68	0,00	173 386,68	0,00	173 386,68
70873	par le CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	14 162,82	34 164,88	14 162,82	34 164,88	0,00	20 002,06
70878	par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 260,05	0,00	82 260,05	0,00	82 260,05
	Sous Total compte 7087	0,00	0,00	0,00	0,00	14 162,82	116 424,93	14 162,82	116 424,93	0,00	102 262,11
7088	Autres produits d'activités annexes (abo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 579,70	0,00	18 579,70	0,00	18 579,70
	Sous Total compte 708	0,00	0,00	0,00	0,00	14 162,82	315 892,31	14 162,82	315 892,31	0,00	301 729,49
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	208 833,70	2 390 455,20	208 833,70	2 390 455,20	0,00	2 181 621,50
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 852 920,00	0,00	9 852 920,00	0,00	9 852 920,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 811,00	0,00	2 811,00	0,00	2 811,00
	Sous Total compte 7311	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 855 731,00	0,00	9 855 731,00	0,00	9 855 731,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 892,00	0,00	787 892,00	0,00	787 892,00
	Sous Total compte 7312	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 892,00	0,00	787 892,00	0,00	787 892,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 383,00	0,00	19 383,00	0,00	19 383,00
	Sous Total compte 7313	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 383,00	0,00	19 383,00	0,00	19 383,00
73141	Accise sur l'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 717,23	0,00	183 717,23	0,00	183 717,23
	Sous Total compte 7314	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 717,23	0,00	183 717,23	0,00	183 717,23

III – ÉTATS FINANCIERS										III	
Balance des comptes										D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 974,88	0,00	3 974,88	0,00	3 974,88
	Sous Total compte 7315	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 974,88	0,00	3 974,88	0,00	3 974,88
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	0,00	0,00	2 065,48	48 370,71	2 065,48	48 370,71	0,00	46 305,23
	Sous Total compte 7317	0,00	0,00	0,00	0,00	2 065,48	48 370,71	2 065,48	48 370,71	0,00	46 305,23
	Sous Total compte 731	0,00	0,00	0,00	0,00	2 065,48	10 899 068,82	2 065,48	10 899 068,82	0,00	10 897 003,34
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	9 999,99	1 429 305,83	9 999,99	1 429 305,83	0,00	1 419 305,84
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	341 552,00	0,00	341 552,00	0,00	341 552,00
	Sous Total compte 7321	0,00	0,00	0,00	0,00	9 999,99	1 770 857,83	9 999,99	1 770 857,83	0,00	1 760 857,84
	Sous Total compte 732	0,00	0,00	0,00	0,00	9 999,99	1 770 857,83	9 999,99	1 770 857,83	0,00	1 760 857,84
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les	0,00	0,00	0,00	0,00	51 667,00	0,00	51 667,00	0,00	51 667,00	0,00
	Sous Total compte 739111	0,00	0,00	0,00	0,00	51 667,00	0,00	51 667,00	0,00	51 667,00	0,00
739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de	0,00	0,00	0,00	0,00	54 561,45	0,00	54 561,45	0,00	54 561,45	0,00
	Sous Total compte 73911	0,00	0,00	0,00	0,00	106 228,45	0,00	106 228,45	0,00	106 228,45	0,00
	Sous Total compte 7391	0,00	0,00	0,00	0,00	106 228,45	0,00	106 228,45	0,00	106 228,45	0,00
739218	Autres prélèvements pour reversements de	0,00	0,00	0,00	0,00	3 737,00	0,00	3 737,00	0,00	3 737,00	0,00
	Sous Total compte 73921	0,00	0,00	0,00	0,00	3 737,00	0,00	3 737,00	0,00	3 737,00	0,00
7392221	Fonds de péréquation des ressources comm	0,00	0,00	0,00	0,00	12 316,00	0,00	12 316,00	0,00	12 316,00	0,00
	Sous Total compte 739222	0,00	0,00	0,00	0,00	12 316,00	0,00	12 316,00	0,00	12 316,00	0,00
	Sous Total compte 73922	0,00	0,00	0,00	0,00	12 316,00	0,00	12 316,00	0,00	12 316,00	0,00
	Sous Total compte 7392	0,00	0,00	0,00	0,00	16 053,00	0,00	16 053,00	0,00	16 053,00	0,00
	Sous Total compte 739	0,00	0,00	0,00	0,00	122 281,45	0,00	122 281,45	0,00	122 281,45	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 73	0,00	0,00	0,00	0,00	134 346,92	12 669 926,65	134 346,92	12 669 926,65	0,00	12 535 579,73
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	502 831,00	0,00	502 831,00	0,00	502 831,00
	Sous Total compte 7411	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	502 831,00	0,00	502 831,00	0,00	502 831,00
	Sous Total compte 741	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	502 831,00	0,00	502 831,00	0,00	502 831,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 688,26	0,00	19 688,26	0,00	19 688,26
74712	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 797,94	0,00	4 797,94	0,00	4 797,94
74718	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 873,13	0,00	23 873,13	0,00	23 873,13
	Sous Total compte 7471	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 671,07	0,00	28 671,07	0,00	28 671,07
7472	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 910,00	0,00	21 910,00	0,00	21 910,00
7473	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 860,00	0,00	22 860,00	0,00	22 860,00
74741	Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	4 580,00	21 387,00	4 580,00	21 387,00	0,00	16 807,00
74748	Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	2 620,00	7 583,00	2 620,00	7 583,00	0,00	4 963,00
	Sous Total compte 7474	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00	28 970,00	7 200,00	28 970,00	0,00	21 770,00
74751	GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	312 188,80	799 039,11	312 188,80	799 039,11	0,00	486 850,31
	Sous Total compte 7475	0,00	0,00	0,00	0,00	312 188,80	799 039,11	312 188,80	799 039,11	0,00	486 850,31
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 248 773,99	0,00	1 248 773,99	0,00	1 248 773,99
	Sous Total compte 74788	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 248 773,99	0,00	1 248 773,99	0,00	1 248 773,99
	Sous Total compte 7478	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 248 773,99	0,00	1 248 773,99	0,00	1 248 773,99
	Sous Total compte 747	0,00	0,00	0,00	0,00	319 388,80	2 150 224,17	319 388,80	2 150 224,17	0,00	1 830 835,37
7482	Compensation pour perte de taxe addition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	952,00	0,00	952,00	0,00	952,00
74833	État - Compensation au titre des exonéra	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 513,00	0,00	38 513,00	0,00	38 513,00
74836	Attribution du fonds départemental de pé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 792,47	0,00	10 792,47	0,00	10 792,47

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
748388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00
	Sous Total compte 74838	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00
	Sous Total compte 7483	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 505,47	0,00	49 505,47	0,00	49 505,47
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 510,50	0,00	3 510,50	0,00	3 510,50
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 329,00	0,00	26 329,00	0,00	26 329,00
	Sous Total compte 748	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 296,97	0,00	80 296,97	0,00	80 296,97
	Sous Total compte 74	0,00	0,00	0,00	0,00	319 388,80	2 753 040,40	319 388,80	2 753 040,40	0,00	2 433 651,60
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	21 403,32	252 249,13	21 403,32	252 249,13	0,00	230 845,81
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,53	0,00	0,53	0,00	0,53
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	52 131,35	1 800,00	52 131,35	0,00	50 331,35
	Sous Total compte 7588	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	52 131,88	1 800,00	52 131,88	0,00	50 331,88
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	52 131,88	1 800,00	52 131,88	0,00	50 331,88
	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	23 203,32	304 681,01	23 203,32	304 681,01	0,00	281 477,69
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 237,24	0,00	57 237,24	0,00	57 237,24
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 002 190,00	0,00	1 002 190,00	0,00	1 002 190,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 517 349,42	0,00	3 517 349,42	0,00	3 517 349,42
77681	Neutralisation des amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 074 801,84	0,00	1 074 801,84	0,00	1 074 801,84
	Sous Total compte 7768	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 074 801,84	0,00	1 074 801,84	0,00	1 074 801,84
	Sous Total compte 776	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 592 151,26	0,00	4 592 151,26	0,00	4 592 151,26
777	Recettes et quote-part des subventions d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 603,75	0,00	26 603,75	0,00	26 603,75

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 678 182,25	0,00	5 678 182,25	0,00	5 678 182,25
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	685 772,74	23 796 285,51	685 772,74	23 796 285,51	122 281,45	23 232 794,22
	Total général	149 598 105,40	149 598 105,40	93 475 962,02	91 913 334,13	34 393 876,08	35 956 503,97	277 467 943,50	277 467 943,50	171 967 722,68	171 967 722,68

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		491 680,33	673 982,09	0,00	278 769,49	845 023,13	806 267,58	136 097,80	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	491 680,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	143 565,76	0,00	15 120,00	5 508,00	26 291,30	2 850,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	471 319,99	0,00	263 649,49	342 850,67	457 763,42	126 847,80	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	59 096,34	0,00	0,00	496 664,46	322 212,86	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 116 826,95	3 500,00	0,00	0,00	316 851,48	54 668,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 216 826,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 500,00	0,00	0,00	316 851,48	54 668,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		986 594,02	0,00	19 428,00	1 942 918,46		6 180 760,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		498 080,33
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	540,00	0,00	0,00	7 032,00		200 907,06
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	1 484 475,00		1 484 475,00
21	Immobilisations corporelles	100 479,97	0,00	19 428,00	386 232,75		2 168 572,09
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	885 574,05	0,00	0,00	65 178,71		1 828 726,42
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		366 470,00	0,00	0,00	0,00		4 858 316,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 216 826,95
13	Subventions d'investissement	366 470,00	0,00	0,00	0,00		741 489,48
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 900 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		198 182,81	5 596 275,91	0,00	491 089,48	2 459 389,00	4 246 781,18	2 278 949,01	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 382 223,40	0,00	57 531,19	658 432,26	1 412 698,15	161 322,06	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 750 175,08	0,00	431 558,29	1 740 138,57	2 566 409,28	1 822 276,95	0,00
014	Atténuations de produits	122 281,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	896,73	463 464,23	0,00	2 000,00	60 193,21	267 050,90	295 350,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	74 230,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	774,00	413,20	0,00	0,00	624,96	622,85	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		13 232 684,11	1 415 367,19	0,00	220,00	566 232,63	1 773 787,57	1 482 803,65	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	68 453,18	0,00	0,00	31 709,92	16 198,84	24 740,70	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	170 047,65	0,00	0,00	508 698,19	886 299,69	512 158,03	0,00
73	Impôts et taxes	1 760 857,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 893 028,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	572 776,73	31 764,50	0,00	220,00	24 770,00	803 346,70	943 005,67	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	92 957,87	0,00	0,00	0,00	67 851,31	2 899,25	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	6 021,08	1 052 143,99	0,00	0,00	1 054,52	91,03	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	488 380,47	10 793,00	15 092,34	85 208,37		15 870 141,57
011	Charges à caractère général	0,00	264 765,74	10 793,00	15 092,34	85 208,37		4 048 066,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	223 494,43	0,00	0,00	0,00		10 534 052,60
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		122 281,45
65	Autres charges de gestion courante	0,00	120,00	0,00	0,00	0,00		1 089 075,07
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		74 230,63
67	Charges spécifiques	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00		2 435,31
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	136 475,08	0,00	65 039,70	82 604,00		18 755 213,93
013	Atténuations de charges	0,00	72,08	0,00	0,00	0,00		141 174,72
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	14 542,24	0,00	7 271,70	82 604,00		2 181 621,50
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 760 857,84
731	Fiscalité locale	0,00	3 974,88	0,00	0,00	0,00		10 897 003,34
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	57 768,00	0,00		2 433 651,60
75	Autres produits de gestion courante	0,00	117 769,26	0,00	0,00	0,00		281 477,69
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	116,62	0,00	0,00	0,00		1 059 427,24
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	14 357 539,37	10 811 296,42	761 951,90	2 784 291,05
RECETTES	14 357 539,37	11 184 231,86	1 500 000,00	1 673 307,51
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 413 824,64	22 184 276,49	0,00	-770 451,85
RECETTES	21 413 824,64	23 373 968,94	0,00	-1 960 144,30

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	14 357 539,37	10 811 296,42	761 951,90	2 784 291,05
RECETTES	14 357 539,37	11 184 231,86	1 500 000,00	1 673 307,51
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 413 824,64	22 184 276,49	0,00	-770 451,85
RECETTES	21 413 824,64	23 373 968,94	0,00	-1 960 144,30

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	14 357 539,37	10 811 296,42	761 951,90	2 784 291,05
RECETTES	14 357 539,37	11 184 231,86	1 500 000,00	1 673 307,51
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 413 824,64	22 184 276,49	0,00	-770 451,85
RECETTES	21 413 824,64	23 373 968,94	0,00	-1 960 144,30
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	35 771 364,01	32 995 572,91	761 951,90	2 013 839,20
TOTAL GENERAL DES RECETTES	35 771 364,01	34 558 200,80	1 500 000,00	-286 836,79

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					10 100 128,19									
1641 Emprunts en euros (total)					9 300 128,19									
000193-0472601	Caisse des Dépôts et Consignations	01/07/1997	1997-07-01	01/07/1998	100 419,09	V	Livret A + 0,80%	4,300	4,300	EUR	A	X	O	A-1
00020022404	Crédit Mutuel Centre Est Europe	07/12/2022	2022-12-07	30/11/2023	1 200 000,00	F	Taux fixe à 3,00%	3,000	3,000	EUR	T	P	O	A-1
258	Bred Banque Populaire	18/11/2011	2012-11-18	16/02/2013	600 000,00	V	Moy Mens Euribor 12m + 1,50%, flooré à 1,50%	2,089	2,124	EUR	T	P	O	A-1
519830	Société de Financement Local	30/05/2017	2017-12-28	01/04/2018	1 400 000,00	F	Taux fixe à 1,32%	1,320	1,320	EUR	T	C	O	A-1
534185	Société de Financement Local	19/12/2019	2020-06-30	01/10/2020	1 500 000,00	F	Taux fixe à 0,67%	0,670	0,670	EUR	T	C	O	A-1
5534157	Caisse des Dépôts et Consignations	25/04/2023	2023-06-05	01/06/2024	11 000,00	V	Livret A - 0,20%	2,800	2,800	EUR	A	X	O	A-1
7404726	Caisse d'Epargne Loire-Centre	30/01/2008	2008-01-30	30/04/2008	88 709,10	F	Taux fixe à 3,90%	3,900	3,900	EUR	T	P	O	A-1
938361E	Caisse d'Epargne Loire-Centre	18/12/2024	2025-08-05	20/11/2025	1 900 000,00	V	Livret A + 0,50%	2,200	2,231	EUR	T	C	O	A-1
H2984670	Caisse d'Epargne Loire-Centre		2025-12-24	30/06/2026	2 500 000,00	V	Livret A + 0,60%	2,300	2,332	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicitι des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipι O/N	Catι- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					800 000,00									
257	Crédit Agricole Centre Loire	29/12/2010	2011-07-28	15/02/2012	800 000,00	V	Euribor 3m + 0,40%, floorι à 0,00%	2,010	2,038	EUR	T	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particuliιres (Total)					0,00									
1675 Dettes affιrentes aux marchιs de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilιs (Total)					32 000,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					32 000,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
201900373	Caisse d'Allocations Familiales	26/12/2019	2020-01-01	01/01/2021	32 000,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					10 132 128,19									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		5 754 718,35					420 140,33	68 841,58	0,00	8 254,41
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 682 819,82					351 430,72	65 439,61	0,00	8 032,96
000193-0472601	N	0,00	A-1	14 103,02	3,50	V	Livret A + 0,80%	2,500	3 253,21	659,54	0,00	225,65
00020022404	N	0,00	A-1	1 042 792,97	11,92	F	Taux fixe à 3,00%	3,000	71 176,47	32 623,33	0,00	2 693,88
258	N	0,00	A-1	89 609,89	1,88	F	Taux fixe à 1,50%	1,500	43 808,69	1 755,63	0,00	168,02
519830	N	0,00	A-1	676 666,77	7,01	F	Taux fixe à 1,32%	1,320	93 333,32	9 702,00	0,00	0,00
534185	N	0,00	A-1	975 000,00	9,50	F	Taux fixe à 0,67%	0,670	100 000,00	6 951,26	0,00	0,00
5534157	N	0,00	A-1	6 781,35	2,42	V	Livret A - 0,20%	1,500	2 138,45	249,75	0,00	87,03
7404726	N	0,00	A-1	9 532,49	1,33	F	Taux fixe à 3,90%	3,900	6 053,91	520,05	0,00	62,99
938361E	N	0,00	A-1	1 868 333,33	14,65	V	Livret A + 0,50%	2,200	31 666,67	12 978,05	0,00	4 795,39
H2984670	N	0,00	A-1	1 000 000,00	15,51	V	Livret A + 0,60%	2,300	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		71 898,53					68 709,61	3 401,97	0,00	221,45
257	N	0,00	A-1	71 898,53	0,88	V	Euribor 3m + 0,40%, flooré à 0,00%	2,426	68 709,61	3 401,97	0,00	221,45
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					6 400,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					6 400,00	0,00	0,00	0,00
201900373	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	6 400,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 754 718,35					426 540,33	68 841,58	0,00	8 254,41

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 754 718,35	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000.00 €		2023-03-22
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subvention d'équipement versée au GFP de rattachement Bâtiments et installations	5	22/03/2023
L	Attribution de compensation d'investissement	5	22/03/2023
L	Concessions et droits similaires	5	22/03/2023
L	Agencement et aménagement de terrains Plantations d'arbres et d'arbustes	5	22/03/2023
L	Bâtiments privés Immeubles de rapport	30	22/03/2023
L	Autres bâtiments privés	30	22/03/2023
L	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5	22/03/2023
L	Matériel et outillage de voirie Matériel roulant	5	22/03/2023
L	Autre matériel et outillage de voirie	5	22/03/2023
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	5	22/03/2023
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	8	22/03/2023
L	Autres matériels de transpor	4	22/03/2023
L	Matériel informatique scolaire	3	22/03/2023
L	Autres matériel informatique	3	22/03/2023
L	Matériel de bureau et mobilier scolaires	8	22/03/2023
L	Autres matériels de bureau et mobiliers	8	22/03/2023
L	Cheptel	1	22/03/2023
L	Autres	8	22/03/2023

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		60 223,46	3 164,72	0,00	63 388,18
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		60 223,46	3 164,72	0,00	63 388,18
Provision pour grosses réparations Résidence 17bis/19 rue de Larçay	01/01/1998	60 223,46	3 164,72	0,00	63 388,18
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		6 474,00	4 361,43	0,00	10 835,43
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		6 474,00	4 361,43	0,00	10 835,43

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Dépréciation des comptes de redevables	01/01/2021	6 474,00	4 307,70	0,00	10 781,70
Dépréciation des comptes de débiteurs divers	10/04/2025	0,00	53,73	0,00	53,73
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		66 697,46	7 526,15	0,00	74 223,61
TOTAL PROVISIONS		66 697,46	7 526,15	0,00	74 223,61

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	31 486 780,57	19 259 309,52	1 307 172,04
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS															IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN															B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					31 486 780,57	19 259 309,52											631 559,86	675 612,18
3 F Centre Val de Loire	2027	X	5696188 - P02 - Pret locatif aide d'integration	Caisse des Dépôts et Consignations	274 743,50	0,00	40,03	A	V	Livret A - 0,20%	1,500	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	0,00	0,00
3 F Centre Val de Loire	2027	X	5705809 - P05 - Pret Locatif social	Caisse des Dépôts et Consignations	284 019,00	0,00	40,03	A	V	Livret A + 1,11%	2,810	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	0,00	0,00
3 F Centre Val de Loire	2027	X	5696190 - P01 - Pret locatif a usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	347 929,00	0,00	40,03	A	V	Livret A + 0,60%	2,300	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	0,00	0,00
3 F Centre Val de Loire	2027	X	5696187 - P02 - Pret locatif aide d'integration	Caisse des Dépôts et Consignations	218 510,00	0,00	50,04	A	V	Livret A - 0,20%	1,500	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3 F Centre Val de Loire	2027	X	5696189 - P01 - Pret locatif a usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	225 324,00	0,00	50,04	A	V	Livret A + 0,60%	2,300	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	0,00	0,00
3 F Centre Val de Loire	2027	X	5705810 - P05 - Pret Locatif social	Caisse des Dépôts et Consignations	179 701,00	0,00	50,04	A	V	Livret A + 1,11%	2,810	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	0,00	0,00
CDC Habitat	2010	X	1159397 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif a usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	45 000,00	38 148,78	34,69	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	1 374,40	0,00
CDC Habitat	2018	X	1340156 - P08 - Pret Amelioration & Rehabilitation : Amélioration & Réhabilitation	Caisse des Dépôts et Consignations	416 465,38	316 681,84	15,18	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	11 773,73	10 366,17
CDC Habitat	2011	X	1148609 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif a usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	700 327,79	537 437,68	25,02	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	19 531,21	5 095,95
CDC Habitat	2011	X	1148615 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	12 563,37	10 159,74	35,03	A	V	Livret A - 0,20%	1,550	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	285,21	26,48
CDC Habitat	2010	X	1159404 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	15 000,00	12 089,35	34,69	A	V	Livret A - 0,20%	1,550	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	339,64	40,84
CDC Habitat	2011	X	1148610 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif a usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	144 912,43	122 849,62	35,03	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	4 329,55	0,00
CDC Habitat	2011	X	1148612 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	95 450,69	69 250,34	25,02	A	V	Livret A - 0,30%	1,450	V	Livret A - 0,30%	1,400	A-1	EUR	1 894,93	932,53

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CDC Habitat	2011	X	1148614 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	75 380,22	55 049,08	25,02	A	V	Livret A - 0,20%	1,550	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	1 561,42	715,84
CDC Habitat	2012	X	1231633 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	344 500,00	285 835,50	36,94	A	V	Livret A + 0,60%	2,850	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	10 370,40	2 231,06
CDC Habitat	2017	X	1313643 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	30 525,46	22 359,59	16,93	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	838,31	926,64
CDC Habitat	2012	X	1231631 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	650 000,00	493 819,03	26,94	A	V	Livret A + 0,60%	2,850	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	18 079,45	8 387,91
CDC Habitat	2010	X	1159388 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	245 000,00	185 976,36	24,68	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	6 768,55	2 038,78
CDC Habitat	2010	X	1159400 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	75 000,00	53 988,50	24,68	A	V	Livret A - 0,20%	1,550	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	1 533,60	782,93
CDC Habitat	2017	X	1313644 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	54 945,82	40 247,25	16,93	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	1 508,94	1 667,94
S.A.E.M Saint Avertin	2007	C	3660657 : Construction Ehpad	Crédit Foncier	1 454 679,00	728 668,60	10,09	A	V	Livret A + 2,80%	5,550	V	Livret A + 2,80%	4,500	A-1	EUR	45 143,63	49 669,79

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Touraine Logement	2021	X	5413487 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	451 363,00	451 363,00	37,19	A	V	Livret A + 0,60%	1,100	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	14 710,40	0,00
Touraine Logement	2016	P	675630A : Logement social	Crédit Foncier	1 693 716,07	1 275 027,35	19,93	T	F	Taux fixe à 2,75%	2,750	F	Taux fixe à 2,75%	2,750	A-1	EUR	35 877,59	47 217,89
Touraine Logement	2021	X	5413484 - P26 - Prêt Booster : Booster	Caisse des Dépôts et Consignations	165 000,00	165 000,00	35,19	A	V	Livret A + 0,60%	1,100	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	1 039,50	0,00
Touraine Logement	2021	X	5413488 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	168 596,50	168 596,50	47,20	A	V	Livret A + 0,60%	1,100	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	4 622,23	0,00
Touraine Logement	2021	X	5413486 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	176 423,00	176 423,00	37,19	A	V	Livret A - 0,20%	0,300	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	4 923,67	0,00
Touraine Logement	2010	X	1138772 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	36 469,00	21 394,03	16,10	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	621,97	819,25
Touraine Logement	2011	C	2278272 : Construction de 4 logements locatifs	Crédit Foncier	190 393,50	338,24	15,42	A	V	Livret A + 1,15%	3,150	V	Livret A + 1,15%	2,850	A-1	EUR	14,88	20,30
Touraine Logement	2021	X	5413485 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	79 426,50	79 426,50	47,20	A	V	Livret A - 0,20%	0,300	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	1 799,48	0,00
Val Touraine Habitat	2010	X	1148001 - P06 - Pret Complementaire au locatif social : Complémentaire au locatif social	Caisse des Dépôts et Consignations	301 050,00	228 523,22	24,85	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	8 317,02	2 505,20

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Val Touraine Habitat	2023	X	5528402 - P01 - Pret locatif a usage social : 5 Logements - rue de Verdun	Caisse des Dépôts et Consignations	40 231,50	40 044,64	58,04	A	V	Livret A + 0,74%	3,740	V	Livret A + 0,74%	2,440	A-1	EUR	1 504,66	186,85
Val Touraine Habitat	2023	X	5528406 - P05 - Pret Locatif social : 5 Logements - rue de Verdun	Caisse des Dépôts et Consignations	55 583,00	55 324,85	58,04	A	V	Livret A + 0,74%	3,740	V	Livret A + 0,74%	2,440	A-1	EUR	2 078,80	258,15
Val Touraine Habitat	2020	X	5326288 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	160 243,50	152 737,71	34,94	A	V	Livret A + 0,60%	1,100	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	5 299,99	0,00
Val Touraine Habitat	2024	X	5621444 - P11 - Pret Transfert de patrimoine : Transfert patrimoine de 63 logements - 6 bd Paul Doum	Caisse des Dépôts et Consignations	350 000,00	344 853,34	33,86	A	V	Livret A + 0,60%	3,600	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	5 475,17	5 146,66
Val Touraine Habitat	2012	X	1222913 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	100 000,00	75 972,15	26,60	A	V	Livret A + 0,60%	2,850	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	2 781,45	1 290,45
Val Touraine Habitat	2020	X	5326290 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	125 110,50	117 577,57	34,94	A	V	Livret A - 0,20%	0,300	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	3 299,03	244,81
Val Touraine Habitat	2021	X	5319813 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	117 538,00	112 335,57	35,52	A	V	Livret A - 0,20%	0,300	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	3 149,51	147,12

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Val Touraine Habitat	2023	X	5528407 - P06 - Pret Complementary au locatif social : 5 Logements - rue de Verdun	Caisse des Dépôts et Consignations	59 365,50	58 756,79	38,03	A	V	Livret A + 1,11%	4,110	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	2 439,92	608,71
Val Touraine Habitat	2000	X	874810 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	1 932 238,99	778 022,59	9,76	A	V	Livret A + 1,30%	4,300	V	Livret A + 1,30%	3,000	A-1	EUR	35 842,65	55 527,51
Val Touraine Habitat	2019	X	5244674 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	113 193,00	103 206,68	33,61	A	V	Livret A - 0,20%	0,550	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	2 901,95	434,51
Val Touraine Habitat	2023	X	5528404 - P02 - Pret locatif aide d'integration : 5 Logements - rue de Verdun	Caisse des Dépôts et Consignations	15 715,50	15 642,51	58,04	A	V	Livret A + 0,74%	3,740	V	Livret A + 0,74%	2,440	A-1	EUR	587,76	72,99
Val Touraine Habitat	2020	X	5326292 - P26 - Prêt Booster : Booster	Caisse des Dépôts et Consignations	31 500,00	31 500,00	34,27	A	V	Livret A + 0,60%	1,100	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	226,80	0,00
Val Touraine Habitat	2005	X	1039485 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	218 277,24	122 306,54	14,26	A	V	Livret A + 1,20%	3,450	V	Livret A + 1,20%	2,900	A-1	EUR	5 356,33	5 225,21
Val Touraine Habitat	2012	X	1222914 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	12 750,00	10 578,82	36,61	A	V	Livret A + 0,60%	2,850	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	383,81	82,57
Val Touraine Habitat	2015	P	7723225 : Logement social	Crédit Foncier	1 772 316,00	1 271 982,90	19,68	A	F	Taux fixe à 1,86%	1,860	F	Taux fixe à 1,86%	1,860	A-1	EUR	24 689,47	55 407,64

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Val Touraine Habitat	2000	X	878230 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	2 015 957,78	771 289,35	9,92	A	V	Livret A + 1,30%	4,300	V	Livret A + 1,30%	3,000	A-1	EUR	35 532,46	55 046,95
Val Touraine Habitat	2004	P	9304031 : Logement social	CIL Val Touraine	18 930,00	6 668,64	8,91	A	F	Taux fixe à 1,00%	1,000	F	Taux fixe à 1,00%	1,000	A-1	EUR	73,73	704,75
Val Touraine Habitat	2006	C	FS1027 : Travaux Ehpad	Caisse d'Epargne Loire-Centre	3 274 562,23	1 742 830,04	10,07	A	F	Taux fixe à 3,00%	3,000	F	Taux fixe à 3,00%	3,000	A-1	EUR	54 703,43	80 617,48
Val Touraine Habitat	1999	P	9199012 : Logement social	CIL Val Touraine	121 959,21	21 821,51	3,86	A	F	Taux fixe à 2,00%	2,000	F	Taux fixe à 2,00%	2,000	A-1	EUR	540,24	5 190,58
Val Touraine Habitat	2019	X	5244671 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	57 956,00	55 704,58	53,62	A	V	Livret A + 0,32%	1,070	V	Livret A + 0,32%	2,020	A-1	EUR	1 387,25	0,00
Val Touraine Habitat	2000	P	9100051 : Logement social	CIL Val Touraine	48 783,69	10 266,23	4,97	A	F	Taux fixe à 1,50%	1,500	F	Taux fixe à 1,50%	1,500	A-1	EUR	183,44	1 963,09
Val Touraine Habitat	2019	X	5244672 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	133 094,00	123 907,35	33,61	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	4 464,41	104,17
Val Touraine Habitat	2004	P	9104071 : Construction de 6 logements sociaux	CIL Val Touraine	67 050,00	67 050,00	17,91	A	F	Taux fixe à 1,25%	1,250	F	Taux fixe à 1,25%	1,250	A-1	EUR	838,13	0,00
Val Touraine Habitat	2010	X	1138532 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	197 900,00	138 394,17	24,52	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	3 941,60	2 377,26
Val Touraine Habitat	2013	P	D702953 : VTH Lorneau Ilot 6N	Crédit Foncier	2 684 276,00	2 055 810,53	17,59	A	F	Taux fixe à 4,24%	4,240	F	Taux fixe à 4,24%	4,240	A-1	EUR	90 355,83	75 223,15

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Val Touraine Habitat	2016	X	5114570 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	180 000,00	160 283,38	30,27	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	5 790,77	571,14
Val Touraine Habitat	2022	X	5485712 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	61 967,00	61 009,44	36,44	A	V	Livret A + 0,53%	1,530	V	Livret A + 0,53%	2,230	A-1	EUR	2 001,33	0,00
Val Touraine Habitat	2002	P	9102261 : Logement social	CIL Val Touraine	91 469,00	26 556,18	6,98	A	F	Taux fixe à 1,50%	1,500	F	Taux fixe à 1,50%	1,500	A-1	EUR	451,93	3 572,80
Val Touraine Habitat	2019	X	5244673 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	105 453,00	101 356,46	53,62	A	V	Livret A + 0,32%	1,070	V	Livret A + 0,32%	2,020	A-1	EUR	2 524,15	0,00
Val Touraine Habitat	2004	C	7362049 : Construction de 15 logements sociaux	Crédit Foncier	1 144 000,00	400 679,13	8,84	A	F	Taux fixe à 2,30%	2,300	F	Taux fixe à 2,30%	2,300	A-1	EUR	10 253,61	45 129,92
Val Touraine Habitat	1998	P	9198101 : Logement social	CIL Val Touraine	182 938,82	24 790,36	2,70	A	F	Taux fixe à 2,00%	2,000	F	Taux fixe à 2,00%	2,000	A-1	EUR	654,64	7 941,60
Val Touraine Habitat	2021	X	5319791 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	45 505,00	44 561,71	55,54	A	V	Livret A + 0,38%	0,880	V	Livret A + 0,38%	2,080	A-1	EUR	1 033,67	0,00
Val Touraine Habitat	2015	X	5063228 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	353 000,00	304 796,53	29,11	A	V	Livret A + 0,60%	1,600	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	11 038,68	1 833,44
Val Touraine Habitat	2000	X	878232 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	574 605,56	222 168,82	9,92	A	V	Livret A + 0,80%	3,800	V	Livret A + 0,80%	2,500	A-1	EUR	9 064,45	16 369,26

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Val Touraine Habitat	2022	X	5485714 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	52 992,00	51 978,05	36,44	A	V	Livret A - 0,20%	0,800	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	1 462,50	23,41
Val Touraine Habitat	2021	X	5319790 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	122 689,50	120 146,21	55,54	A	V	Livret A + 0,38%	0,880	V	Livret A + 0,38%	2,080	A-1	EUR	2 786,97	0,00
Val Touraine Habitat	1999	P	9199013 : 11 Arpents	CIL Val Touraine	121 959,21	19 570,40	3,86	A	F	Taux fixe à 1,00%	1,000	F	Taux fixe à 1,00%	1,000	A-1	EUR	243,42	4 772,08
Val Touraine Habitat	2020	X	5319814 - P26 - Prêt Booster : Booster	Caisse des Dépôts et Consignations	35 000,00	35 000,00	54,45	A	V	Livret A + 0,60%	1,100	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	434,00	0,00
Val Touraine Habitat	2022	X	5485715 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	27 390,50	27 016,15	46,45	A	V	Livret A - 0,20%	0,800	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	623,45	0,00
Val Touraine Habitat	2020	X	5326291 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	64 400,50	62 723,31	54,96	A	V	Livret A + 0,32%	0,820	V	Livret A + 0,32%	2,020	A-1	EUR	1 453,01	0,00
Val Touraine Habitat	2023	X	5528403 - P02 - Pret locatif aide d'integration : 5 Logements - rue de Verdun	Caisse des Dépôts et Consignations	19 540,00	19 268,88	38,03	A	V	Livret A - 0,20%	2,800	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	547,12	271,12
Val Touraine Habitat	2021	X	5319789 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif a usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	138 123,50	133 213,45	35,52	A	V	Livret A + 0,60%	1,100	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	4 523,85	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Val Touraine Habitat	2025	X	5546848 - P06 - Pret Complementaire au locatif social : VEFA 6 Logements - Les Terrasses du petit Ch	Caisse des Dépôts et Consignations	90 332,00	85 430,79	12,51	A	V	Livret A + 1,11%	4,110	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	3 712,64	4 901,21
Val Touraine Habitat	2015	P	7735595 : VTH Lormeau	Crédit Foncier	436 065,51	290 238,42	14,93	T	F	Taux fixe à 2,42%	2,420	F	Taux fixe à 2,42%	2,420	A-1	EUR	7 264,48	15 866,48
Val Touraine Habitat	2010	X	1138527 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	808 200,00	595 028,40	24,52	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	21 716,04	8 194,92
Val Touraine Habitat	2005	X	1039487 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	42 524,19	22 923,88	14,26	A	V	Livret A + 0,70%	2,950	V	Livret A + 0,70%	2,400	A-1	EUR	886,19	1 027,13
Val Touraine Habitat	2025	X	5546847 - P05 - Pret Locatif social : VEFA 6 Logements - Les Terrasses du petit Cher	Caisse des Dépôts et Consignations	94 019,50	88 918,21	12,51	A	V	Livret A + 1,11%	4,110	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	3 864,20	5 101,28
Val Touraine Habitat	2022	X	5485713 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	27 390,50	27 103,22	46,45	A	V	Livret A + 0,53%	1,530	V	Livret A + 0,53%	2,230	A-1	EUR	741,83	0,00
Val Touraine Habitat	2004	P	7194713 : La closerie	Crédit Foncier	378 302,49	54 249,75	1,50	A	F	Taux fixe à 5,50%	5,500	F	Taux fixe à 5,50%	5,500	A-1	EUR	4 359,98	25 022,64
Val Touraine Habitat	2007	X	1058647 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	359 300,00	223 336,39	16,01	A	V	Livret A + 1,00%	3,750	V	Livret A + 1,00%	2,700	A-1	EUR	9 228,51	7 376,35

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Val Touraine Habitat	1999	P	0960003 : Logement social	CIL Val Touraine	121 959,21	19 570,40	3,96	A	F	Taux fixe à 1,00%	1,000	F	Taux fixe à 1,00%	1,000	A-1	EUR	243,42	4 772,08
Val Touraine Habitat	2015	X	5063229 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	47 000,00	41 423,14	39,12	A	V	Livret A + 0,60%	1,600	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	1 416,22	0,00
Val Touraine Habitat	2020	X	5326289 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	121 251,00	118 093,24	54,96	A	V	Livret A + 0,32%	0,820	V	Livret A + 0,32%	2,020	A-1	EUR	2 735,66	0,00
Val Touraine Habitat	2023	X	5528405 - P05 - Pret Locatif social : 5 Logements - rue de Verdun	Caisse des Dépôts et Consignations	43 651,00	43 203,43	38,03	A	V	Livret A + 1,11%	4,110	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	1 794,06	447,57
Val Touraine Habitat	2023	X	5528401 - P01 - Pret locatif a usage social : 5 Logements - rue de Verdun	Caisse des Dépôts et Consignations	72 998,00	72 154,41	38,03	A	V	Livret A + 0,60%	3,600	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	2 627,93	843,59
Val Touraine Habitat	2003	P	9103011 : Logement social	CIL Val Touraine	121 900,00	40 152,50	7,39	A	F	Taux fixe à 1,50%	1,500	F	Taux fixe à 1,50%	1,500	A-1	EUR	672,65	4 691,08
Val Touraine Habitat	2004	C	7339680 : Château Fraisier	Crédit Foncier	657 753,00	207 603,60	8,17	A	V	Livret A + 1,60%	3,850	V	Livret A + 1,60%	3,300	A-1	EUR	10 700,61	25 018,26
Val Touraine Habitat	1998	P	0960002 : Construction 90 logements aux Onze Arpents	CIL Val Touraine	121 959,21	16 527,12	3,00	A	F	Taux fixe à 2,00%	2,000	F	Taux fixe à 2,00%	2,000	A-1	EUR	436,43	5 294,39
Valloire Habitat	2025	X	5672278 - P02 - Pret locatif aide d'integration : 15 logements - rue de la Sagerie	Caisse des Dépôts et Consignations	144 443,50	144 443,50	79,64	A	V	Livret A + 0,60%	3,000	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Valloire Habitat	2025	X	5672276 - P06 - Pret Complementary au locatif social : 15 logements - rue de la Sagerie	Caisse des Dépôts et Consignations	260 145,00	260 145,00	39,61	A	V	Livret A + 1,11%	3,510	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	0,00	0,00
Valloire Habitat	2018	X	5237519 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	121 000,00	106 979,45	32,69	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	3 907,05	1 549,62
Valloire Habitat	2025	X	5672275 - P05 - Pret Locatif social : 15 logements - rue de la Sagerie	Caisse des Dépôts et Consignations	236 262,00	236 262,00	39,61	A	V	Livret A + 1,11%	3,510	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	0,00	0,00
Valloire Habitat	2018	X	5244078 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	180 000,00	159 142,98	32,61	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	5 812,14	2 305,22
Valloire Habitat	2018	X	5244079 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	103 500,00	93 990,70	42,61	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	3 412,16	791,44
Valloire Habitat	2018	X	5237520 - P01 - Pret locatif a usage social : Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	41 500,00	37 687,10	42,70	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	1 368,16	317,34
Valloire Habitat	2018	X	5244077 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	66 500,00	59 728,55	42,61	A	V	Livret A - 0,20%	0,550	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	1 690,15	634,18
Valloire Habitat	2018	X	5244080 - P02 - Pret locatif aide d'integration : Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	112 000,00	97 771,72	32,61	A	V	Livret A - 0,20%	0,550	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	2 784,27	1 666,52

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Valloire Habitat	2025	X	5672274 - P05 - Pret Locatif social : 15 logements - rue de la Sagerie	Caisse des Dépôts et Consignations	283 619,50	283 619,50	79,64	A	V	Livret A + 0,60%	3,000	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	0,00	0,00
Valloire Habitat	2025	X	5672277 - P02 - Pret locatif aide d'integration : 15 logements - rue de la Sagerie	Caisse des Dépôts et Consignations	195 225,50	195 225,50	39,61	A	V	Livret A - 0,40%	2,000	V	Livret A - 0,40%	1,300	A-1	EUR	0,00	0,00
TOTAL GENERAL					31 486 780,57	19 259 309,52											631 559,86	675 612,18

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	568 497,36
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	568 497,36
Recettes réelles de fonctionnement	II	18 755 213,93
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	3,03

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	662 231,00	
Personnes de droit privé	368 231,00	
Associations	367 231,00	
Amicale des Corses et amis de Corse	200,00	
Amicale des Grands Champs de Saint-Avertin	500,00	
Amicale du personnel municipal	150,00	
Cab'art et Show	1 000,00	
Chant Avertin	1 071,00	
Cher Dames de Loire	2 690,00	
Comité de jumelage	7 000,00	
Comité des oeuvres Sociales de Saint-Avertin	80 000,00	
ESA Entraide Scolaire Amicale	300,00	
Fédération nationale de la Protection civile	2 000,00	
Garden School	300,00	
JALMALV	150,00	
Les amis de la BCD H.Adam	200,00	
Professionnels unis de Saint Avertin	3 700,00	
Restos du Coeur	1 000,00	
SOTHI	300,00	
Saint Avertin Sports	259 650,00	
Secours Catholique Indre et Loire	200,00	
Société Horticole de Touraine	120,00	
Théâtre de l'Ephémère	6 000,00	
Union nationale des combattants 37	700,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	1 000,00	
Dupont Maxence	500,00	
Rivol Monique	500,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	294 000,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	294 000,00	
CCAS de Saint-Avertin	294 000,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		42,70	0,00	42,70	33,00	9,00	42,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	7,00	0,00	7,00	5,30	1,00	6,30
Adjoint administratif pal 2 cl	C	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Adjoint administratif terr.	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur	B	10,00	0,00	10,00	5,00	5,00	10,00
Rédacteur principal 1 cl	B	4,70	0,00	4,70	4,70	0,00	4,70
Rédacteur principal 2 cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		64,60	15,18	79,78	56,00	22,78	78,78
Adjoint technique pal 1 cl	C	20,00	1,00	21,00	19,00	2,00	21,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	11,00	4,00	15,00	8,00	7,00	15,00
Adjoint technique territorial	C	21,60	7,18	28,78	20,00	8,78	28,78
Agent de maîtrise	C	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	3,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal de 1 cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		15,80	1,74	17,54	12,70	4,74	17,44
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	6,00	1,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	4,00	0,74	4,74	2,00	2,74	4,74
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	1,80	0,00	1,80	1,80	0,00	1,80

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Educateur ter. jeunes enfants	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		16,80	0,00	16,80	8,50	6,70	15,20
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	9,00	0,00	9,00	5,70	3,00	8,70
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	3,00	0,00	3,00	0,00	2,70	2,70
Cadre supérieur de santé	A	0,80	0,00	0,80	0,80	0,00	0,80
Infirmier en soins généraux	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Puéricultrice	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Puéricultrice hors classe	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		3,00	1,40	4,40	3,00	1,40	4,40
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial A.P.S	B	2,00	0,80	2,80	2,00	0,80	2,80
Opérateur A.P.S. qualifié	C	0,00	0,60	0,60	0,00	0,60	0,60
FILIERE CULTURELLE (h)		11,47	7,52	18,99	13,35	5,64	18,99
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Adjoint territorial patrimoine	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Assistant conservation pal 2c	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	0,00	4,55	4,55	4,10	0,45	4,55
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	2,47	2,97	5,44	2,25	3,19	5,44
FILIERE ANIMATION (i)		20,00	1,87	21,87	17,72	4,15	21,87
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	1,00	0,72	1,72	1,72	0,00	1,72
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Adjoint territorial animation	C	12,00	1,15	13,15	11,00	2,15	13,15
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 2ème cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
Brigadier-chef principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Chef service de police pal 1cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien brigadier de police municipale	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		4,00	15,45	19,45	0,00	12,10	12,10
Animateur diplômé		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur non diplômé		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistante maternelle		3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Contrat P.E.C		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Directeur centre de loisirs		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Service Civique		0,00	1,40	1,40	0,00	1,40	1,40
Surveillant APS		0,00	14,05	14,05	0,00	6,70	6,70
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		185,37	43,16	228,53	150,27	66,51	216,78

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	388	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	388	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	367.0	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	367.0	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	367.0	0,00	332-14	CDD
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	CULT	388	0,00	332-13	CDD
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	CULT	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 1 cl	C	TECH	373.0	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 1 cl	C	TECH	388	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 1 cl	C	TECH	373.0	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 1 cl	C	TECH	388	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique pal 1 cl	C	TECH	388	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	367.0	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	367.0	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366.0	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366.0	0,00	332-8-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366.0	0,00	332-10	CDI
Agent de maîtrise	C	TECH	435.0	0,00	332-14	
Agent de maîtrise principal	C	TECH	373.0	0,00	332-8-2°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	S	373.0	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	367.0	0,00	332-13	CDD
Animateur diplômé		OTR	0	0,00	A	CDD
Animateur diplômé		OTR	0	0,00	A	CDD
Animateur diplômé		OTR	0	0,00	A	CDD
Animateur diplômé		OTR	0	0,00	A	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Animateur diplômé		OTR	0	0,00	A	CDD
Animateur diplômé		OTR	0	0,00	A	CDD
Animateur non diplômé		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	446	0,00	332-13	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	446	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-13	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	A
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	485.0	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	455.0	0,00	332-10	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	373.0	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	373.0	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	373.0	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	MS	433	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	MS	433	0,00	332-14	CDD
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	CDD
Directeur centre de loisirs		OTR	0	0,00	A	CDD
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	445.0	0,00	332-14	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	373.0	0,00	332-14	CDD
Infirmier en soins généraux	A	MS		0,00	332-14	CDD
Ingénieur	A	TECH	615.0	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	545.0	0,00	332-24	CDD
Opérateur A.P.S. qualifié	C	SP	368	0,00	332-14	CDD
Opérateur A.P.S. qualifié	C	SP	368	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	508.0	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	373.0	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	597	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	397	0,00	332-14	CDD
Service Civique		OTR	0	0,00	A	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-10	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-23-2°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Technicien principal de 1 cl	B	TECH	397.0	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Animateur non diplômé		OTR	0.0	0,00	332-8-1°	CDD
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.

MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326, 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
13/09/1998 - Logement social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	24 790,36
31/12/1998 - Construction 90 logements aux Onze Arpents	Val Touraine Habitat	OPH	Public	16 527,12
08/01/1999 - 11 Arpents	Val Touraine Habitat	OPH	Public	19 570,40
01/03/1999 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	778 022,59
11/05/1999 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	771 289,35
11/05/1999 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	222 168,82
08/11/1999 - Logement social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	21 821,51
15/12/1999 - Logement social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	19 570,40
20/12/2000 - Logement social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	10 266,23
20/12/2002 - Logement social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	26 556,18
20/05/2003 - Logement social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	40 152,50
28/02/2004 - Château Fraisier	Val Touraine Habitat	OPH	Public	207 603,60
30/06/2004 - Construction de 6 logements sociaux	Val Touraine Habitat	OPH	Public	67 050,00
30/06/2004 - La closerie	Val Touraine Habitat	OPH	Public	54 249,75
30/10/2004 - Construction de 15 logements sociaux	Val Touraine Habitat	OPH	Public	400 679,13
25/11/2004 - Logement social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	6 668,64
02/12/2004 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	22 923,88
06/12/2004 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	122 306,54
24/01/2005 - Construction Ehpad	S.A.E.M Saint Avertin	SEM	Privé	728 668,60
25/01/2006 - Travaux Ehpad	Val Touraine Habitat	OPH	Public	1 742 830,04
23/05/2006 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	223 336,39
17/07/2009 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	138 394,17
17/07/2009 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	595 028,40
22/07/2009 - Locatif aide d'intégration	Touraine Logement	ESH	Privé	21 394,03
18/11/2009 - Complémentaire au locatif social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	228 523,22
31/12/2009 - Locatif a usage social	CDC Habitat	ESH	Privé	537 437,68
31/12/2009 - Locatif aide d'intégration	CDC Habitat	ESH	Privé	10 159,74
31/12/2009 - Locatif a usage social	CDC Habitat	ESH	Privé	122 849,62
31/12/2009 - Locatif à usage social	CDC Habitat	ESH	Privé	69 250,34

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
31/12/2009 - Locatif aide d'intégration	CDC Habitat	ESH	Privé	55 049,08
24/03/2010 - Locatif a usage social	CDC Habitat	ESH	Privé	38 148,78
24/03/2010 - Locatif aide d'intégration	CDC Habitat	ESH	Privé	12 089,35
24/03/2010 - Locatif à usage social	CDC Habitat	ESH	Privé	185 976,36
24/03/2010 - Locatif aide d'intégration	CDC Habitat	ESH	Privé	53 988,50
30/05/2011 - Construction de 4 logements locatifs	Touraine Logement	ESH	Privé	338,24
16/07/2012 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	75 972,15
16/07/2012 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	10 578,82
12/11/2012 - Locatif à usage social	CDC Habitat	ESH	Privé	285 835,50
12/11/2012 - Locatif à usage social	CDC Habitat	ESH	Privé	493 819,03
30/07/2013 - VTH Lorneau Ilot 6N	Val Touraine Habitat	OPH	Public	2 055 810,53
13/01/2015 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	304 796,53
13/01/2015 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	41 423,14
30/08/2015 - Logement social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	1 271 982,90
30/08/2015 - VTH Lormeau	Val Touraine Habitat	OPH	Public	290 238,42
02/01/2016 - Logement social	Touraine Logement	ESH	Privé	1 275 027,35
31/03/2016 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	160 283,38
01/01/2018 - Locatif à usage social	CDC Habitat	ESH	Privé	22 359,59
01/01/2018 - Locatif à usage social	CDC Habitat	ESH	Privé	40 247,25
01/07/2018 - Amélioration & Réhabilitation	CDC Habitat	ESH	Privé	316 681,84
26/07/2018 - Locatif à usage social	Valloire Habitat	ESH	Privé	159 142,98
26/07/2018 - Locatif à usage social	Valloire Habitat	ESH	Privé	93 990,70
26/07/2018 - Locatif aide d'intégration	Valloire Habitat	ESH	Privé	59 728,55
26/07/2018 - Locatif aide d'intégration	Valloire Habitat	ESH	Privé	97 771,72
27/08/2018 - Locatif à usage social	Valloire Habitat	ESH	Privé	106 979,45
27/08/2018 - Locatif à usage social	Valloire Habitat	ESH	Privé	37 687,10
28/02/2019 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	103 206,68
28/02/2019 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	55 704,58
28/02/2019 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	123 907,35
28/02/2019 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	101 356,46
30/03/2020 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	152 737,71
30/03/2020 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	117 577,57
30/03/2020 - Booster	Val Touraine Habitat	OPH	Public	31 500,00
30/03/2020 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	62 723,31
30/03/2020 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	118 093,24
20/05/2020 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	112 335,57
20/05/2020 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	44 561,71
20/05/2020 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	120 146,21
20/05/2020 - Booster	Val Touraine Habitat	OPH	Public	35 000,00
20/05/2020 - Locatif a usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	133 213,45
24/02/2021 - Booster	Touraine Logement	ESH	Privé	165 000,00
24/02/2021 - Locatif à usage social	Touraine Logement	ESH	Privé	168 596,50
24/02/2021 - Locatif aide d'intégration	Touraine Logement	ESH	Privé	176 423,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
24/02/2021 - Locatif aide d'intégration	Touraine Logement	ESH	Privé	79 426,50
23/05/2022 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	61 009,44
23/05/2022 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	51 978,05
23/05/2022 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	27 016,15
23/05/2022 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	27 103,22
25/04/2023 - 5 Logements - rue de Verdun	Val Touraine Habitat	OPH	Public	40 044,64
25/04/2023 - 5 Logements - rue de Verdun	Val Touraine Habitat	OPH	Public	55 324,85
25/04/2023 - 5 Logements - rue de Verdun	Val Touraine Habitat	OPH	Public	58 756,79
25/04/2023 - 5 Logements - rue de Verdun	Val Touraine Habitat	OPH	Public	15 642,51
25/04/2023 - 5 Logements - rue de Verdun	Val Touraine Habitat	OPH	Public	19 268,88
25/04/2023 - 5 Logements - rue de Verdun	Val Touraine Habitat	OPH	Public	43 203,43
25/04/2023 - 5 Logements - rue de Verdun	Val Touraine Habitat	OPH	Public	72 154,41
16/10/2023 - VEFA 6 Logements - Les Terrasses du petit Cher	Val Touraine Habitat	OPH	Public	85 430,79
16/10/2023 - VEFA 6 Logements - Les Terrasses du petit Cher	Val Touraine Habitat	OPH	Public	88 918,21
25/10/2024 - Transfert patrimoine de 63 logements - 6 bd Paul Doumer	Val Touraine Habitat	OPH	Public	344 853,34
01/07/2025 - 15 logements - rue de la Sagerie	Valloire Habitat	ESH	Privé	144 443,50
01/07/2025 - 15 logements - rue de la Sagerie	Valloire Habitat	ESH	Privé	260 145,00
01/07/2025 - 15 logements - rue de la Sagerie	Valloire Habitat	ESH	Privé	236 262,00
01/07/2025 - 15 logements - rue de la Sagerie	Valloire Habitat	ESH	Privé	283 619,50
01/07/2025 - 15 logements - rue de la Sagerie	Valloire Habitat	ESH	Privé	195 225,50
05/12/2025 -	3 F Centre Val de Loire	ESH	Privé	274 743,50
05/12/2025 -	3 F Centre Val de Loire	ESH	Privé	347 929,00
05/12/2025 -	3 F Centre Val de Loire	ESH	Privé	218 510,00
05/12/2025 -	3 F Centre Val de Loire	ESH	Privé	225 324,00
18/12/2025 -	3 F Centre Val de Loire	ESH	Privé	284 019,00
18/12/2025 -	3 F Centre Val de Loire	ESH	Privé	179 701,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- Subvention de fonctionnement	Comité des oeuvres sociales de Saint-Avertin	Comité des oeuvres sociales de Saint-Avertin	Association	80 000,00
- Subvention de fonctionnement	Saint-Avertin Sports	Saint-Avertin Sports	Association	259 650,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-2 309 143,49
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	1 625 625,12
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-683 518,37

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	683 518,37
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-683 518,37
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	581 500,00	524 684,08	761 951,90	1 286 635,98
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	6 852 324,64	2 327 904,08	1 500 000,00	3 827 904,08
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	6 270 824,64	1 803 220,00	738 048,10	2 541 268,10
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-2 309 143,49			-2 309 143,49
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	683 518,37	683 518,37		683 518,37
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	-1 625 625,12			-1 625 625,12
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				915 642,98

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		581 500,00	I 524 684,08
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		561 500,00	498 080,33
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	555 100,00	491 680,33
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	6 400,00	6 400,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		20 000,00	26 603,75
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	20 000,00	26 603,75

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 852 324,64	III 2 327 904,08
Ressources propres externes de l'année (a)		510 000,00	533 308,58
10222	FCTVA	428 451,00	428 450,19
10226	Taxe d'aménagement (2)	81 549,00	104 858,39
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		6 342 324,64	1 794 595,50
15...	Provisions pour risques et charges		
15722	Prov.gros entretien ou grandes révisions	3 165,00	3 164,72
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	20 000,00	30 548,20
28033	Frais d'insertion	0,00	156,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	600 000,00	547 865,84
280422	Privé - Bâtiments et installations	5 000,00	5 000,00
28046	Attributions compensation investissement	700 000,00	572 666,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	65 000,00	40 688,11
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	9 000,00	9 523,84
281321	Immeubles de rapport	35 000,00	27 115,36
281568	Autre matériel, outillage incendie	5 000,00	3 839,76
281578	Autre matériel technique	0,00	5 437,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	110 000,00	117 019,71

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281828	Autres matériels de transport	80 000,00	79 579,14
281831	Matériel informatique scolaire	5 000,00	4 699,00
281838	Autre matériel informatique	60 000,00	55 317,42
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	25 000,00	22 339,03
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	38 000,00	34 710,27
28185	Matériel de téléphonie	0,00	3 350,00
28188	Autres immo. corporelles	220 000,00	227 214,67
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
4912	Dépréciation des comptes de redevables	4 300,00	4 307,70
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	100,00	53,73
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 446 500,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 911 259,64	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
202306	Accessibilité		512 053,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	12 276,00	437 724,00
202401	Acquisitions foncières		757 000,00	0,00	757 000,00	0,00	0,00	757 000,00	0,00	757 000,00
202310	Construction du bureau de la Poste		1 399 431,39	0,00	1 134 900,00	0,00	0,00	1 134 900,00	955 014,34	179 885,66
202501	Création d'un cimetière		0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	3 060,00	46 940,00
202309	Ecole des Grands Champs : agrandissement. amélioration du restaurant scolaire + préau		815 179,99	0,00	636 000,00	0,00	0,00	636 000,00	496 664,46	139 335,54
202308	Halle du cantre bourg		1 559 078,00	0,00	1 551 110,00	0,00	0,00	1 551 110,00	59 960,34	1 491 149,66
202302	Pôle sportif Bellerie/Hangar de stockage		606 401,70	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	19 073,36	20 926,64
202311	Réduction des îlots de chaleur dans les cours d'écoles		519 332,50	0,00	229 000,00	0,00	0,00	229 000,00	113 144,87	115 855,13
202201	Rénovation des classes		393 455,22	0,00	190 000,00	0,00	0,00	190 000,00	40 347,53	149 652,47
202402	Rénovation du bâtiment des Rives		500 108,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	52 696,09	447 303,91
202305	Rénovation thermique bâtiment rue de Grandmont		343 860,12	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
202304	Sécurisation des bâtiments communaux		1 076 349,71	0,00	554 255,00	0,00	0,00	554 255,00	276 190,62	278 064,38
202307	Véhicules		352 325,18	0,00	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	48 768,68	81 231,32
TOTAL			8 834 574,81	50 000,00	6 229 265,00	0,00	7 000,00	6 222 265,00	2 077 196,29	4 145 068,71

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N

Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	684 475,00	0,00	0,00	0,00	684 475,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	200 907,06	16 572,00	0,00	0,00	184 335,06	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	553 761,38	242 032,42	0,00	0,00	311 648,96	80,00
A125	Constructions	524 216,16	76 709,18	0,00	0,00	447 506,98	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	135 873,89	56 945,84	0,00	58 657,16	20 270,89	0,00
A135	Réseaux divers	245 929,99	0,00	0,00	0,00	245 929,99	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	321 001,56	27 129,41	0,00	172 411,58	121 460,57	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	387 789,11	56 131,93	3 014,40	73 929,71	253 513,07	1 200,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 828 726,42	1 316 093,46	0,00	0,00	512 632,96	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 882 680,57	1 791 614,24	3 014,40	304 998,45	2 781 773,48	1 280,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	684 475,00	0,00	0,00	684 475,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	200 907,06	16 572,00	0,00	184 335,06	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	553 761,38	242 032,42	0,00	311 648,96	80,00
A125	Constructions	524 216,16	76 709,18	0,00	447 506,98	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	135 873,89	56 945,84	58 657,16	20 270,89	0,00
A135	Réseaux divers	245 929,99	0,00	0,00	245 929,99	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	321 001,56	27 129,41	172 411,58	121 460,57	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	387 789,11	58 788,97	73 929,71	253 870,43	1 200,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 828 726,42	1 316 093,46	0,00	512 632,96	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 882 680,57	1 794 271,28	304 998,45	2 782 130,84	1 280,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	684 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	200 907,06	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	553 761,38	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	524 216,16	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	135 873,89	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	245 929,99	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	321 001,56	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	387 789,11	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 828 726,42	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 882 680,57	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	684 475,00	0,00	0,00	684 475,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	200 907,06	0,00	0,00	200 907,06	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	553 761,38	44 133,53	0,00	508 803,85	824,00
A125	Constructions	524 216,16	0,00	0,00	524 216,16	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	135 873,89	0,00	47 290,86	88 583,03	0,00
A135	Réseaux divers	245 929,99	0,00	0,00	245 929,99	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	321 001,56	0,00	0,00	321 001,56	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	387 789,11	357,36	65 649,11	320 582,64	1 200,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 828 726,42	41 353,85	0,00	1 787 372,57	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 882 680,57	85 844,74	112 939,97	4 681 871,86	2 024,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	673 982,09	213 904,98	3 014,40	44 782,68	411 000,03	1 280,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	278 769,49	0,00	0,00	0,00	278 769,49	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	845 023,13	55 621,62	0,00	9 964,64	779 436,87	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	806 267,58	442 172,49	0,00	19 397,43	344 697,66	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	129 697,80	9 760,57	0,00	2 035,56	117 901,67	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	986 594,02	918 213,63	0,00	205,94	68 174,45	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	19 428,00	0,00	0,00	0,00	19 428,00	0,00
8	Transports	1 942 918,46	151 940,95	0,00	228 612,20	1 562 365,31	0,00
TOTAL		5 682 680,57	1 791 614,24	3 014,40	304 998,45	3 581 773,48	1 280,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	673 982,09	216 562,02	44 782,68	411 357,39	1 280,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	278 769,49	0,00	0,00	278 769,49	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	845 023,13	55 621,62	9 964,64	779 436,87	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	806 267,58	442 172,49	19 397,43	344 697,66	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	129 697,80	9 760,57	2 035,56	117 901,67	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	986 594,02	918 213,63	205,94	68 174,45	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	19 428,00	0,00	0,00	19 428,00	0,00
8	Transports	1 942 918,46	151 940,95	228 612,20	1 562 365,31	0,00
TOTAL		5 682 680,57	1 794 271,28	304 998,45	3 582 130,84	1 280,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	673 982,09	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	278 769,49	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	845 023,13	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	806 267,58	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	129 697,80	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	986 594,02	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	19 428,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	1 942 918,46	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		5 682 680,57	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	673 982,09	9 443,34	42 219,72	621 039,03	1 280,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	278 769,49	0,00	0,00	278 769,49	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	845 023,13	27 921,46	6 423,44	809 934,23	744,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	806 267,58	0,00	14 970,39	791 297,19	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	129 697,80	0,00	2 035,56	127 662,24	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	986 594,02	7 126,09	0,00	979 467,93	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	19 428,00	0,00	0,00	19 428,00	0,00
8	Transports	1 942 918,46	41 353,85	47 290,86	1 854 273,75	0,00
TOTAL		5 682 680,57	85 844,74	112 939,97	5 481 871,86	2 024,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Location de salles	Location de salles	20/12/1993	20/12/1993	SPA

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
BENAGLIA Patricia	Association des Maires d'Indre-et-Loire	40,00	03/12/2025 - TOURS	Congrès des Maires d'Indre-et-Loire 2025
BOULONGNE Chantal	Association des Maires d'Indre-et-Loire	35,00	2025-03-12	Déjeuner-débat - les droits des Femmes
DAGORET Frédéric	Association des Maires d'Indre-et-Loire	40,00	03/12/2025 - TOURS	Congrès des Maires d'Indre-et-Loire 2025
DUBLINEAU Maud	Association des Maires d'Indre-et-Loire	40,00	03/12/2025 - TOURS	Congrès des Maires d'Indre-et-Loire 2025
DUPUY Evelyne	Association des Maires d'Indre-et-Loire	35,00	2025-03-12	Déjeuner-débat - les droits des Femmes
DUPUY Evelyne	Association des Maires d'Indre-et-Loire	40,00	03/12/2025 - TOURS	Congrès des Maires d'Indre-et-Loire 2025
GRARD Jean	Association des Maires d'Indre-et-Loire	40,00	03/12/2025 - TOURS	Congrès des Maires d'Indre-et-Loire 2025
LE BRET Brigitte	Association des Maires d'Indre-et-Loire	35,00	2025-03-12	Déjeuner-débat - les droits des Femmes
LE BRET Brigitte	Association des Maires d'Indre-et-Loire	40,00	03/12/2025 - TOURS	Congrès des Maires d'Indre-et-Loire 2025
LENAIN Blandine	Association des Maires d'Indre-et-Loire	35,00	2025-03-12	Déjeuner-débat - les droits des Femmes
LEON Anséric	Association des Maires d'Indre-et-Loire	40,00	03/12/2025 - TOURS	Congrès des Maires d'Indre-et-Loire 2025
MARTINS Antonio	Association des Maires d'Indre-et-Loire	40,00	03/12/2025 - TOURS	Congrès des Maires d'Indre-et-Loire 2025
MHAÏH Asma	Association des Maires d'Indre-et-Loire	40,00	03/12/2025 - TOURS	Congrès des Maires d'Indre-et-Loire 2025
MILLEY Elisabeth	Association des Maires d'Indre-et-Loire	40,00	03/12/2025 - TOURS	Congrès des Maires d'Indre-et-Loire 2025
NOGIER Patrick	Association des Maires d'Indre-et-Loire	40,00	03/12/2025 - TOURS	Congrès des Maires d'Indre-et-Loire 2025
PARZANESE Jean	Association des Maires d'Indre-et-Loire	40,00	03/12/2025 - TOURS	Congrès des Maires d'Indre-et-Loire 2025
PERIN Thierry	Association des Maires d'Indre-et-Loire	40,00	03/12/2025 - TOURS	Congrès des Maires d'Indre-et-Loire 2025
RAMEAU-JOLY Evelyne	Association des Maires d'Indre-et-Loire	35,00	2025-03-12	Déjeuner-débat - les droits des Femmes
RAYMOND Laurent	Association des Maires d'Indre-et-Loire	40,00	03/12/2025 - TOURS	Congrès des Maires d'Indre-et-Loire 2025

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 02/03/2026

Comptable(s)**Ayant exercé au cours de la gestion**

M Stéphane CLEMOT

du 01/01/2025

au 02/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**CLAVILIER Thomas (1014225466-0), Inspecteur des Finances Publiques****A DDFiP D'INDRE-ET-LOIRE, le 03/03/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

CLEMOT Stephane (1014033545-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe**A JOUE-LES-TOURS, le 03/03/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-51-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026



Rapport de présentation du COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Conseil municipal du 24 juin 2026

ville de
Saint-Avertin

Sommaire

Propos introductifs

Chiffres clés 2025

Résultat de l'exercice 2025

Section de fonctionnement

Les recettes

Les dépenses

Représentation fonctionnelle

Section d'investissement

Les recettes

Les dépenses

Les autorisations de programme

Représentation fonctionnelle

TMVL – subventions versées

page 1

page 4

page 6

page 7

page 8

page 18

page 26

page 27

page 29

page 31

page 36

page 38

page 39

Propos introductifs

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion ; document commun à l'ordonnateur et au comptable public. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Il s'inscrit dans le respect de la séparation ordonnateur-comptable et ne remet pas en cause ce principe de tenue des comptes publics.

Il sera obligatoire à compter du 1er semestre 2027 au titre des comptes 2026 pour toutes les communes.

La ville de Saint-Avertin a fait le choix d'anticiper cette date afin de se préparer au mieux à tous les changements induits (nouvelle maquette règlementaire, gestion des flux avec la DGFIP, intégration des annexes du budget vert avec la cotation des axes 1 et 6, ...).

Objectifs du CFU :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'imposition, bilan et compte de résultat synthétiques).
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Propos introductifs

Comme précédemment le compte administratif, le CFU termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la commune. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Tout comme le budget, le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré, le compte financier unique, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section. L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Propos introductifs

Composition du CFU	Ce que vous y trouverez
I) Informations générales et synthétiques	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques
II) Exécution budgétaire	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable
III) États financiers	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat
IV) États annexés	Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU. Vous disposez ainsi de focus sur les questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature/fonction, détail des subventions, annexe environnementale ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions...)

Ce que le CFU ne change pas :

- L'architecture budgétaire de la collectivité. C'est pourquoi un CFU est établi pour les budgets « éligibles » qui produisaient jusqu'à aujourd'hui un compte administratif et un compte de gestion ;
- La date de vote du CFU de l'exercice N : comme pour le compte administratif, elle doit intervenir au plus tard le 30 juin N+1 ;
- Les modalités de vote : comme aujourd'hui pour le compte administratif, le maire devra quitter la salle au moment du vote sur le CFU.

CHIFFRES CLÉS 2025

- Réalisations de l'exercice

Recettes réelles totales 34 558 k€

dont 23 374 k€ en fonctionnement

dont 11 184 k€ en investissement

Dépenses réelles totales 32 995 k€

dont 22 184 k€ en fonctionnement

dont 10 811 k€ en investissement

- Dépenses d'équipement 5 683 k€

- Taux épargne brute 15,38 % (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement)

- Taux d'épargne nette 12,73 % (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)

- Délai de remboursement du stock de dette : 15 ans et 5 mois



Compte financier unique 2025

Calcul du résultat

Résultats de l'exercice 2025

Fonctionnement		Investissement	
Recettes	23 373 968,94	Recettes	11 184 231,86
- Dépenses	- 22 184 276,49	- Dépenses	- 10 811 296,42
= Résultat de l'exercice	1 189 692,45	= Résultat de l'exercice	372 935,44
<i>(pour mémoire 2024)</i>	<i>1 329 908,37</i>	<i>(pour mémoire 2024)</i>	- <i>1 497 643,36</i>
+ Excédent reporté (2024)	2 655 324,64	- Déficit reporté (2024)	- 2 309 143,49
= Résultat de clôture de fonctionnement	3 845 017,09	= Résultat de clôture d'investissement	- 1 936 208,05
<i>(pour mémoire 2024)</i>	<i>3 338 843,01</i>	<i>(pour mémoire 2024)</i>	- <i>2 309 143,49</i>
		+ Solde des restes à réaliser	738 048,10
Excédent de fonctionnement disponible	3 845 017,09	= Besoin de financement d'investissement	- 1 198 159,95
<i>(pour mémoire 2024)</i>	<i>3 338 843,01</i>	<i>(pour mémoire 2024)</i>	- <i>683 518,37</i>

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement positif (3 845 017,09 €) sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (- 1 198 159,95 €). Ainsi le solde de clôture restant disponible en fonctionnement s'élève à **2 646 857,14 €**.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement rassemble les dépenses indispensables au fonctionnement quotidien de la collectivité, telles que les charges de personnel, les coûts liés aux activités (services à la population, entretien, prestations, frais administratifs...), les subventions accordées ainsi que les intérêts de la dette.

Les recettes de fonctionnement regroupent la fiscalité (impôts communaux et compensations fiscales versées par l'État), les différentes taxes, les dotations de l'État (DGF), l'attribution de compensation et dotation versées par la Métropole, ainsi que les subventions, participations de fonctionnement perçues et les revenus issus des activités communales (restauration scolaire, accueils collectifs des mineurs, occupation du domaine public...).

Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de fonctionnement exécutées en 2025 s'élève à 23 373 968,94 € dont 18 755 213,93 € de recettes réelles.

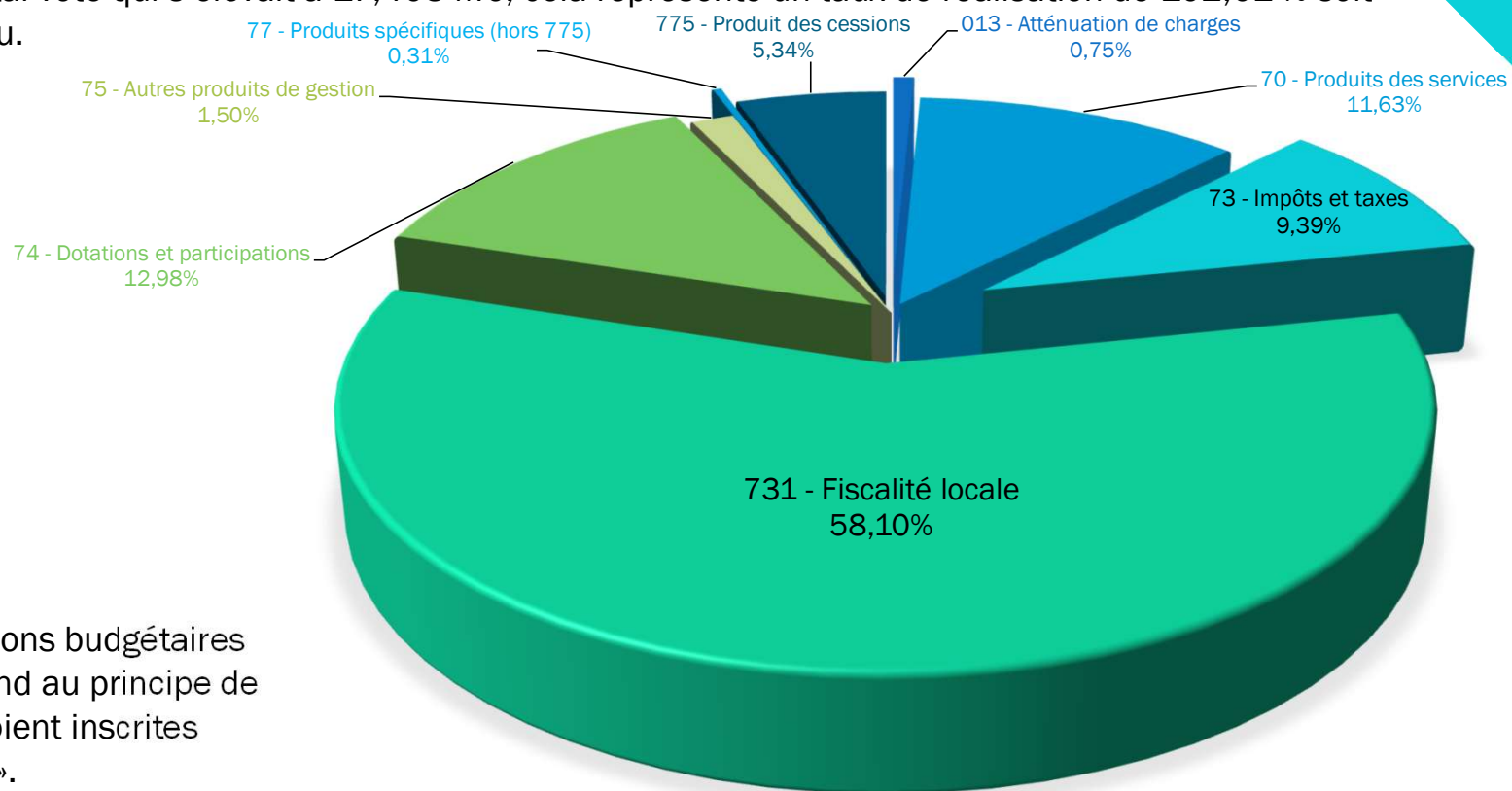
Chapitre	2023	2024	2025	tx d'exécut° 2025
013 - Atténuation de charges	177 229,32	148 905,37	141 174,72	117,65%
70 - Produits des services	2 191 932,40	2 266 300,78	2 181 621,50	101,47%
73 - Impôts et taxes	2 131 658,84	2 134 706,84	1 760 857,84	100,06%
731 - Fiscalité locale	10 294 906,64	10 679 113,56	10 897 003,34	101,46%
74 - Dotations et participations	3 058 540,20	2 445 271,74	2 433 651,60	103,52%
75 - Autres produits de gestion	374 487,94	265 624,54	281 477,69	99,64%
77 - Produits spécifiques (hors 775 cession)	26 284,52	148 583,69	57 237,24	
775 - Produit des cessions	0,00	21 002,00	1 002 190,00	
Recettes réelles de fonctionnement	18 255 039,86	18 109 508,52	18 755 213,93	107,77%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (hors cession)	1 123 781,54	1 105 684,26	1 101 405,59	81,28%
042 - Ecritures de cessions	0,00	0,00	3 517 349,42	
Recettes d'ordre	1 123 781,54	1 105 684,26	4 618 755,01	340,87%

A savoir : Les prévisions budgétaires liées aux cessions sont inscrites en section d'investissement, au chapitre 024. Aucun enregistrement comptable n'est effectué directement sur ce chapitre. L'émission des titres de recettes sur les comptes 775 (chapitre 77), 776 et 192 entraîne automatiquement l'ouverture de crédits. Les opérations de cession de biens meubles et immeubles génèrent des recettes d'ordre, à la fois en fonctionnement et en investissement : d'une part pour constater la sortie des biens du patrimoine, et d'autre part pour transférer la plus-value ou la moins-value en section d'investissement.

La structure des Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF), hors produits des cessions, encaissées au cours de l'exercice s'élève à 17 753 023,93 € soit une baisse de – 335 k€ par rapport au réalisé 2024 (- 1,85 %).

Par rapport au budget total voté qui s'élevait à 17,403 M€, cela représente un taux de réalisation de 102,01 % soit 349 K€ de plus que prévu.



Ce dépassement des prévisions budgétaires en matière de recettes répond au principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes « certaines ».

70 – Produits des services

Réalisations 2025

Taux de réalisation

% des RRF

2 181 621,50€

101,47 %

11,63 %

La commune délivre diverses prestations de services aux usagers, dont certaines leur sont facturées selon la tarification en vigueur établie par le conseil municipal.

Produits des services et du domaine	2024	2025	Variation 2025/2024		Commentaires
			Valeur	%	
Concessions cimetières	27 898,50	53 154,00	25 255,50	90,53%	Augmentation des renouvellements de concessions (+39) par rapport aux années précédentes suite à une vaste campagne d'information auprès des familles et hausse des nouvelles concessions (+17)
Redevance d'occupation du domaine public : Guinguette et mobilier urbain	52 732,37	53 241,22	508,85	0,96%	
Convention de gestion avec VTH - reversement loyers	187 110,71	13 885,24	-173 225,47	-92,58%	Fin du mandat de gestion avec Val Touraine Habitat pour la résidence Paul Doumer. Il reste la gestion des logements rue de Larçay.
Culture (Médiathèque/Action culturelle/EMM)	182 956,90	175 025,92	-7 930,98	-4,33%	
Piscine	142 938,27	155 018,00	12 079,73	8,45%	
Crèches/périscolaire/mercredis/ACM	909 404,48	920 869,44	11 464,96	1,26%	
Restauration scolaire/études	540 443,22	508 698,19	-31 745,03	-5,87%	Baisse du nombre de repas.
Locations diverses (autres qu'immeubles)	7 029,40	7 501,00	471,60	6,71%	
Mise à disposition de personnel au CCAS	131 617,86	119 704,43	-11 913,43	-9,05%	La rémunération des agents contractuels est désormais imputée sur le budget du CCAS.
Mise à disposition de personnel à TMVL	53 682,25	53 682,25	0,00	0,00%	
Refacturation Divers/CCAS	14 162,82	102 262,11	88 099,29	622,05%	Refacturation exceptionnelle de travaux effectués par la commune en lieu et place d'une entreprise 82 260,05 €
Encarts publicitaires du magazine municipal	16 324,00	18 579,70	2 255,70	13,82%	
	2 266 300,78	2 181 621,50	-84 679,28	-3,74%	

73 – Impôts et taxes

Réalisations 2025

1 760 857,84 €

Taux de réalisation

100,06 %

% des RRF

9,39 %

Fiscalité reversée par la Métropole	2024	2025	Variation
Attribution de compensation	1 794 122,84	1 419 305,84	- 374 817 €
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	337 536,00	341 552,00	+ 968 €

Attribution de compensation : baisse liée au transfert de la compétence de financement du SDIS au 1er janvier 2025, calculée sur la base de la contribution 2016 pour un montant de 324 817 €, et majoration de l'enveloppe 3 (dépenses de fonctionnement des espaces publics) à hauteur de 50 000 €.

Dotation de solidarité communautaire : à la suite de la modification de l'article L5211-28-4 du Code général des collectivités territoriales relatif à la DSC, la Métropole a révisé les critères de répartition. Quatre critères ont ainsi été définis, avec des parts évoluant chaque année en fonction de l'actualisation des données (population DGF, revenus moyens et potentiels financiers issus des fiches DGF de l'année N-1). Afin de ne pas pénaliser les communes dont le montant de l'année N serait inférieur à celui de l'année N-1, un cinquième critère a été instauré. Au vu l'actualisation de ces données, légère hausse de la DSC en 2025.

731 – Fiscalité locale

Réalisations 2025

10 897 003,34 €

Taux de réalisation

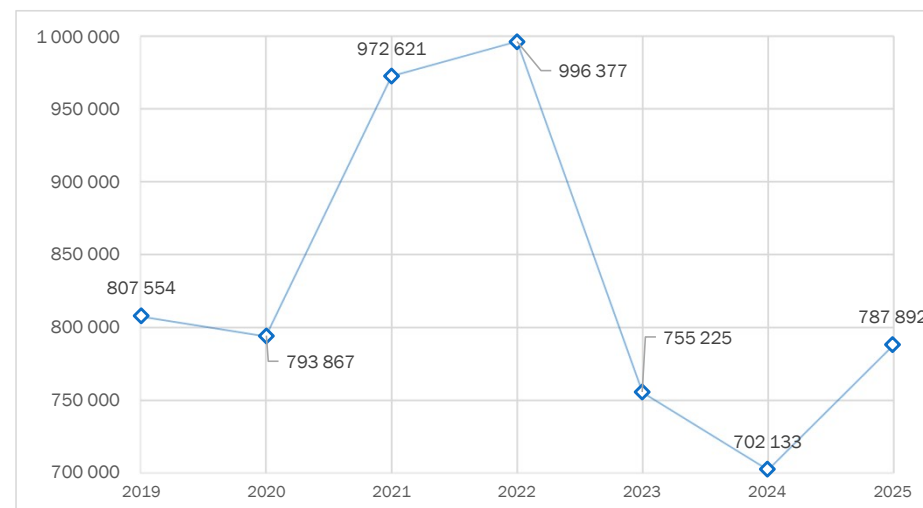
101,46 %

% des RRF

58,10 %

	2024	2025	Variation
Fiscalité directe			
Contributions directes	9 767 494,00	9 852 920,00	0,87 %
Rôles supplémentaires	17 497,00	2 811,00	- 83,93 %
Fiscalité indirecte			
Droits de place	3 592,97	3 974,88	10,63 %
Taxe additionnelle sur les droits de mutation	702 133,00	787 892,00	12,21 %
Taxe sur les pylônes électriques	18 420,00	19 383,00	5,23 %
Taxe sur la publicité extérieure	48 846,99	46 305,23	-5,20 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	121 129,60	183 717,23	51,67 %

Très sensibles au marché immobilier, l'année 2025 marque une reprise partielle des droits de mutation.



Depuis la réforme de 2023, la taxe sur la consommation finale d'électricité n'est plus versée directement par les fournisseurs au SIEIL, mais par les services de l'État. Par ailleurs, le SIEIL n'effectue plus de reversements trimestriels : il procède désormais à deux versements, un premier acompte d'environ 75 %, puis le solde en N+1. Le temps d'ajuster ces nouvelles modalités de gestion, un décalage est apparu dans les reversements aux collectivités.

74 – Dotations et participations

Réalisations 2025

2 433 651,60 €

Taux de réalisation

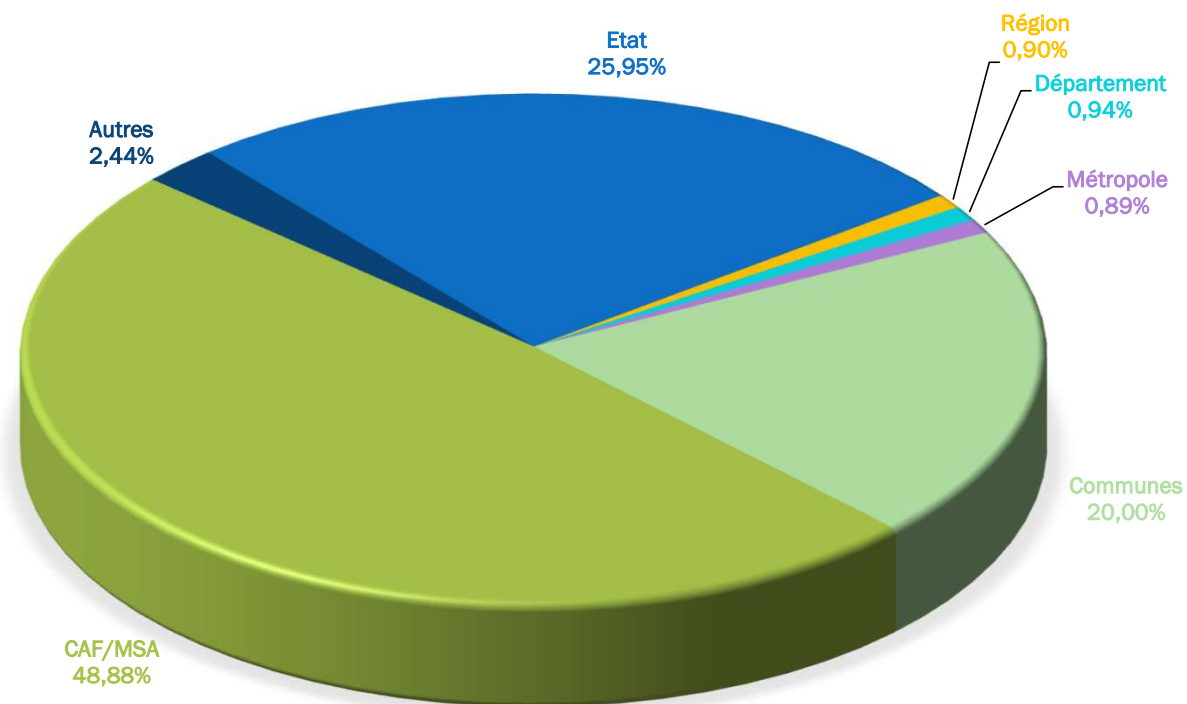
103,52 %

% des RRF

12,98 %

Ce chapitre regroupe la dotation globale de fonctionnement (DGF), les diverses participations de l'État, des collectivités territoriales et de divers financeurs (notamment la CAF).

Il enregistre 2,433 M€ de recettes réelles titrées en 2025, soit une légère baisse de 0,48 % (- 11 620 €) par rapport au compte administratif 2024.



Les dotations de l'État

Les dotations de l'État comprennent la DGF, le FCTVA, les aides aux contrats uniques d'insertion, les compensations fiscales, ainsi que les dotations liées au recensement et aux titres sécurisés. Elles se sont élevées à **620 894,83 €**, en diminution de **- 24 594,18 € (- 3,81 %)** par rapport à 2024.

La Dotation Globale de Fonctionnement poursuit sa baisse avec un montant perçu de 502 831 €.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DGF (part forfaitaire)	637 843	586 484	539 642	552 017	536 998	502 831

Les autres recettes se décomposent comme suit :

- 38 513 € au titre des compensations fiscales, auxquels s'ajoutent 1 152 € de compensation sur cession de fonds de commerce et 200 € de compensation pour perte de recettes consécutive au recentrage de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- 19 688,26 € au titre du remboursement du FCTVA de fonctionnement ;
- 26 329 € pour les titres sécurisés ;
- 2 747 € de dotation forfaitaire de recensement de la population, complétés par 763,50 € au titre de la dotation complémentaire pour l'enquête famille ;
- 4 797,94 € de participation au titre des emplois aidés ;
- 100 € pour la formation d'un emploi civique ;
- 220 € au titre de l'indemnité de régie des amendes de police ;
- 225 € de subvention pour l'organisation de conférences et exposition sur le retour des déportés et prisonniers de 1944 ;
- 3 000 € de subvention dans le cadre du dispositif « aisance aquatique » ;
- 20 328,13 € au titre de la contribution au service public de la petite enfance.

Le produit des subventions reçues

Il s'est élevé à **1 812 956,77 €**, en hausse de 0,69 % soit + 12 k€ par rapport à 2024.

- Région : dans le cadre du PACT (projet artistique et culturel de territoire) encaissement du solde 2024 et d'un acompte de 40% en 2025 pour **21 910 €**
- Département : subventions reçues pour l'Intime festival (1 500 €), le Festival des horizons (1 500 €) le Relais petite enfance (RPE) 3 360 €, et pour le fonctionnement de l'école de musique (16 500 €) soit un total de subventions de **22 860 €** en baisse de 10,67 % (- 2 440 €), auxquelles s'ajoute l'attribution au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour **10 792,47 €**.
- Métropole : **486 850,31 €** perçus pour les Fonds de concours et pour le remboursement des charges de gestion du BMX et du Gymnase communautaire Robert Pouzioux (les 11 arpents).
- Autres collectivités : frais de scolarité facturés aux communes **21 770 €**
- CAF et MSA : perception d'une recette de **1 189 505,99 €**, en légère hausse (+ 1,50 %) qui se décompose de la façon suivante :
 - Petite enfance et RPE : 914 519,60 €
 - Périscolaire et mercredis : 217 858,74 €
 - ACM enfant (été et petites vacances) : 54 000,26 €
 - ACM Ados (camps été) : 3 127,39 €
- SEAM – (Société des Editeurs et Auteurs de musique) : aide au parlothèque pour **1 500 €**
- CITEO : dans le cadre de la Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, perception de **57 768 €**.

75 – Autres produits de gestion courante

Réalisations 2025

281 477,69 €

Taux de réalisation

99,64 %

% des RRF

1,50 %

Ce chapitre comprend les recettes suivantes :

- Le produit des charges locatives que la ville perçoit au titre de son patrimoine (117 769,26 €), les redevances versées pour les locations de salles (67 414,59 €) et les équipements sportifs (45 661,96 €)
- Les indemnités perçues suite à des sinistres pour 26 257,03 €, des remboursements de frais de justice ou d'avocats pour 2 670 €.
- Des refacturations pour perte de badges à hauteur de 192 € et pour frais de nettoyage suite à la location de salles pour 840,01 €.
- Vente de ferraille pour 168,74 €, vente de livres 379,97€ (dans le cadre de la revalorisation du livre), une écriture corrective de rattachement 2024 pour 19 394,08 € et diverses écritures pour 730,05 €.

013 – Atténuation de charges

Ce chapitre retrace les remboursements de rémunérations et de charges de personnel perçus au titre de l'assurance statutaire pour les agents titulaires, ainsi que ceux versés par la CPAM pour les agents contractuels. Il inclut également les régularisations liées aux trop-perçus de rémunération.

Au total, ces produits s'élèvent à **141 174,72 €**, soit un taux de réalisation de **117,65 %**, et représentent **0,75 %** des recettes réelles de fonctionnement.

77 – Produits spécifiques

Ce chapitre comprend :

- des annulations de mandats sur exercice antérieurs correspondant notamment à des avoirs pour **57 237,24 €**
- Le produit de la cession de la résidence Paul Doumer à Val Touraine Habitat pour **1 000 000 €**
- Le versement d'une soulte pour **2 190 €** dans le cadre d'échange de parcelles impasse de la Haute Arche

Les dépenses de fonctionnement

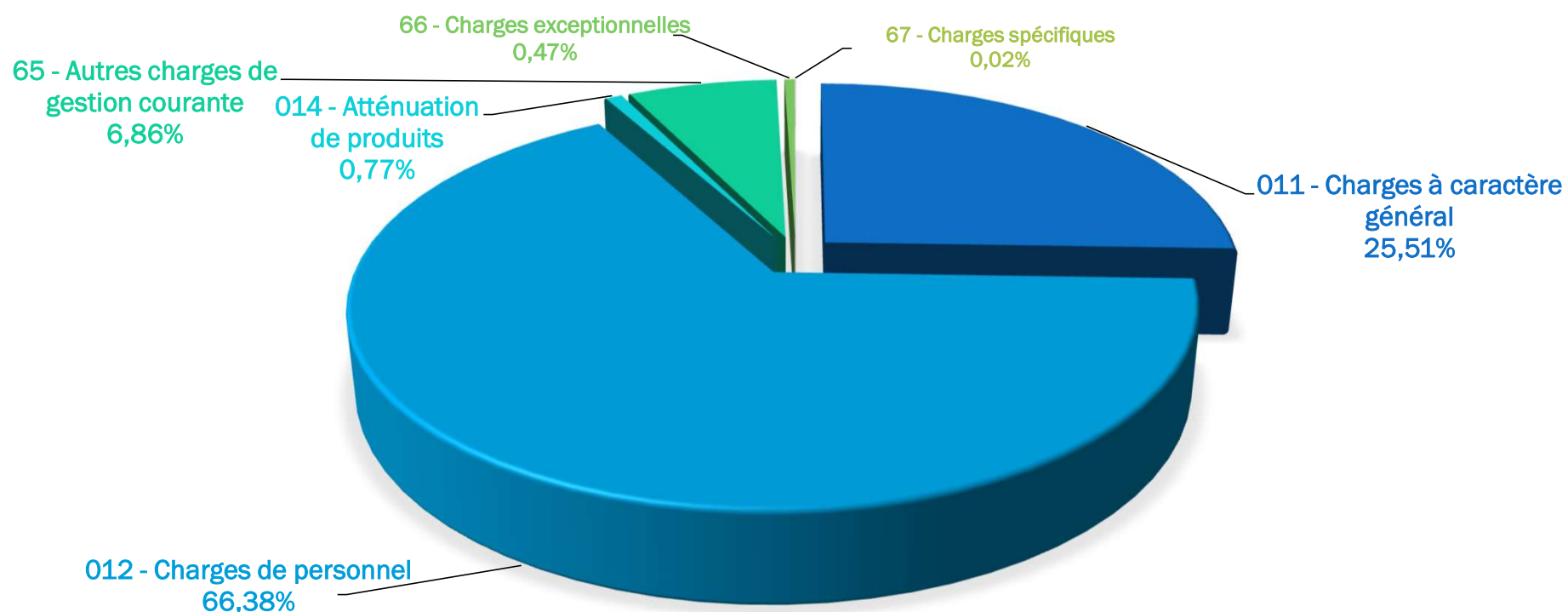
Le total des dépenses de fonctionnement exécutées en 2025 s'élève à **22 184 276,49 €** dont 15 870 141,57 € de dépenses réelles.

Chapitre	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Tx d'exécut° 2025
011 - Charges à caractère général	3 830 349,95	4 121 576,44	4 048 066,51	95,20%
012 - Charges de personnel	10 230 275,10	10 471 494,67	10 534 052,60	96,95%
014 - Atténuation de produits	113 298,94	73 967,62	122 281,45	97,05%
65 - Autres charges de gestion courante	1 359 623,40	1 370 363,22	1 089 075,07	94,58%
66 - Charges exceptionnelles	67 773,32	72 165,21	74 230,63	64,83%
67 - Charges spécifiques	214,10	4 392,29	2 435,31	30,44%
Dépenses réelles de fonctionnement	15 601 534,81	16 113 959,45	15 870 141,57	96,08%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sect	1 580 076,78	1 750 322,96	1 794 595,50	90,43%
042 - Ecritures de cession	-	21 002,00	4 519 539,42	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 580 076,78	1 750 322,96	6 314 134,92	318,16%
Total Dépenses de fonctionnement	17 181 611,59	17 864 282,41	22 184 276,49	

La structure des Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF), *hors produits des cessions*, mandatées au cours de l'exercice s'élève à **15 870 141,57 €** soit une baisse de – 243 k€ par rapport au réalisé 2024 (- 1,51 %).

Par rapport au budget total voté qui s'élevait à 16,518 M€, cela représente un taux de réalisation de 96,08 % soit 647 K€ de moins que prévu.



011 – Charges à caractère général

Réalisations 2025

Taux de réalisation

% des RRF

4 048 066,51 €

95,20 %

25,51 %

Les charges courantes regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement de la structure, telles que les énergies et fluides, la maintenance, le nettoyage des locaux, les assurances, les charges locatives ainsi que les impôts et taxes. Elles incluent également les dépenses liées à l'activité des services, comme l'achat de petits équipements, les prestations de service, l'alimentation, l'entretien de la voirie, du matériel et des bâtiments, ainsi que les frais de télécommunication, d'affranchissement ou de carburant, etc. Leur évolution dépend du contexte et des besoins.

Charges à caractère général	CFU 2025		
	Prévisions	Réalisé	% exécution
Achats et variations de stocks	1 963 221,00	1 818 616,30	92,63%
Services extérieurs	1 244 365,00	1 256 499,79	100,98%
Autres services extérieurs	954 399,00	883 906,01	92,61%
Impôts et taxes	90 015,00	89 044,41	98,92%
Total chapitre 011	4 252 000,00	4 048 066,51	95,20%

Les principaux écarts constatés entre 2024 et 2025 concernent plusieurs postes.

Les achats affichent une baisse de - 8,80 %, principalement due à la diminution du coût de l'électricité et du gaz (- 236 k€).

Parallèlement, certaines prestations sont en hausse, notamment l'entretien des terrains (+ 46 k€), des réseaux (+ 34 k€), la réparation de matériel (+ 13 k€), les contrats de maintenance (+ 31 k€) ainsi que les contrats d'assurance (+ 11 k€). À l'inverse, les dépenses d'entretien des bâtiments reculent de - 17 k€.

Les autres services extérieurs enregistrent également une baisse de -2,29 %, liée à la réalisation ponctuelle de prestations en 2024.

Enfin, la taxe foncière diminue à la suite de la cession de la résidence Paul Doumer.

Compte financier unique 2025 - Rapport de présentation

012 – Charges de personnel

Réalisations 2025

10 534 052,60 €

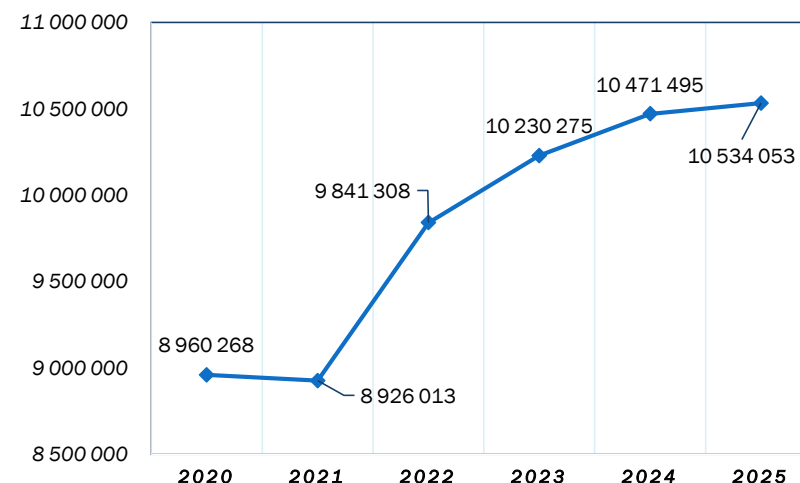
Taux de réalisation

96,95 %

% DRF

66,38 %

	CA 2024	CFU 2025	Taux réalisation /crédits ouverts	Evolutions	
Frais de personnel	10 471 494,67	10 534 052,60	96,95%	62 557,93	0,60%
dont :					
Rémunération du personnel titulaire	5 148 496,61	4 861 093,16	93,75%	287 403,45	-5,58%
Rémunération du personnel contractuel	1 827 898,00	2 057 144,07	106,27%	229 246,07	12,54%
Apprentis et emplois d'insertion	30 892,86	24 595,64	52,99%	6 297,22	-20,38%
Autre personnel extérieur	26 547,00	16 798,72	55,55%	9 748,28	-36,72%
Personnel affecté à la Métropole	352 077,84	352 077,84	99,85%	-	0,00%
Charges	2 883 580,45	3 011 462,49	97,63%	127 882,04	4,43%
Autres frais (assurance, médecine du travail...)	202 001,91	210 880,68	91,13%	8 878,77	4,40%



L'année 2025 a été marquée par plusieurs événements :

Mesures nationales – Obligations réglementaires :

La hausse de 4 points du taux de la CNRACL, le portant à 12,63 %, représente un coût supplémentaire de 165 000 €.

Par ailleurs, depuis le 1er mars 2025, les agents perçoivent 90 % de leur traitement indiciaire durant les trois premiers mois d'un congé de maladie ordinaire, contre 100 % auparavant.

Il est également à noter que le montant du SMIC brut est resté stable en 2025 par rapport à la fin de l'année 2024, en raison de la revalorisation anticipée intervenue en novembre 2024.

Mesure locale : L'évolution du RIFSEEP pour les personnels de catégorie B.

Mouvements de personnel titulaires sur postes permanents :

Départs : 1 détachement, 6 mises en disponibilité pour convenance personnelle, 1 disponibilité pour création d'entreprise, 1 mutation et 1 radiation des cadres.

Arrivées : 2 mutations et 6 recrutements par contrat à durée déterminée et 2 recrutements en cours.

65 – Autres charges de gestion courante

Réalisations 2025

1 089 075,07€

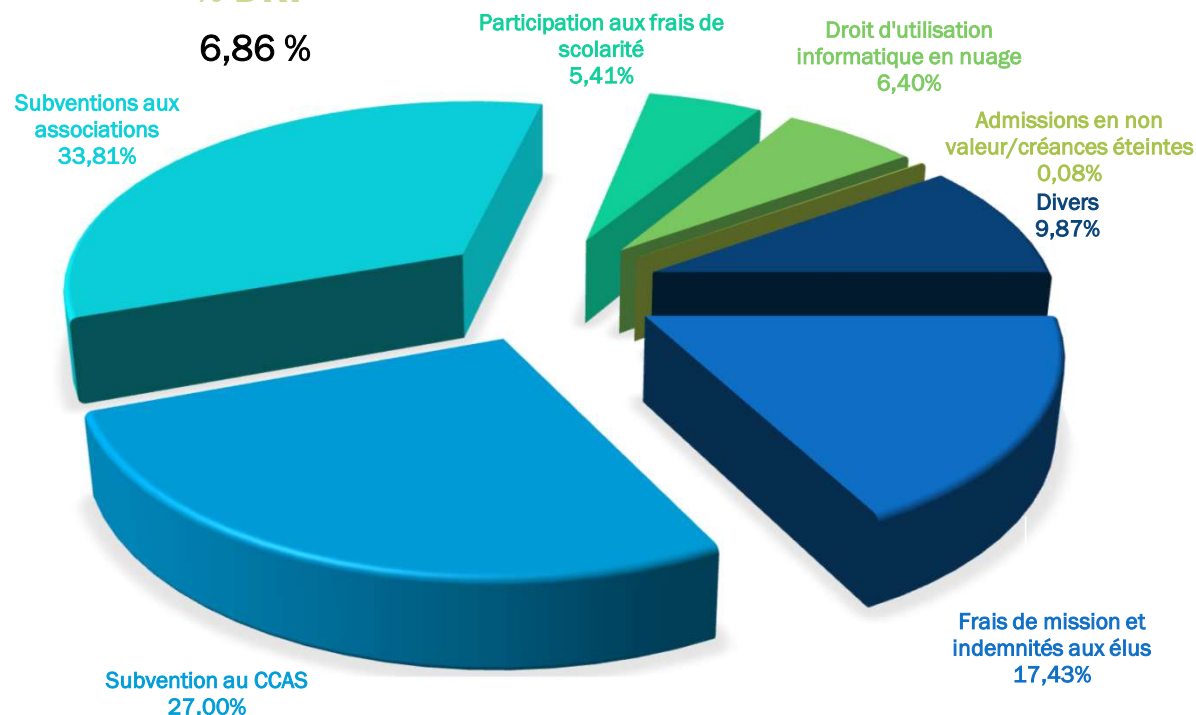
Taux de réalisation

94,58 %

% DRF

6,86 %

	2024	2025	Ev°
Contingent Incendie	385 509,00	0,00	-100,00%
Frais de mission et indemnités aux élus	183 732,46	189 827,51	3,32%
Subvention au CCAS	258 000,00	294 000,00	13,95%
Subventions aux associations	360 733,90	368 231,00	2,08%
Participation aux frais de scolarité	66 554,00	58 944,00	-11,43%
Droit d'utilisation informatique en nuage	48 918,42	69 737,51	42,56%
Admissions en non valeur/créances éteintes	46 814,90	896,73	-98,08%
Divers	20 100,54	107 438,32	434,50%
	1 370 363,22	1 089 075,07	-20,53%



Ce chapitre enregistre une diminution de 281 288,15 € par rapport à l'année précédente, principalement due à la prise en charge par Tours Métropole Val de Loire de la contribution budgétaire destinée au SDIS au 1^{er} janvier 2025, (- 385 509 €).

Toutefois, cette baisse doit être nuancée par le versement de 58 200,93 € d'aides financières en faveur des habitants, dont 2 378,49 € attribués à 42 bénéficiaires pour la destruction de nids de frelons et 56 118,46 € versés à 270 bénéficiaires pour l'acquisition de systèmes d'alarme.

Par ailleurs, une augmentation notable des dépenses liées à l'utilisation de services informatiques en nuage est constatée, en lien avec le changement de gestion des photocopieurs. S'y ajoutent des dépenses diverses, dont 34 574 € versés au titre de dommages et intérêts dans le cadre de la clôture de contentieux.

À l'inverse, les admissions en non-valeur reculent de 45 918,17 €, tout comme la participation aux frais de scolarité, en baisse de 7 640 €, concernant 41 élèves de maternelle et 75 élèves de primaire.

66 – Charges financières

Réalisations 2025

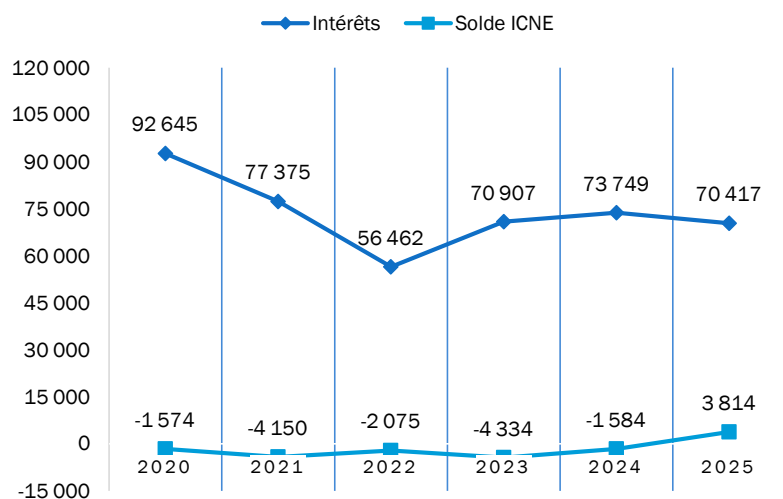
74 230,63 €

Taux de réalisation

64,83 %

% des RRF

0,47 %



ICNE (Intérêts courus non échus) : ce sont des intérêts qui ont été générés mais qui n'ont pas encore été payés.

Ce chapitre regroupe le remboursement annuel des intérêts de la dette ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE).

Le taux moyen acquitté en 2024 était de 1,96 %.
En 2025, il s'établit à 1,91 %.

L'emprunt contracté en 2025 pour un montant de 2,5 M€ n'a été mobilisé qu'à hauteur de 1 M€ au cours de l'exercice, lors de la phase de mobilisation ; il n'a donc généré que des ICNE en 2025. Le solde, soit 1,5 M€, sera mobilisé au plus tard fin mai 2026.

Autres charges

014 – Atténuation de produits

122 281,45 €

Les atténuations de produits enregistrent les reversements de tout ou partie de certaines recettes.

Ce chapitre a un taux de réalisation de 97,05 %, et représente 0,7 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il comprend :

- 12 316 € pour le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- 51 667 € pour dégrèvement taxe d'habitation sur logements vacants
- 54 561,45 € de prélèvement dans le cadre de la loi SRU (logements sociaux)
- 3 737 € de prélèvement au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO)

67 – Charges spécifiques

2 435,31 €

Les charges spécifiques enregistrent les dépenses non récurrentes qui n'ont pas vocation à se répéter d'une année sur l'autre.

Elles présentent un taux de réalisation de 30,44 % en 2025 et correspondent à des annulations de titres portant sur des exercices antérieurs.

Les opérations d'ordre de fonctionnement

Réalisations 2025 Dépenses

6 314 134,92 €

Réalisations 2025 Recettes

4 618 755,01 €

- Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement).
- En 2025, la ville a procédé aux écritures d'ordre de fonctionnement suivantes :

DÉPENSES

- 1 787 069,35 € de dotations aux amortissements
- 7 526,15 € de dotation aux provisions
- Suite aux cessions immobilières, constatation de plus-value de 4 519 539,42€

Ces dépenses correspondent à des recettes d'investissement du même montant.

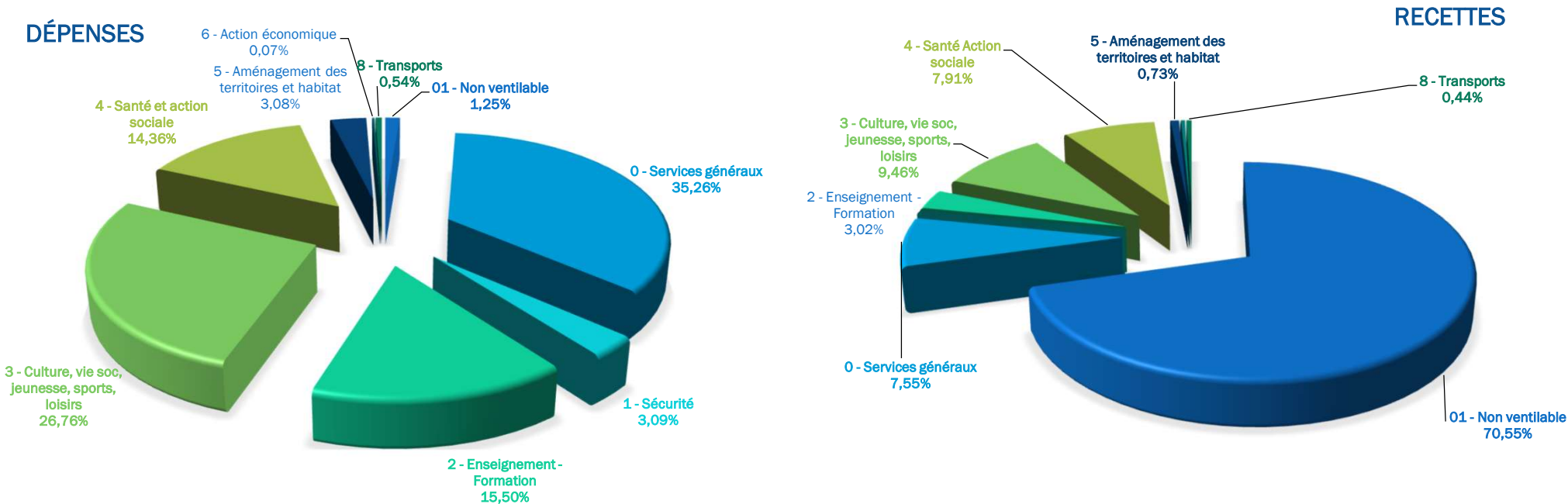
RECETTES

- 1 074 801,84 € au titre de la neutralisation
- 26 603,75 € au titre de l'amortissement de subventions d'investissement
- 3 517 349,42 € de constatation de moins-value sur cessions

Ces recettes correspondent à des dépenses d'investissement du même montant.

Représentation fonctionnelle des dépenses et recettes réelles de fonctionnement

	01 - Non ventilable	0- Services généraux	1 - Sécurité	2 - Enseignement, formation	3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 - Santé, action sociale	5 - Aménagement des territoires et habitat	6 - Action économique	7 - Environnement	8 - Voirie
Dépenses	198 182,21	5 596 275,91	491 089,48	2 459 389,00	4 246 781,18	2 278 949,01	488 380,47	10 793,00	15 092,34	85 208,37
	1,25%	35,26%	3,09%	15,50%	26,76%	14,36%	3,08%	0,07%	0,10%	0,54%
Recettes	13 232 684,11	1 415 367,19	220,00	566 232,63	1 773 787,57	1 482 803,65	136 475,08	-	65 039,70	82 604,00
	70,55%	7,55%	0,00%	3,02%	9,46%	7,91%	0,73%	0,00%	0,35%	0,44%



La section d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent aux opérations qui visent à transformer ou à accroître la valeur du patrimoine de la commune (bâtiments, voirie, réseaux, espaces verts, etc.). Elles incluent également les acquisitions de terrains, l'achat de matériel et de mobilier (informatique, véhicules...), la réalisation d'études, l'attribution de subventions d'équipement ainsi que le remboursement du capital de la dette.

Les recettes d'investissement utilisées pour financer les acquisitions sont constituées des Ressources propres (autofinancement, amortissement des immobilisations, FCTVA, taxes d'aménagement, subventions d'équipement...). Le besoin de financement résiduel est assuré par une prévision de recours à l'emprunt.

Vue d'ensemble

Section d'investissement

	C.F.U 2025			Pour mémoire	év°
Libellés	Prévisions	Réalisé	% exécution	C.A. 2024	2025/2024
Dépenses réelles	10 678 395,88	6 180 760,90	57,88%	4 734 765,12	30,54%
Dépenses d'ordre	1 370 000,00	4 630 535,52	338,00%	1 105 684,26	318,79%
TOTAL Dépenses	12 048 395,88	10 811 296,42	89,73%	5 840 449,38	85,11%
Recettes réelles	9 446 714,73	4 858 316,43	51,43%	2 571 481,06	88,93%
Recettes d'ordre	4 910 824,64	6 325 915,43	128,82%	1 771 324,96	257,13%
TOTAL Recettes	14 357 539,37	11 184 231,86	77,90%	4 342 806,02	157,53%

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6 180 760,90 € pour un taux de réalisation de 57,88 %. Elles sont principalement constituées des dépenses d'équipement qui en représentent 67,92 %, de subventions versées pour 24,02 % et du remboursement de la dette pour 8,06 %.

Les recettes encaissées sont de 4 858 316,43 € pour un taux de réalisation de 51,43 %.

Recettes d'investissement

10 – Dotations et fonds divers

- FCTVA 428 450,19 € (compense la charge financière de la TVA)
- Taxe aménagement 104 858,39 € (taxe d'urbanisme sur les permis de construire et déclarations de travaux)

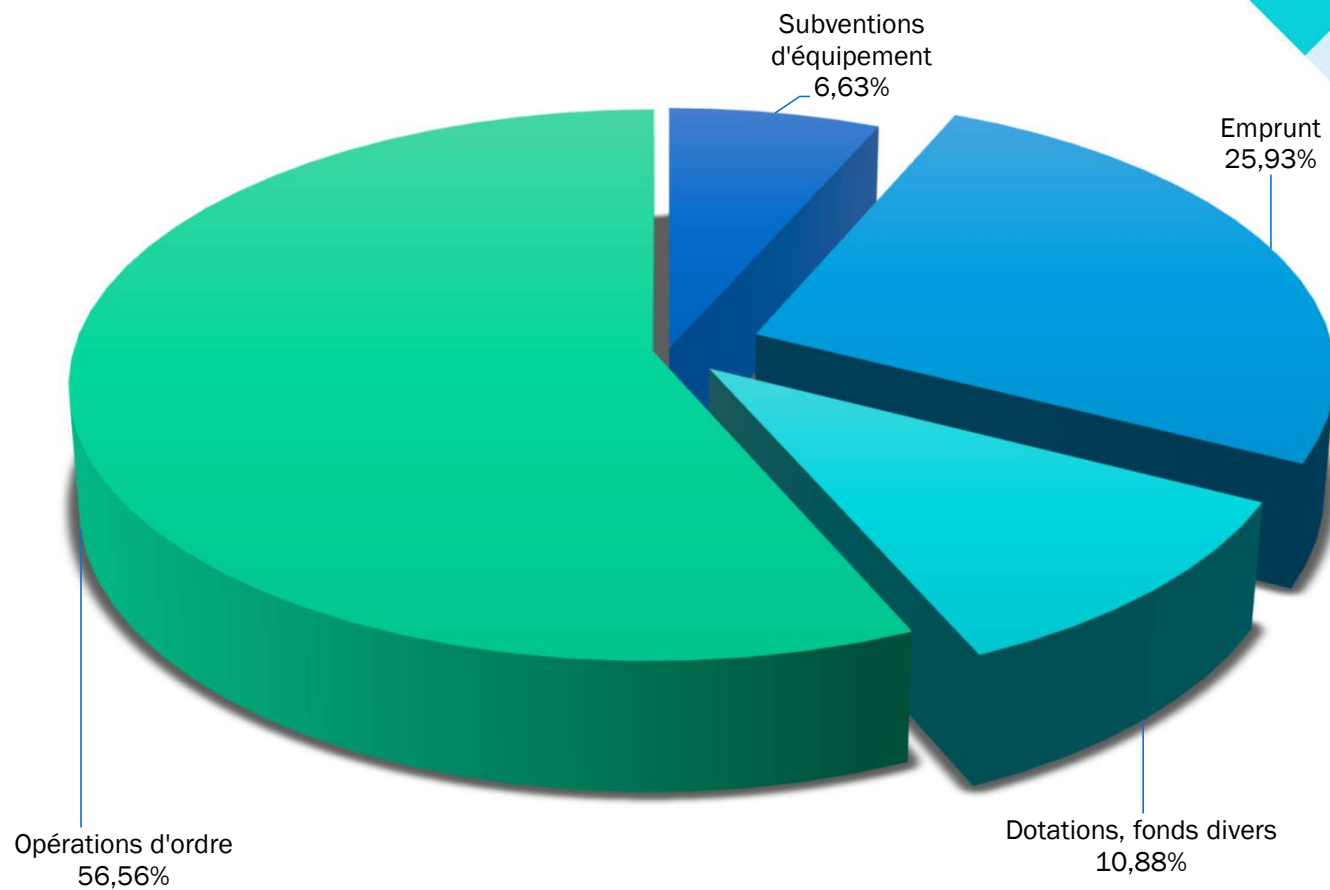
13 – Subventions

- **Etat** Aide aux Maires bâtisseurs : 16 950 € (acompte 15%) - Réfection salles de classes (solde) 11 584,25 €
- **Région** Médiathèque : Évolution du portail et RFID pour 29 656 €
- **Département** Création espace Sport Loisirs : 11 520 € - F2D – Préau et extension restaurant scolaire des Grands Champs : 135 936 €
- **Métropole** La Poste 328 000 € (acompte fonds de soutien)
Fonds vert : Panneaux photovoltaïques H. Adam 50 000 € - Végétalisation cours d'école : 119 331,23 €
- **SIEIL** : Véhicule CCAS : 3 500 €
- **SAS Tennis** : 25 012 € courts de tennis couverts
- **Les amis de Saint-Avertin** : 10 000 € travaux Presbytère

16 – Emprunt

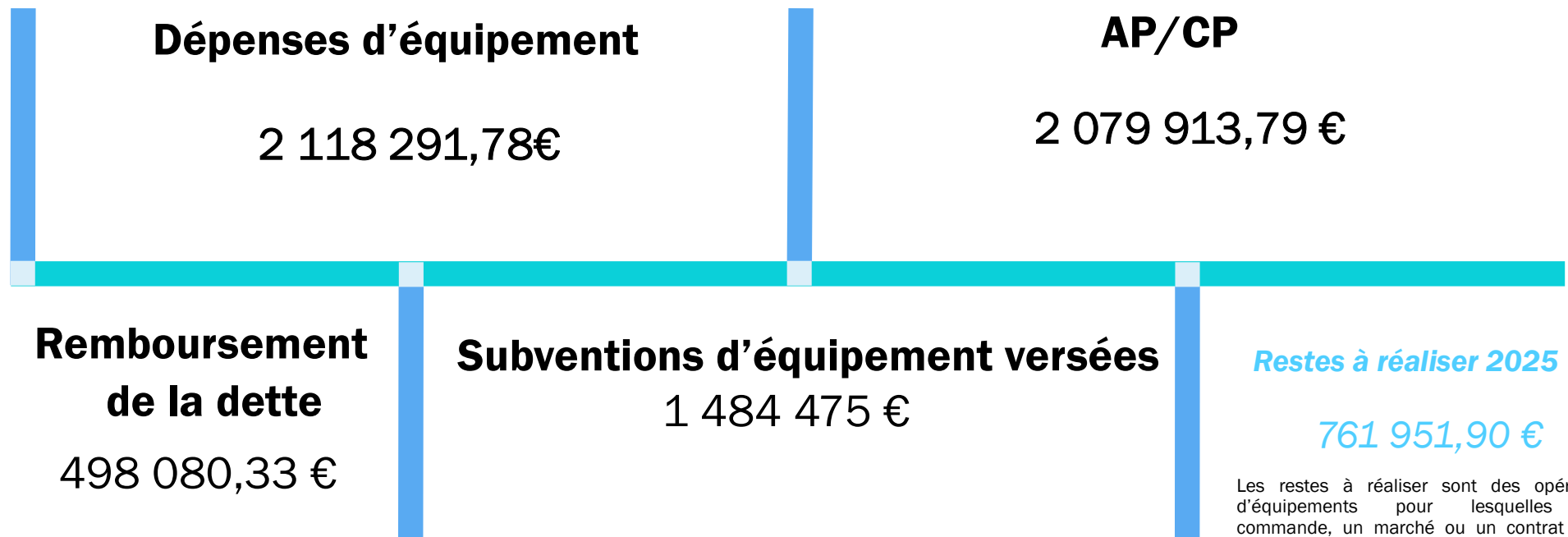
- Emprunt de 1,9 M€ souscrit en 2024 et débloqué en 2025
- Mobilisation d' 1 M€ sur l'emprunt 2025, d'un montant total de 2,5 M€ ➡ Restes à réaliser 2025 = 1,5 M€

Recettes d'investissement



Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6 180 760,90 € (contre 4 734 765,12 € en 2024) avec un taux d'exécution de 57,88 %.



Les restes à réaliser sont des opérations d'équipements pour lesquelles une commande, un marché ou un contrat a été signé au cours de l'exercice. L'exécution est en cours, elle n'est pas achevée et la dépense ou la recette n'a pas pu être finalisée avant le 31 décembre.

16 – Emprunts (remboursement du capital)

Au cours du dernier exercice, la ville a procédé au remboursement de **498 080,33 €** de capital de dette et a encaissé 2,9 M€ d'emprunts nouveaux.

L'encours de dette a donc augmenté de 2 401 919,67 € par rapport au 1er janvier 2025.

A fin 2025, la dette de la Ville de Saint-Avertin présente les caractéristiques suivantes :

Caractéristiques de la dette au	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Encours de la dette	3 352 798,68 €	5 754 718,35 €	2 401 919,67 €
Taux moyen	1,96 %	1,91 %	- 0,05 %
Durée résiduelle moyenne	15 ans 7 mois	15 ans et 5 mois	- 2 mois
Nombre de lignes	11	10	- 1



Dépenses d'équipement

Elles se sont élevées à **2 118 291,78 €** et sont réparties de la façon suivante :

Équipements culturels

Atrium : achat de rehausseurs pour fauteuils enfants, de projecteurs LED, de rideaux pour cadre de scène ainsi que de haut-parleurs et accessoires, pour 16 561,66 €

Service culturel : acquisition de flight cases et accessoires pour 2 619,58 €

École de musique : acquisition d'instruments et de pupitres pour 1 377,57 €

Médiathèque : acquisition de mobilier, d'une boîte de retour, de consoles de jeux et accessoires, de matériel hors les murs, mise en place d'un service de portage de livres à domicile et acquisition d'une guitare folk pour 5 770,16 €

Tous services - mobilier : 20 410,59 € et matériels : 40 198,15 €

Informatique

- Logiciels : ➡ **99 747,76 €**
Acquisition de licences Cybereason et Veeam, mise en place d'une solution de virtualisation IPBX XIVO pour la téléphonie, déploiement d'un Security Operations Center et acquisition de logiciels métiers.

Matériel : ➡ **81 221,27 €**
Acquisition de tableaux interactifs et vidéoprojecteurs pour les écoles, d'automates et de matériel pour la médiathèque, ainsi que de matériel informatique et de téléphonie pour l'ensemble des services.

Petite enfance - Éducation – Jeunesse

- Petite enfance : (mobilier et équipements) pour 14 556,16 € dont un four et une structure de motricité
- Animation (mobilier et matériel) pour 1 884,09 € ;
- Ecoles (équipements) pour 1 638,08 € ;
- Structures périscolaires (mobilier et équipements) pour 4 722,60 €
- Restaurants scolaires (équipements) pour 7 408,48 €.

Centre technique municipal - Acquisition d'une balayeuse pour 169 955,04 €, outillage (10 653,97 €), aspirateurs et autolaveuse pour 7 881,60 €

État civil - réfection des chaises de mariage pour un montant de 2 814 €.

Police municipale - équipements pour un montant de 2 254,14 €.

RH - Acquisition de mobilier adapté (prévention des risques) pour un montant de 4 972,94 €.

Urbanisme – suite à échange parcelles, paiement d'une soulte 80 € pour parcelle AV34

Acquisition d'une œuvre d'art pour un montant de 1 200 €.

Service des Sports

Piscine : équipements pour 6 665,59 € dont un robot mariner

Sports : équipements sportifs 23 561,32 € dont un chrono mural et une moquette pour le praticable au gymnase Depierre .

Dépenses d'équipement – Patrimoine

Secteurs	Montant	Commentaires
Bâtiments scolaires	109 951,84 €	Garage/abris à vélos et trottinettes - Remplacement VMC - Filets anti-pigeons - Fabrication meubles - Stores et films solaires - Travaux couverture et reprise fissures – Mise en conformité des Faux plafonds – boîte à livres et Audit énergétique et étude faisabilité– BAES
Bâtiments secteur culturel	41 013,77 €	Annexe : peinture – Médiathèque : rénovation porte piétonne– Cangé : gestionnaire pilotage chauffage décapage hottes - Atrium : rénovation sol du bar , palans, conformité incendie, diagnostic amiante– Salle des fêtes : mise en conformité incendie et chauffe-eau
Logements loués	30 536,14 €	Travaux dans les salles de bain, radiateurs, VMC, porte d'entrée, travaux électricité au Clapotis
Bâtiments sportifs	119 336,32€	BMX : audit énergétique, étude faisabilité et éclairage extérieur / Piscine : échelles des bâches tampon /Grands Champs : AMO / Bellerie : porte, digicode, remplacement tôles tennis, éclairage terrains tennis, rénovation points lumineux, meubles
Bâtiment de la Petite enfance	106 178,98 €	Travaux de réhabilitation, Climatisation, portillon
Divers bâtiments	56 923,54 €	Police/CCAS : barreaudage vertical, stores et films solaires - Rénovation paliers cloches de l'Eglise Remplacement de Chauffe eau – bacs de rétention – étude géotechnique – mission assistance CPE – portillon CTM
Réhabilitation de l'Atrium	308 541,18 €	Bâche et mesh – 1 ^{er} versement à VTH dans le cadre de la convention de transfert de la MO

772 481,77 €

Dépenses d'équipement – Espaces publics et Cadre de vie

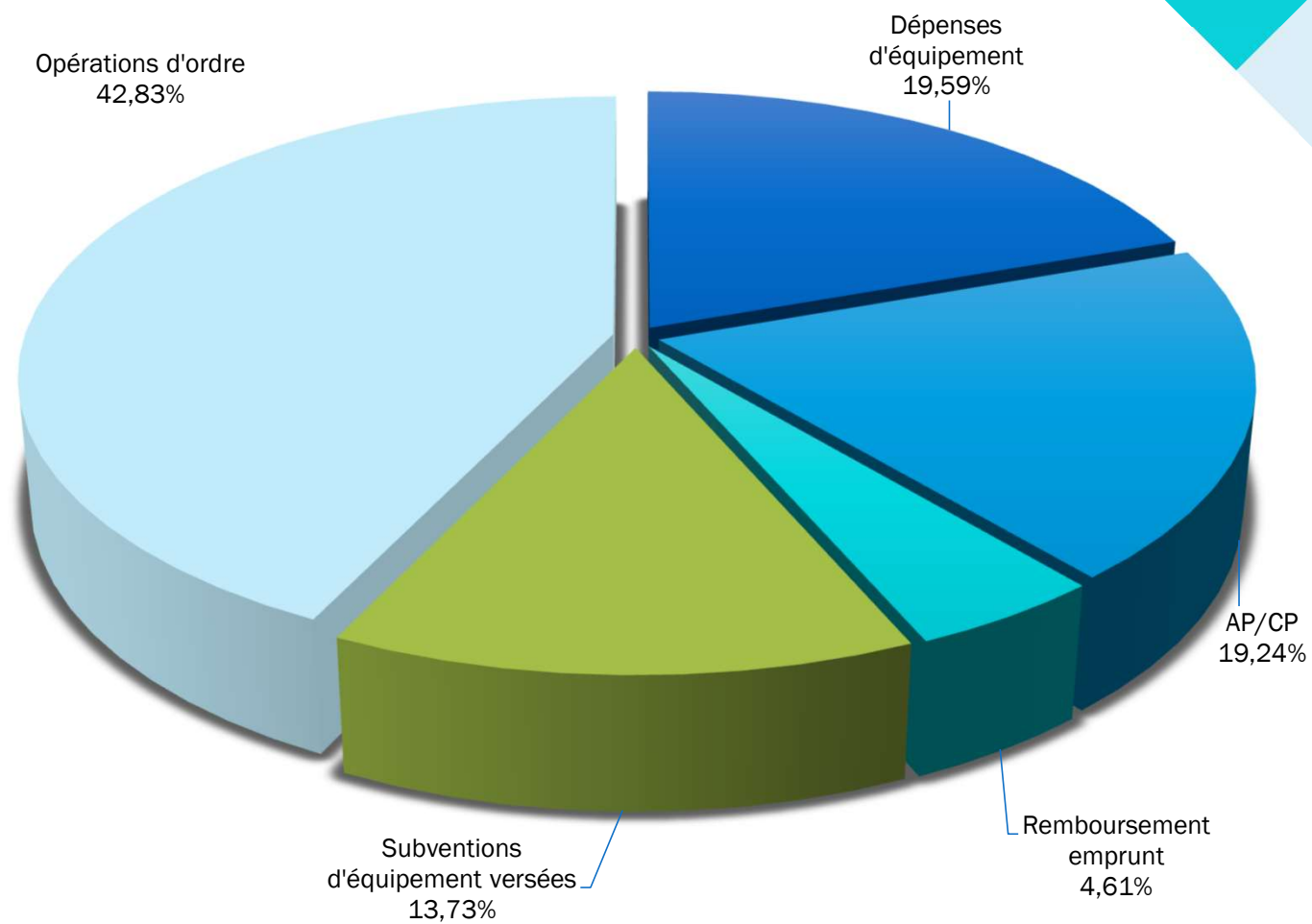
Secteurs	Montant	Commentaires
Espaces verts	24 379,60 €	Acquisition arbres/plantations/fournitures
Cimetière	103 891,14 €	Réfection des abords et travaux de clôture – remplacement de 2 bornes fontaines et acquisition d'un désherbeur thermique – Columbarium
Agencement et aménagement de terrains sportifs	124 077,91 €	Rénovation des terrains sportifs de Château fraisier - Pose portail et rénovation piste d'athlétisme des Grands Champs
Ecoles	54 906,67 €	Plantation haie école maternelle des Grands Champs, marquages au sol et ganivelles, Clôture Grands Champs
Mobilier et équipement de l'espace public	152 943,55 €	Mobilier urbain : corbeilles double tri, bancs, panneaux, miroirs - décorations de Noël - Agrès tout public Château Fraisier - Guinguette : agrès seniors
Cangé	137 667,28 €	Filet anti pigeons, abri à vélos, clôture et portail du verger, plantation de muriers, balisage solaire du cheminement piétons, jeux d'extérieur, accès cellier et médiathèque
Voirie/réseaux	219 789,11 €	Aménagement carrefour Rochepinard-Carnot - Enduit bi-couche impasse du petit bois - réfection chemins en calcaire – réfection voirie, trottoirs, purges - Rue Saint-Michel : mise en œuvre de mailles - Aménagement Port des graviers - fourreau réseau fibre – Etudes avant-projet - Réseaux eaux pluviales - réfection de la station de relevage rue Paul Doumer – pompe relevage

817 655,26 €

Les autorisations de programme et crédits de paiement

N°	Libellé AP	Budget	Réalisé	Taux de réalisation
202202	RÉNOVATION DES CLASSES	95 000,00	40 347,53	42,47%
202301	PÔLE SPORTIF BELLERIE TERRAINS TENNIS CLUB HOUSE	420 000,00	2 717,50	0,65%
202302	PÔLE SPORTIF BELLERIE/HANGAR DE STOCKAGE	40 000,00	19 073,36	47,68%
202304	SECURISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX	404 255,00	276 190,62	68,32%
202306	ACCESSIBILITÉ	225 000,00	12 276,00	5,46%
202307	VÉHICULES	50 000,00	48 768,68	97,54%
202308	HALLE DU CENTRE BOURG	1 236 100,00	59 960,34	4,85%
202309	RESTAURANT GRANDS CHAMPS AGRANDISSEMENT + PREAU	620 000,00	496 664,46	80,11%
202310	CONSTRUCTION DU BUREAU DE LA POSTE	999 900,00	955 014,34	95,51%
202311	REDUCTION ILOTS DE CHALEUR DANS LES COURS D'ECOLES	229 000,00	113 144,87	49,41%
202401	ACQUISITIONS FONCIERES	500 000,00	-	0,00%
202402	RENOVATION DU BATIMENT DES RIVES	300 000,00	52 696,09	17,57%
202501	CRÉATION D'UN CIMETIÈRE	50 000,00	3 060,00	6,12%
		5 169 255,00	2 079 913,79	40,24%

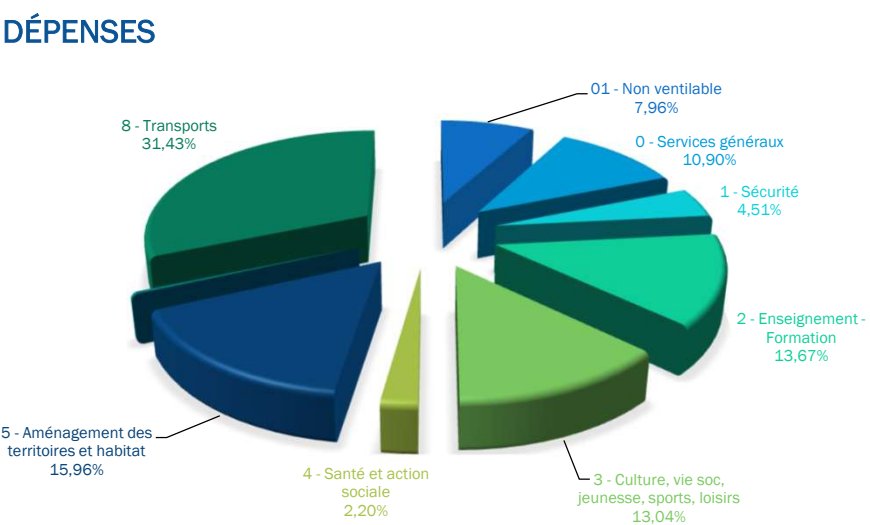
Dépenses d'investissement



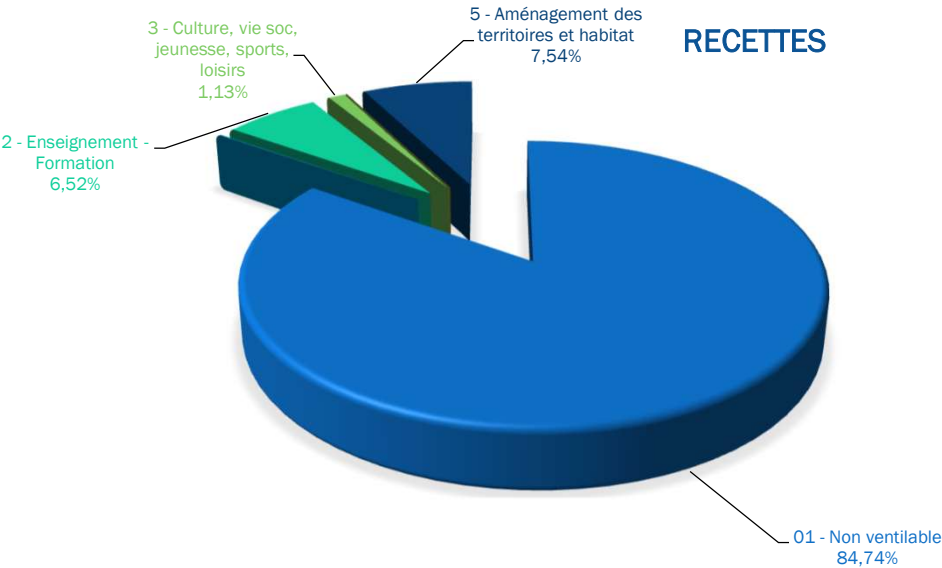
Représentation fonctionnelle des dépenses et recettes réelles d'investissement

	01 - Non ventilable	0 - Services généraux	1 - Sécurité	2 - Enseignement formation	3 - Culture, vie soc, jeunesse, sports, loisirs	4 - Santé action sociale	5 - Aménagement des territoires et habitat	6 - Action économique	7 - Environnement	8 - Voirie
Dépenses	491 680	673 982	278 769	845 023	806 268	136 098	986 594	0	19 428	1 942 918
	7,96%	10,90%	4,51%	13,67%	13,04%	2,20%	15,96%	0,00%	0,31%	31,43%
Recettes	4 116 827	3 500	0	316 851	54 668	0	366 470	0	0	0
	84,74%	0,07%	0,00%	6,52%	1,13%	0,00%	7,54%	0,00%	0,00%	0,00%

DÉPENSES



RECETTES



Subventions d'équipement versées

TMVL – Enveloppe 2 - Travaux de voirie et espaces publics 2 094 k€

Rénovation
Signalisations
Lumineuses Tricolores
Carrefour Cormery/Joliot
Curie/Granges 7k€

Défense incendie
remplacement de prises
incendie 10 k€

Signalisation horizontale
et verticale 51 k€

Travaux accessibilités
94 k€

Études 5 k€
Cycle de l'eau
Travaux 90 k€

Dissimulation de réseaux
(électriques, télécom, éclairage)
Rue Léon Brûlon entre
Phalènes et Joffre 102 k€

Éclairage public
Rue Léon Brulon, Points
dangereux et
rénovations boules en
LED 623 k€

Aménagement de voiries
Résidence du Grand
Cèdre, allée de la
Bellerie, rue de Bel Air,
divers travaux de VRD
274 k€

Place du Maréchal
Leclerc
Éclairage public, VRD,
SPS et Espaces verts
838 k€

An aerial photograph showing the wooden truss structure of a building's roof. The trusses are arranged in a complex, repeating pattern of triangles and rectangles, forming a grid-like structure. The wood is light-colored, likely pine or spruce. The building is surrounded by construction equipment, including a yellow crane on the right and various materials and tools scattered around the site. The ground is a mix of dirt, gravel, and some greenery.

**Merci
de votre
attention**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
037-213702087-20260624-DELIB-51-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/06/2026

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAIH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Affectation du résultat 2025 – Budget principal 2025
Rapporteur :	Monsieur Eric VILLEMAGNE

Le Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

	Résultat de clôture 2025	Restes à réaliser	Affectation
INVESTISSEMENT	-1 936 208,05	738 048,10	-1 198 159,95
FONCTIONNEMENT	3 845 017,09		3 845 017,09
TOTAL	1 908 809,04	738 048,10	2 646 857,14

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter la reprise définitive des résultats de l'exercice 2025 dans le budget supplémentaire 2026 de la Commune ;
- D'affecter le déficit d'investissement soit 1 936 208,05 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » du budget supplémentaire 2026 ;
- D'affecter une part de l'excédent de fonctionnement 1 198 159,95 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » conformément aux dispositions des articles L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;
- D'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement soit 2 646 857,14 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget supplémentaire 2026.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-12, L. 1612-13, L. 2121-31 et R. 2121-8 ;

Vu le décret n°1578 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération 2025/111 du Conseil municipal, en date du 17 décembre 2025, relative à l'adoption du budget primitif 2026 ;

Considérant que conformément à l'instruction comptable M57, le Conseil municipal doit délibérer sur l'affectation du résultat comptable du budget 2025 ;

Considérant que le vote de l'affectation des résultats de l'exercice N-1 doit être réalisé après celui du compte financier unique ;

Après avis de la Commission Finances, ressources humaines, affaires générales, innovation et communication en date du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **D'adopter** la reprise définitive des résultats de l'exercice 2025 dans le budget supplémentaire 2026 de la Commune ;
- **D'affecter** le déficit d'investissement soit 1 936 208,05 € au compte 001 en section d'investissement du budget 2026 ;
- **D'affecter** une part de l'excédent de fonctionnement 1 198 159,95 € au compte 1068 conformément aux dispositions des articles L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;
- **D'affecter** le solde de l'excédent de fonctionnement soit 2 646 857,14 € au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2026.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260629-DELIB-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,

Le 25/06/2026

Le Maire,



Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAIH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Budget supplémentaire 2026 – Budget principal
Rapporteur :	Monsieur Eric VILLEMAGNE

Le présent budget supplémentaire a pour objet d'intégrer le résultat de clôture issu du compte financier unique 2025 ainsi que les restes à réaliser de cet exercice, conformément à la délibération d'affectation du résultat relative au budget principal. Il vise également à ajuster les crédits inscrits au budget primitif et à prendre en compte de nouvelles dépenses et recettes.

Un rapport de présentation, joint en annexe, détaille le contenu budgétaire de ce document.

Il est présenté en équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, pour chacune des sections, selon la répartition suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 497 357,14	2 497 357,14
Investissement	2 816 309,95	2 816 309,95
Total	5 313 667,09	5 313 667,09

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-12, L. 1612-13, L. 2121-31 et R. 2121-8 ;

Vu le décret n°1578 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération n°2025/111 du Conseil municipal, en date du 17 décembre 2025 relative au budget primitif 2026 du budget principal ;

Vu le compte financier unique 2025 adopté par le Conseil municipal en date du 24 juin 2026 par délibération n°2026/51 ;

Vu la transmission du projet de budget supplémentaire par l'exécutif au Conseil municipal ;

Considérant la nécessité d'intégrer les restes à réaliser 2025 et l'affectation du résultat 2025 ;

Après avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Affaires générales, Innovation et Communication en date du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **D'adopter** le Budget supplémentaire de la Commune pour l'exercice 2026, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 497 357,14	2 497 357,14
Investissement	2 816 309,95	2 816 309,95
Total	5 313 667,09	5 313 667,09

POUR : 30

CONTRE :

ABSTENTIONS : 3 (Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE)

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-53-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,

Le 25/06/2026,

Le Maire,


Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus :
SAINT-AVERTIN (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21370208700015

POSTE COMPTABLE : SGC de JOUE LES TOURS

M. 57

**Budget supplémentaire
Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL VILLE (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	46
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	47
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	50
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	53
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	59

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	62
A1.01 - Opérations non ventilables	65
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	66
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	69
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	70
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	71
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	74
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	77
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	80
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	81
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	84
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	86
A1.908 - Fonction 8 - Transports	89
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	93
A2.01 - Opérations non ventilables	95
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	96
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	102
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	103
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	104
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	108
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	114
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	117
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	118
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	119
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	122
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	124
A2.938 - Fonction 8 - Transports	127

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	131
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	133
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	134

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	136

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	15418

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1261.79

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1077.57
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1111.54
3	Dépenses d'équipement brut / population	565.78
4	Encours de dette / population (2) (3)	308.39
5	DGF / population	23.88
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	66.57
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	100.74
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	55.34
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	27.75
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	3.05

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires 2016/19 du 08/03/2006 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

SAINT-AVERTIN - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	32 995 572,91	34 558 200,80	346 181,15	A1	1 908 809,04
Investissement	10 811 296,42	11 184 231,86	(2) -2 309 143,49	A2	-1 936 208,05
Fonctionnement	22 184 276,49	23 373 968,94	(3) 2 655 324,64	A3	3 845 017,09

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II align="right">761 951,90	III + IV align="right">1 500 000,00		B1	738 048,10
Investissement	I align="right">761 951,90	III align="right">1 500 000,00		B2	738 048,10
Fonctionnement	II align="right">0,00	IV align="right">0,00		B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	2 646 857,14
Investissement	A2 + B2	-1 198 159,95
Fonctionnement	A3 + B3	3 845 017,09

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 761 951,90
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	53 149,24
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	331 570,00
21	Immobilisations corporelles (3)	349 076,69
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	28 155,97
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 500 000,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	118 150,00	1 316 309,95

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	761 951,90	1 500 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 1 936 208,05	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)		2 816 309,95	2 816 309,95

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	2 497 357,14	-149 500,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 646 857,14

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)		2 497 357,14	2 497 357,14

TOTAL DU BUDGET (5)		5 313 667,09	5 313 667,09

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
202306	Accessibilité	20-21	751 494,00
202401	Acquisitions foncières	21	757 000,00
202310	Construction du bureau de la Poste	23	1 314 076,73
202602	Contrat de performance énergétique	20	4 500 000,00
202501	Création d'un cimetière	20	2 000 000,00
202309	Ecole des Grands Champs : agrandissement. amélioration du restaurant scolaire + préau	21-23	704 044,45
202601	Etudes préalables	20	450 000,00
202308	Halle du centre bourg	23	1 809 077,34
202302	Pôle sportif Bellerie/Hangar de stockage	21-23	630 075,06
202301	Pôle sportif Bellerie/Terrains Tennis Club House	23	2 082 957,62
202311	Réduction des îlots de chaleur dans les cours d'écoles	21	412 477,37
202202	Rénovation des classes	21	388 802,75
202402	Rénovation du bâtiment des Rives	21	940 810,09
202304	Sécurisation des bâtiments communaux	21	1 526 385,33
202307	Véhicules	21	431 093,86
TOTAL			18 698 294,60

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	18 698 294,60

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	629 620,00	53 149,24	-143 946,00	-143 946,00	538 823,24
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	1 106 000,00	331 570,00	0,00	0,00	1 437 570,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	4 215 411,00	349 076,69	146 396,00	146 396,00	4 710 883,69
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	2 750 169,00	28 155,97	18 000,00	18 000,00	2 796 324,97
Total des dépenses d'équipement		8 701 200,00	761 951,90	20 450,00	20 450,00	9 483 601,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	649 000,00	0,00	0,00	0,00	649 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		649 000,00	0,00	0,00	0,00	649 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	22 000,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		9 372 200,00	761 951,90	20 450,00	20 450,00	10 154 601,90

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	1 162 400,00		82 700,00	82 700,00	1 245 100,00
041	Opérations patrimoniales (8)	30 000,00		15 000,00	15 000,00	45 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 192 400,00		97 700,00	97 700,00	1 290 100,00

TOTAL	10 564 600,00	761 951,90	118 150,00	118 150,00	11 444 701,90

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	1 936 208,05

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 380 909,95

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	1 105 416,00	0,00	133 000,00	133 000,00	1 238 416,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	6 271 284,00	1 500 000,00	-2 527 207,14	-2 527 207,14	5 244 076,86
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 376 700,00	1 500 000,00	-2 394 207,14	-2 394 207,14	6 482 492,86
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	460 000,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	1 198 159,95	1 198 159,95	1 198 159,95
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	779 500,00	0,00	0,00	0,00	779 500,00
Total des recettes financières		1 239 500,00	0,00	1 198 159,95	1 198 159,95	2 437 659,95
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		8 616 200,00	1 500 000,00	-1 196 047,19	-1 196 047,19	8 920 152,81

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	109 900,00		2 243 231,14	2 243 231,14	2 353 131,14
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 808 500,00		254 126,00	254 126,00	2 062 626,00
041	Opérations patrimoniales (10)	30 000,00		15 000,00	15 000,00	45 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 948 400,00		2 512 357,14	2 512 357,14	4 460 757,14

TOTAL	10 564 600,00	1 500 000,00	1 316 309,95	1 316 309,95	13 380 909,95

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 380 909,95

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

3 170 657,14

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	4 150 000,00	0,00	0,00	0,00	4 150 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	11 060 000,00	0,00	0,00	0,00	11 060 000,00
014	Atténuations de produits	132 500,00	0,00	0,00	0,00	132 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 124 000,00	0,00	0,00	0,00	1 124 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		16 466 500,00	0,00	0,00	0,00	16 466 500,00
66	Charges financières	140 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
67	Charges spécifiques (4)	7 500,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		16 614 000,00	0,00	0,00	0,00	16 614 000,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	109 900,00		2 243 231,14	2 243 231,14	2 353 131,14
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 808 500,00		254 126,00	254 126,00	2 062 626,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 918 400,00		2 497 357,14	2 497 357,14	4 415 757,14

TOTAL	18 532 400,00	0,00	2 497 357,14	2 497 357,14	21 029 757,14

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 029 757,14

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 035 000,00	0,00	0,00	0,00	2 035 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 760 857,00	0,00	185 000,00	185 000,00	1 945 857,00
731	Fiscalité locale	10 839 143,00	0,00	522,00	522,00	10 839 665,00
74	Dotations et participations (4)	2 364 000,00	0,00	-419 428,00	-419 428,00	1 944 572,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	251 000,00	0,00	0,00	0,00	251 000,00
Total des recettes de gestion courante		17 370 000,00	0,00	-233 906,00	-233 906,00	17 136 094,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	1 706,00	1 706,00	1 706,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		17 370 000,00	0,00	-232 200,00	-232 200,00	17 137 800,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 162 400,00		82 700,00	82 700,00	1 245 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 162 400,00		82 700,00	82 700,00	1 245 100,00

TOTAL	18 532 400,00	0,00	-149 500,00	-149 500,00	18 382 900,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE	2 646 857,14

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 029 757,14

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	3 170 657,14	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	82 700,00	82 700,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	53 713,24	0,00	53 713,24
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	331 570,00	0,00	331 570,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	368 962,69	0,00	368 962,69
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	28 155,97	15 000,00	43 155,97
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	782 401,90	97 700,00	880 101,90

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	1 936 208,05

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 816 309,95

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	254 126,00	254 126,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		2 243 231,14	2 243 231,14
Dépenses de fonctionnement – Total	0,00	2 497 357,14	2 497 357,14

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 497 357,14

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	133 000,00	0,00	133 000,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-1 027 207,14	0,00	-1 027 207,14
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	15 000,00	15 000,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		150 000,00	150 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		104 126,00	104 126,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		2 243 231,14	2 243 231,14
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	-894 207,14	2 512 357,14	1 618 150,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	1 198 159,95

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 816 309,95

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	185 000,00		185 000,00
731 Fiscalité locale	522,00		522,00
74 Dotations et participations (8)	-419 428,00		-419 428,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	1 706,00	82 700,00	84 406,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	-232 200,00	82 700,00	-149 500,00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE			2 646 857,14
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			2 497 357,14

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
TOTAL		10 564 600,00	761 951,90	18 698 294,60	118 150,00	118 150,00	0,00	118 150,00	880 101,90
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	118 300,00	53 149,24	0,00	564,00	564,00	0,00	564,00	53 713,24
204	Subventions d'équipement versées (10)	1 106 000,00	331 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 570,00
21	Immobilisations corporelles	2 146 900,00	349 076,69	0,00	19 886,00	19 886,00	0,00	19 886,00	368 962,69
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	28 155,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 155,97
	Total des opérations d'équipement (4)	5 330 000,00	0,00	18 698 294,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 701 200,00	761 951,90	18 698 294,60	20 450,00	20 450,00	0,00	20 450,00	782 401,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	649 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		649 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		9 372 200,00	761 951,90	18 698 294,60	20 450,00	20 450,00	0,00	20 450,00	782 401,90
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	1 162 400,00			82 700,00	82 700,00		82 700,00	82 700,00
041	Opérations patrimoniales (8)	30 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
Total des dépenses d'ordre		1 192 400,00			97 700,00	97 700,00		97 700,00	97 700,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)								1 936 208,05

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								2 816 309,95

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		10 564 600,00	1 500 000,00	118 150,00	118 150,00	1 618 150,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 105 416,00	0,00	133 000,00	133 000,00	133 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	6 271 284,00	1 500 000,00	-2 527 207,14	-2 527 207,14	-1 027 207,14
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 376 700,00	1 500 000,00	-2 394 207,14	-2 394 207,14	-894 207,14
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	779 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 239 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		8 616 200,00	1 500 000,00	-2 394 207,14	-2 394 207,14	-894 207,14
021	Virement de la section de fonctionnement	109 900,00		2 243 231,14	2 243 231,14	2 243 231,14
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 808 500,00		254 126,00	254 126,00	254 126,00
041	Opérations patrimoniales (7)	30 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes d'ordre		1 948 400,00		2 512 357,14	2 512 357,14	2 512 357,14

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	0,00

Affectation au compte 1068 (9)	1 198 159,95

Total des recettes d'investissement cumulées	2 816 309,95

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SAINT-AVERTIN - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 564 600,00	761 951,90	18 698 294,60	118 150,00	118 150,00	0,00	118 150,00	880 101,90
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	118 300,00	53 149,24	0,00	564,00	564,00	0,00	564,00	53 713,24
2031	Frais d'études	38 000,00	25 780,80		564,00	564,00	0,00	564,00	26 344,80
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	80 300,00	27 368,44		0,00	0,00	0,00	0,00	27 368,44
204	Subventions d'équipement versées (10)	1 106 000,00	331 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 570,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	300 000,00	331 570,00		0,00	0,00	0,00	0,00	331 570,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2046	Attributions compensation investissement	800 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 146 900,00	349 076,69	0,00	19 886,00	19 886,00	0,00	19 886,00	368 962,69
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	9 645,09		0,00	0,00	0,00	0,00	9 645,09
2128	Autres agencements et aménagement	334 500,00	78 893,40		226 255,00	226 255,00	0,00	226 255,00	305 148,40
21311	Bâtiments administratifs	101 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	931 500,00	0,00		-245 000,00	-245 000,00	0,00	-245 000,00	-245 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	189 000,00	14 257,00		3 671,00	3 671,00	0,00	3 671,00	17 928,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
21318	Autres bâtiments publics	212 000,00	30 469,91		-103 507,00	-103 507,00	0,00	-103 507,00	-73 037,09
21321	Immeubles de rapport	0,00	4 080,00		0,00	0,00	0,00	0,00	4 080,00
21351	Bâtiments publics	0,00	21 222,30		104 037,00	104 037,00	0,00	104 037,00	125 259,30
21352	Bâtiments privés	0,00	20 285,41		321,00	321,00	0,00	321,00	20 606,41
2138	Autres constructions	10 000,00	29 707,20		0,00	0,00	0,00	0,00	29 707,20
2151	Réseaux de voirie	0,00	26 114,40		0,00	0,00	0,00	0,00	26 114,40
2152	Installations de voirie	27 000,00	36 554,57		-18 909,00	-18 909,00	0,00	-18 909,00	17 645,57
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	2 987,09		0,00	0,00	0,00	0,00	2 987,09
21538	Autres réseaux	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	5 745,36		0,00	0,00	0,00	0,00	5 745,36
215731	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00		2 715,00	2 715,00	0,00	2 715,00	2 715,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	22 716,68		2 519,00	2 519,00	0,00	2 519,00	25 235,68
21611	Biens sous-jacents	0,00	2 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	127 700,00	43 788,40		0,00	0,00	0,00	0,00	43 788,40
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	29 463,00	0,00		2 783,00	2 783,00	0,00	2 783,00	2 783,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	127 737,00	609,88		5 001,00	5 001,00	0,00	5 001,00	5 610,88
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	28 155,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 155,97
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	9 256,80		0,00	0,00	0,00	0,00	9 256,80
2313	Constructions	0,00	18 899,17		0,00	0,00	0,00	0,00	18 899,17
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	5 330 000,00	0,00	18 698 294,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 701 200,00	761 951,90	18 698 294,60	20 450,00	20 450,00	0,00	20 450,00	782 401,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	649 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	649 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		649 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454110	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS	22 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		9 372 200,00	761 951,90	18 698 294,60	20 450,00	20 450,00	0,00	20 450,00	782 401,90
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 162 400,00			82 700,00	82 700,00		82 700,00	82 700,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	1 132 400,00			82 700,00	82 700,00		82 700,00	82 700,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	3 250,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	6 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	3 470,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	14 180,00			82 000,00	82 000,00		82 000,00	82 000,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	3 500,00			700,00	700,00		700,00	700,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	2 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	1 100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
4912	Dépréciation des comptes de redevables	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	30 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	15 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	15 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
041	Opérations patrimoniales (9)	30 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
21318	Autres bâtiments publics	15 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	15 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
Total des dépenses d'ordre		1 192 400,00			97 700,00	97 700,00		97 700,00	97 700,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
202202	RÉNOVATION DES CLASSES	AP202202	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202301	PÔLE SPORTIF BELLERIE TERRAINS TENNIS CLUB HOUSE	AP202301	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202302	PÔLE SPORTIF BELLERIE/HANGAR DE STOCKAGE	AP202302	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202304	SECURISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX	AP202304	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202306	ACCESSIBILITÉ	AP202306	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202307	VÉHICULES	AP202307	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202308	HALLE DU CENTRE BOURG	AP202308	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	0,00
202309	RESTAURANT GRANDS CHAMPS AGRANDISSEMENT + PREAU	AP202309	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202310	CONSTRUCTION DU BUREAU DE LA POSTE	AP202310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202311	REDUCTION ILOTS DE CHALEUR DANS LES COURS D'ECOLES	AP202311	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202401	ACQUISITIONS FONCIERES	AP202401	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202402	RENOVATION DU BATIMENT DES RIVES	AP202402	0,00	0,00	-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00	0,00
202501	CRÉATION D'UN CIMETIÈRE	AP202501	0,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00	-50 000,00	0,00
202502	RÉHABILITATION DE L'ATRIUM		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202601	ETUDES PREALABLES	AP202601	0,00	0,00	-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00	0,00
202602	CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (CPE)	AP202602	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202202
LIBELLE : RÉNOVATION DES CLASSES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202202

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)				0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202301
LIBELLE : PÔLE SPORTIF BELLERIE TERRAINS TENNIS CLUB HOUSE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202301

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	151 000,00	151 000,00
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	151 000,00	151 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	-151 000,00	-151 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	-151 000,00	-151 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202302
LIBELLE : PÔLE SPORTIF BELLERIE/HANGAR DE STOCKAGE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202302

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202304
LIBELLE : SECURISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202304

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	-40 000,00	-40 000,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	98 812,00	98 812,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	22 300,00	22 300,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	-105 212,00	-105 212,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	24 100,00	24 100,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202306
LIBELLE : ACCESSIBILITÉ
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202306

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	4 626,00	4 626,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	4 626,00	4 626,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-4 626,00	-4 626,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	1 230,00	1 230,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	-536 981,00	-536 981,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	531 125,00	531 125,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202307
LIBELLE : VÉHICULES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202307

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202308
LIBELLE : HALLE DU CENTRE BOURG
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202308

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	250 000,00	b 250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	210 000,00	210 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	210 000,00	210 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-250 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202309
LIBELLE : RESTAURANT GRANDS CHAMPS AGRANDISSEMENT + PREAU
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202309

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202310
LIBELLE : CONSTRUCTION DU BUREAU DE LA POSTE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202310

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	41 000,00	41 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	-41 000,00	-41 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	-24 000,00	-24 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	-17 000,00	-17 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202311
LIBELLE : REDUCTION ILOTS DE CHALEUR DANS LES COURS D'ECOLES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202311

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202401
LIBELLE : ACQUISITIONS FONCIERES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202401

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202402
LIBELLE : RENOVATION DU BATIMENT DES RIVES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202402

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	-100 000,00	b -100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	864,00	864,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	864,00	864,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-100 864,00	-100 864,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	-100 864,00	-100 864,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)					
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	100 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202501
LIBELLE : CRÉATION D'UN CIMETIÈRE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202501

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	-50 000,00	b -50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	50 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202601
LIBELLE : ETUDES PREALABLES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202601

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	-100 000,00	b -100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	-100 000,00	-100 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	-100 000,00	-100 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	100 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202602
LIBELLE : CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (CPE)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202602

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a0,00	0,00	b0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202502
LIBELLE : RÉHABILITATION DE L'ATRIUM
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		10 564 600,00	1 500 000,00	118 150,00	118 150,00	1 618 150,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 105 416,00	0,00	133 000,00	133 000,00	133 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	2 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	96 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	914 435,00	0,00	133 000,00	133 000,00	133 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	22 051,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	6 271 284,00	1 500 000,00	-2 527 207,14	-2 527 207,14	-1 027 207,14
1641	Emprunts en euros	6 271 284,00	1 500 000,00	-2 527 207,14	-2 527 207,14	-1 027 207,14
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 376 700,00	1 500 000,00	-2 394 207,14	-2 394 207,14	-894 207,14
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	779 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 239 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		8 616 200,00	1 500 000,00	-2 394 207,14	-2 394 207,14	-894 207,14
021	Virement de la section de fonctionnement	109 900,00		2 243 231,14	2 243 231,14	2 243 231,14
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 808 500,00		254 126,00	254 126,00	254 126,00
15722	Prov.gros entretien ou grandes révisions	3 316,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	30 000,00		0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	250,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	500 000,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 500,00		0,00	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	640 150,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	42 000,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 500,00		700,00	700,00	700,00
281321	Immeubles de rapport	30 000,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
281352	Bâtiments privés	0,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
28152	Installations de voirie	0,00		7 800,00	7 800,00	7 800,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	4 000,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00		34 000,00	34 000,00	34 000,00
281578	Autre matériel technique	0,00		13 200,00	13 200,00	13 200,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	110 000,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	70 000,00		19 300,00	19 300,00	19 300,00
281831	Matériel informatique scolaire	6 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
281838	Autre matériel informatique	45 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	12 000,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	40 000,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	7 600,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	250 000,00		0,00	0,00	0,00
4912	Dépréciation des comptes de redevables	5 000,00		104 285,00	104 285,00	104 285,00
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	184,00		-159,00	-159,00	-159,00
041	Opérations patrimoniales (10)	30 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
2031	Frais d'études	23 900,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
2033	Frais d'insertion	6 100,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 948 400,00		2 512 357,14	2 512 357,14	2 512 357,14

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		18 532 400,00	0,00	0,00	2 497 357,14	2 497 357,14	0,00	2 497 357,14	2 497 357,14
011	Charges à caractère général (4)	4 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	11 060 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	132 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 124 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 466 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	140 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	7 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		147 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		16 614 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	109 900,00			2 243 231,14	2 243 231,14		2 243 231,14	2 243 231,14
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 808 500,00			254 126,00	254 126,00		254 126,00	254 126,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 918 400,00			2 497 357,14	2 497 357,14		2 497 357,14	2 497 357,14

D002 Résultat reporté								0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								2 497 357,14

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 532 400,00	0,00	-149 500,00	-149 500,00	-149 500,00
013	Atténuations de charges (3)	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 035 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 760 857,00	0,00	185 000,00	185 000,00	185 000,00
731	Fiscalité locale	10 839 143,00	0,00	522,00	522,00	522,00
74	Dotations et participations (3)	2 364 000,00	0,00	-419 428,00	-419 428,00	-419 428,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	251 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		17 370 000,00	0,00	-233 906,00	-233 906,00	-233 906,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	1 706,00	1 706,00	1 706,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	1 706,00	1 706,00	1 706,00
Total des recettes réelles		17 370 000,00	0,00	-232 200,00	-232 200,00	-232 200,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 162 400,00		82 700,00	82 700,00	82 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 162 400,00		82 700,00	82 700,00	82 700,00

R002 Résultat reporté	2 646 857,14

Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 497 357,14

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SAINT-AVERTIN - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 532 400,00	0,00	0,00	2 497 357,14	2 497 357,14	0,00	2 497 357,14	2 497 357,14
011	Charges à caractère général (5)	4 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	143 860,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	71 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	950 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	16 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	364 520,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	53 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	106 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	27 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	35 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	50 728,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	53 215,00	0,00		479,00	479,00	0,00	479,00	479,00
611	Contrats de prestations de services	220 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	5 460,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	138 158,00	0,00		-174,00	-174,00	0,00	-174,00	-174,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	131 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	97 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	9 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	32 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	41 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
61558	Entretien autres biens mobiliers	46 000,00	0,00		3 875,00	3 875,00	0,00	3 875,00	3 875,00
6156	Maintenance	333 000,00	0,00		108,00	108,00	0,00	108,00	108,00
6161	Multirisques	147 030,00	0,00		-16 051,00	-16 051,00	0,00	-16 051,00	-16 051,00
6168	Autres primes d'assurance	1 555,00	0,00		1 051,00	1 051,00	0,00	1 051,00	1 051,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	18 785,00	0,00		3 590,00	3 590,00	0,00	3 590,00	3 590,00
6184	Versements à des organismes de formation	56 423,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	29 210,00	0,00		-27 500,00	-27 500,00	0,00	-27 500,00	-27 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	20 300,00	0,00		320,00	320,00	0,00	320,00	320,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 000,00	0,00		18 343,00	18 343,00	0,00	18 343,00	18 343,00
6228	Divers	2 650,00	0,00		6 120,00	6 120,00	0,00	6 120,00	6 120,00
6231	Annonces et insertions	13 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	75 400,00	0,00		1 067,00	1 067,00	0,00	1 067,00	1 067,00
6234	Réceptions	33 950,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6236	Catalogues et imprimés	53 680,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	3 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	160,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	1 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	64 429,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	11 325,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	24 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 330,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	21 142,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	65 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	34 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		5 266,00	5 266,00	0,00	5 266,00	5 266,00
6288	Autres services extérieurs	363 990,00	0,00		-994,00	-994,00	0,00	-994,00	-994,00
63512	Taxes foncières	61 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	21 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	11 060 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	352 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	27 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	119 453,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	18 904,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	135 372,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 911 362,00	0,00		-5 000,00	-5 000,00		-5 000,00	-5 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	48 248,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	34 290,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	1 019 309,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64121	Rémunération principale	54 715,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64123	Indemnités d'attente	3 262,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	1 746 833,00	0,00		4 500,00	4 500,00		4 500,00	4 500,00
64138	Primes et autres indemnités	398 941,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	31 090,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 249 225,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 589 382,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	84 411,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	176 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	14 736,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	16 416,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	7 951,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	132 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
701249	Reverst redevance pollut° origine domest	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	60 000,00	0,00		-5 697,00	-5 697,00		-5 697,00	-5 697,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	55 000,00	0,00		5 697,00	5 697,00		5 697,00	5 697,00
739218	Autres prél./revers. fisc. coll. locales	4 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	13 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	1 124 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	162 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	6 800,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
65316	Frais de représentation du maire	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	6 369,00	0,00		-1 424,00	-1 424,00	0,00	-1 424,00	-1 424,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	13 200,00	0,00		170,00	170,00	0,00	170,00	170,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	294 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	33 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	432 500,00	0,00		656,00	656,00	0,00	656,00	656,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	23 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	87 731,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	10 000,00	0,00		198,00	198,00	0,00	198,00	198,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 466 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	140 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	134 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	7 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	7 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		147 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		16 614 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	109 900,00			2 243 231,14	2 243 231,14		2 243 231,14	2 243 231,14
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 808 500,00			254 126,00	254 126,00		254 126,00	254 126,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 800 000,00			150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 184,00			104 126,00	104 126,00		104 126,00	104 126,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	3 316,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 918 400,00			2 497 357,14	2 497 357,14		2 497 357,14	2 497 357,14

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	8 254,41
Montant des ICNE de l'exercice N-1	4 440,81
= Différence ICNE N – ICNE N-1	6 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 532 400,00	0,00	-149 500,00	-149 500,00	-149 500,00
013	Atténuations de charges (4)	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 035 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	340,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	51 678,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	142 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	899 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	520 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	7 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	53 682,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 760 857,00	0,00	185 000,00	185 000,00	185 000,00
73211	Attribution de compensation	1 419 305,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	341 552,00	0,00	185 000,00	185 000,00	185 000,00
731	Fiscalité locale	10 839 143,00	0,00	522,00	522,00	522,00
73111	Impôts directs locaux	9 980 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	19 383,00	0,00	522,00	522,00	522,00
73141	Accise sur l'électricité	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	45 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	2 364 000,00	0,00	-419 428,00	-419 428,00	-419 428,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	502 831,00	0,00	-134 842,00	-134 842,00	-134 842,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	22 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	19 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	492 792,00	0,00	-303 000,00	-303 000,00	-303 000,00
747888	Autres	1 220 052,00	0,00	9 700,00	9 700,00	9 700,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	30 000,00	0,00	8 514,00	8 514,00	8 514,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	2 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	251 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	250 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		17 370 000,00	0,00	-233 906,00	-233 906,00	-233 906,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	1 706,00	1 706,00	1 706,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	1 706,00	1 706,00	1 706,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		17 370 000,00	0,00	-232 200,00	-232 200,00	-232 200,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	1 162 400,00		82 700,00	82 700,00	82 700,00
722	Immobilisations corporelles	30 000,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	1 100 000,00		0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	32 400,00		82 700,00	82 700,00	82 700,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 162 400,00		82 700,00	82 700,00	82 700,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		649 000,00	2 696 028,00	0,00	498 200,00	1 309 436,00	2 340 069,00	71 901,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	649 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	307 646,00	0,00	0,00	2 100,00	151 428,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	659 233,00	0,00	498 200,00	1 281 047,00	1 341 441,00	71 901,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 701 149,00	0,00	0,00	26 289,00	847 200,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 181 736,81	688 000,00	0,00	22 051,00	307 285,00	40 150,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	779 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 658 159,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	688 000,00	0,00	22 051,00	307 285,00	40 150,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 744 076,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		366 264,00	0,00	20 000,00	1 441 752,00		9 392 650,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		649 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	24 500,00		485 674,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00		1 106 000,00
21	Immobilisations corporelles	174 773,00	0,00	20 000,00	315 212,00		4 361 807,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	191 491,00	0,00	0,00	2 040,00		2 768 169,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		22 000,00
RECETTES		180 930,00	0,00	0,00	0,00		7 420 152,81
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		779 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 658 159,95
13	Subventions d'investissement	180 930,00	0,00	0,00	0,00		1 238 416,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		3 744 076,86
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		649 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	649 000,00
RECETTES		6 181 736,81
024	Produits des cessions d'immobilisations	779 500,00
102	Dotations et fonds d'investissement	460 000,00
106	Réserves	1 198 159,95
164	Emprunts auprès des états financiers	3 744 076,86

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		2 493 543,00	0,00	189 820,00	0,00	12 665,00
203	Frais d'études, recherche, développement	178 126,00	0,00	51 320,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	78 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	13 449,00	0,00	71 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	311 581,00	0,00	64 500,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	698,00	0,00	0,00	0,00	2 715,00
218	Autres immobilisations corporelles	188 340,00	0,00	3 000,00	0,00	3 950,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 701 149,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		688 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	688 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 696 028,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 446,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 200,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 449,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	376 081,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 413,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 290,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 701 149,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	688 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	688 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	498 200,00	0,00	0,00	0,00	498 200,00
213	Constructions	0,00	105 403,00	0,00	0,00	0,00	105 403,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	212 476,00	0,00	0,00	0,00	212 476,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	180 321,00	0,00	0,00	0,00	180 321,00
RECETTES		0,00	22 051,00	0,00	0,00	0,00	22 051,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	22 051,00	0,00	0,00	0,00	22 051,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	115 382,00	716 798,00	147 873,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	17 534,00	88 400,00	11 664,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	96 073,00	602 515,00	126 501,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 775,00	25 883,00	7 608,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	48 000,00	189 285,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	48 000,00	189 285,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	326 883,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 309 436,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 598,00
213	Constructions	0,00	0,00	292 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 117 783,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	7 900,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 666,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	26 289,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 289,00
RECETTES		0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307 285,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307 285,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	797 400,00	0,00	11 948,00	22 200,00	0,00	0,00	624 465,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	564,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	782 136,00	0,00	6 968,00	22 200,00	0,00	0,00	33 310,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	14 400,00	0,00	4 980,00	0,00	0,00	0,00	591,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590 000,00	0,00
RECETTES		0,00	40 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	40 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
							3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs	
DEPENSES		672 834,00	700,00	3 541,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	302 630,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	13 004,00	0,00	3 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	257 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		3 544,00	0,00	203 437,00	0,00	0,00	0,00	2 340 069,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	151 428,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
213	Constructions	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	1 297 245,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 544,00	0,00	3 437,00	0,00	0,00	0,00	43 496,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	847 200,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 150,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 150,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 401,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 177,00	0,00	0,00
213	Constructions	20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 825,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 399,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 901,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 177,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 325,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 399,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	156 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 342,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	147 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 509,00
213	Constructions	0,00	0,00	210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 833,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	2 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 050,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	2 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 050,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	194 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	321,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	191 491,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366 264,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 009,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	531,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 233,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 491,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 930,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 880,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 050,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	58 040,00	0,00	1 383 712,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 300,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00	0,00	29 912,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 441 752,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 300,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 912,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 040,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		287 945,00	6 040 204,00	0,00	548 879,00	2 565 785,00	4 323 848,00	2 348 749,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 694 449,00	0,00	58 857,00	660 943,00	1 300 978,00	154 892,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 941 765,00	0,00	490 022,00	1 833 490,00	2 680 038,00	1 896 276,00	0,00
014	Atténuations de produits	132 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 945,00	403 990,00	0,00	0,00	71 352,00	342 832,00	297 581,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		13 197 451,00	343 348,00	0,00	0,00	538 700,00	1 424 409,00	1 408 500,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	144 815,00	0,00	0,00	520 700,00	856 545,00	497 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 945 857,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 835 865,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	415 203,00	30 925,00	0,00	0,00	18 000,00	512 192,00	909 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	46 500,00	0,00	0,00	0,00	55 600,00	2 500,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	526,00	1 108,00	0,00	0,00	0,00	72,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	395 490,00	10 800,00	17 800,00	74 500,00		16 614 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	176 781,00	10 800,00	17 800,00	74 500,00		4 150 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	218 409,00	0,00	0,00	0,00		11 060 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		132 500,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00		1 124 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		140 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	164 300,00	0,00	60 752,00	340,00		17 137 800,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		120 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	14 100,00	0,00	1 500,00	340,00		2 035 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 945 857,00
731	Fiscalité locale	0,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00		10 839 665,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	59 252,00	0,00		1 944 572,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	146 400,00	0,00	0,00	0,00		251 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 706,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		287 945,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	7 945,00
661	Charges d'intérêts	140 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	7 500,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	132 500,00
RECETTES		13 197 451,00
731	Fiscalité locale	10 835 865,00
732	Fiscalité reversée	1 945 857,00
741	D.G.F.	367 989,00
748	Autres attributions et participations	47 214,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	526,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		5 001 121,00	0,00	54 560,00	122 140,00	634 805,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	475 300,00	0,00	1 100,00	2 940,00	7 651,00
611	Contrats de prestations de services	4 000,00	0,00	30 000,00	0,00	26 000,00
613	Locations	17 809,00	0,00	0,00	926,00	85 782,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	362 437,00	0,00	16 760,00	0,00	2 500,00
616	Primes d'assurances	133 585,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	52 215,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
621	Personnel extérieur au service	362 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	39 463,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	7 700,00	0,00	0,00	1 500,00	155 717,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
625	Déplacements et missions	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	64 150,00	0,00	6 700,00	13 000,00	97 706,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	81 313,00	0,00	0,00	2 862,00	4 566,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
641	Rémunérations du personnel	2 118 439,00	0,00	0,00	72 953,00	137 312,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 057 284,00	0,00	0,00	27 959,00	59 521,00
647	Autres charges sociales	15 301,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 205,00	0,00	0,00	0,00	450,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	13 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	33 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	104 220,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
RECETTES		268 423,00	0,00	26 000,00	29 425,00	19 500,00
641	Rémunérations du personnel	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
703	Redevances utilisation du domaine	47 133,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	53 682,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	5 000,00	1 500,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	24 425,00	0,00
752	Revenus des immeubles	46 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 108,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé		03 Conseils							
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345			
DEPENSES		219 578,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	378,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 450,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	6 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	208 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé		03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 040 204,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	488 819,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 567,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	381 697,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 585,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 215,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362 600,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 463,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 317,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 330,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 956,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 741,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 328 704,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 144 764,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 301,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 655,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 900,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 370,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 720,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	343 348,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 133,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 682,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 425,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 108,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	548 879,00	0,00	0,00	0,00	548 879,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	6 800,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
613	Locations	0,00	1 237,00	0,00	0,00	0,00	1 237,00
615	Entretien et réparations	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
618	Divers	0,00	8 820,00	0,00	0,00	0,00	8 820,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	9 117,00	0,00	0,00	0,00	9 117,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	363 657,00	0,00	0,00	0,00	363 657,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	115 748,00	0,00	0,00	0,00	115 748,00
648	Autres charges de personnel	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	418 469,00	240 682,00	31 900,00	656,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	25 803,00	130 575,00	31 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	2 520,00	5 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	3 915,00	28 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	525,00	525,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	8 400,00	19 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	5 280,00	6 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	9 203,00	394,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	232 983,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	104 074,00	1 638,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	36,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	25 500,00	44 000,00	0,00	656,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	230,00	890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	6 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	6 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
												2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	1 774 478,00	99 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 565 785,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	348 170,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 048,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 380,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	7 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 365,00
618	Divers	0,00	0,00	570,00	230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	8 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 420,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	17 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 700,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 580,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	39 138,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 535,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	962 335,00	53 031,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 251 049,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	401 901,00	22 939,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 552,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	85,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	933,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 269,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 156,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	76,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 196,00
RECETTES		0,00	0,00	510 000,00	0,00	0,00	0,00	10 700,00	0,00	538 700,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	510 000,00	0,00	0,00	0,00	10 700,00	0,00	520 700,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		4 560,00	659 258,00	0,00	593 600,00	38 377,00	0,00	0,00	300 896,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	4 560,00	4 300,00	0,00	41 400,00	7 100,00	0,00	0,00	46 900,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
613	Locations	0,00	1 877,00	0,00	2 277,00	850,00	0,00	0,00	8 168,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 950,00	0,00	1 100,00	1 600,00	0,00	0,00	10 600,00	0,00
618	Divers	0,00	1 410,00	0,00	7 913,00	0,00	0,00	0,00	890,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	4 800,00	0,00	200,00	600,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	625,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00
628	Divers	0,00	39 670,00	0,00	11 972,00	6 780,00	0,00	0,00	58 680,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	15 804,00	0,00	13 948,00	831,00	0,00	0,00	2 310,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 200,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	9 300,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	388 468,00	0,00	354 171,00	15 481,00	0,00	0,00	113 956,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	159 142,00	0,00	151 209,00	5 114,00	0,00	0,00	34 337,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	315,00	0,00	500,00	21,00	0,00	0,00	150,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	122,00	0,00	7 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	121 200,00	0,00	16 100,00	0,00	0,00	0,00	98 900,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	99 000,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00	0,00
747	Participations	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 400,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		321 540,00	64 600,00	583 436,00	0,00	730,00	340 825,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	281 400,00	14 000,00	148 270,00	0,00	500,00	850,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	2 418,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	40 140,00	50 600,00	6 800,00	0,00	230,00	4 475,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	2 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	44 500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	7 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	192 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	77 943,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		205 108,00	10 200,00	142 345,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	345,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	142 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
747	Participations	178 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	26 800,00	10 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	72,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		1 249 827,00	0,00	166 199,00	0,00	0,00	0,00	4 323 848,00
604	Achats d'études, prestations de services	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	81 315,00	0,00	15 640,00	0,00	0,00	0,00	646 235,00
611	Contrats de prestations de services	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 900,00
613	Locations	10 719,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 309,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 370,00	0,00	0,00	0,00	119 865,00
618	Divers	170,00	0,00	620,00	0,00	0,00	0,00	13 523,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	12 380,00
624	Transports biens, transports collectifs	13 989,00	0,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	17 689,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 325,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	22 350,00	0,00	54 350,00	0,00	0,00	0,00	238 802,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	28 392,00	0,00	1 574,00	0,00	0,00	0,00	70 459,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	12 300,00
641	Rémunérations du personnel	723 037,00	0,00	62 944,00	0,00	0,00	0,00	1 850 562,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	286 630,00	0,00	24 271,00	0,00	0,00	0,00	738 646,00
647	Autres charges sociales	450,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	580,00
648	Autres charges de personnel	875,00	0,00	130,00	0,00	0,00	0,00	2 291,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 832,00
RECETTES		791 400,00	0,00	39 156,00	0,00	0,00	0,00	1 424 409,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 545,00
706	Prestations de services	513 400,00	0,00	25 600,00	0,00	0,00	0,00	852 000,00
747	Participations	278 000,00	0,00	13 556,00	0,00	0,00	0,00	512 192,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 500,00

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		504 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 844 009,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 860,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	17 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 050,00	0,00	0,00
613	Locations	1 519,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 855,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 408,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 750,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 284,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 238,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	126 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 174 913,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	56 281,00	0,00	0,00	0,00	0,00	487 685,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	294 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 581,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		139 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 269 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	137 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	909 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 348 749,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 860,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 374,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 408,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 750,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 522,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 301 438,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	543 966,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 581,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 408 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	909 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	226 786,00	80 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 148,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	850,00	9 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 100,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	577,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,00
618	Divers	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	4 000,00	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	5 355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	152 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	60 578,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	336,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	4 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	78 256,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	2 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	6 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	5 266,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	159 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	146 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395 490,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 340,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	577,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 148,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 366,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 355,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 140,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 578,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 300,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	10 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	10 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 800,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoieement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 252,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 252,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		15 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	11 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 800,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
RECETTES		0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 752,00
708	Autres produits	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 252,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	51 500,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00	0,00	43 000,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	340,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	340,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-1 936 208,05	-1 936 208,05	-1 936 208,05
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	738 048,10	738 048,10	738 048,10
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-1 198 159,95	-1 198 159,95	-1 198 159,95

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	1 198 159,95	1 198 159,95	1 198 159,95
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-1 198 159,95	-1 198 159,95	-1 198 159,95
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	681 400,00	82 700,00	82 700,00	764 100,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	3 157 900,00	2 497 357,14	2 497 357,14	5 655 257,14
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 476 500,00	2 414 657,14	2 414 657,14	4 891 157,14

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 681 400,00	82 700,00	II 82 700,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		649 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	649 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		32 400,00	82 700,00	82 700,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	32 400,00	82 700,00	82 700,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 3 157 900,00	2 497 357,14	VI 2 497 357,14
Ressources propres externes de l'année (a)		460 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	380 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	80 000,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 697 900,00	2 497 357,14	2 497 357,14
15...	Provisions pour risques et charges			
15722	Prov.gros entretien ou grandes révisions	3 316,00	0,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	250,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	500 000,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 500,00	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	640 150,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	42 000,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 500,00	700,00	700,00
281321	Immeubles de rapport	30 000,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	50 000,00	50 000,00
281352	Bâtiments privés	0,00	3 000,00	3 000,00
28152	Installations de voirie	0,00	7 800,00	7 800,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	4 000,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00	34 000,00	34 000,00
281578	Autre matériel technique	0,00	13 200,00	13 200,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	110 000,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	70 000,00	19 300,00	19 300,00
281831	Matériel informatique scolaire	6 000,00	2 000,00	2 000,00
281838	Autre matériel informatique	45 000,00	20 000,00	20 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	12 000,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	40 000,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	7 600,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	250 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
4912	Dépréciation des comptes de redevables	5 000,00	104 285,00	104 285,00
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	184,00	-159,00	-159,00
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	779 500,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	109 900,00	2 243 231,14	2 243 231,14

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ANSERIC Léon	
BOULONGNE Chantal	
DAGORET Frédéric	
DE MAGALHAES Jaime	
DE OTTO SOLER Maria-Teresa	
DECOUVELAERE Yasmeen	
DUBLINEAU Maud	
DUCHIRON Virginie	
DUPUY Evelyne	
GAULTIER Catherine	
GRARD Jean	
LE BRET Brigitte	
LEMAURE Elisabeth	
LENAIN Blandine	
LESIMPLE-COUTELIER Catherine	
MARTINS Antonio	
MESLARD-HAYOT Hugo	
MHAIH Asma	
MILLEY Elisabeth	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

MOREAU Marie-Charlotte	
NOGIER Patrick	
OLHATS Jean-Pierre	
PARZANESE Jean	
PELLETIER Martine	
PERIN Thierry	
PETIT Vincent	
QUIENE Thomas	
RABELLE Caroline	
RAYMOND Laurent	
STIEN Daniel	
TAFFET pascalle	
VETLE Lilian	
VILLEMAGNE Eric	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-53-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Budget supplémentaire 2026

Rapport de présentation



Conseil municipal du 24 juin 2026



Sommaire

1. Équilibre du budget supplémentaire 2026	page 3
2. Ajustements budgétaires proposés pour la section de fonctionnement	page 4
3. Ajustements budgétaires proposés pour la section d'investissement	page 6
4. Ajustement des opérations d'ordre	page 8
5. Vue d'ensemble des crédits 2026	page 9



1. Équilibre du budget supplémentaire 2026

Le budget supplémentaire est une décision modificative du budget primitif qui a pour objet premier la reprise du résultat de l'année antérieure, constaté lors du compte financier unique, ainsi que les restes à réaliser de l'année antérieure (qui sont alors repris sous forme de reports. C'est également l'occasion d'intégrer des ajustements en dépenses ou en recettes pour tenir compte des évolutions intervenues depuis le vote du budget primitif 2026 en décembre dernier.

Le présent budget supplémentaire s'équilibre globalement (y compris les reports) en dépenses et recettes à un montant total de **5 313 667,09 €**.

La section d'investissement s'équilibre à un montant total de **2 816 309,95 €**.

La section de fonctionnement s'équilibre à un montant total de **2 497 357,14 €**.

BS 2026	Dépenses	Recettes
Investissement		
Nouveaux crédits - opérations réelles	20 450,00	- 2 394 207,14
Nouveaux crédits - opérations d'ordre	97 700,00	2 512 357,14
Restes à réaliser 2025	761 951,90	1 500 000,00
Résultats reportés	1 936 208,05	1 198 159,95
Total section d'investissement	2 816 309,95	2 816 309,95
Fonctionnement		
Nouveaux crédits - opérations réelles	-	- 232 200,00
Nouveaux crédits - opérations d'ordre	2 497 357,14	82 700,00
Résultat de fonctionnement reporté		2 646 857,14
Total section de fonctionnement	2 497 357,14	2 497 357,14
Total Budget	5 313 667,09	5 313 667,09

2. Ajustements budgétaires proposés pour la section de fonctionnement

a) Dépenses de fonctionnement (opérations réelles)

Les dépenses de fonctionnement restent inchangées par rapport aux crédits prévus au budget primitif à ce stade de l'exercice comptable.

b) Recettes de fonctionnement (opérations réelles)

Les crédits de recettes font l'objet d'un ajustement global à la baisse de – **232 200 €**.

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	Total budgété 2026
013	Atténuation de charges	120 000		120 000
70	Produits des services	2 035 000		2 035 000
73	Impôts et taxes	1 760 857	185 000	1 945 857
731	Fiscalité locale	10 839 143	522	10 839 665
74	Subventions et participations	2 364 000	- 419 428	1 944 572
75	Autres produits de gestion courante	251 000		251 000
77	Produits spécifiques	-	1 706	1 706
	Total	17 370 000	- 232 200	17 137 800

La baisse des recettes réelles de fonctionnement, qui s'élève à **-232 200€**, se décompose par chapitre de la manière suivante :

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Le montant de la **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** est revalorisé de **+185 000 €** à la suite de l'intégration du fonds de concours relatif à la piscine, conformément à la notification de la Métropole. Le montant total inscrit au budget s'établit ainsi à 526 552 €.

Chapitre 731 – Fiscalité locale

Le produit de la **taxe sur les pylônes** est ajusté de **+ 522 €** à la suite de la notification reçue, portant le montant budgété à 19 905 €.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce chapitre enregistre une diminution globale de **- 419 428 €**, résultant des ajustements suivants :

- La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** est revue à la baisse de **- 134 842 €**, conformément à la notification reçue, portant son inscription budgétaire à 367 989 € ;
- Les compensations liées aux exonérations de taxe foncière sont réévaluées sur la base de l'état fiscal officiel transmis pour l'exercice 2026, générant un ajustement favorable de **8 714 €** ;
- Le fonds de concours versé par la Métropole pour la piscine étant désormais intégré à la DSC au chapitre 73, les recettes inscrites au chapitre 74 diminuent en conséquence de **- 170 000 €**.
- Initialement prévu intégralement en fonctionnement, le fonds de concours de droit commun est désormais affecté pour partie à l'investissement, générant une baisse de **- 133 000 €** au chapitre 74.
- Une subvention dans le cadre de la lutte contre les mégots abandonnés est inscrite pour **9 700 €**.

Chapitre 77 – Recettes spécifiques

Les recettes de ce chapitre sont majorées de **1 706 €**. Cette augmentation correspond à des régularisations de trop-perçus sur des factures, les fournisseurs ayant procédé au remboursement des sommes concernées sous forme d'avoirs.

3. Ajustements budgétaires proposés pour la section d'investissement

a) Dépenses d'investissement (opérations réelles) Les dépenses nouvelles s'élèvent à **20 450 €** et se répartissent comme suit :

Chap./AP	Libellé	BP	Restes à réaliser	BS	Total budgété
20	Immobilisations incorporelles	118 300	53 149	564	172 013
21	Immobilisations corporelles	2 168 900	349 077	19 886	2 537 863
202308	Halle du centre bourg	1 491 149	-	250 000	1 741 149
202402	Rénovation du bâtiment des Rives	883 000	-	- 100 000	783 000
202501	Création nouveau cimetière	101 320	-	- 50 000	51 320
202601	Etudes préalables	250 000	-	- 100 000	150 000
	Total	5 012 669	402 226	20 450	5 435 345

S'agissant des autorisations de programme (AP), les crédits de paiement (CP) prévus pour 2026 ont été actualisés en fonction de l'état d'avancement des opérations et des montants notifiés au titre des marchés publics y compris avenants, révisions de prix...

L'enveloppe de 20 450 € correspond à des dépenses de matériels et d'équipements destinés aux services.

b) Recettes d'investissement (opérations réelles)

Comme cela avait été annoncé lors de la présentation du budget primitif 2026, et compte tenu de la reprise de résultat et des inscriptions des restes à réaliser 2025, l'emprunt 2026 peut être diminué de - **2 517 407,14 €**. Il est ainsi ramené à **3 753 876,86 €** (hors restes à réaliser 2025).

Chap.	Libellé	BP	Restes à réaliser	BS	Total budgété
16	Emprunts et dettes assimilées	6 271 284	1 500 000	-2 517 407,14	5 253 876,86

Par ailleurs, dans le cadre du fonds de concours de droit commun 2026, une enveloppe de **133 000 €** est affectée en section d'investissement pour le financement des opérations suivantes :

- Réhabilitation d'un ponton et d'une cale de mise à l'eau au lieu-dit Port des Gravier ;
- Travaux de climatisation sur plusieurs sites ;
- Réaménagement du premier étage de l'Hôtel de Ville.

4. Ajustement des opérations d'ordre

Les opérations d'ordre comprennent des opérations de section à section et des opérations à l'intérieur de la section d'investissement.

o Les dépenses d'ordre de fonctionnement (**2 497 357,14 €**) sont constituées d'une augmentation du virement à la section d'investissement de **2 243 231,14 €**, d'une dotation aux amortissements supplémentaire pour **150 000 €** et d'une dotation aux provisions pour risques de **104 126 €** (recettes équivalentes en investissement),

o Les recettes d'ordre de fonctionnement (**82 700 €**) prévoient une augmentation de la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (dépenses équivalentes en investissement),

o Les dépenses d'ordre d'investissement (**97 700 €**) : s'ajoute à l'augmentation des subventions d'investissements transférées, une écriture patrimoniale d'un montant de **15 000 €**. Elle correspond à l'intégration des frais d'études et d'annonces engagés durant la phase de réalisation des travaux dans les comptes définitifs

o Les recettes d'ordre d'investissement (**2 635 557,14 €**) : au virement de la section de fonctionnement **2 366 431,14** s'ajoute l'inscription patrimoniale mentionnée ci-dessus **15 000 €**, d'une dotation aux amortissements supplémentaire pour **150 000 €** et d'une dotation aux provisions pour risques de **104 126 €**.

Chapitre	BP 2026	BS 2026	Total budgété 2026
Section de Fonctionnement			
Recettes d'ordre	1 162 400,00	82 700,00	1 245 100,00
Dépenses d'ordre	1 918 400,00	2 497 357,14	4 415 757,14
	3 080 800,00	2 580 057,14	5 660 857,14
Section d'Investissement			
Recettes d'ordre	1 948 400,00	2 512 357,14	4 460 757,14
Dépenses d'ordre	1 192 400,00	97 700,00	1 290 100,00
	3 140 800,00	2 610 057,14	5 750 857,14

5. Vue d'ensemble des crédits 2026

	BP 2026	BS 2026	Total crédits 2026
DEPENSES	29 097 000,00	5 313 667,09	34 410 667,09
<i>Investissement</i>	<i>10 564 600,00</i>	<i>2 816 309,95</i>	<i>13 380 909,95</i>
Restes à réaliser	-	761 951,90	761 951,90
Déficit d'investissement reporté	-	1 936 208,05	1 936 208,05
Propositions réelles	9 372 200,00	20 450,00	9 392 650,00
Propositions d'ordre	1 192 400,00	97 700,00	1 290 100,00
<i>Fonctionnement</i>	<i>18 532 400,00</i>	<i>2 497 357,14</i>	<i>21 029 757,14</i>
Propositions réelles	16 614 000,00	-	16 614 000,00
Propositions d'ordre	1 918 400,00	2 497 357,14	4 415 757,14
RECETTES	29 097 000,00	5 313 667,09	34 410 667,09
<i>Investissement</i>	<i>10 564 600,00</i>	<i>2 816 309,95</i>	<i>13 380 909,95</i>
Restes à réaliser	-	1 500 000,00	1 500 000,00
Excédent d'investissement reporté	-	1 198 159,95	1 198 159,95
Propositions réelles	8 616 200,00	- 2 394 207,14	6 221 992,86
Propositions d'ordre	1 948 400,00	2 512 357,14	4 460 757,14
<i>Fonctionnement</i>	<i>18 532 400,00</i>	<i>2 497 357,14</i>	<i>21 029 757,14</i>
excédent de fonctionnement reporté	-	2 646 857,14	2 646 857,14
Propositions réelles	17 370 000,00	- 232 200,00	17 137 800,00
Propositions d'ordre	1 162 400,00	82 700,00	1 245 100,00

Merci de votre attention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-53-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Actualisation du tableau des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP)
Rapporteur :	Monsieur Eric VILLEMAGNE

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'actualisation du tableau des autorisations de programme et des crédits de paiement, tel que présenté ci-dessous :

TABLEAU DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME					
N° AP	Objet de l'opération	Réalisation		CP 2026	Reste à financer au-delà de 2026
		Montant de l'AP	Réalisé		
202202	Rénovation des classes	388 802,75	243 802,75	50 000	95 000
202301	Pôle sportif Bellerie/Terrains de tennis et club house	2 082 957,62	1 182 857,62	400 100	500 000
202302	Pôle sportif Bellerie/Hangar de stockage	630 075,06	585 475,06	44 600	0
202304	Sécurisation des bâtiments communaux	1 526 385,33	798 285,33	428 100	300 000
202306	Accessibilité	751 494,00	74 329,00	600 000	77 165
202307	Véhicules	431 093,86	271 093,86	60 000	100 000
202308	Halle du Centre Bourg, requalification de la place de la Marne	1 809 077,34	67 928,34	1 741 149	0
202309	Ecole des Grands Champs : agrandissement, amélioration du restaurant scolaire + préau	704 044,45	675 844,45	28 200	0
202310	Construction du bureau de la Poste, requalification de la place du Maréchal Leclerc	1 314 076,73	1 219 545,73	94 531	0
202311	Réduction des îlots de chaleur dans les cours d'écoles	412 477,37	403 477,37	9 000	0
202401	Acquisitions foncières	757 000,00	0,00	0	757 000
202402	Rénovation du bâtiment des Rives	940 810,09	52 804,09	783 000	105 006
202501	Création d'un cimetière	2 000 000,00	3 060,00	51 320	1 945 620

202601	Etudes préalables	450 000,00	0,00	150 000	300 000
202602	Contrat de Performance Energétique	4 500 000,00	0,00	160 000	4 340 000
	TOTAUX	18 698 294,60	5 578 503,60	4 600 000	8 519 791

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5217-10-7, L.2311-3 ;

Vu la délibération 2025/111 du Conseil municipal, en date du 17 décembre 2025, relative à l'adoption du budget primitif 2026 ;

Vu la délibération 2025/113 du Conseil municipal, en date du 17 décembre 2025, relative à l'actualisation du tableau des autorisations de programmes et crédits de paiement ;

Vu la délibération n°2026/36 du Conseil municipal, en date du 06 mai 2026, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier 2026-2032 ;

Considérant que les autorisations de programme doivent faire l'objet d'une délibération distincte de la délibération adoptant le budget de l'exercice ou des décisions modificatives ;

Après avis de la Commission Finances, ressources humaines, affaires générales, innovation et communication en date du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **D'approuver** l'actualisation du tableau des autorisations de programmes et crédits de paiement du budget principal tel que présenté ci-dessous :

TABLEAU DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME					
N° AP	Objet de l'opération	Réalisation		CP 2026	Reste à financer au-delà de 2026
		Montant de l'AP	Réalisé		
202202	Rénovation des classes	388 802,75	243 802,75	50 000	95 000
202301	Pôle sportif Bellerie/Terrains de tennis et club house	2 082 957,62	1 182 857,62	400 100	500 000
202302	Pôle sportif Bellerie/Hangar de stockage	630 075,06	585 475,06	44 600	0
202304	Sécurisation des bâtiments communaux	1 526 385,33	798 285,33	428 100	300 000
202306	Accessibilité	751 494,00	74 329,00	600 000	77 165
202307	Véhicules	431 093,86	271 093,86	60 000	100 000
202308	Halle du Centre Bourg, requalification de la place de la Marne	1 809 077,34	67 928,34	1 741 149	0
202309	Ecole des Grands Champs : agrandissement, amélioration du restaurant scolaire + préau	704 044,45	675 844,45	28 200	0
202310	Construction du bureau de la Poste, requalification de la place du Maréchal Leclerc	1 314 076,73	1 219 545,73	94 531	0
202311	Réduction des îlots de chaleur dans les cours d'écoles	412 477,37	403 477,37	9 000	0
202401	Acquisitions foncières	757 000,00	0,00	0	757 000

202402	Rénovation du bâtiment des Rives	940 810,09	52 804,09	783 000	105 006
202501	Création d'un cimetière	2 000 000,00	3 060,00	51 320	1 945 620
202601	Etudes préalables	450 000,00	0,00	150 000	300 000
202602	Contrat de Performance Energétique	4 500 000,00	0,00	160 000	4 340 000
	TOTAUX	18 698 294,60	5 578 503,60	4 600 000	8 519 791

POUR : 30

CONTRE :

ABSTENTIONS : 3 (Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE)

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260629-DELIB-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,

Le 25/06/2026,

Le Maire,



Laurent RAYMOND

signé électroniquement

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
Rapporteur :	Monsieur Anséric LEON

Conformément à l'article L.1111-14 Code Général des Collectivités Territoriales, tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques énoncés à l'article L.1111-13 du même code.

Le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 précise que le référent déontologue est désigné par le Conseil municipal et qu'il est possible de mutualiser cette fonction entre plusieurs collectivités territoriales, groupement de collectivités territoriales ou syndicats mixtes.

Les missions de référent déontologue sont exercées, en toute indépendance et impartialité, par une personne choisie en raison de son expérience et de ses compétences

L'Association des Maires d'Indre-et-Loire propose aux collectivités du département d'Indre-et-Loire de désigner Madame Catherine CHAMPRENAULT en qualité de référent déontologue. Madame Catherine CHAMPRENAULT a exercé les fonctions de magistrate de l'ordre judiciaire et a occupé, tout au long de sa carrière, différents postes : substitute du procureur, première substitute, avocate générale, procureure de la République puis procureure générale près la Cour d'appel de Paris.

Conformément à la lettre de mission et au formulaire de saisine joints à la présente délibération, tout élu pourra saisir la référente déontologue par écrit. Celle-ci sera indemnisée à hauteur de 80 € TTC par dossier, somme qui lui sera versée directement par la commune de Saint-Avertin.

Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner Madame Catherine CHAMPRENAULT en qualité de référente déontologue des élus locaux de la commune de Saint Avertin.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-14 et R.1111-1-A et suivants ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (article 218) ;

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Considérant l'expérience et les compétences professionnelles de Madame Catherine CHAMPRENAULT ;

Considérant que Madame Catherine CHAMPRENAULT n'exerce aucun mandat d'élu local ni n'est agent de la commune de Saint-Avertin ;

Après avis de la Commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales et communication du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De désigner** Madame Catherine CHAMPRENAULT en qualité de référent déontologue des élus de la commune de Saint-Avertin jusqu'au prochain renouvellement général du Conseil municipal, conformément à la lettre de mission annexée à la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,
Le 25/06/2026

Le Maire,


Laurent RAYMOND

Signé électroniquement



ANNEXE A LA DELIBERATION RELATIVE A LA DESIGNATION DE LA REFERENTE DONTOLOGUE DES ELUS LOCAUX

LETTRE DE MISSION DE LA REFERENTE DEONTOLOGUE DES ELUS LOCAUX

La Commune de ou L'Intercommunalité [...] désigne Mme Catherine CHAMPRENAULT comme référente déontologue en application des articles L. 1111-14 et R. 1111-1-A et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La délibération portant désignation s'accompagne de la présente lettre de mission afin de consigner les modalités de saisine et de délivrance de l'avis de la référente déontologue.

1) Périmètre de la mission de la Référente déontologue :

Le périmètre d'intervention de la référente déontologue recouvre et se limite à l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante de [la Commune ou de l'Intercommunalité].

La référente déontologue a pour mission d'apporter, en toute indépendance et impartialité, un avis relatif au respect des principes déontologiques consacrés par la Charte de l'élu local prévue aux articles L 1111-13 et L 1111-14 du CGCT, dont voici le texte :

Charte de l'élu local

- Article L 111- 13 du CGCT :

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

- Article L 1111-14 du CGCT :

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

2) Modalités d'exercice des missions de la Référente déontologue :

La référente déontologue accomplit sa mission en toute indépendance et impartialité.

Conformément à l'article R 1111-1-D du CGCT, la référente déontologue est tenue au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont elle pourra avoir connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de sa fonction de référente déontologue.

La référente déontologue s'engage à refuser de délivrer un avis s'il existe un lien quelconque (personnel ou professionnel) susceptible de nuire à l'objectivité de son analyse.

La référente déontologue délivre un avis sur les seuls éléments qui lui sont communiqués par l'élu local qui la saisit. En cela, elle ne se substitue pas aux juridictions compétentes.

La référente déontologue émet un avis simple, consultatif, motivé, qui ne peut engager sa responsabilité ni donner lieu à un recours contentieux et qui ne lie pas son destinataire, seul responsable de ses obligations déontologiques vis-à-vis de la Charte de l'élu local.

Toute demande qui serait étrangère à un conseil relatif au respect des principes déontologiques consacrés par la Charte de l'élu local sera rejetée par la référente déontologue.

De la même façon, **l'objet de la consultation de la référente déontologue doit être en lien direct avec la situation personnelle de l'élu**. Comme le rappelle la réponse Ministérielle du 23 avril 2024 (Question écrite n° 10580, JO AN p. 3200) : « *chaque élu local, sans distinction, doit pouvoir saisir le référent en cas d'interrogation ou de doute relatif à l'application de la charte de l'élu local le concernant. Ainsi, il ne peut pas saisir le référent déontologue de la situation d'un autre élu.* »

3) Modalités de saisine et de délivrance de l'avis de la Référente déontologue :

Conformément à ce qui est prévu dans la délibération de désignation, la référente déontologue pourra être saisie par voie écrite :

- soit par courriel à une adresse dédiée en indiquant dans l'objet de cette saisine le terme « CONFIDENTIEL ». Cette adresse dédiée est : amil.deontologue@gmail.com
- ou sous double enveloppes :
 - o une enveloppe extérieure envoyée à l'adresse suivante :
Association des Maires d'Indre-et-Loire
34 place de la Préfecture – BP 62028
37020 Tours Cedex 01
 - o et une enveloppe intérieure fermée contenant tous les éléments de la saisine sur laquelle figurera EXCLUSIVEMENT la mention suivante :
« CONFIDENTIEL – A l'attention de Mme Catherine CHAMPRENAULT – Référente déontologue des élus ».

Toute demande fera l'objet d'un **formulaire de saisine** à remplir en indiquant les coordonnées de l'élu local ainsi qu'une synthèse de la problématique eu égard à la Charte de l'élu local.

En tout état de cause, le dossier devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'étude de la situation concernée par rapport à la Charte de l'élu local. La référente déontologue ne pourra délivrer son avis que sur la base des informations qui lui auront été communiquées.

La référente déontologue étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires et, le cas échéant, recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Toute demande fera l'objet, par la référente déontologue, d'un **accusé de réception**, adressé par courriel qui mentionnera la date de réception.

La référente déontologue communiquera **l'avis**, par courriel, à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande. Aucun avis ne pourra néanmoins être délivré au mois d'août.

4) Durée de conservation des données à caractère personnel :

Les données relatives à une saisine considérée dès son recueil, par la référente déontologue, comme n'entrant pas dans le champ du dispositif, sont détruites sans délai.

Lorsque la saisine est recevable, les données relatives à cette saisine sont détruites par la référente déontologue dans un délai de 2 mois à compter de la délivrance de l'avis.

5) Moyens mis à disposition de la Référente déontologue :

La référente déontologue disposera d'une adresse email dédiée et pourra utiliser la salle de réunion de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire. A cette fin, il sera nécessaire de se rapprocher en amont des services de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire pour s'assurer de la disponibilité de cette salle.

La référente déontologue pourra également bénéficier de l'utilisation de l'imprimante-photocopieur de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire pour réaliser sa mission.

6) Indemnisation de la Référente déontologue :

Comme indiqué dans l'article 1^{er} de la délibération de désignation, la référente déontologue sera rémunérée par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros TTC par dossier, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022.

Cette indemnité sera versée par la [Commune ou Intercommunalité] directement à la référente déontologue, attestation de saisine à l'appui. Cette attestation sera fournie par le référent déontologue à l'issue de la saisine afin de justifier son intervention et sa rémunération.

7) Suivi de l'activité de la Référente déontologue :

La référente déontologue pourra informer annuellement l'Association des Maires d'Indre-et-Loire du nombre de saisines dont elle a fait l'objet et les collectivités concernées (sans mentionner le nom des élus qui l'auront saisie).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
037-213702087-20260624-DELIB-55-DE

La référente déontologue pourra également adresser des propositions quant à des évolutions nécessaires de la réglementation ou des remarques sur des points de droit particuliers que l'Association des Maires d'Indre-et-Loire pourra communiquer à l'Association des Maires de France.

FORMULAIRE DE SAISINE DE LA REFERENTE DEONTOLOGUE DES ELUS LOCAUX

« Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13. »

(Article L 1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1) Identité :

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

.....

Ville :

Code postal (5 chiffres) :

Courriel personnel :

N° téléphone personnel (si besoin) :

2) Mandat détenu :

Je suis (*raier la/les mentions inutiles*) :

- Maire ;
- Président(e) d'une Communauté de Communes ou de Métropole ;
- Adjoint(e) au Maire ;
- Vice-Président(e) d'une Communauté de Communes ou de Métropole ;
- Conseiller(e) Municipal(e) ;
- Conseiller(e) Communautaire ou Métropolitain(e) ;

Indiquer le nom de la Commune ou de l'Intercommunalité au titre de laquelle vous saisissez la référente déontologue :

Date du début du mandat :

3) Quelle est la situation qui vous conduit à saisir la référente déontologue des élus ?

Pour rappel, la référente déontologue a pour mission d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques prévus par la Charte de l'élu local.

La Charte de l'élu local prévoit que :

- Article L 1111-13 du CGCT :

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

- Article L 1111-14 du CGCT :

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

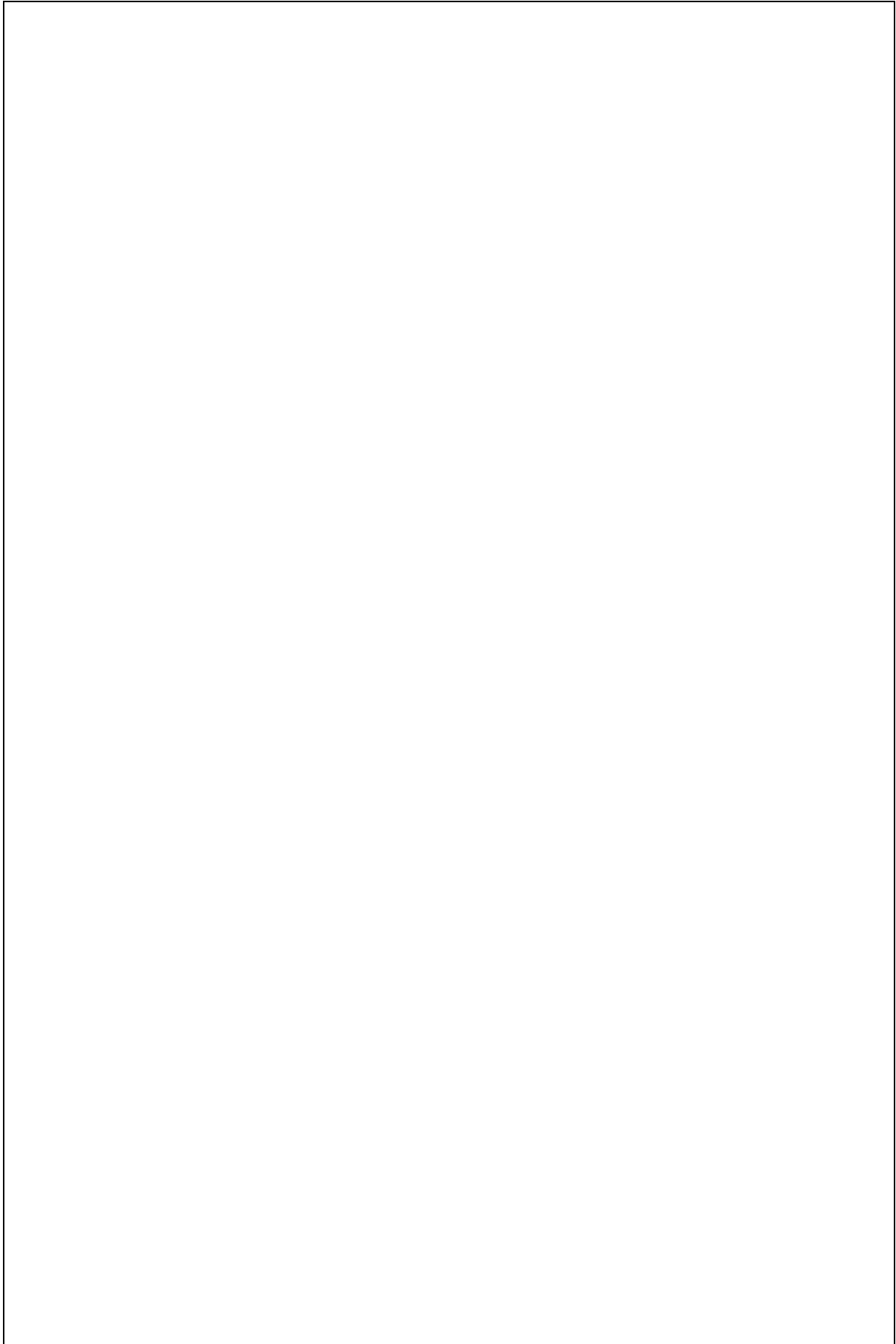
Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

NB : une réponse ministérielle publiée le 23 avril 2024 précise que (...) « chaque élu local, sans distinction, doit pouvoir saisir le référent en cas d'interrogation ou de doute relatif à

l'application de la charte de l'élu local le concernant. Ainsi, il ne peut pas saisir le référent déontologue de la situation d'un autre élu. » : <https://questions.assemblee-nationale.fr/q16/16-10580QE.htm>

Veillez, dans l'encadré ci-dessous, détailler le plus précisément possible votre situation et la disposition de la Charte qui vous conduit à saisir la référente déontologue :



4) Comment joindre les pièces nécessaires à la compréhension de votre question ?

Pour faciliter l'examen de votre dossier, toutes pièces complémentaires accompagnant le présent formulaire de saisine devront être adressées :

- soit par courriel à une adresse dédiée en indiquant dans l'objet de cette saisine le terme « CONFIDENTIEL ». Cette adresse dédiée est : amil.deontologue@gmail.com
- ou sous double enveloppes :
 - o une enveloppe extérieure envoyée à l'adresse suivante :
Association des Maires d'Indre-et-Loire
34 place de la Préfecture – BP 62028
37020 Tours Cedex 01
 - o et une enveloppe intérieure fermée contenant tous les éléments de la saisine sur laquelle figurera EXCLUSIVEMENT la mention suivante :
« CONFIDENTIEL – A l'attention de Mme Catherine CHAMPRENAULT –
Référénte déontologue des élus ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAÏH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Règlement intérieur du Conseil municipal
Rapporteur :	Monsieur Frédéric DAGORET

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le Conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Le contenu du règlement intérieur est librement déterminé par le Conseil municipal qui peut ainsi définir ses propres règles de fonctionnement interne, sous réserve du respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La loi impose cependant au Conseil municipal l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires, les modalités de consultation des projets de contrats de service public prévus à l'article L.2121-12 du CGCT, les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales, ainsi que les modalités de mise à disposition d'un espace réservé à l'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale.

Au regard de ces dispositions, il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-8 ;

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes au Maire en date du 21 mars 2026 suite au renouvellement intégral du Conseil municipal en date du 15 mars 2026 ;

Vu le projet de règlement intérieur annexé ;

Considérant que le contenu de ce règlement est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se doter de règles propres de fonctionnement interne dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Après avis de la Commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales et communication du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'approuver** le règlement intérieur du Conseil municipal annexé à la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE :

ABSTENTIONS : 3 (Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE)

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,
Le 25/06/2026

Le Maire,


Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Mandat – 2026 - 2032

Le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement (article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)).

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se doter de règles propres de fonctionnement interne dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La réglementation impose néanmoins au Conseil municipal l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat sur le rapport d'orientation budgétaire, les conditions de consultation, par les conseillers municipaux, des projets de contrats ou de marchés, les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales ainsi que les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité dans les bulletins d'information générale diffusés par la Commune.

Dans le souci d'informer le plus largement les membres du Conseil municipal, le règlement comprend, en plus des dispositions obligatoires, les références aux principales règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante définies par le CGCT.

Dans le même esprit, sont intégrés à ce règlement les règles relatives à la composition, au rôle et au fonctionnement des principales commissions émanant du Conseil municipal.

CHAPITRE I : Réunions du Conseil municipal

Article 1 : Périodicité des séances

Articles L.2121-7 et L.2121-9 du CGCT

Le Conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre. Le Maire peut réunir le Conseil municipal chaque fois qu'il le juge utile.

Article 2 : Convocations

Articles L.2121-10, L.2121-12 et L.1612-26 du CGCT

La convocation indique les questions portées à l'ordre du jour fixé par le Maire. Elle est adressée aux membres du Conseil municipal cinq jours francs avant la séance. Elle est par ailleurs mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Dès l'ouverture de la séance, le Maire rend compte au Conseil qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Le projet de budget de la collectivité territoriale est préparé et présenté par le maire ou le président de l'assemblée délibérante qui est tenu de le communiquer aux membres de l'assemblée délibérante avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen de ce budget.

La convocation est transmise par voie dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération est adressée avec la convocation aux membres du Conseil municipal. Les annexes sont, selon le cas, jointes à la note ou consultables sur la plateforme de partage de fichiers de la Commune à compter de l'envoi de la convocation et pendant les cinq jours précédant la séance du Conseil municipal concernée.

Dans tous les cas, les dossiers faisant l'objet d'une délibération seront tenus en séance à la disposition des membres de l'assemblée.

Les décisions qui ont été prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT et dont le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil municipal sont également consultables sur la plateforme de partage de fichiers de la Commune.

Article 3 : Ordre du jour

Le Maire fixe l'ordre du jour.

L'ordre du jour est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public.

Article 4 : Consultation des projets de contrat de service public

Articles L.2121-12, L.2121-13 et L.2121-13-1 du CGCT

Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut être consulté au bureau du secrétariat général aux heures ouvrables par tout(e) conseiller(ère) municipal(e) qui en fait la demande à compter de l'envoi de la convocation et pendant les cinq jours précédant la séance du Conseil municipal concernée.

Toute demande d'information complémentaire d'un(e) conseiller(ère) municipal(e) devra être adressée au Maire qui y donnera suite avant la tenue de la séance à laquelle le projet de délibération est inscrit à l'ordre du jour.

Article 5 : Questions orales

Article L.2121-19 du CGCT

Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt communal.

Elles ne donnent lieu à aucun débat, ni vote, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents.

A moins qu'elles ne portent sur une affaire inscrite à l'ordre du jour, les questions orales sont traitées à la fin de chaque séance.

Le texte des questions est adressé au Maire 48 heures au moins avant la séance du Conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception.

Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé sont traitées à la séance ultérieure la plus proche.

Lors de la séance, le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier répond oralement aux questions posées par les conseillers municipaux.

Si le nombre, l'importance ou la nature des questions le justifie, le Maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du Conseil municipal spécialement organisée à cet effet.

CHAPITRE II : Commissions municipales

Article 6 : Commissions permanentes, commissions spéciales et commissions générales

Article L.2121-22 du CGCT

Les commissions permanentes sont chargées d'étudier les affaires et questions soumises au Conseil municipal.

La composition de ces différentes commissions respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

Les commissions permanentes sont les suivantes :

- 1^{ère} commission : Urbanisme, Grands projets, Transition énergétique, Patrimoine communal, Espace public, Environnement et Mobilité ;
- 2^{ème} commission : Petite enfance, Education, Parentalité, Animation, Jeunesse, Sports & Solidarité ;
- 3^{ème} commission : Vie locale, Culture, Démocratie participative, Sécurité, Relations internationales & Vie économique ;
- 4^{ème} commission : Finances, Ressources humaines, Affaires générales, Innovation.

Le Maire et les Adjoints sont membres de droit de toutes les commissions permanentes.

Chaque membre du Conseil municipal est membre d'au moins une commission.

Si nécessaire, le Conseil municipal peut décider de créer des commissions spéciales en vue d'examiner une question particulière.

Afin de pouvoir assurer rapidement la diffusion d'informations, le Maire a la possibilité de réunir les membres du Conseil municipal dans le cadre de commissions générales. Une commission générale regroupe l'ensemble des conseillers municipaux.

Article 7 : Fonctionnement des commissions municipales

Le Conseil municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siègeront.

La désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Lors de la première réunion, les membres de la commission procèdent à la désignation du vice-président qui peut les convoquer et présider les commissions en cas d'empêchement du Maire.

Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au Conseil municipal.

Le responsable administratif de la Commune (ou son représentant) ainsi que les agents concernés par les affaires soumises au Conseil municipal assistent de plein droit aux séances des commissions permanentes et des commissions spéciales.

Chaque conseiller(ère) municipal(e) a la faculté d'assister, en qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre après en avoir informé son président.

La commission se réunit sur convocation du Maire, qui en est le président de droit ou du vice-président. Il est toutefois tenu de réunir la commission à la demande de la majorité de ses membres.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée aux membres de la commission par voie dématérialisée cinq jours francs minimum avant la tenue de la réunion.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Elles statuent à la majorité des membres présents.

Les documents de travail présentés en commissions seront ensuite mis à disposition des conseillers municipaux sur la plateforme de partage de fichiers de la Commune.

Les séances des commissions permanentes et des commissions spéciales ne sont pas publiques sauf décision contraire du Maire et de la majorité des membres de la commission concernée.

Conformément à l'article L.311-2 du Code des relations entre le public et l'administration, les documents étudiés dans le cadre des commissions constituent des documents préparatoires qui ne doivent en aucun cas être communiqués par les membres avant l'intervention de la décision qu'ils préparent.

CHAPITRE III : Tenue des séances du Conseil municipal

Article 8 : Présidence

Articles L.2121-14 du CGCT

Le Conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace.

Le Maire (ou son remplaçant) procède à l'ouverture des séances, vérifie le quorum, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à l'affaire soumise au vote. Il met fin s'il y a lieu aux interruptions de séance, met aux voix les propositions et les délibérations, décompte les scrutins, juge conjointement avec le secrétaire de séance les épreuves des votes, en proclame les résultats, prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.

Lorsque le compte financier unique est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Article 9 : Quorum

Article L.2121-17 du CGCT

Le Conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Le quorum doit être atteint à l'ouverture de la séance mais aussi lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération. Ainsi, si un(e) conseiller(ère) municipal(e) s'absente pendant la séance, cette dernière ne peut se poursuivre que si le quorum reste atteint malgré ce départ.

Si le quorum n'est pas atteint à l'occasion de l'examen d'un point de l'ordre du jour soumis à délibération, le Maire lève la séance et renvoie la suite des affaires à une date ultérieure.

Les pouvoirs donnés par les conseillers absents n'entrent pas en compte dans le calcul du quorum.

Article 10 : Pouvoirs

Article L.2121-20 du CGCT

En cas d'absence, chaque conseiller(ère) municipal(e) peut donner à un autre membre du Conseil de son choix un pouvoir écrit de voter en son nom. Les pouvoirs sont remis au plus tard au Maire (ou son remplaçant) au début de la séance.

Le mandat peut toutefois être établi au cours d'une séance à laquelle participe un(e) conseiller(ère) obligé(e) de se retirer avant la fin de la séance.

Afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les conseillers municipaux qui se retirent de la salle des délibérations doivent faire connaître au Maire leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

Un(e) même conseiller(ère) municipal(e) ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée ou de congé maternité dans les conditions prévues à l'article L. 331-3 du code de la sécurité sociale, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Article 11 : Secrétariat de séance

Article L.2121-15 du CGCT

Au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire de séance, qui est un(e) élu(e), assiste le Maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Le Conseil municipal peut adjoindre au secrétaire de séance des auxiliaires de séances, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Ces auxiliaires de séance ne prennent la parole que sur invitation expresse du Maire et sont tenus à l'obligation de réserve.

Article 12 : Accès et tenue du public

Article L.2121-18 du CGCT

Aucune personne autre que les membres du Conseil municipal ou de l'administration municipale ne peut pénétrer dans l'enceinte du Conseil sans y avoir été autorisé par le Maire (ou son remplaçant).

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toute marque d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse.

Article 13 : Enregistrement des débats

Article L.2121-15 du CGCT

Les séances publiques du conseil municipal sont enregistrées, sauf impossibilité technique, et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal reprenant l'intégralité des débats.

Les enregistrements audio sont disponibles sur le site internet et la plateforme de partage de fichiers de la Commune.

Article 14 : Séance à huis clos

Article L.2121-18 du CGCT

La décision de tenir une séance à huis clos est prise par un vote public du Conseil municipal.

Sur la demande de trois membres ou du Maire, le Conseil municipal peut ainsi décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Lorsqu'il est décidé que le Conseil municipal se réunit à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer.

Article 15 : Police de l'assemblée

Article L.2121-16 du CGCT

Le Maire a seul la police de l'assemblée.

Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

En cas de crime ou de délit (propos injurieux, diffamatoire, etc), le Maire en dresse procès-verbal et en saisit immédiatement le procureur de la République.

Il appartient au Maire ou à celui qui le remplace de faire observer le présent règlement.

CHAPITRE IV : Débats et votes des délibérations

Article L.2121-29 du CGCT

Article 16 : Déroulement de la séance

A l'ouverture de la séance, le Maire (ou son remplaçant) procède à l'appel des conseillers, constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint, cite les pouvoirs reçus.

Il demande au Conseil municipal de nommer le secrétaire de séance.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du Conseil municipal conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2222-23 du CGCT.

Le Maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour telles qu'elles apparaissent dans la convocation ; seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

Il peut aussi soumettre au Conseil municipal des « questions diverses » qui ne revêtent pas une importance capitale. Si toutefois l'une de ces questions doit faire l'objet d'une délibération, elle devra en tant que telle être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

Le Maire accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour. Chaque affaire fait l'objet d'un résumé sommaire par les rapporteurs désignés par le Maire.

Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du Maire lui-même ou de l'Adjoint(e) compétent(e).

Article 17 : Débats ordinaires

La parole est accordée par le Maire aux membres du Conseil municipal qui la demandent.

Aucun membre du Conseil municipal ne peut prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du Maire même s'il est autorisé par un orateur à l'interrompre.

Les membres du Conseil municipal prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande.

Lorsqu'un membre du Conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions et/ou des attaques subjectives ou polémiques, la parole peut lui être retirée par le Maire qui peut, le cas échéant, exclure ce dernier de la séance.

Sous peine d'un rappel à l'ordre, aucune intervention n'est possible pendant le vote d'une affaire soumise à délibération.

Article 18 : Débat d'orientation budgétaire

Article L.1612-26 et L.2312-1 du CGCT

Le débat a lieu dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. Il ne peut intervenir ni le même jour, ni au cours de la même séance que l'examen du budget.

Il ne donne pas lieu à un vote mais il est acté par une délibération spécifique. Il est enregistré au procès-verbal de séance.

La convocation aux membres du Conseil municipal est accompagnée d'un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. En outre, ce rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport est par ailleurs mis à la disposition des conseillers municipaux sur la plateforme de partage de fichiers de la Commune cinq jours à compter de l'envoi de la convocation et pendant les cinq jours précédant la séance du Conseil municipal concernée.

Article 19 : Suspension de séance

La suspension de séance est décidée par le Maire (ou son remplaçant). Le Maire peut mettre aux voix toute demande émanant d'un conseiller.

Il revient au Maire de fixer la durée des suspensions de séance.

Article 20 : Conseillers intéressés

Article L.2131-11 du CGCT

Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil municipal intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.

En conséquence, les membres du Conseil intéressés à la question qui fait l'objet d'une délibération, soit en leur nom, soit comme mandataires, ne peuvent prendre part ni au débat, ni au vote.

Il leur appartient au vu du contenu des délibérations qui leur est proposé de vérifier qu'ils peuvent ou non prendre part au débat et au vote.

Si tel est le cas, le conseiller(ère) intéressé(e) en fait part oralement au Maire préalablement à l'examen de la délibération. Cette mention est alors portée au procès-verbal de la séance.

Article 21 : Votes

Articles L.2121-20, L.2121-21 et L.1612-12 du CGCT

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les bulletins ou votes nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés pour la détermination de la majorité absolue.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Le mode de votation ordinaire est le vote à main levée. Il est constaté par le Maire (ou son remplaçant) et le secrétaire qui comptent le nombre de votants pour, le nombre de votants contre ainsi que le nombre d'abstentions.

Le vote du compte financier unique présenté annuellement par le Maire doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte financier unique est approuvé si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Article 22 : Clôture de toute discussion

Seul le Maire (ou son remplaçant) peut mettre fin aux débats.

Article 23 : Etablissement du procès-verbal

Article L.2121-15 du CGCT

Les séances publiques du conseil municipal sont enregistrées, sauf impossibilité technique, et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal reprenant l'intégralité des débats sous forme synthétique.

Le procès-verbal doit contenir :

- La date et l'heure de la séance ;
- Les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance ;
- Le quorum ;
- L'ordre du jour de la séance ;
- Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées,
- Les demandes de scrutin particulier ;
- Le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote ;
- La teneur des discussions au cours de la séance.

Ce procès-verbal pour chaque séance du Conseil municipal est rédigé, puis signé en dernière page, par le Maire et le secrétaire de séance, sous leur responsabilité et contrôle.

Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du conseil municipal qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Lorsqu'il s'élève une réclamation contre la rédaction dudit procès-verbal, le Conseil municipal décide, à la majorité, s'il y a lieu d'opérer à une rectification.

CHAPITRE V : Dispositions diverses

Article 24 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Article L.2121-33 du CGCT

Le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et des textes régissant ces organismes.

Leur remplacement se fait par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes que leur désignation.

L'élection d'un nouveau Maire n'entraîne pas, pour le Conseil municipal, l'obligation de procéder à une nouvelle désignation des délégués dans les organismes extérieurs.

Article 25 : Mise à disposition de locaux aux conseillers municipaux

Article L.2121-27 du CGCT

Il est satisfait à toute demande de mise à disposition sans frais d'un local commun émise par des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale, dans un délai de 4 mois maximum.

Le local commun a vocation à être utilisé par les élus minoritaires pour l'examen de documents et l'étude de dossiers mais n'est pas destiné à être une permanence d'élus ni à accueillir des réunions publiques.

Article 26 : Expression de la minorité dans le bulletin d'information municipal

Article L.2121-27-1 du CGCT

La répartition de l'espace d'expression réservé aux conseillers n'appartenant pas à la majorité est de 2000 signes.

Le nombre de signes prend en compte les coordonnées à la fin du texte, les espaces ainsi que les sauts de ligne (l'espace est pris en compte comme une ligne à part entière comportant environ 150 signes).

Le Maire ou la personne désignée par ses soins se charge de prévenir les listes représentées au sein du Conseil municipal au moins cinq jours avant la date limite de dépôt en mairie des insertions prévues pour le bulletin d'information.

Le Maire est le directeur de la publication. La règle qui fait du directeur de publication l'auteur principal du délit commis par voie de presse est impérative. Elle signifie que le responsable de la publication a un devoir absolu de contrôle et de vérification qui, s'il n'est pas assuré dans sa plénitude, implique l'existence d'une faute, d'une négligence ou d'une volonté de nuire. Par conséquent, le Maire, directeur de la publication, se réserve le droit lorsque le texte proposé par la ou les listes est susceptible(s) de comporter des propos à caractère diffamatoire, injurieux, discriminatoire ou portant atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs, d'en refuser la publication. Dans ce cas, la ou les listes en sera(ont) immédiatement avisée(s).

Article 27 : Modification du règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande du Maire ou sur la proposition d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée délibérante.

Les modifications doivent ensuite être approuvées par délibération du Conseil municipal.

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAÏH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Désignation d'un représentant suppléant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Tours Métropole Val de Loire
Rapporteur :	Monsieur Laurent RAYMOND

En application de l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, et à la suite au renouvellement des conseils municipaux, le Conseil métropolitain a, par délibération du 7 mai 2026, créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Par cette même délibération, il a été décidé que la CLECT serait composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour chacune des communes membres de la Métropole.

La commune de Saint-Avertin a, par délibération n°2026/14 du 1^{er} avril 2026, désigné Madame Marie-Charlotte MOREAU en qualité de représentant titulaire au sein de cette instance.

Il convient désormais de procéder à la désignation d'un représentant suppléant.

Conformément à l'article L. 2121-21, 2° du Code général des collectivités territoriales les nominations ont, en principe, lieu par un vote réalisé au scrutin secret. Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations, et de voter à main levée.

Il est donc proposé au Conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret et de désigner Monsieur Eric VILLEMAGNE en qualité de représentant suppléant au sein de la CLECT de la Métropole.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-21 ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV ;

Vu la délibération du 7 mai 2026 du Conseil métropolitain ;

Vu la délibération n°2026/14 du 1^{er} avril 2026 du Conseil municipal désignant Madame Marie-Charlotte MOREAU en qualité de représentant titulaire au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation du représentant suppléant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Tours Métropole Val de Loire.

Après avis de la commission finances, ressources humaines, affaires générales, innovation et communication en date du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De ne pas procéder** au scrutin secret ;
- **De procéder** à la désignation du représentant suppléant de la commune de Saint-Avertin au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Tours Métropole Val de Loire par un vote à main levée ;
- **De désigner** Monsieur Eric VILLEMAGNE en qualité de représentant suppléant de la commune de Saint-Avertin au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Tours Métropole Val de Loire.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,
Le 25/06/2026

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Avenant au contrat de concession de service relatif à la fourniture, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires
Rapporteur :	Monsieur Eric VILLEMAGNE

Par délibération n°2024/35 en date du 27 mars 2024, le conseil municipal a approuvé l'attribution du contrat de concession de service portant sur la fourniture, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur la commune de Saint-Avertin, à la société JC DECAUX France.

Ce contrat a été notifié le 14 mai 2024 pour une durée ferme de seize (16) ans.

Pour rappel, ce contrat de concession confie à l'attributaire la fourniture, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de panneaux d'affichage publicitaire, de mâts culturels, de panneaux d'expression libre ainsi que de mobiliers urbains de communication numérique. Le concessionnaire assure ces prestations à ses risques et périls, se rémunérant par les recettes issues de l'exploitation des espaces publicitaires.

Il convient aujourd'hui de conclure un avenant au contrat afin de modifier les dispositions de l'article 3.2 du cahier des charges valant contrat de concession, relatives à la redevance d'occupation du domaine public.

Tout d'abord, il est proposé de modifier la date de révision de cette redevance afin de la faire coïncider avec la date d'anniversaire de la notification du contrat de concession. Ce contrat ayant été notifié le 14 mai 2024, la révision annuelle de la redevance d'occupation du domaine public interviendra désormais le 14 mai de chaque année.

Par ailleurs, l'indice de révision initialement prévu au contrat ayant été supprimé, il est nécessaire de lui substituer un nouvel indice de référence, à savoir :

« Régie publicitaires des médias (NAF rév. 2, niv. sous-classe poste 73.12Z) – Série mensuelle brute – France – Base 100 en 2021 – Identifiant 010774994 ».

Enfin, afin de garantir la continuité de la formule de révision en cas de suppression ou de modification future de l'indice de référence, il est proposé d'introduire une clause de raccordement rédigée comme suit :

« Afin d'éviter que la formule de révision ne devienne caduque, notamment en raison d'une modification affectant l'indice de révision, un coefficient de raccordement pourra être appliqué.

Ce coefficient de raccordement sera calculé selon la formule suivante :

Coefficient de raccordement = Valeur de l'indice ancienne Base / Valeur de l'indice nouvelle Base »

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 portant sur la modification de l'article 3.2 du contrat de concession, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document y afférent.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 3135-7 ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'éclaircir les dispositions financières en matière de redevance d'occupation du domaine public de ce contrat de concession ;

Après avis de la Commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales et communication du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **D'approuver** les modifications à l'article 3.2 du contrat de concession ;
- **D'approuver** la conclusion de cet avenant ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet avenant et à prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 3 (Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE)

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture

Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,
Le 25/06/2026

Le Maire,


Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAIH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Adhésion de la Commune de Rilly-sur-Vienne au Syndicat Intercommunal Cavités 37
Rapporteur :	Monsieur Patrick NOGIER

Le Syndicat Intercommunal Cavités 37 est un service public spécialisé dans le recensement et la préservation des cavités souterraines et des falaises rocheuses, nombreuses sur le territoire du Val de Loire.

La commune de Rilly-sur-Vienne a fait connaître sa volonté d'adhérer au Syndicat Intercommunal Cavités 37 par une délibération du Conseil municipal, en date du 31 mars 2026. Le Syndicat intercommunal Cavités 37 a approuvé cette demande d'adhésion par délibération du 27 avril 2026, annexée à la présente.

En application des articles L.5211-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la commune de Saint-Avertin, en qualité de membre adhérent, doit se prononcer sur l'adhésion de cette nouvelle commune dans un délai de trois mois.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Rilly-sur-Vienne au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-18 et suivants

Vu la délibération du Syndicat intercommunal Cavités 37 du 27 avril 2026 relative à l'adhésion de la commune de Rilly-sur-Vienne audit syndicat ;

Considérant le souhait de la commune de Rilly-sur-Vienne d'adhérer au Syndicat Intercommunal Cavités 37 ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines, affaires générales, innovation et communication en date du 17 juin 2026 ;

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'approuver** l'adhésion de la commune de Rilly-sur-Vienne au Syndicat Intercommunal Cavités 37 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,

Le 25/06/2026,

Le Maire,


Laurent RAYMOND

Signé électroniquement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril, à 14 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINT-AVERTIN sous la présidence de Monsieur Bertrand LANOISELÉE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs CHAMPION (Abilly), DESHAYES (Amboise), TREVISE (Anché), MORISSET (Artannes-sur-Indre), CAILLER (Avon-les-Roches), BRAMARD (Beaulieu-les-Loches), AUDOUX (Beaumont-en-Véron), FAUVY (Benais), ROSSE (Cangey), MARCHOUX (La Celle-Guenand), DIAZ (Chargé), DUBRAY (Château-la-Vallière), BADILLER (Cheillé), BOISNIER (Chinon), ALLAIRE (Chisseaux), BASTIÉ (Cinq-Mars-la-Pile), HERMANGE (Civray-de-Touraine), POIGNONEC (Cravant-les-Coteaux), LEJEUNE (Crissay-sur-Manse), BARBESANT (Crouzilles), BOIS (Descartes), CHOUTEAU (Dierre), RICHOU (Faye-la-Vineuse) BEAUPIED (Gizeux), MORILLON (Huismes), CHEVEREAU (Langeais), LÉGÉ (Larçay), BRUÈRE (Le Grand-Pressigny), OCHAB (Léméré), VASSOR (Lerné), LOUAULT (Loches), ESNAULT (Lussault-sur-Loire), CUVIER et BOUGEAULT (Luynes), ARCHAMBAULT (Montbazou), GADIN (Montlouis-sur-Loire), AKKARY (Mosnes), BERTRAND (Nazelles-Negrin), SEGAUD (Neuil), LANOISELÉE (Noizay), ROY (Noyant-de-Touraine), FLORENT (Panzoult), THORIGNY (Parçay-Meslay), DELETANG (Ports-sur-Vienne), LAUGÈRE (Reugny), VETEAU (Rigny-Ussé), LELIÈVRE (Rivarennes), DE MONTEYNARD (Rivière), LAMBERT (La Roche-Clermault), PINAULT (Rochecorbon), BOUISSOU (Saché), CADEAU-BARBE (Saint-Antoine-du-Rocher), NOGIER et GRARD (Saint-Avertin), AMIOT (Saint-Christophe-sur-le-Nais), GESLIN (Saint-Epain), BEAUCLAIR (Saint-Étienne-de-Chigny), BERGER (Saint-Martin-le-Beau), BAADER et SAULAY (Saint-Paterne-Racan), CHAYETTE (Saint-Règle), BERNADET (Sainte-Maure-de-Touraine), PINEAU (Sepmes), CHOLLET et CHAINEAU (Trogues), LOCATELLI (Veretz), VERNOU (Vernou-sur-Brenne), GEFFROY (Villandry), LOISEAU (Villedomer), GASNIER et JUSSEAUME (Vouvray).

POUVOIRS :

- M. SANCHEZ (Esves-le-Moutier) à M. GASNIER (Vouvray),
- M. BONNEAU (Ferrière-Larçon) à M. MARCHOUX (La-Celle-Guenand),
- Mme LORFANFANT (Seuilly) à M. LANOISELÉE (Noizay),
- M. MIOT (Azay-sur-Cher) à M. BASTIÉ (Cinq-Mars-la-Pile),
- Mme MONDON-DELAVOUS (Savonnières) à M. PINAULT (Rochecorbon).

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et MM. BEURROIS (Beaumont-Louestault), THOUET (Bourgueil), PARISIS (Charentilly), ALAIN (Coteaux-Sur-Loire), DAVID (Couziers), COCHIN (La Croix en Touraine), BENOIT (Epeigné-les-Bois), LAFLEURE (Fondettes), BOIN (Lignières-de-Touraine), SANTORO (Ligré), MALNOU (Limeray), BONENFANT (Marçay), ADAM (Marcilly-sur-Vienne), AUCLERC (La Membrolle-sur-Choisille), POUIT (Montrésor), DUBOIS (Restigné), GROUSBOIS (Saint-Germain-sur-Vienne), BOISTARD (Saint-Jean-Saint-Germain), OLIVIER (Saint-Nicolas-de-Bourgueil), FOURNIER-PRUD'HOMME (Saint Ouen les Vignes), MASURIER (Thizay), DUVIER (La Tour-St-Gelin), FERNANDEZ (Villebourg).

M. BRUÈRE a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation :
10 avril 2026

Nombre de délégués :

EN EXERCICE : 111

PRESENTS : 57

VOTANTS : 62

Objet de la délibération :

16- Adhésion de la commune de Rilly-sur-Vienne

16- ADHESION DE LA COMMUNE DE RILLY-SUR-VIENNE

VU les articles L. 5210-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 31 mars 2026 du conseil municipal de RILLY-SUR-VIENNE qui demande son adhésion au Syndicat.

Compte tenu de l'intérêt d'étendre leurs connaissances dans le domaine souterrain,

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL

À l'unanimité,

DECIDE :

~~D'accepter l'adhésion de RILLY-SUR-VIENNE au Syndicat Intercommunal Cavités 37.~~

037-213702087-20260624-DELIB-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Pour extrait certifié conforme,

SAINT-AVERTIN, le 27 avril 2026,

Le Président



Bertrand LANOISELÉE



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Jeudi 23 avril 2026 à 14H

Salle des fêtes à SAINT AVERTIN

Etaient présents :

Agents Cavités 37 :

Mme AGEORGES,
Mme BOURGEOIS,
M. BRULÉ,

M. FERREY,
Mme LACHAT,
Mme MIGNON.

COMMUNES PRESENTES

Mesdames et Messieurs CHAMPION (Abilly), DESHAYES (Amboise), TREVISE (Anché), MORISSET (Artannes-sur-Indre), CAILLER (Avon-les-Roches), MIOT (Azay-sur-Cher), BRAMARD (Beaulieu-les-Loches), AUDOUX (Beaumont-en-Véron), FAUVY (Benais), ROSSE (Cangey), MARCHOUX (La Celle-Guenand), DIAZ (Chargé), DUBRAY (Château-la-Vallière), BADILLER (Cheillé), BOISNIER (Chinon), ALLAIRE (Chisseaux), BASTIÉ (Cinq-Mars-la-Pile), HERMANGE (Civray-de-Touraine), POIGNONEC (Cravant-les-Coteaux), LEJEUNE (Crissay-sur-Manse), BARBESANT (Crouzilles), BOIS (Descartes), CHOUTEAU (Dierre), RICHOU (Faye-la-Vineuse) BEAUPIED (Gizeux), OGER (Les Hermites), MORILLON (Huismes), CHEVEREAU (Langeais), LÉGÉ (Larçay), BRUÈRE (Le Grand Pressigny), OCHAB (Lémeré), VASSOR (Lerné), LOUAULT (Loches), ESNAULT (Lussault-sur-Loire), CUVIER et BOUGEAULT (Luyens), ARCHAMBAULT (Montbazou), GADIN (Montlouis-sur-Loire), AKKARY (Mosnes), BERTRAND (Nazelles-Negrin), SEGAUD (Neuil), LANOISELÉE (Noizay), BERNADET (Nouzilly), ROY (Noyant-de-Touraine), FLORENT (Panzoult), THORIGNY (Parçay-Meslay), DELETANG (Ports-sur-Vienne), LAUGÈRE (Reugny), VETEAU (Rigny-Ussé), LELIÈVRE (Rivarennes), DE MONTEYNARD (Rivière), LAMBERT (La Roche Clermault), PINAULT (Rochecorbon), BOUISSOU (Saché), CADEAU-BARBE (Saint-Antoine-du-Rocher), NOGIER et GRARD (Saint Avertin), AMIOT (Saint-Christophe-sur-le-Nais), GESLIN (Saint-Epain), BEAUCLAIR (Saint-Étienne-de-Chigny), BERGER (Saint-Martin-le-Beau), BAADER et SAULAY (Saint-Paterne-Racan), CHAYETTE (Saint-règle), BERNADET (Sainte-Maure-de-Touraine), MONDON-DELAVOUS (Savonnières), PINEAU (Sepmes), CHOLLET et CHAINEAU (Trogues), LOCATELLI (Veretz), VERNOU (Vernou sur Brenne), GEFFROY (Villandry), LOISEAU (Villedomer), GASNIER et JUSSEAU (Vouvray).

ABSENTS EXCUSES

Mmes et MM. BEURROIS (Beaumont-Louestault), THOUET (Bourgueil), PARISIS (Charentilly), ALAIN (Coteaux-sur-Loire), DAVID (Couziers), COCHIN (La Croix-en-Touraine), BENOIT (Epeigné-les-Bois), LAFLEURE (Fondettes), BOIN (Lignières-de-Touraine), SANTORO (Ligré), MALNOU (Limeray), BONENFANT (Marçay), ADAM (Marcilly-sur-Vienne), AUCLERC (La Membrolle-sur-Choisille), POUIT (Montrésor), DUBOIS (Restigné), GROSBOIS (Saint-Germain-sur-Vienne), BOISTARD (Saint-Jean-Saint-Germain), OLIVIER (Saint Nicolas de Bourgueil), FOURNIER-PRUD'HOMME (Saint-Ouen-les-Vignes), MASURIER (Thizay), DUVIER (La Tour-St-Gelin), FERNANDEZ (Villebourg).

POUVOIRS

- M. SANCHEZ (Esves-le-Moutier) à M. GASNIER (Vouvray),
- M. BONNEAU (Ferrière-Larçon) à M. MARCHOUX (La Celle-Guenand),
- Mme LORFANFANT (Seuilly) à M. LANOISELÉE (Noizay).

La séance de ce jour est ouverte sous la Présidence de M. LANOISELEE, Président.

M. LANOISELEE remercie la commune de St-Avertin pour la mise à disposition de la salle.
Les conditions de quorum étant respectées, la séance est ouverte à 14h15 après lecture des pouvoirs.

M. BRUERE est élu secrétaire de séance.

Une rapide présentation de l'historique, des agents, des missions et des projets de Cavités 37 est réalisée. Cette présentation est volontairement assez succincte en raison du nombre de sujets à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui avec les élections et le vote du budget. Des compléments seront apportés au cours des réunions suivantes.



TOURS (1985) - Effondrement de Marmoutier



Source NOUVELLE REPUBLIQUE

Création du Syndicat Intercommunal pour la Surveillance des Cavités Souterraines et des Masses Rocheuses en 1985

14 communes adhérentes à la création

Aujourd'hui 111 communes adhérentes



Objectifs du Syndicat :

- repérer et relever les cavités souterraines et les masses rocheuses instables sur le territoire des communes adhérentes,
- évaluer les risques et suggérer des moyens de contrôle et de sauvegarde.

Carte des communes adhérentes



TOURS (1985) - Effondrement de Marmoutier

Les 7 agents







-> Service Géologie :
Arthur, Fanny, Léna, Mandy

Service topographie -> :
Dimitri, Philippe

Service Administratif :
Allison, Mandy






Relevés topographiques et recensement

**En 2025 : 398 cavités
73 172 m² relevés**

Au total, depuis 2002 :

- Nombre de cavités souterraines relevées : 7 799
- Surface totale relevée : 2 031 013 m²



Etude géologique de stabilité

En 2025 : 489 études

- 208 diagnostics pour les privés
- 99 assistances techniques aux communes
- 172 avis sur dossiers d'urbanisme
- 10 études générales

Conseils d'aménagement



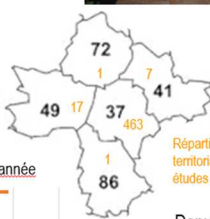
Visite de contrôle d'ERP



Intervention sur sinistre



Evaluation de l'aléa et préconisations de travaux



Répartition territoriale des études en 2025

Depuis 1985
10 138 dossiers réalisés



Principaux projets en cours

En plus des missions du syndicat de diagnostic et assistances techniques auprès des communes

- PAPRICA : Programme d'Actions pour la Prévention des Risques Cavités
- Poursuite de l'étude générale de NAZELLES-NEGRON
- Réaménagement des locaux de la « petite maison dans la prairie »

01/10/2024 30/12/2025 30/03/2027



ORDRE DU JOUR

En application des articles L5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le comité syndical est invité à procéder à l'élection du Président, du 1^{er} et 2^{ème} vice-président(e) et des administrateurs à scrutin secret et uninominal.

1 - ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Marc MIOT, doyen d'âge des membres présents du comité syndical, a pris la présidence de l'assemblée et a dénombré 70 délégués présents et 3 pouvoirs.

Désignation de 2 assesseurs :

- M. Thierry MARCHOUX, délégué de la commune de La Celle-Guenand,
- M. Jérémy ARCHAMBAULT, délégué de la commune de Montbazou.

Il informe de la candidature de M. LANOISELEE au poste de Président et demande s'il y a d'autres candidats dans la salle. En l'absence d'autres candidats, il demande à M. LANOISELEE de se présenter. Ce dernier rappelle son intérêt pour les actions de Cavités 37 dont il est membre depuis 3 mandats, d'abord en tant qu'administrateur, puis vice-Président et enfin Président depuis 2025.

Le comité syndical procède au vote du président à bulletin secret.

Dépouillement des bulletins : 69 bulletins pour M. Bertrand LANOISELEE,
3 blancs, 0 nul, 1 abstention.

Est proclamé président du Syndicat :

M. Bertrand LANOISELEE, délégué de la commune de Noizay.

Le Président élu reprend la parole.

2 - ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

M. LANOISELEE informe que nous avons reçu 3 candidatures au poste de Vice-Présidents et demande s'il y a d'autres candidats dans la salle.

Les 3 candidats se présentent : Francis BRUERE (le Grand-Pressigny), Patrick NOGIER (Saint-Avertin) et Xavier CUVIER (Luynes).

Le comité syndical procède au vote du 1^{er} vice-président(e) à bulletin secret.

Dépouillement des bulletins : 54 bulletins pour M. Francis BRUÈRE,
3 bulletins pour M. Xavier CUVIER,
12 bulletins pour M. Patrick NOGIER.
0 blancs, 3 nuls, 1 abstention.

Est proclamé 1^{er} vice-président du Syndicat :

M. Francis BRUÈRE, délégué de la commune du Grand Pressigny.

3 - ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Le comité syndical procède au vote du 2^{ème} vice-président(e) à bulletin secret.

Dépouillement des bulletins : 56 bulletins pour M. Patrick NOGIER,
16 bulletins pour M. Xavier CUVIER,
0 blancs, 0 nuls, 1 abstention.

Est proclamé 2^{ème} vice-président du Syndicat :

M. Patrick NOGIER, délégué de la commune de St Avertin.

M. LANOISELEE informe que nous avons 9 candidatures aux 6 postes d'administrateurs actuellement prévus dans les statuts. Il explique que ce nombre d'administrateurs n'a pas été remis à jour alors que le nombre de communes membres ne cesse d'augmenter. Il pourrait ainsi être envisagé de modifier les statuts afin d'accueillir de nouveaux membres si leur intérêt et la mise à disposition de leur compétences et connaissances permettrait d'enrichir le fonctionnement.

Toutefois cette modification statutaire ne pourrait intervenir que lors du prochain Comité syndical. Il est ainsi proposé, pour simplifier les élections d'aujourd'hui, d'élire les six administrateurs dans l'ordre d'arrivée de leur candidature et de faire rentrer les trois candidats complémentaires lors du prochain comité. Ceux-ci seront toutefois associés au Bureau dès la prochaine réunion. L'ensemble des délégués étant d'accord avec cette proposition, il est procédé à l'élection des administrateurs.

Suite au départ de M. MIOT (Azay-sur-Cher, ayant donné son pouvoir à M. BASTIE) et de Mme OGER (Les Hermites), il est dénombré 68 délégués présents et 4 pouvoirs.

4 - ELECTION DU 1^{er} ADMINISTRATEUR

Le comité syndical procède au vote du 1^{er} administrateur à bulletin secret.

Dépouillement des bulletins : 2 bulletins pour M. Alain BASTIÉ,
1 bulletin pour M. François BERTRAND,
62 bulletins pour M. Gilles GASNIER,
1 bulletin pour M. Gilles LEJEUNE,
4 bulletins pour M. Lionel PINAULT.
1 blanc, 0 nul, 1 abstention.

Est proclamé 1^{er} administrateur du Syndicat :

M. Gilles GASNIER, délégué de la commune de Vouvray,

5 - ELECTION DU 2^{ème} ADMINISTRATEUR

Le comité syndical procède au vote du 2^{ème} administrateur à bulletin secret.

Dépouillement des bulletins : 1 bulletin pour M. Alain BASTIÉ,
61 bulletins pour M. Sébastien CHEVEREAU,
1 bulletin pour M. Xavier CUVIER,
3 bulletins pour M. Gilles GASNIER,
1 bulletin pour M. Gilles LEJEUNE.
1 blanc, 3 nuls, 1 abstention.

Est proclamé 2^{ème} administrateur du Syndicat :

M. Sébastien CHEVEREAU, délégué de la commune de Langeais,

6 - ELECTION DU 3^{ème} ADMINISTRATEUR

Le comité syndical procède au vote du 3^{ème} administrateur à bulletin secret.

Dépouillement des bulletins : 64 bulletins pour M. Alain BASTIÉ,
3 bulletins pour M. François BERTRAND,
1 bulletin pour M. Gilles GASNIER,
2 bulletins pour M. Lionel PINAULT,
0 blanc, 1 nul, 1 abstention.

Est proclamé 3^{ème} administrateur du Syndicat :

M. Alain BASTIÉ, délégué de la commune de Cinq-Mars-la-Pile,

7 - ELECTION DU 4^{ème} ADMINISTRATEUR

Le comité syndical procède au vote du 4^{ème} administrateur à bulletin secret.

Dépouillement des bulletins : 2 bulletins pour M. Alain BASTIÉ,
1 bulletin pour M. Raphaël CAILLET,
1 bulletin pour M. Sébastien CHEVEREAU,
1 bulletin pour M. Gilles GASNIER,
3 bulletins pour M. Gilles LEJEUNE,
59 bulletins pour M. Lionel PINAULT.
1 blanc, 3 nuls, 1 abstention.

Est proclamé 4^{ème} administrateur du Syndicat :

M. Lionel PINAULT, délégué de la commune de Rochecorbon.

8 - ELECTION DU 5^{ème} ADMINISTRATEUR

Le comité syndical procède au vote du 5^{ème} administrateur à bulletin secret.

Dépouillement des bulletins : 1 bulletin pour M. Alain BASTIÉ,
2 bulletins pour M. François BERTRAND,
2 bulletins pour M. Gilles GASNIER,
65 bulletins pour M. Gilles LEJEUNE,
1 blanc, 0 nul, 1 abstention.

Est proclamé 5^{ème} administrateur du Syndicat :

M. Gilles LEJEUNE, délégué de la commune de Crissay-sur-Manse,

9 - ELECTION DU 6^{ème} ADMINISTRATEUR

Le comité syndical procède au vote du 6^{ème} administrateur à bulletin secret.

Dépouillement des bulletins : 65 bulletins pour M. François BERTRAND,
3 bulletins pour M. Sébastien CHEVEREAU,
1 bulletin pour M. Gilles LEJEUNE.
1 blanc, 0 nul, 2 abstentions.

Est proclamé 6^{ème} administrateur du Syndicat :

M. François BERTRAND, délégué de la commune de Nazelles-Négron,

M. le Président demande une suspension de séance de quelques minutes afin de ranger le matériel électoral avant de poursuivre les délibérations restantes.

Quelques délégués ont dû quitter l'Assemblée après les élections mais le quorum demeure.

10 - DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL A LA PRESIDENCE

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une délégation de pouvoir peut être consentie par le Comité syndical au bénéfice de la Présidence.

Le Comité Syndical est invité à délibérer pour le renouvellement des délégations données au précédent Président :

- L'élaboration de demandes de subvention auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) : *délibération n°6 du 29/03/2018 : Considérant le besoin de réactivité pour le dépôt des demandes de subventions auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire afin d'augmenter le nombre de dossier subventionné par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, il avait été donné l'autorisation au Président la prise de toute décision concernant la réalisation d'études de prévention et de gestion des risques sur le territoire des communes adhérentes à Cavités 37 et l'élaboration de demandes de subvention auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) dans le cadre de ces études.*
- Autorisation de signature de conventions de partenariat : *délibération n°4 du 20/02/2018 : Dans le cadre du développement des actions du syndicat en dehors du territoire de l'Indre-et-Loire, il avait été donné l'autorisation au Président de signer des conventions de partenariat avec les départements limitrophes (tels que le département 49...) et autres collectivités territoriales.*
- Ester en justice et choix de l'avocat : *Délibérations n°6 et 7 du 21/11/2017 : Dans le cadre de la protection des intérêts du syndicat, des agents et des élus de Cavités 37, il avait été délégué au Président la possibilité d'ester en justice et de confier la mission à Maître MORIN du cabinet d'avocat SCP DELHOMMAIS-MORIN à Tours.*

ACCORD A L'UNANIMITE

11 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX VICE-PRESIDENTS

VU l'article L 2122.17 applicable au Président d'un EPCI en vertu des dispositions de l'article L 5211.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Suite à l'élection du Président puis des Vice-Présidents, il est proposé au comité syndical que, pour la durée du mandat, le Président donne délégation au 1^{er} ou au 2^{ème} Vice-Président en cas d'absence ou d'empêchement du président pour procéder à la signature de tous les actes, documents et correspondances relatifs aux affaires intéressant le Syndicat.

ACCORD A L'UNANIMITE

12 - INDEMNITÉ DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT

VU la délibération du 25 novembre 2010 fixant l'indemnité de fonction du Président du Syndicat Cavités 37 au taux maximum allouable, à savoir à 37.41 % de l'indice majoré 835 (Soit 1 344,91 € net par mois, chiffres 2026).

CONSIDÉRANT que par délibération du 11 avril 2017, les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Il est proposé au comité syndical d'accepter le maintien de l'indemnité.

ACCORD A L'UNANIMITE

13 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le compte financier unique est présenté, toutes sections confondues (hors reports), comme suit :

- Dépenses	474 379,34€
- Recettes (hors excédent reporté)	533 887,23€
- Résultat de l'exercice	59 507,89€

Dans le détail :

- **En Investissement recettes : 11 950,83 €**

10222 : 59,05 € FCTVA des achats de 2023

28 : 8 679,62 € d'amortissements des immobilisations en cours

1068 : 3 212,16 € Affectation du résultat antérieur

- **En Investissement dépenses : 36 543,01€**

- 16 : 6 152,43 € de remboursement d'emprunt des travaux de la petite maison
 20 : 14 828,16 € déploiement du Système d'Information Géographique (action 1.1 du PAPRICA)
 21 : 11 988 € pour l'achat d'un GPS (pour la géolocalisation de nos relevés topographiques = action 1.2 du PAPRICA)
 2 401,92 € achat d'un ordinateur et changement du serveur
 1 172,50 € achat de lampes

- **En Fonctionnement recettes : 575 116,55 €**

- 013 : 3 859,16 € de remboursement d'arrêts de travail et du fonds de compensation du supplément familial
 70 : 48 436,15 € de diagnostics de caves chez les particuliers
 74 : 469 559,35 € dotations, subventions, participations :
 - Etat = Fonds Barnier + PAPRICA 131 049,73 €
 - Département (37 : 35 000 € + 49 : 18 500 €) 53 500,00 €
 - Communes 235 115,94 €
 - Groupement de collectivités (SIEIL, Métropole, CCCVL, CCVA, ENEDIS) 47 300,00 €
 - Autres attributions = chèques déjeuner vendus aux agents 2 593,68 €
 75 : 81,74 € remboursement kilomètres non parcourus par l'assurance
 002 : 53 180,15 € excédant 2024

- **En Fonctionnement dépenses : 434 624,17 €**

- 60, 61, 62 et 63 : 44 081,44 € de charges de fonctionnement habituelles
 63 et 64 : 359 842,52 € de charges et rémunération des agents
 65 : 19 334,08 € d'Indemnité présidence + subvention au spéléo-club
 66 : 2 186,51 € d'Intérêts des prêts en cours
 67 : 500 € d'annulation d'un titre
 042 : 8 679,62 € d'amortissements

Après explication des différents comptes, Monsieur le Président se retire pendant le vote du Compte Financier Unique.
 Le Comité Syndical est invité à délibérer et à approuver le Compte Financier Unique 2025.

Résultat du vote :	Pour	59 voix
	Contre	0 voix
	Abstention	1 voix

14 - **AFFECTATION DU RESULTAT 2025**

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique 2025,
 Constatant :

- L'excédent de fonctionnement de 2025 :	87 312,23 €
- L'excédent de fonctionnement antérieur :	53 180,15 €
Soit un excédent cumulé de	140 492,38 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :	27 804,34 €

Il est proposé au comité syndical d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 Affectation en excédent reporté de fonctionnement : 112 688,04 €
 (Ligne 002)

Résultat du vote :	Pour	61 voix
	Contre	0 voix
	Abstention	1 voix

15 - **BUDGET PRIMITIF 2026**

Le budget 2026 est présenté comme suit :

- <u>Section de fonctionnement</u> :	le budget s'équilibre à 527 488,04 €.
- <u>Section d'investissement</u> :	le budget s'équilibre à 74 434,34 €.

Dans le détail :- **En investissement recettes : 74 434,34 €**

10222 : 1 500 € FCTVA sur les achats 2024

28 : 15 130 € Estimation du montant des amortissements pour l'année 2026

21 : 30 000 € Virement de la section fonctionnement (apport)

1068 : 27 804,34 € Affectation du résultat

- **En investissement dépenses : 74 434,34 €**

16 : 6 450 € Remboursement d'emprunt contracté en 2005 pour les travaux du bâtiment du siège social.

20 : 3 000 € prévision d'achat d'un logiciel de topographie 3D (action 1.2 du PAPRICA).

21 : 37 180 € Immobilisations corporelles :

- Prévision d'achat d'un appareil topographique portable 3D (action 1.2 du PAPRICA) 18 000 €
- Prévision de travaux « d'amélioration » du bâtiment PAC + vestiaires 12 000 € + 4 000 €
- Achat de petit matériel technique (action 1.3 du PAPRICA) 3 180 €

- **En fonctionnement recettes : 527 488,04 €**

013 : 1 000 € Fonds National de Compensation du supplément familial.

70 : 35 000 € Participation des particuliers aux frais des études de « diagnostic géologique ».

74 : 378 800 € Dotations, subventions, participations :

- 60 000 € Etat : FPRNM pour le subventionnement de l'étude de Nazelles-Négron ainsi que sur le dossier PAPRICA
- 53 500 € Subventions annuelles des Départements 37 (35 000 €) et 49 (18 500 €).
- 216 800 € Participation totale des communes selon le mode de calcul de la cotisation définie
- 46 000 € Groupement de collectivités (SIEIL, Tours Métropole, ENEDIS, communautés de communes)
- 2 500 € Autres attributions : Chèques déjeuners vendus aux agents

002 : 112 688,04 € Excédent de fonctionnement reporté

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
037-213702087-20260624-DELIB-59-DE

- **En fonctionnement dépenses : 527 488,04 €**

011 : 57 863,04 € Charges à caractère général :

- Achat et variation des stocks : carburant, fournitures diverses, eau, électricité 11 850.00 €
- Services extérieurs (assurances, maintenance, location photocopieur...) 26 433.04 €
- Autres services extérieurs (télécommunication, affranchissement, déplacements...) 18 600.00 €
- Impôt et taxes 1 000.00 €

012 : 390 500 € Charges de personnel et frais assimilés (Salaires et charges avec avancements des carrières)

Autres chapitres :

- Autres charges de gestion (Indemnité de la présidence, subvention au spéléo club de Touraine) 27 955.00 €
- Charges financières (Intérêts des prêts en cours) 3 250.00 €
- Charges exceptionnelles 700.00 €
- Dotation aux amortissements et provisions (provision CET) 2 070.00 €
- Virement à la section d'investissement 30 000.00 €

042 : 15 130 € Opération d'ordre de transferts entre sections (amortissements)

Le Comité Syndical est invité à délibérer, à approuver le budget unique 2026 présenté et d'autoriser les virements de crédits dans la limite des 7.5 % réglementaires.

Le budget est voté par chapitres globalisés.

ACCORD A L'UNANIMITE

16 - ADHESION DE LA COMMUNE DE RILLY-SUR-VIENNE

Le conseil municipal de RILLY-SUR-VIENNE a demandé son adhésion au syndicat.

(Pour info avec le recensement de 2026 et la cotisation 2026 : 464 habitants * 0,87€ = 403,68 €).

ACCORD A L'UNANIMITE

Suite à l'installation du nouveau Bureau, une information plus complète sur le syndicat et ces projets vous sera proposée prochainement...

La séance est levée à 17h15.

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Avenant à la convention de gestion du service commun de la fourrière animale
Rapporteur :	Monsieur Thierry PERIN

En 2024, 16,6 millions de chats et 9,9 millions de chiens sont comptabilisés au sein des foyers français. Parmi eux, certains sont amenés à divaguer où être retrouvés blessés sur la voie publique. Le Code rural et de la pêche maritime prévoit que leur gestion relève du pouvoir de police du maire de la commune sur laquelle ils ont été trouvés. Dans la Métropole, le choix a été fait de confier ces missions à un service commun, créé le 1er juillet 2016. 21 communes y adhéraient en 2025, dont 19 issues de Tours Métropole Val de Loire.

Il est proposé de modifier par voie d'avenant la convention de gestion du service, afin de mettre à jour les tarifs applicables aux prestations réalisées par la Fourrière Animale Métropolitaine. Son article 5 révisé prévoit que le financement du service soit réparti entre une facturation à l'acte, prise en charge par le propriétaire de l'animal ou la commune requérante, et une adhésion annuelle équivalente à 10 centimes d'euros par habitant. Cette tarification, fixe ou variable, fait l'objet d'une indexation annuelle sur la base des indices du coût horaire du travail et des prix à la consommation.

Au-delà de l'ajustement des tarifs, inchangés depuis 2020, à l'évolution du coût des matières premières et de l'énergie notamment, des frais de dossier sont introduits pour les particuliers. Par ailleurs, les frais de garde, qui étaient auparavant forfaitisés, sont comptabilisés par nuitée.

Cet avenant à la convention d'adhésion au service commun de la fourrière animale métropolitaine prendra effet au plus tôt le 1er juillet 2026, sous réserve de son approbation avant cette date par l'ensemble des communes adhérentes. A défaut, il prendra effet le 1er jour du mois suivant son approbation par la dernière commune adhérente.

Il doit permettre à Tours Métropole Val de Loire de poursuivre le travail collaboratif de lutte contre la divagation animale, engagé pour le compte de ses communes adhérentes, en améliorant l'efficacité du service rendu et la transparence des actions engagées.

Pour l'ensemble de ces motifs, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant à la convention de gestion du service commun de la fourrière métropolitaine ci-annexé et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4-2,

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.211-20 et suivants,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 2 mai 2016 approuvant les termes de la convention constitutive d'un service commun de fourrière animale,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 16 février 2026 approuvant les termes de l'avenant n°1 à la convention de gestion du service commun de la fourrière animale métropolitaine,

Vu la délibération n°2016/80 du conseil municipal de Saint-Avertin du 15 juin 2016 approuvant la convention relative à un service commun de fourrière animale,

Vu la convention constitutive du service commun de fourrière animale signée le 15 juillet 2016,

Considérant la nécessité de mettre à jour les tarifs applicables aux prestations réalisées par la Fourrière Animale Métropolitaine.

Après avis de la commission finances, ressources humaines, affaires générales, innovation et communication en date du 17 juin 2026 ;

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'approuver** les termes de l'avenant à la convention de gestion du service commun de la fourrière animale métropolitaine ci-annexé ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,

Le 25/06/2026,

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

AVENANT n° 1 à la convention de gestion du service commun de la fourrière animale métropolitaine

Entre :

Tours Métropole Val de Loire, représentée par son Président en exercice agissant en vertu d'une délibération du Conseil métropolitain en date du 16 février 2026,

Et

La commune de Saint-Avertin, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2026 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-4-2,

Vu les articles L.211-20 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,

Vu la convention de mise en place d'un service commun de gestion de la fourrière animale entre les communes membres qui le souhaitent et la Tours Métropole Val de Loire, adoptée par délibération du conseil métropolitain du 2 mai 2016,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du, autorisant l'adhésion de la commune au service commun de fourrière animale et la convention y afférente,

Considérant qu'il y a lieu de revoir, suite à la tenue du comité de pilotage du service commun de la fourrière animale métropolitaine le 20 janvier 2026, les modalités financières d'exploitation du service,

Considérant que les communes de Ballan-Miré, Berthenay, Chanceaux-sur-Choisille, Druye, Joué-lès-Tours, La Membrolle-sur-Choisille, La Riche, Luynes, Mettray, Notre-Dame-d'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps, Savonnières et Tours sont adhérentes du service commun de fourrière animale.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} :

L'article 5 de la convention sus visée portant constitution d'un service commun de la fourrière animale est modifié ainsi qu'il suit :

MODALITES FINANCIERES

5-1. Détermination du coût net du service commun

Le coût net est constitué de la totalité des charges moins les recettes du service commun ci-après définies. Les charges du service communs sont composées :

- des salaires et charges afférentes au personnel du service commun, dédiés aux missions du service commun,
- des frais de fonctionnement afférents aux missions du service commun (matériel, véhicules, carburant, chambre froide...),
- des frais de fonctionnement de la fourrière animale,
- des amortissements des biens mobiliers et immobiliers affectés à la fourrière animale et acquis par la Métropole,
- de l'amortissement théorique annuel du bâtiment mis à disposition de la fourrière animale par la Ville de Tours, et ce jusqu'au 31 décembre 2046.

Pour couvrir ces charges, les recettes sont composées :

- de la facturation à l'acte aux particuliers et aux communes des captures, frais de garde, de vétérinaire, frais de dossiers facturés et tout service lié selon la grille tarifaire aux propriétaires et à défaut aux communes membres,
- des subventions, les participations et autres recettes relatives au fonctionnement de la fourrière animale,
- des remboursements de charges de salaires,
- des recettes encaissées par Tours Métropole Val de Loire correspondant aux captures, interventions, frais de garde et le cas échéant, de vétérinaire, facturés aux propriétaires des animaux sinon aux communes,
- de la facturation aux communes d'une adhésion annuelle visant à répartir le coût net du service.

Ne sont pas intégrées dans les charges du service commun, les charges indirectes de fonctionnement correspondant à l'intervention des services « supports » de Tours Métropole Val de Loire pour le compte du service commun de la fourrière animale (direction générale, direction des systèmes d'information, direction des ressources humaines, services financiers, service de la commande publique).

5-2. Facturation

La facturation aux particuliers et aux communes suit la grille tarifaire suivante à compter de la signature de la convention.

FORFAITS « CAPTURE » MONTANT UNITAIRE DU FORFAIT

Forfait « capture » en horaires normaux pour tout type d'animal (*cf. article 3-2 du règlement intérieur*) - 75 €

Forfait capture en astreinte (*cf. article 3-2 du règlement intérieur*) - 113 €

Les frais de garde sont facturés au nombre de nuitées réelles effectuées par l'animal à la fourrière. Toute entrée en cours de nuit, soit entre 16h30 et 8h, est due.

En cas de non réclamation de l'animal par le propriétaire et en fonction de la configuration calendaire, une commune pourra se voir facturer le forfait fourrière de 10 à 15 nuitées maximum.

FRAIS DE GARDE MONTANT UNITAIRE

Frais de dossier et de recherche du propriétaire - 30 € par intervention

Frais de garde pour un chien - 25 € par nuitée

Frais de garde pour un chat - 15 € par nuitée

Frais de garde pour un animal exotique non domestique - 5 € par nuitée

Frais de garde pour tout autre animal - 20 € par nuitée

Compte tenu de la prise en charge par la Tours Métropole Val de Loire des frais de structure dans les services communs, les communes ne sont pas soumises à la facturation des frais de dossier et de recherche du propriétaire.

S'ajoutent aux frais de garde, les frais réels d'actes vétérinaires obligatoires (tests infections, identification, euthanasie...) et conservatoires (radiographies, vaccins, chirurgie, vermifuges...).

5-3. : L'adhésion

L'adhésion vise à matérialiser la disponibilité du service, quel que soit l'usage qui en est fait par la commune, et à prendre en charge le coût net.

Cette adhésion est calculée en fonction de la population des communes adhérentes au service commun. Sur la base des simulations réalisées en 2025, l'adhésion est fixée à 10 centimes d'euros par habitants des communes concernées. La population prise en compte est la dernière population connue INSEE et publiée au Journal Officiel avant le 31 décembre de chaque année pour une exécution au 1^{er} janvier de l'année N+1.

L'adhésion est due annuellement et intégralement par toute commune membre du service commun, quelle que soit la date d'adhésion.

5-4. : Indexation

A partir de la 2^{ème} année de la convention, l'ensemble des tarifications, y compris l'adhésion, sont ajustées par indexation.

L'indexation est calculée selon la variation de l'indice du coût horaire du travail (ICTH-m rev) pour les activités spécialisées, scientifiques et techniques (n°1565195) publié par l'INSEE chaque trimestre (ou tout autre indice qui lui serait substitué).

Un taux de 72%, correspondant à la part du salaire dans les coûts de fonctionnement hors amortissement en 2024 de la fourrière est appliqué pour le calcul de cette indexation.

Le complément de tarif (28%) sera indexé sur la base de l'indice Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Ensemble hors tabac (IPC) (n°1763852).

Ainsi, le nouveau tarif est obtenu avec la formule suivante :

$$T_n = T_o \times (I_n/I_o) \times 72\% + T_o \times (IPC_n/IPC_o) \times 28\%$$

T_n = nouveau tarif de l'année n

T_o = tarif référence de l'année o

I_n = ICTH-m rev du mois de décembre de l'année n-1 (à défaut dernier indice connu lors de l'ajustement de l'année n)

I_o = ICTH-m rev du mois de septembre 2025 (dernier indice connu à la rédaction de la convention), soit une valeur de 136,5
IPC_n = Indice des Prix à la Consommation du mois de décembre de l'année n-1 (à défaut dernier indice connu lors de l'ajustement de l'année n)

IPC_o = du mois de décembre 2025 (dernier indice connu à la signature de la convention), soit une valeur de 119,76

Cet ajustement sera mis en oeuvre au cours du premier semestre de l'année N, déterminé au plus tard au 31 mars de l'année N pour s'adapter au coût réel du service N-1.

Si, au cours de la convention, la publication de ces indices devait cesser, il serait fait application de l'indice le plus voisin parmi ceux existant.

5-5.- Modalités de versement de la participation des adhérents

L'adhésion de l'année N sera demandée aux adhérents par un titre exécutoire de recette au cours du 1^{er} semestre de l'année N ou à la date de la signature de la convention pour les nouveaux adhérents.

La facturation des forfaits de capture, des frais de garde et des frais de vétérinaire de l'année N fera l'objet d'une facturation à terme échu de chaque trimestre de l'année N.

Article 2 :

Le présent avenant prendra effet au plus tôt le 1^{er} juillet 2026, sous réserve de son approbation avant cette date par l'ensemble des communes adhérentes du service commun. A défaut, le présent avenant prendra effet le 1^{er} jour du mois suivant son approbation par la dernière commune adhérente.

Article 3 :

Les autres articles de la convention sus visée restent inchangés.

Fait à Tours, en deux exemplaires originaux, le

Pour Tours Métropole Val de Loire,
Le Président,

Frédéric AUGIS

Pour la Commune,
Le Maire,

Laurent RAYMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Association « Mission Locale de Touraine » – désignation des membres
Rapporteur :	Madame Blandine LENAIN

L'association « Mission Locale de Touraine » exerce une mission de service public de proximité visant à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'autonomie sociale et l'insertion professionnelle.

Cette association met en œuvre un ensemble de mesures et dispositifs destinés à favoriser l'accès des jeunes à l'emploi et à la formation. Elle agit également aux côtés des employeurs afin de faciliter la mise en relation avec les jeunes et de répondre au mieux à leurs besoins de recrutement.

A la suite du renouvellement général du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Saint-Avertin au sein de l'association « Mission locale de Touraine ».

L'article L. 2121-21, 2° du CGCT dispose qu'en principe, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, le vote est réalisé au scrutin secret. Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et de voter à main levée.

Il est donc proposé au Conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret et de désigner Pascale TAFFET et Blandine LENAIN en qualité de représentants de la commune de Saint-Avertin au sein de l'association « Mission locale de Touraine ».

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-21 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et de ses adjoints en date du 21 mars 2026, suite au renouvellement général du Conseil municipal du 15 mars 2026 ;

Considérant que suite au renouvellement général des conseillers municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants au sein de l'association « Mission locale de Touraine » ;

Après avis de la Commission finances, ressources humaines, affaires générales, innovation et communication en date du 17 juin 2026 ;

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De ne pas procéder** au scrutin secret ;
- **De procéder** à la désignation des représentants de la commune de Saint-Avertin au sein de l'association « Mission locale de Touraine » par un vote à main levée ;
- **De désigner** Pascale TAFFET et Blandine LENAIN en qualité de représentants de la commune de Saint-Avertin au sein de l'association « Mission locale de Touraine ».

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,
Le 25/06/2026,

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAÏH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Protocole transactionnel relatif à la prise en charge des travaux de mise en sécurité
Rapporteur :	Monsieur Laurent RAYMOND

Un dommage est survenu sur le mur séparant la propriété de Madame ESNAULT de la rue Léon BRULON. A la suite de la réunion d'expertise du 8 octobre 2025, l'expert désigné par l'assureur de la commune de Saint-Avertin a conclu que les désordres résultaient d'une fissuration préexistante du mur, imputable à des variations climatiques et à des défauts constructifs propres à l'ouvrage, sans lien avec la présence de végétaux, et a reconnu un défaut d'entretien.

L'aggravation rapide des désordres, consécutive à une période de fortes pluies, a conduit la commune à saisir en urgence le Tribunal Administratif d'Orléans qui, par ordonnance du 23 octobre 2025, a désigné M. Mathieu Julien en qualité d'expert judiciaire. Ce dernier a rendu son rapport le 24 octobre, lequel confirmait le caractère imminent du risque d'effondrement et préconisait la mise en œuvre de mesures conservatoires dans les meilleurs délais.

Un arrêté municipal de mise en sécurité a été pris le 29 octobre 2025, imposant la réalisation des travaux dans un délai de 30 jours. La commune a fait appel au géotechnicien « Entre Loire et Coteau » afin de définir les travaux appropriés. L'entreprise Roc Confortation, dont les préconisations techniques ont été validées par ce dernier, a déconseillé tout étalement provisoire au profit d'une intervention définitive, pour des raisons à la fois techniques et sécuritaires.

Les devis définitifs faisaient apparaître une répartition fondée, à la demande de la Commune, sur les limites de propriété établies par le cadastre : une somme devait être mise à la charge de Mme Esnault pour la partie haute du mur, et une somme devait être mise à la charge de la Ville pour la partie basse.

Mme Esnault, contestant tant la délimitation des propriétés que la mise en jeu de sa responsabilité, a refusé de signer le devis la concernant. Face à ce refus et à l'urgence de la situation, la commune a décidé de faire procéder d'office à l'exécution des travaux, y compris sur la partie haute du mur.

La levée de péril a été prononcée par arrêté du 17 décembre 2025.

Un titre exécutoire portant sur la somme due par Madame ESNAULT a été émis par le Trésor public le 12 mars 2026.

Suivant courrier du 15 avril 2026, réceptionné le 20 avril 2026, son conseil a formé un recours administratif amiable tendant à l'annulation de ce titre.

Madame ESNAULT est procéduralement contrainte, afin de préserver ses droits et recours, d'introduire une requête devant le Tribunal administratif d'ORLEANS avant le 20 août 2026.

Une réunion de négociation s'est tenue le 15 juin 2026 en Mairie en présence de la Mairie de Saint Avertin, de son Conseil ainsi que du Conseil de Madame ESNAULT. Compte tenu des forts aléas contentieux et pour des raisons de bonne administration, un protocole transactionnel avec l'intéressée est envisagé. Ce protocole permet de régler de manière définitive et irrévocable le différend opposant les deux parties ainsi que de prévenir toute contestation ultérieure à ce titre.

Pour l'ensemble de ces motifs, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes du protocole d'accord transactionnel suivant le projet d'acte annexé à la présente.

* * * * *

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L. 423-1,

Vu l'ordonnance du 23 octobre 2025 par laquelle le tribunal administratif d'Orléans a désigné M. Mathieu Julien en qualité d'expert judiciaire,

Vu le rapport du 24 octobre déposé par M. Mathieu Julien en qualité d'expert judiciaire,

Vu l'arrêté municipal de mise en sécurité du 29 octobre 2025,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2025 prononçant la levée de péril,

Vu le recours administratif gracieux du 15 avril 2026,

Considérant la nécessité de régler de manière définitive et irrévocable le différend opposant les deux parties ainsi que de prévenir toute contestation ultérieure à ce titre ;

Après avis de la commission vie locale, culture, démocratie participative, sécurité, relations internationales et vie économique en date du 18 juin 2026 ;

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'approuver** les termes du protocole transactionnel à passer avec Mme Corinne ESNAULT, tel qu'annexé à la présente ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,
Le 25/06/2026,

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Signé électroniquement

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Entre les soussignés :

La ville de Saint Avertin prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité Mairie de SAINT-AVERTIN, 21 rue de Rochepinard, 37550 SAINT-AVERTIN.

Bénéficiant d'une délégation de pouvoir du Conseil Municipal pour transiger par délibération n°XXX du XXX

De première part

Et

Madame Corinne ESNAULT, née le 7 octobre 1963 à TOURS (37), demeurant 8 rue des Phalènes à SAINT-AVERTIN (37550)

De seconde part

ÉTANT PRÉALABLEMENT RAPPELÉ CE QUI SUIT :

Madame Corinne ESNAULT est propriétaire de la parcelle cadastrée AO 467 et AO 1122 sises 8 rue des Phalènes à SAINTE AVERTIN (37550).

Un mur sépare la propriété de Madame ESNAULT de la rue Léon BRULON.

Le 1er août 2025, Mme Esnault a indiqué à la Ville de Saint-Avertin prendre contact avec son assureur de protection juridique pour la réparation nécessaire du mur surplombant la rue Léon Brulon.

Le sinistre ayant été déclaré auprès des assureurs respectifs des parties, PNAS pour la Ville, CFDP pour Mme Esnault, une expertise amiable a été diligentée.

Suite à la réunion d'expertise du 8 octobre 2025, l'expert désigné par l'assureur de la ville de Saint-Avertin a conclu que les désordres résultaient d'une fissuration préexistante du mur, imputable à des variations climatiques et à des défauts constructifs propres à l'ouvrage, sans lien avec la présence de végétaux, et a reconnu un défaut d'entretien.

L'aggravation rapide des désordres, consécutive à une période de fortes pluies, a conduit la Ville à saisir en urgence le Tribunal Administratif d'Orléans qui, par ordonnance du 23 octobre 2025, a désigné M. Mathieu Julien en qualité d'expert judiciaire. Ce dernier a rendu son rapport le 24 octobre, lequel confirmait le caractère imminent du risque d'effondrement et préconisait la mise en œuvre de mesures conservatoires dans les meilleurs délais.

Un arrêté municipal de mise en sécurité a été pris le 29 octobre 2025, imposant la réalisation des travaux dans un délai de 30 jours.

La Ville a fait appel au géotechnicien « Entre Loire et Coteau » afin de définir les travaux appropriés. L'entreprise Roc Confortation, dont les préconisations techniques ont été validées par ce dernier, a déconseillé tout étalement provisoire au profit d'une intervention définitive, pour des raisons à la fois techniques et sécuritaires.

Les devis définitifs, établis le 17 novembre à la demande de la Commune, faisaient apparaître une répartition fondée, à la demande de la Commune, sur les limites de propriété établies selon elle par le cadastre : 17.718€ HT (19 489,80 € TTC) à la charge de Mme Esnault pour la partie haute du mur, et 21.762€ HT (26 114,40 € TTC) à la charge de la Ville pour la partie basse.

Mme Esnault, contestant tant la délimitation des propriétés que la mise en jeu de sa responsabilité, a refusé de signer le devis la concernant.

Face à ce refus et à l'urgence de la situation, la Ville décidé de faire procéder d'office à l'exécution des travaux, y compris sur la partie haute du mur.

La facture définitive de Roc Confortation en date du 12 décembre 2025 (n°25-12-0005) s'est établie à une somme de 39.480€ HT (47. 376 € TTC).

La Commune estime que la somme de 21 261,60 € TTC incombait à Mme Esnault et que la somme de 26.114,40€ TTC était à sa charge.

La levée de péril a été prononcée par arrêté du 17 décembre 2025.

Un titre exécutoire portant sur la somme de 21 216,60 € TTC a été émis par le Trésor public le 12 mars 2026, la facture en date du 12 décembre 2025 (n°25-12-0005) lui ayant été transmise par courrier du 17 avril suivant.

Suivant courrier du 15 avril 2026 réceptionné le 20 avril 2026, son conseil, Me Paillot, a formé un recours administratif amiable tendant à l'annulation de ce titre.

Madame ESNAULT est procéduralement contrainte, afin de préserver ses droits et recours, d'introduire une requête devant le Tribunal administratif d'ORLEANS avant le 20 août 2026.

Une réunion négociation s'est tenue le 15 juin 2026 en Mairie en présence de la Mairie de Saint Avertin, de son Conseil et du Conseil de Madame ESNAULT.

SUR CE, LES PARTIES SE SONT RAPPROCHÉES ET ONT CONVENU CE QUI SUIIT :

C'EST DANS CES CONDITIONS QUE LE PRESENT PROTOCOLE EST CONCLU.

Article 1 : CONCESSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT-AVERTIN

Aux termes de concessions réciproques et sans reconnaissance de torts ou de quelconque responsabilité de sa part, la Ville de Saint AVERTIN accepte de :

- Prononcer la décharge, du titre exécutoire du 12 mars 2026 émis pour un montant de **XX** TTC.
- S'engager à obtenir des délais de paiement dans la limite maximale de 12 échéances mensuelles au bénéfice de Madame Corinne ESNAULT, la première de ces échéances devant intervenir dans un délai de 15 jours après la date de la dernière signature des présentes ;
- Effectuer, sous sa seule responsabilité et direction, et à ses frais, des travaux de consolidation du garde-corps situé sur le mur litigieux (précisions techniques éventuelles à apporter), lesquels seront réalisés par la ville de SAINT AVERTIN, Madame ESNAULT délivrant son accord pour qu'en cas de besoin, ces travaux soient effectués depuis sa propriété ;
- Engager et prendre en charge des démarches amiables postérieures relatives à la fixation définitive de la propriété du mur et, en conséquence, une clé de répartition de prise en charge de l'entretien/réparation du mur pour l'avenir.

- Ne formuler aucune demande complémentaire à l'encontre de Madame ESNAULT s'agissant du litige rappelé en tête du présent protocole.
- Accepter purement et simplement le désistement d'instance que Madame ESNAULT pourrait formuler dans l'hypothèse où le Tribunal Administratif d'ORLEANS devait être saisi du litige à défaut de signature du présent protocole avant le 20 juillet 2026.

Article 2 : CONCESSIONS DE MADAME CORINNE ESNAULT

Aux termes de concessions réciproques et sans reconnaissance de torts ou de quelque responsabilité de sa part, Madame Corinne ESNAULT s'engage à renoncer à tout recours de quelque ordre qu'il soit à l'encontre de la Ville de SAINT AVERTIN, relatif aux faits et circonstances décrites dans le préambule, sous réserve d'une signature du protocole avant le 20 juillet 2026, ou à se désister de toute demande y afférente formée notamment le Tribunal administratif d'ORLEANS, le cas échéant saisi entre le 20 juillet et le 20 août 2026.

Elle renonce ou se désistera notamment de toutes demandes liées :

- aux désordres ayant été constatés sur le mur litigieux au droit de sa parcelle et donnant sur la rue Léon BRULON (hors consolidation de la rambarde évoquée à l'article 1 du présent protocole) ;
- aux travaux effectués par la ville de SAINT AVERTIN sur ledit mur jusqu'à la date de signature des présentes sauf en ce qui concerne une recherche de responsabilité de la société ROC CONFORTATION en cas de désordres imputables aux travaux ayant fait l'objet de la facture du 12 décembre 2025 ;
- au reliquat du titre exécutoire du 12 mars 2026 émis pour un montant de 21 216,60 € TTC demeurant à la charge de Madame Corinne ESNAULT

Madame Corinne ESNAULT renonce notamment à déposer tout recours de quelque ordre que ce soit à l'encontre du titre exécutoire du 12 mars 2026 ayant été contesté par recours gracieux du 20 avril 2026, sous réserve d'une signature du protocole avant le 20 juillet 2026. En cas de signature du présent protocole postérieurement à cette date, Madame Corinne ESNAULT s'engage à se désister de l'éventuel recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif d'ORLEANS.

Article 3 : EXÉCUTION

Les Parties s'engagent à compter de la signature du Protocole à exécuter celui-ci de bonne foi.

Article 4 : PORTEE DU PRESENT PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Moyennant l'exécution du présent protocole d'accord, les Parties se déclarent intégralement et réciproquement satisfaites de leurs droits et obligations et renoncent en conséquence à toute réclamation ou action amiable ou judiciaire s'agissant des faits traités par ce Protocole.

Les Parties s'étant consenties des concessions réciproques, le Protocole constitue une transaction au sens de l'article 2044 du Code civil et a, en conséquence, entre les Parties, autorité de la chose jugée en dernier ressort et ce, conformément aux dispositions de l'article 2052 du Code civil.

La signature du Protocole n'emporte en rien reconnaissance de responsabilité et/ou de garantie par l'une quelconque des Parties à l'égard de l'autre.

L'attention des Parties a été attirée sur le caractère définitif et irrévocable de la présente transaction et sur le fait que, conformément aux dispositions de l'article 2052 du Code civil, la présente transaction ne peut être attaquée pour cause d'erreur de droit ni pour cause de lésion. Les Parties reconnaissent que, moyennant la parfaite exécution des dispositions qui précèdent, elles sont intégralement remplies de tous leurs droits l'une envers l'autre et n'ont aucune réclamation à faire valoir l'une à l'encontre de l'autre s'agissant des faits relatés dans le préambule du présent Protocole.

Les Parties reconnaissent avoir librement signé les présentes de part et d'autre, après en avoir reçu copie préalablement et après avoir bénéficié d'un temps de réflexion suffisant, étant assistées par leurs conseils respectifs.

Article 5 : CONFIDENTIALITÉ

Le Protocole revêt un caractère strictement confidentiel entre les Parties. En conséquence, les Parties s'engagent à ne pas faire état et plus généralement à ne rien divulguer concernant directement ou indirectement l'existence ou le contenu du Protocole, sauf si : (i) elles y sont contraintes par une disposition législative ou réglementaire ; ou (ii) pour faire valoir en justice, les droits qui leur sont conférés au titre du Protocole.

Notamment, après sa signature, le présent protocole ne pourra pas être communiqué par l'une des Parties signataires à un tiers sans l'accord de l'autre partie sauf :

- ✓ dans la mesure où la production dudit protocole serait officiellement requise par les administrations fiscales ou les organismes sociaux et pour obtenir l'exécution du présent protocole notamment par le Trésor public,
- ✓ dans le cadre du contrôle de légalité exercé par l'Etat ;
- ✓ dans le cas d'une demande expresse formulée par un tiers de communication du présent protocole après avis favorable de la commission d'accès aux documents administratifs, sous réserve de l'occultation préalable des éventuelles mentions couvertes par le secret de la vie privée ou de tous autres secrets protégés par la loi.

Article 5 : ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du Protocole, chaque Partie fait élection de domicile à son siège social ou à son domicile indiqué en tête du Protocole et s'oblige à informer l'autre Partie de toute modification à intervenir.

Article 6 : FRAIS ET HONORAIRES SUPPORTES PAR LES PARTIES

Chacune des Parties conservera à sa charge tous frais engagés tant préalablement que dans le cadre de la négociation et de la rédaction du présent Protocole.

Article 7 : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent Protocole entrera en vigueur à la date de signature par la dernière des deux Parties. Chaque partie devra parapher toutes les pages, dater et signer la dernière page.

Article 9 : AUTORISATION DE SIGNATURE

Le présent protocole a été établi en 2 exemplaires.

La signature du protocole transactionnel par la VILLE DE SAINT AVERTIN interviendra après autorisation par délibération du conseil communautaire reprenant les éléments essentiels dudit protocole.

Fait en 2 exemplaires originaux qui seront remis à chacune des Parties.

La VILLE DE SAINT AVERTIN
Monsieur Laurent Raymond, Maire,

A

Le

Madame Corine ESNAULT

A

Le

() Faire précéder les signatures de la mention manuscrite “ Lu et approuvé - bon pour transaction définitive, irrévocable et sans réserve dans les termes ci-dessus ”.*

Article 2044 :

*« La transaction est un contrat par lequel les parties, par des concessions réciproques, terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître.
Ce contrat doit être rédigé par écrit. »*

Article 2045 :

*« Pour transiger, il faut avoir la capacité de disposer des objets compris dans la transaction.
Le tuteur ne peut transiger pour le mineur ou le majeur en tutelle que conformément à l'article 467, au titre "De la minorité, de la tutelle et de l'émancipation"; et il ne peut transiger avec le mineur devenu majeur, sur le compte de tutelle, que conformément à l'article 472 au même titre.
Les établissements publics de l'Etat ne peuvent transiger qu'avec l'autorisation expresse du Premier ministre. »*

Article 2046 :

*« On peut transiger sur l'intérêt civil qui résulte d'un délit.
La transaction n'empêche pas la poursuite du ministère public. »*

Article 2048 :

« Les transactions se renferment dans leur objet ; la renonciation qui y est faite à tous droits, actions et prétentions, ne s'entend que de ce qui est relatif au différend qui y a donné lieu. »

Article 2049 :

« Les transactions ne règlent que les différends qui s'y trouvent compris, soit que les parties aient manifesté leur intention par des expressions spéciales ou générales, soit que l'on reconnaisse cette intention par une suite nécessaire de ce qui est exprimé. »

Article 2050 :

« Si celui qui avait transigé sur un droit qu'il avait de son chef, acquiert ensuite un droit semblable du chef d'une autre personne, il n'est point, quant au droit nouvellement acquis, lié par la transaction antérieure. »

Article 2051 :

« La transaction faite par l'un des intéressés ne lie point les autres intéressés, et ne peut être opposée par eux. »

Article 2052 :

« La transaction fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet. »

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Recours à des vacataires dans le cadre de la mission prévention et médiation
Rapporteur :	Monsieur Frédéric DAGORET

Dans le cadre de la mission prévention et médiation, des intervenants encadrent ponctuellement des activités à destination des jeunes.

Ces interventions remplissent les caractéristiques de la vacation :

- La spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé ;
- La discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité. Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent ;
- La rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le recrutement de vacataires du 1er septembre 2026 au 3 juillet 2027.

* * * * *

Vu la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

Considérant la nécessité d'avoir recours à des vacataires pour les interventions auprès des jeunes dans le cadre de la mission prévention et médiation ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines, affaires générales, innovation et communication en date du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'autoriser** le recrutement de vacataires du 1^{er} septembre 2026 au 3 juillet 2027 ;
- **De fixer** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire calculé à partir de la rémunération afférente à l'indice brut 368 ;
- **De dire que** les crédits sont inscrits au budget.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,
Le 25/06/2026,

Le Maire,


Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Versement d'une indemnité accessoire – Ecole Municipale de Musique
Rapporteur :	Monsieur Laurent RAYMOND

Un agent de l'Ecole Municipale de Musique (EMM), dont l'employeur principal est l'Etat, exerce une activité accessoire de professeur de musique depuis le 7 septembre 2015.

En 2026, comme chaque année, cet agent a sollicité, de son employeur principal, l'autorisation d'exercer une activité accessoire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder, à compter du 1er septembre 2026 et pour un an, le versement d'une indemnité accessoire à cet agent, dans les conditions suivantes :

Spécialité	Durée de recrutement	Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures à effectuer sur la période considérée	Rémunération brute mensuelle
Enseignement	12 mois	10h	520h	1382,73€

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique ;

Vu l'autorisation d'exercer une activité à titre accessoire donnée à l'agent par son employeur principal ;

Considérant que le nombre d'heures d'enseignement constaté à l'école municipale de musique au cours des années précédentes ne permet pas le recrutement de personnels à temps complet ;

Après avis de la Commission finances, ressources humaines, affaires générales, innovation et communication en date du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'accorder**, sous réserve de l'autorisation de l'employeur principal, le versement d'une indemnité accessoire à cet agent, à compter du 1^{er} septembre 2026, dans les conditions suivantes :

Spécialité	Durée de recrutement	Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures à effectuer sur la période considérée	Rémunération brute mensuelle
Enseignement	12 mois	10h	520h	1382,73€

- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,

Le 25/06/2026

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Transformation de postes par la création et suppression d'emplois
Rapporteur :	Monsieur Frédéric DAGORET

Il est proposé au Conseil municipal de transformer des emplois présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération, d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune et de porter les nouveaux postes au tableau des emplois communaux annexé au budget communal.

* * * * *

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs

Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ;

Considérant la nécessité de faire évoluer le tableau des emplois communaux pour prendre en compte les avancements de grades et les mises au stage ;

Vu l'avis par le Comité Social Territorial en date du 23 juin 2026

Après avis de la Commission finances, ressources humaines, affaires générales, innovation et communication en date du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De supprimer et créer** les emplois présentés dans le tableau ci-annexé ;
- **De dire que** les crédits sont inscrits au budget de la Commune ;

- **De porter** les nouveaux postes au tableau des emplois communaux annexé au budget communal :

- o Les créations (9 postes) :

Un poste d'assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet
Deux postes d'auxiliaire de puériculture territorial de classe supérieure à temps complet
Un poste d'assistant territorial de conservation principal de première classe à temps complet
Un poste d'adjoint administratif territorial principal de deuxième classe à temps complet
Deux postes d'adjoint administratif territorial principal de première classe à temps complet
Un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de deuxième classe à temps complet
Un poste d'adjoint d'animation à temps complet

- o Les suppressions (9 postes) :

Un poste d'assistant territorial socio-éducatif à temps complet
Deux postes d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale à temps complet
Un poste d'assistant territorial de conservation principal de deuxième classe à temps complet
Un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
Deux postes d'adjoint administratif territorial principal de deuxième classe à temps complet
Un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet
Un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,
Le 25/06/2026

Le Maire,


Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

TRANSFORMATIONS DE POSTE LIEES AUX AVANCEMENTS DE GRADE

		Suppressions			Créations			Date de mise en œuvre	Motif
Pôle	Service	Catégorie hiérarchique	Grade	Temps	Catégorie hiérarchique	Grade	Temps		
Direction Générale	Direction de la Solidarité et du Développement Social	A	Assistant territorial socio-éducatif	100%	A	Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	100%	01/08/2026	Avancement de grade 2026
Pôle Famille, Loisirs, Relations à l'usager	Direction de la Petite Enfance	B	Auxiliaire de puériculture territorial de classe normale	100%	B	Auxiliaire de puériculture territorial de classe supérieure	100%	01/08/2026	Avancement de grade 2026
Pôle Famille, Loisirs, Relations à l'usager	Direction de la Petite Enfance	B	Auxiliaire de puériculture territorial de classe normale	100%	B	Auxiliaire de puériculture territorial de classe supérieure	100%	01/08/2026	Avancement de grade 2026
Pôle Culture et Vie Locale	Médiathèque	B	Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe	100%	B	Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe	100%	01/08/2026	Avancement de grade 2026
Direction Générale	Police Municipale	C	Adjoint administratif	100%	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	100%	01/08/2026	Avancement de grade 2026
Direction Générale	Secrétariat général	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	100%	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	100%	01/08/2026	Avancement de grade 2026
Pôle Famille, Loisirs, Relations à l'usager	Restauration scolaire	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	100%	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	100%	01/08/2026	Avancement de grade 2026
Pôle Culture et Vie Locale	Médiathèque	C	Adjoint territorial du patrimoine	100%	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	100%	01/08/2026	Avancement de grade 2026
Pôle Famille, Loisirs, Relations à l'usager	Direction Education Animation jeunesse	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	100%	C	Adjoint d'animation	100%	01/09/2026	Mise en stage

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité
Rapporteur :	Madame Brigitte LE BRET

Dans le cadre du redressement des finances publiques, le gouvernement a gelé le recours aux contrats Parcours Emploi Compétences depuis le 10 avril 2025 et maintient cette disposition. Deux contrats de ce type étaient recrutés à la Direction de la Petite Enfance pour exercer les missions d'entretien des locaux et la gestion des couches des enfants.

En attendant d'autres décisions gouvernementales sur les contrats aidés, pour exercer les missions décrites ci-dessus, lors des Conseils Municipaux précédents du 14 mai 2025 et du 26 novembre 2025, un emploi non permanent avait été créé pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet couvrant la période du 19 mai 2025 au 31 août 2026 inclus.

Il est proposé de renouveler cet emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 inclus.

De plus, afin de pourvoir à d'éventuels besoins de remplacements sur le cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture territorial, métier en tension en termes de recrutement, il est proposé de créer deux emplois non permanents sur le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial, de catégorie C, à temps complet, pour exercer les fonctions d'assistant petite enfance, du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Enfin, afin de pourvoir à un besoin en remplacement sur le poste de responsable des temps périscolaires, grade animateur, et d'élargir les possibilités de recrutement, il avait été créé un emploi non permanent sur le cadre d'emploi de rédacteur ou d'adjoint administratif territorial, à temps complet, jusqu'au 31 juillet 2026. Il est proposé de renouveler cet emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité jusqu'au 31 août 2027 pour exercer les missions de responsable des temps périscolaires.

Ces emplois seront pourvus par un agent contractuel conformément à l'article L. 332-23 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité.

* * * * *

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'entretien des locaux et la gestion des couches des enfants au sein de la Direction de la Petite Enfance ;

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir à un éventuel besoin de remplacement sur le cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture au sein de la Direction de la Petite Enfance ;

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir à un éventuel besoin de remplacement sur le cadre d'emploi d'animateur au sein de la Direction Education Animation Jeunesse ;

Après avis de la Commission finances, ressources humaines, affaires générales, innovation et communication en date du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De créer** un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet pour la Direction de la Petite Enfance. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée allant du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 ;
- **De créer** deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet pour la Direction de la Petite Enfance. Ces emplois non permanents seront occupés par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 ;
- **De créer** un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi de rédacteur ou d'adjoint administratif à la Direction Education Animation Jeunesse. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 1^{er} août 2026 au 31 août 2027 ;
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture

037-213702087-20260624-DELIB-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,
Le 25/06/2026

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Signé électroniquement

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Création d'un emploi permanent
Rapporteur :	Monsieur Frédéric DAGORET

Il est rappelé que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet au sein de la Direction Education, Animation, Jeunesse pour exercer les missions d'animateur.

Il est proposé de créer, à compter du 1^{er} septembre 2026, un emploi permanent d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emploi d'adjoint d'animation à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Un agent contractuel peut être recruté, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

* * * * *

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un adjoint d'animation ;

Après avis de la Commission Finances, Ressources humaines, Affaires Générales, Innovation et Communication en date du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De créer** un emploi permanent sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour effectuer les missions d'animateur ;

- **D'autoriser**, le cas échéant, le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 12 mois ;
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Commune.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,

Le 25/06/2026

Le Maire,



Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Création d'emplois permanents sur le fondement de l'article L332-8-2 du Code général de la fonction publique
Rapporteur :	Monsieur Frédéric DAGORET

La commune de Saint-Avertin souhaite créer cinq emplois permanents sur le cadre d'emploi d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent d'entretien. Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C, de la filière technique, sur le cadre d'emploi d'adjoint technique.

Si le recrutement de fonctionnaires s'avère infructueux, ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels relevant de la catégorie précitée, conformément à l'article L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique, qui permet aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique, de recruter un contractuel sur tout emploi permanent.

Ces agents contractuels seront alors recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement mentionnée ci-dessus. La durée totale du contrat à durée déterminée ne pourra excéder 6 ans. La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'échelle indiciaire de leur grade.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de créer cinq emplois permanents d'agent d'entretien, de catégorie C, de la filière technique, sur le cadre d'emploi d'adjoint technique, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2026.

* * * * *

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L. 332-8-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Après avis de la Commission finances, ressources humaines, affaires générales, innovation et communication en date du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De créer** cinq emplois permanents d'agent d'entretien, de catégorie C, de la filière technique, sur le cadre d'emploi d'adjoint technique, à temps complet, à compter du 1er juillet 2026 ;
- **De dire que** les crédits sont inscrits au budget de la Commune ;
- **D'autoriser**, dans l'hypothèse de recrutements infructueux de fonctionnaires, le recrutement d'agent contractuel dans le cadre de contrats à durée déterminée de 3 ans maximum, renouvelables par reconduction expresse pour une durée totale maximale ne pouvant excéder 6 ans.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,
Le 25/06/2026

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Recours à des contrats d'apprentissage pour la direction petite enfance et pour la direction patrimoine immobilier
Rapporteur :	Monsieur Frédéric DAGORET

L'apprentissage constitue aujourd'hui une voie majeure d'insertion professionnelle. Il permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par le postulant et des qualifications requises par lui. La collectivité est exonérée des cotisations de sécurité sociale, d'allocations familiales et de France Travail. La rémunération est la suivante :

Age de l'apprenti	1 ^{ère} année du contrat	2 ^{ème} année du contrat
16/17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC
18/20ans	43% du SMIC	51% du SMIC
21/25 ans	Salaire le plus élevé entre 53% du SMIC et 53% du salaire minimum correspond à l'emploi occupé	Salaire le plus élevé entre 61% du SMIC et 61% du salaire minimum correspond à l'emploi occupé
26 ans et plus	Salaire le plus élevé entre 100% du SMIC et 100% du salaire minimum correspond à l'emploi occupé	Salaire le plus élevé entre 100% du SMIC et 100% du salaire minimum correspond à l'emploi occupé

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de recourir au contrat d'apprentissage, à compter du 1^{er} septembre 2026 conformément au tableau suivant :

Service	Fonction de l'apprenti	Diplôme préparé	Durée de la formation
Direction de la Petite Enfance	Auxiliaire de puériculture	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	18 mois
Patrimoine immobilier	Management économique de la construction	BTS	24 mois

* * * * *

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.424-1 ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L. 6222-1 et suivants, D. 6222-1 et suivants, L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5 ;

Vu le décret n°2022-280 en date du 28 février 2022 déterminant les conditions de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

Vu le décret n°2017-199 en date du 16 février 2017 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu le décret n° 2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage et au service chargé de la médiation en matière d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus et sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;

Après avis de la Commission finances, ressources humaines, affaires générales, innovation et communication en date du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De recourir** au contrat d'apprentissage, à compter du 1^{er} septembre 2026, conformément au tableau suivant :

Service	Fonction de l'apprenti	Diplôme préparé	Durée de la formation
Direction de la Petite Enfance	Auxiliaire de puériculture	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	18 mois
Patrimoine immobilier	Management économique de la construction	BTS	24 mois

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis ;
- **De dire que** les crédits sont inscrits au budget de la commune.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,
Le 25/06/2026,

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Signé électroniquement

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Actualisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le personnel de catégorie A
Rapporteur :	Monsieur Frédéric DAGORET

Par délibération n°2018/31 du 28 mars 2018 actualisée par les délibérations n°2020/40 du 8 juillet 2020 et n°2022/80 du 8 décembre 2022, le Conseil municipal a adopté puis révisé le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

La présente délibération a pour objet de procéder à une nouvelle actualisation du RIFSEEP afin de tenir compte de l'expertise des personnels dans la cotation des postes. Cette actualisation concerne les personnels de catégorie A.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'augmenter la cotation des postes portée à 88 points maximums (augmentation de 5 points), de fixer le montant plafond des Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) de la commune à 75% des plafonds fixés pour les agents de l'Etat et de maintenir les dispositions de la délibération n°2022/80 du 8 décembre 2022 relatives au montant plancher fixé à 17% du plafond de chaque cadre d'emplois, conformément aux arrêtés relatifs aux agents de l'Etat, et à la définition des groupes de fonctions

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 712-1 et suivants relatifs à la rémunération ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 714-4 et suivants relatifs aux régimes indemnitaires au sein de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié, pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

***Vu** le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;*

***Vu** le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;*

***Vu** la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;*

***Vu** les arrêtés fixant les plafonds du RIFSEEP applicables aux corps d'emplois de référence à l'Etat pris en application du décret n°2014-513 en date du 20 mai 2014 ;*

***Vu** la délibération n°2018/31 en date du 28 mars 2018 relative à la mise en place du RIFSEEP du personnel communal ;*

***Vu** la délibération n°2020/40 en date du 8 juillet 2020 relative à l'actualisation des cadres d'emploi éligibles au RIFSEEP ;*

***Vu** la délibération n°2022/80 en date du 8 décembre 2022 relative à l'actualisation du RIFSEEP ;*

***Vu** l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 23 juin 2026 ;*

***Considérant** la volonté de valoriser l'expertise des personnels de catégorie A dans le RIFSEEP ;*

***Considérant** la volonté de l'autorité territoriale d'ajuster les IFSE sur la base d'une nouvelle cotation des postes et d'un nouveau plafond ;*

***Après avis** de la Commission Finances, Ressources humaines, Affaires Générales, Innovation et Communication en date du 17 juin 2026 ;*

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'abroger**, à compter du 1er août 2026, la délibération n°2022/80 en date du 8 décembre 2022, dans sa partie I relative au plafond de l'IFSE de la commune correspondant à 70% des plafonds fixés pour les agents de l'Etat et relative à la cotation maximale des postes de 83 points pour les personnels de catégorie A ;
- **D'augmenter** la cotation des postes portée à 88 points maximums (augmentation de 5 points) pour les personnels de catégorie A ;
- **De fixer** le montant plafond des IFSE de la commune à 75% des plafonds fixés pour les agents de l'Etat, à compter du 1er août 2026, pour les personnels de catégorie A ;
- **De maintenir** le montant plancher à 17% du plafond de chaque cadre d'emplois conformément aux arrêtés applicables aux agents de l'Etat ;
- **De maintenir** la définition des groupes de fonctions ;
- **D'inscrire** les crédits au budget.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,
Le 25/06/2026

Le Maire,

Laurent RAYMOND



Signé électroniquement

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Protection sociale complémentaire au profit des agents – Débat sur les garanties accordées
Rapporteur :	Monsieur Frédéric DAGORET

Un débat doit avoir lieu dans un délai de six mois suivant le renouvellement général des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (article 88-4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) sur les enjeux de la protection sociale complémentaire.

1) Le dispositif législatif et réglementaire de la protection sociale complémentaire :

La protection sociale complémentaire est une couverture sociale destinée aux agents publics qui vient en complément de celle prévue par le statut de la fonction publique et de celle de la sécurité sociale.

Elle comporte 2 volets :

- Le risque santé concerne le remboursement complémentaire en sus de l'assurance maladie de base des frais occasionnés par une maladie, une maternité, un accident.
- Le risque prévoyance concerne la couverture complémentaire en sus des droits issus du statut des agents publics. Il s'agit des risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'incapacité ou de décès des agents publics.
Le contrat prévoyance permet à l'agent d'avoir un complément de rémunération en cas de passage à demi-traitement après 3 mois de maladie ordinaire par exemple.

Le législateur a prévu en 2007 la possibilité pour les employeurs locaux de participer financièrement aux contrats de leurs agents. Le dispositif, précisé dans un décret d'application n°2011-1474 du 8 novembre 2011, permet aux employeurs de participer aux contrats dans le cadre :

- D'une labellisation : les contrats sont alors référencés par des organismes accrédités et souscrits individuellement par les agents.
- D'une convention dite de participation qui se traduit par une mise en concurrence effectuée par la collectivité elle-même ou confiée au centre de gestion agissant de manière groupée pour toutes les collectivités intéressées.

La participation financière des employeurs publics à la protection sociale complémentaire présente plusieurs finalités :

- Une source d'attractivité dans le cadre de mobilités professionnelles, de recrutement sur des métiers en tension ou dans un contexte de concurrence entre employeurs,
- Un enjeu RH pour l'accompagnement des personnels lors de situations de santé compliquées,
- Un enjeu de dialogue social

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique modifie les obligations des employeurs publics en matière de protection sociale complémentaire en les obligeant à participer au financement d'une partie de la complémentaire santé et prévoyance souscrite par leurs agents.

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 prévoit les garanties minimales que les employeurs devront respecter. Ainsi, les employeurs devront participer obligatoirement :

- Pour le risque santé, à 50% minimum d'un montant de référence de 30€, soit 15€ par agent à compter du 1er janvier 2026
- Pour le risque prévoyance, à 20% minimum d'un montant de référence de 35€, soit 7€ par agent à compter du 1er janvier 2025.

Ces dispositions visent à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture assurantielle les garantissant contre la précarité et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé.

2) L'état des lieux à la Ville de Saint Avertin :

La ville a anticipé ces obligations puisqu'elle a signé via le Comité des Œuvres Sociales un contrat de prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2005 et un contrat santé le 11 octobre 2004.

La ville propose plusieurs dispositifs de protection sociale complémentaire :

Concernant le risque prévoyance, la ville propose :

- un contrat individuel labellisé : la ville verse un montant de 9€ brut par mois aux agents sur la base de la fourniture d'une attestation de l'organisme de protection sociale indiquant que le contrat est labellisé.
- Un contrat groupe labellisé avec MGP : la ville verse un montant de 9€ brut par mois aux agents adhérents.
 - o Depuis le 1^{er} janvier 2025, ce contrat n'est plus labellisé suite aux évolutions sur les garanties minimales (cotisation versée sur la base de 90% du traitement indiciaire et 40% du régime indemnitaire) éligibles à la participation prévues par l'accord collectif national portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux du 11 juillet 2023.

36 agents perçoivent la participation employeur de 9 euros brut.

Concernant le risque santé, la ville propose :

- Un contrat individuel labellisé : la ville verse un montant de 20€ brut par mois aux agents sur la base de la fourniture d'une attestation de l'organisme de protection sociale indiquant que le contrat est labellisé.
- Un contrat groupe qui n'est pas labellisé avec Mutuale.

60 agents perçoivent la participation employeur de 20 euros brut.

En 2024, suite au décret n°2022-581 du 20 avril 2022, après avoir sollicité l'avis des personnels et l'avis du Comité Social Territorial du 5 novembre 2024, la ville a choisi de maintenir la labellisation

pour la santé et la prévoyance puisqu'elle respecte l'obligation réglementaire de verser une participation financière aux agents, qui est supérieure aux minimas déterminés réglementairement, et que de nouvelles évolutions réglementaires sont attendues sur le recours à des contrats collectifs à adhésion obligatoire des agents..

3) Les prochaines échéances de la réforme sur la protection sociale complémentaire :

La loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025 transpose dans le Code général de la fonction publique l'accord collectif national du 11 juillet 2023, en renforçant le régime de protection sociale complémentaire pour les agents publics territoriaux au plus tard le 1er janvier 2029

Les principaux axes de cette réforme portent sur :

- La généralisation des contrats collectifs de prévoyance à adhésion obligatoire :
 - o Obligation pour les employeurs territoriaux : ils devront proposer un contrat collectif de prévoyance couvrant les risques incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.
La procédure de labellisation ne sera plus applicable pour les risques de prévoyance. Seul un contrat collectif obtenu après mise en concurrence sera autorisé et obligatoire. La réforme concerne en priorité la prévoyance. Pour la santé, la labellisation ou les contrats collectifs restent possibles selon les règles actuelles.
 - o Obligation pour les agents : l'agent devra souscrire obligatoirement aux garanties minimales prévues par le contrat collectif.
- Des dispenses d'adhésion : la loi prévoit que des cas de dispense d'adhésion puissent être définis ultérieurement par décret en Conseil d'Etat ou résultent de clauses d'accord collectif valide.
- La participation financière minimale de l'employeur : les employeurs territoriaux devront financer au moins 50% du montant des cotisations afférentes aux garanties minimales du contrat collectif de prévoyance.

L'entrée en vigueur est progressive. Les nouvelles dispositions s'appliqueront au plus tard au 1er janvier 2029 à l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics territoriaux.

Le Conseil municipal a débattu des enjeux de la protection sociale complémentaire.

* * * * *

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.827-1 et suivants ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités et de leurs établissements publics à leur financement

Vu la loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025

Considérant qu'un débat doit avoir lieu dans un délai de six mois suivant le renouvellement général des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Après avis de la Commission finances, ressources humaines, affaires générales, innovation et communication en date du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De prendre acte** de ce débat sur les enjeux de la protection sociale complémentaire.

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,

Le 25/06/2026

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Date de convocation : 18/06/2026	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, Mme Evelyne DUPUY, M. Jean-GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Thierry PERIN, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, M. Jean-Pierre OHLATS, Mme Elisabeth LEMAURE, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Catherine LESIMPLE-COUTELIER, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE Pouvoirs (4) : Mme Chantal BOULONGNE à M. Laurent RAYMOND M. Jaime de MAGALHAES à M. Anséric LEON Mme Asma MHAH à Mme Catherine LESIMPLE M. Jean PARZANESE à Mme Elisabeth MILLEY Absents (0)
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
Rapporteur :	Monsieur Frédéric DAGORET

Conformément aux dispositions de l'article L.812-3 du Code Général de la Fonction Publique, la Commune doit disposer pour ses agents, fonctionnaires, stagiaires ou non titulaires, d'un service de médecine préventive. Afin de se conformer à cette obligation, la commune de Saint Avertin adhère au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG37).

Après quelques difficultés de fonctionnement en 2025 suite au départ de deux médecins, le service de médecine préventive est désormais en phase de stabilisation suite au recrutement de deux médecins du travail.

Afin d'accompagner cette phase de stabilisation, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire propose une nouvelle convention d'adhésion à partir du 1^{er} juillet 2026, qui inclut une tarification forfaitaire annuelle de 110€ par agent suivi par le service de médecine préventive, en remplacement de la tarification mixte (une cotisation trimestrielle de 600€ par trimestre, un paiement de 140€ par visite effectuée). Ce montant forfaitaire est déterminé chaque année par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

Ainsi, chaque employeur contribue en fonction du nombre réel d'agents suivis avec un coût maîtrisé et inférieur à ceux pratiqués par d'autres prestataires du territoire.

Cette cotisation couvre l'ensemble des missions du service de médecine préventive : visites médicales, actions conduites en milieu de travail (conseil aux employeurs et aux agents, participation à l'évaluation des risques, études de postes, actions collectives de prévention).

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre-de-Gestion d'Indre-et-Loire qui couvre la période du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2028 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

* * * * *

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Après avis de la Commission finances, ressources humaines, affaires générales, innovation et communication en date du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'approuver** la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre-de-Gestion d'Indre-et-Loire ;
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Commune ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTIONS : 1 (Laurent RAYMOND)

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20260624-DELIB-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Fait à Saint-Avertin,
Le 25/06/2026

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement



**CONVENTION D'ADHESION
AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE
DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
D'INDRE-ET-LOIRE**

Entre les soussignés :

Le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG 37), dont le siège est situé 25 rue du rempart, CS 14135, 37041 TOURS CEDEX 1, représenté par son Président, Monsieur Michel GILLOT, en application de l'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985,

d'une part,

Et la MAIRIE DE SAINT-AVERTIN, ci-dessous appelée la collectivité, représentée par le Maire, Laurent RAYMOND, habilité(e) à signer la présente convention en vertu de l'autorisation donnée par délibération,

d'autre part,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Préambule :

La collectivité adhère au service de médecine préventive du CDG 37 dans les conditions fixées par la présente convention et la charte de d'organisation et de fonctionnement du service consultable sur le site internet du CDG 37.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service de médecine préventive mis à disposition par le CDG 37 pour la collectivité et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

La collectivité s'engage à respecter les dispositions de la présente convention ainsi que celles de la charte d'organisation et de fonctionnement du service consultable sur le site internet du CDG 37.

Article 2 : Champ d'intervention du service de médecine préventive

Le service de médecine préventive assure la surveillance médicale du personnel de la collectivité (fonctionnaires stagiaires et titulaires, contractuels de droit public et privé).

Article 3 : Nature des missions de médecine préventive

Le service de médecine préventive du CDG 37 assure les missions suivantes :

Surveillance médicale des agents :

- Examen médical au moment du recrutement (adaptation du poste à l'agent),
- Examens médicaux périodiques selon la fréquence définie par la réglementation en vigueur,
- Examens médicaux pour les agents nécessitant une surveillance médicale particulière
- Visite de reprise après arrêt, maladie prolongée, maladie professionnelle, visite de pré-reprise à l'initiative de l'agent ou de son médecin...,
- Visite à la demande de l'agent, de la collectivité, du médecin traitant, ...

Actions sur le milieu du travail – correspondant au tiers du temps du médecin dans la collectivité :

- Visites des locaux où travaillent les agents, dans l'optique d'une connaissance et d'une amélioration des conditions de vie et de travail dans les services et d'une meilleure prévention des accidents du travail,
- Surveillance de l'hygiène générale dans les locaux de la collectivité et dans les restaurants,
- Conseils pour l'évaluation des risques
- Conseils pour l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine,
- Conseils pour la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents ou maladies imputables au service,
- Conseils pour l'éducation sanitaire,
- Conseils sur les projets de construction ou d'aménagements importants des bâtiments de la collectivité et de modifications apportées aux équipements ainsi que ceux liés aux nouvelles technologies,
- Propositions sur l'accessibilité des locaux aux agents handicapés,
- Participation aux réunions de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, du comité social territorial et à des réunions internes (pour reclassement, situations difficiles...),
- Élaboration des fiches de risques professionnels, annexées au document unique d'évaluation des risques professionnels,
- Rédaction d'un rapport annuel d'activité transmis à l'autorité territoriale,
- Collaboration avec les agents chargés de la mise en œuvre ou de l'inspection des règles d'hygiène et de sécurité.

Article 4 : Organisation des vacations de médecine et des convocations aux visites médicales

La collectivité désigne au sein de ses services une personne chargée des convocations qui a connaissance des informations relatives à la présence du personnel et des sujétions spécifiques des services.

Les visites sont programmées :

- Tous les jours ouvrables de la semaine sans dérogation possible.
- Toute l'année sauf sur la période de fermeture du service de médecine préventive ainsi que les jours fériés.

Les actions en milieu du travail, qui correspondent au tiers temps du médecin, sont programmées :

- Par mois,
- Toute l'année sauf sur la période de fermeture du service de médecine préventive ainsi que les jours fériés.
- Suivant l'effectif d'agents à suivre et en fonction de la nature des dossiers et des thématiques à traiter.

La collectivité s'engage à respecter pour l'organisation des visites médicales et des actions en milieu du travail les termes de la présente convention et ceux de la charte d'organisation et de fonctionnement du service.

Article 5 : Conditions d'exercice des missions de médecine préventive

Le médecin du service de médecine préventive exerce son activité médicale en toute indépendance et dans le respect des dispositions du code de la santé publique.

La collectivité fournit au service de médecine préventive l'ensemble des fiches de postes, ainsi que la liste des équipements, produits et matériels auxquels les agents ont accès dans le cadre de leur travail. Le service de médecine préventive est obligatoirement informé, avant toute utilisation de substance ou de produit dangereux de la composition de ces produits et de la nature de ces substances, ainsi que de leurs modalités d'emploi par le service concerné. La collectivité doit remettre au médecin du travail la fiche de données de sécurité de ces produits, délivrée par le fournisseur de ces produits.

Le service de médecine préventive du CDG 37 est informé, dans les plus brefs délais, par la collectivité de chaque accident de service et de chaque maladie reconnue imputable au service.

Dans le cadre de leurs missions en milieu du travail, les membres de l'équipe pluridisciplinaire doivent avoir accès librement aux locaux de la collectivité ainsi qu'aux différents postes de travail.

A la demande du médecin, la collectivité s'engage à communiquer au service de médecine préventive tout complément d'information qu'il jugera utile à l'accomplissement de sa mission.

Les visites médicales seront réalisées dans les locaux du service de médecine préventive du CDG 37 ou dans l'un des centres de visite désigné par le CDG 37.

Si la collectivité met à la disposition du CDG 37 des locaux d'accueil pour la réalisation des visites médicales, elle s'engage à fournir des locaux répondant aux normes d'hygiène, de sécurité et de confidentialité mentionnées à l'annexe.

Article 6 : Conditions financières

La collectivité s'acquitte annuellement d'une cotisation forfaitaire par agent, dont le montant est déterminé chaque année par le Conseil d'administration du CDG 37.

Cette cotisation est calculée sur la base des effectifs déclarés par la collectivité au 1^{er} janvier de l'année concernée ou à la date d'adhésion si elle diffère.

Les adhésions en cours d'année donnent lieu à une cotisation forfaitaire calculée au prorata de la période d'adhésion.

Les arrivées et les départs d'agents en cours d'année ne donnent lieu à aucune régularisation de la cotisation forfaitaire. Celle-ci reste acquise pour l'année entière.

La collectivité s'engage à réaliser auprès du CDG 37 une déclaration de ses effectifs, avant le 1^{er} mars de l'année concernée ou, avant la fin du mois de prise d'effet de l'adhésion, si cette dernière intervient en cours d'année.

Si la déclaration n'a pas été effectuée dans les délais mentionnés ci-dessus, le montant de la cotisation forfaitaire sera calculé sur la base du dernier effectif déclaré avec application d'une majoration de 10%, sans régularisation ultérieure.

La cotisation annuelle sera recouvrée par le CDG 37 au plus tard le 31 mai de l'année concernée.

Les vaccins sont facturés à la collectivité sur titre de recettes séparé. En cas de conservation des vaccins au sein du cabinet/centre médical mis à disposition par la collectivité, les vaccins inutilisables en raison d'une défaillance ou d'une panne du réfrigérateur dudit cabinet/centre médical seront facturés à la collectivité.

Les examens complémentaires éventuels demandés par le médecin du service de médecine préventive (examens biologiques, examens spécialisés courants ou de première nécessité) seront facturés directement par le praticien à la collectivité concernée.

Un titre de recette sera émis, dans les délais mentionnés ci-dessus, par le CDG 37 puis transmis au Comptable public assignataire. Un avis des sommes à payer sera ensuite déposé sur votre compte CHORUS PRO.

Dans le cas où vous auriez rendu obligatoire les paramètres de facturation sur Chorus Pro, il conviendra de transmettre le code service et/ou l'engagement juridique par courriel à administration@cdg37.fr, en précisant dans l'objet de votre courriel : « Convention d'adhésion médecine préventive ».

Le règlement sera à effectuer, par mandat administratif, dans le délai maximum réglementaire de paiement applicable aux opérateurs publics, à partir de la date de réception de l'avis des sommes à payer sur Chorus, auprès du Comptable public ci-dessous :

Domiciliation

Paierie Départementale d'Indre et Loire

Centre des Finances Publiques

40 rue Edouard VAILLANT

37060 Tours Cedex 9

IBAN : FR30 3000 1008 39C3 7200 0000 061

Code BIC : BDFEFRPPCCT

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est conclue du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2028. Elle prend fin au terme de cette période sans autre avis.

A cette échéance, une nouvelle convention est passée entre les parties si celles-ci désirent poursuivre le partenariat.

Article 8 : Suspension d'adhésion et de facturation de la cotisation forfaitaire

En cas d'interruption de la mise à disposition d'un médecin du travail, le CDG 37 pourra suspendre par courrier simple, sans limitation de durée, l'adhésion de la collectivité au service de médecine préventive.

La suspension d'adhésion prendra effet à compter de la date indiquée dans le courrier du CDG 37 et n'aura pas pour effet de proroger la durée initiale de la convention.

La date de fin de suspension d'adhésion sera communiquée par le CDG 37 à la collectivité par courrier simple.

Pendant la durée de la suspension d'adhésion, le CDG 37 n'assurera pas les missions de médecine préventive pour la collectivité. En contrepartie, durant cette période, la cotisation annuelle ne sera pas recouvrée par le CDG 37.

La cotisation annuelle due par la collectivité sera alors calculée au *pro rata temporis* de la période d'adhésion effective.

Article 9 : Conditions de résiliation

La présente convention pourra être résiliée chaque année par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé réception sous respect d'un délai de préavis de trois mois avant la fin de l'année en cours, avec effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

En cas d'interruption prolongée de la mise à disposition d'un médecin du travail, le CDG 37 se réserve le droit de mettre fin à la convention en cas d'impossibilité de le remplacer et d'assurer un service adapté. Un préavis de deux mois est respecté.

Article 10 : Contentieux

Le Tribunal Administratif d'Orléans est compétent pour connaître de tout litige relatif à la présente convention.

Fait en deux exemplaires à Tours, le 29 avril 2026

Le Président,


Michel GILLOT



Pour la Collectivité

ANNEXE

AMENAGEMENT D'UN LOCAL POUR LES VISITES MEDICALES

Superficie : 12 m² au minimum, ce local doit être facilement accessible, en rez-de-chaussée de préférence en cas d'absence d'ascenseur.

Local chauffé avec isolation phonique et visuelle (confidentialité).

Chaises (lavables) à côté du local, afin de permettre aux agents d'attendre le médecin.

A l'intérieur du local :

- ✓ 1 lit d'examen
- ✓ 1 marche pied
- ✓ 1 guéridon pour le matériel médical
- ✓ 1 pèse-personne
- ✓ 1 toise
- ✓ 1 poubelle à pédale
- ✓ 1 lavabo
- ✓ 1 bureau + fauteuils (pour le médecin et l'agent)
- ✓ 1 porte-manteau
- ✓ 1 téléphone
- ✓ Prises de courant (ordinateur portable du médecin et visiotest)
- ✓ Un bon éclairage

Réfrigérateur pour conserver les vaccins

Le reste du matériel (audiomètre, visiotest pour les collectivités de moins de 100 agents), tensiomètre, draps d'examen, abaisses langue, alcool, coton...) étant fourni par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire et apporté par le médecin.

**CONVENTION D'ADHESION
AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE
DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
D'INDRE-ET-LOIRE**

Entre les soussignés :

Le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG 37), dont le siège est situé 25 rue du rempart, CS 14135, 37041 TOURS CEDEX 1, représenté par son Président, Monsieur Michel GILLOT, en application de l'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985,

d'une part,

Et la MAIRIE DE SAINT-AVERTIN, ci-dessous appelée la collectivité, représentée par le Maire, Laurent RAYMOND, habilité(e) à signer la présente convention en vertu de l'autorisation donnée par délibération,

d'autre part,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Préambule :

La collectivité adhère au service de médecine préventive du CDG 37 dans les conditions fixées par la présente convention et la charte de d'organisation et de fonctionnement du service consultable sur le site internet du CDG 37.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service de médecine préventive mis à disposition par le CDG 37 pour la collectivité et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

La collectivité s'engage à respecter les dispositions de la présente convention ainsi que celles de la charte d'organisation et de fonctionnement du service consultable sur le site internet du CDG 37.

Article 2 : Champ d'intervention du service de médecine préventive

Le service de médecine préventive assure la surveillance médicale du personnel de la collectivité (fonctionnaires stagiaires et titulaires, contractuels de droit public et privé).

Article 3 : Nature des missions de médecine préventive

Le service de médecine préventive du CDG 37 assure les missions suivantes :

Surveillance médicale des agents :

- Examen médical au moment du recrutement (adaptation du poste à l'agent),
- Examens médicaux périodiques selon la fréquence définie par la réglementation en vigueur,
- Examens médicaux pour les agents nécessitant une surveillance médicale particulière,
- Visite de reprise après arrêt, maladie prolongée, maladie professionnelle, visite de pré-reprise à l'initiative de l'agent ou de son médecin...,
- Visite à la demande de l'agent, de la collectivité, du médecin traitant, ...

Actions sur le milieu du travail – correspondant au tiers du temps du médecin dans la collectivité :

- Visites des locaux où travaillent les agents, dans l'optique d'une connaissance et d'une amélioration des conditions de vie et de travail dans les services et d'une meilleure prévention des accidents du travail,
- Surveillance de l'hygiène générale dans les locaux de la collectivité et dans les restaurants,
- Conseils pour l'évaluation des risques
- Conseils pour l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine,
- Conseils pour la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents ou maladies imputables au service,
- Conseils pour l'éducation sanitaire,
- Conseils sur les projets de construction ou d'aménagements importants des bâtiments de la collectivité et de modifications apportées aux équipements ainsi que ceux liés aux nouvelles technologies,
- Propositions sur l'accessibilité des locaux aux agents handicapés,
- Participation aux réunions de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, du comité social territorial et à des réunions internes (pour reclassement, situations difficiles...),
- Élaboration des fiches de risques professionnels, annexées au document unique d'évaluation des risques professionnels,
- Rédaction d'un rapport annuel d'activité transmis à l'autorité territoriale,
- Collaboration avec les agents chargés de la mise en œuvre ou de l'inspection des règles d'hygiène et de sécurité.

Article 4 : Organisation des vacations de médecine et des convocations aux visites médicales

La collectivité désigne au sein de ses services une personne chargée des convocations qui a connaissance des informations relatives à la présence du personnel et des sujétions spécifiques des services.

Les visites sont programmées :

- Tous les jours ouvrables de la semaine sans dérogation possible.
- Toute l'année sauf sur la période de fermeture du service de médecine préventive ainsi que les jours fériés.

Les actions en milieu du travail, qui correspondent au tiers temps du médecin, sont programmées :

- Par mois,
- Toute l'année sauf sur la période de fermeture du service de médecine préventive ainsi que les jours fériés.
- Suivant l'effectif d'agents à suivre et en fonction de la nature des dossiers et des thématiques à traiter.

La collectivité s'engage à respecter pour l'organisation des visites médicales et des actions en milieu du travail les termes de la présente convention et ceux de la charte d'organisation et de fonctionnement du service.

Article 5 : Conditions d'exercice des missions de médecine préventive

Le médecin du service de médecine préventive exerce son activité médicale en toute indépendance et dans le respect des dispositions du code de la santé publique.

La collectivité fournit au service de médecine préventive l'ensemble des fiches de postes, ainsi que la liste des équipements, produits et matériels auxquels les agents ont accès dans le cadre de leur travail. Le service de médecine préventive est obligatoirement informé, avant toute utilisation de substance ou de produit dangereux de la composition de ces produits et de la nature de ces substances, ainsi que de leurs modalités d'emploi par le service concerné. La collectivité doit remettre au médecin du travail la fiche de données de sécurité de ces produits, délivrée par le fournisseur de ces produits.

Le service de médecine préventive du CDG 37 est informé, dans les plus brefs délais, par la collectivité de chaque accident de service et de chaque maladie reconnue imputable au service.

Dans le cadre de leurs missions en milieu du travail, les membres de l'équipe pluridisciplinaire doivent avoir accès librement aux locaux de la collectivité ainsi qu'aux différents postes de travail.

A la demande du médecin, la collectivité s'engage à communiquer au service de médecine préventive tout complément d'information qu'il jugera utile à l'accomplissement de sa mission.

Les visites médicales seront réalisées dans les locaux du service de médecine préventive du CDG 37 ou dans l'un des centres de visite désigné par le CDG 37.

Si la collectivité met à la disposition du CDG 37 des locaux d'accueil pour la réalisation des visites médicales, elle s'engage à fournir des locaux répondant aux normes d'hygiène, de sécurité et de confidentialité mentionnées à l'annexe.

Article 6 : Conditions financières

La collectivité s'acquitte annuellement d'une cotisation forfaitaire par agent, dont le montant est déterminé chaque année par le Conseil d'administration du CDG 37.

Cette cotisation est calculée sur la base des effectifs déclarés par la collectivité au 1^{er} janvier de l'année de l'année en cours, ou, le cas échéant, à la date de son adhésion si celle-ci intervient ultérieurement.

Les adhésions en cours d'année donnent lieu à une cotisation forfaitaire calculée au prorata temporis, en fonction de la période restant à courir jusqu'au 31 décembre.

Les mouvements d'effectifs (arrivées ou départs d'agents) survenant en cours d'année n'entraîneront aucune régularisation de la cotisation. Celle-ci, une fois acquittée, restera due pour l'ensemble de l'année civile.

La collectivité s'engage à transmettre au CDG 37 une déclaration de ses effectifs avant le 1^{er} mars de l'année concernée ou, avant la fin du mois de prise d'effet de l'adhésion, si cette dernière intervient en cours d'année.

À défaut de déclaration dans ces délais, la cotisation sera calculée sur la base du dernier effectif connu, majoré de 10 %, sans possibilité de régularisation ultérieure.

La cotisation annuelle sera recouvrée en une seule fois par le CDG 37, au plus tard le 31 mai de l'année concernée.

Les vaccins sont facturés à la collectivité sur titre de recettes séparé. En cas de conservation des vaccins au sein du cabinet/centre médical mis à disposition par la collectivité, les vaccins inutilisables en raison d'une défaillance ou d'une panne du réfrigérateur dudit cabinet/centre médical seront facturés à la collectivité.

Les examens complémentaires éventuels demandés par le médecin du service de médecine préventive (examens biologiques, examens spécialisés courants ou de première nécessité) seront facturés directement par le praticien à la collectivité concernée.

Un titre de recette sera émis, dans les délais mentionnés ci-dessus, par le CDG 37 puis transmis au Comptable public assignataire. Un avis des sommes à payer sera ensuite déposé sur votre compte CHORUS PRO.

Dans le cas où vous auriez rendu obligatoire les paramètres de facturation sur Chorus Pro, il conviendra de transmettre le code service et/ou l'engagement juridique par courriel à administration@cdg37.fr, en précisant dans l'objet de votre courriel : « Convention d'adhésion médecine préventive ».

Le règlement sera à effectuer, par mandat administratif, dans le délai maximum réglementaire de paiement applicable aux opérateurs publics, à partir de la date de réception de l'avis des sommes à payer sur Chorus, auprès du Comptable public ci-dessous :

Domiciliation

Paierie Départementale d'Indre et Loire
Centre des Finances Publiques
40 rue Edouard VAILLANT
37060 Tours Cedex 9
IBAN : FR30 3000 1008 39C3 7200 0000 061
Code BIC : BDFEFRPPCCT

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est conclue du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2028. Elle prend fin au terme de cette période sans autre avis.

A cette échéance, une nouvelle convention est passée entre les parties si celles-ci désirent poursuivre le partenariat.

Article 8 : Suspension d'adhésion et de facturation de la cotisation forfaitaire

En cas d'interruption de la mise à disposition d'un médecin du travail, le CDG 37 pourra suspendre par courrier simple, sans limitation de durée, l'adhésion de la collectivité au service de médecine préventive.

La suspension d'adhésion prendra effet à compter de la date indiquée dans le courrier du CDG 37 et n'aura pas pour effet de proroger la durée initiale de la convention.

La date de fin de suspension d'adhésion sera communiquée par le CDG 37 à la collectivité par courrier simple.

Pendant la durée de la suspension d'adhésion, le CDG 37 n'assurera pas les missions de médecine préventive pour la collectivité. En contrepartie, durant cette période, la cotisation annuelle ne sera pas recouvrée par le CDG 37.

La cotisation annuelle due par la collectivité sera alors calculée au *prorata temporis* de la période d'adhésion effective.

Article 9 : Conditions de résiliation

La présente convention pourra être résiliée chaque année par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé réception sous respect d'un délai de préavis de trois mois avant la fin de l'année en cours, avec effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

En cas d'interruption prolongée de la mise à disposition d'un médecin du travail, le CDG 37 se réserve le droit de mettre fin à la convention en cas d'impossibilité de le remplacer et d'assurer un service adapté. Un préavis de deux mois est respecté.

Article 10 : Contentieux

Le Tribunal Administratif d'Orléans est compétent pour connaître de tout litige relatif à la présente convention.

Fait en deux exemplaires à Tours, le 29 avril 2026

Pour le Centre de Gestion

Le Président,


Michel GILLOT



Pour la Collectivité

ANNEXE

AMENAGEMENT D'UN LOCAL POUR LES VISITES MEDICALES

Superficie : 12 m² au minimum, ce local doit être facilement accessible, en rez-de-chaussée de préférence en cas d'absence d'ascenseur.

Local chauffé avec isolation phonique et visuelle (confidentialité).

Chaises (lavables) à côté du local, afin de permettre aux agents d'attendre le médecin.

A l'intérieur du local :

- ✓ 1 lit d'examen
- ✓ 1 marche pied
- ✓ 1 guéridon pour le matériel médical
- ✓ 1 pèse-personne
- ✓ 1 toise
- ✓ 1 poubelle à pédale
- ✓ 1 lavabo
- ✓ 1 bureau + fauteuil (pour le médecin et l'agent)
- ✓ 1 porte-manteau
- ✓ 1 téléphone
- ✓ Prises de courant (ordinateur portable du médecin et visiotest)
- ✓ Un bon éclairage

Réfrigérateur pour conserver les vaccins

Le reste du matériel (audiomètre, visiotest pour les collectivités de moins de 100 agents), tensiomètre, draps d'examen, abaisses langue, alcool, coton...) étant fourni par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire et apporté par le médecin.